

60002 3

# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE  
SOISSONS.



## PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 9 Janvier 1834.

Présidence de M. de Laprairie



### OUVRAGES OFFERTS.

*Sceaux du moyen-âge. N° 3. In-8°.*

*Bulletin du comité de la Langue, des Arts de la France, de l'Histoire et d'Archéologie. Nos 3 et 4. In-8°.*

M. Suin, trésorier de la Société, rend compte des recettes et dépenses qu'il a faites pendant l'année 1833. Il résulte de ce compte-rendu de sa gestion, que l'encaisse de la Société étant satisfaisant, rien ne s'oppose à ce qu'on mette immédiatement à exécution les projets d'impression qui ont été arrêtés dans le cours de l'année dernière.

On procède ensuite au renouvellement annuel des membres qui doivent composer le bureau pendant l'an

~~Ausno 11~~ Per 80  
A 14031 10017



née 1854. Au premier tour du scrutin sont nommés à l'unanimité membres du bureau pour l'année 1854 :

MM. DE LAPRAIRIE, président.

WILLIOT, vice-président.

L'abbé POQUET, secrétaire.

SUIN, trésorier.

DECAMP, pro-secrétaire-archiviste.

### COMMUNICATIONS.

M. le président fait un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Il s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

L'impression du Bulletin de nos séances pour 1853 est déjà fort avancée; nous ne tarderons donc pas beaucoup à recevoir notre septième volume. Convaincus que les Sociétés ne vivent que par leurs publications, et qu'elles ne seront jugées que par les travaux qu'elles auront laissés après elles, nous avons tenu à ne pas interrompre nos publications, même dans les années les plus défavorables aux études qui demandent le calme de l'esprit. Si nous avons besoin d'être confirmés dans le parti que nous avons pris, nous n'aurions qu'à nous rappeler l'ancienne académie de Soissons. Cette société, fondée en 1650, composée successivement d'un grand nombre d'hommes de mérite, associée en quelque sorte à l'académie française dans laquelle ses membres pouvaient siéger avec voix délibérative, n'a pourtant pas laissé de souvenir profonds dans le pays. Et pourquoi cela? Parce que le nombre des ouvrages qu'elle a fait imprimer est très-peu nombreux, parce qu'il se borne à

quelques dissertations dont les plus intéressantes sont l'œuvre de l'abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre. Si, au lieu de traiter presque exclusivement des questions littéraires, l'académie de Soissons avait, durant sa longue existence, travaillé davantage à l'histoire du Soissonnais et de ses monuments, si elle avait cherché à conserver le souvenir d'une foule de traditions et d'usages maintenant effacés et oubliés; et si tous ces travaux avaient été livrés à l'impression, quels services n'aurait-elle pas rendus, et que de volumes intéressants n'aurions-nous pas à consulter aujourd'hui?

Nous n'avons pas voulu, Messieurs, donner lieu à de pareils regrets, et toute étude ayant trait à quelque partie de l'histoire du pays est bien accueillie par nous et facilement admise dans notre Bulletin.

Cette année, nous avons fait un nouveau pas dans la voie de publications où nous sommes entrés, dès les premiers jours de notre organisation, en décidant que la Société ferait imprimer, à ses frais, en dehors du Bulletin ordinaire de ses séances, le rituel de Nivelon, manuscrit qui remonte aux premières années du 13<sup>e</sup> siècle et qui, outre l'intérêt qu'il présente pour le diocèse de Soissons étant l'œuvre d'un de ses plus grands évêques, possède l'avantage de donner des notions précieuses sur l'état de la Société à cette époque, où l'on pourrait dire de la religion qui absorbait tout : institutions, lois, sciences, arts, lettres.

Dans quelques mois, lorsque l'impression du rituel de Nivelon sera terminée, la Société sera en mesure de commencer le recueil de toutes les inscriptions de l'ancien diocèse de Soissons.

La Société ne s'est pas dissimulé les difficultés d'une semblable publication, mais convaincue de son immense intérêt, ces difficultés ne l'ont pas arrêtée. La réalisation est suspendue pendant un temps assez court qui

sera employé à recueillir le plus grand nombre des inscriptions qui devront entrer dans le recueil. Déjà nous en avons tous relevé un grand nombre que nous déposerons quand le moment sera venu.

La préoccupation de cette grande collection n'a pas arrêté le cours de nos travaux ordinaires pendant l'année qui vient de s'écouler. Vous allez juger, par le court exposé que je vais vous faire, que notre volume de 1855 ne sera pas inférieur aux six qui l'ont précédé. Il les dépassera même pour la quantité de texte qu'il contiendra.

M. Suin a ouvert notre première séance par un travail qui a été très-goûté sur les jetons de présence des notaires de l'arrondissement de Soissons. M. Suin nous a révélé une circonstance assez singulière; c'est que les notaires de Soissons, ainsi que ceux de Paris qui ont les mêmes jetons, ne connaissaient pas la signification de l'emblème du gnomon qui figure sur ces jetons depuis de longues années. S'il ne s'était pas trouvé un archéologue dans l'honorable corps du notariat, les confrères de M. Suin auraient sans doute encore manié pendant quelques siècles leurs jetons de présence, en en ignorant toujours le sens. Nous devons au même membre, premièrement: Des notes sur les archives de Chauny et sur des meubles anciens et curieux qui se trouvent à la mairie de cette ville; deuxièmement: Une étude sur l'ancienne abbaye de Breigny et son pèlerinage, et sur son patron qui était un saint Hubert autre que celui des Ardennes, quoiqu'il fût invoqué pour les mêmes causes que son homonyme plus célèbre.

M. Watelet a lu à la Société un second travail sur les fossiles inédits du Soissonnais; il est facile d'en comprendre l'intérêt, puisque les observations qu'il contient sont particulières à notre pays. De très-belles gravures seront jointes à l'article de M. Watelet.

Nous avons des remerciements à adresser à M. Matton, membre correspondant, qui nous a envoyé : 1° le procès-verbal de pesée en 1793, de l'argenterie des églises de Soissons ; 2° l'état de l'argenterie à la même époque, de différents corps et communautés de l'arrondissement de Soissons ; 3° le procès-verbal de pesée des cloches de quelques églises supprimées en 1791 ; 4° plusieurs plans terriers concernant des communes de l'arrondissement de Soissons ; 5° et un tableau indiquant la circonscription de l'ancien comté de Braine.

M. l'abbé Daras nous a donné la description d'une tombe en pierre trouvée sous ses yeux dans l'ancien couvent de Saint-Médard.

M. Lefèvre, de Corbeny, quoique n'appartenant pas à notre Société, nous a envoyé la monographie de l'église de Saint-Eugène. Ce travail, que vous avez trouvé assez intéressant pour être admis dans notre Bulletin, est venu nous montrer une fois de plus avec quelle merveilleuse fécondité les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles avaient semé les monuments dans cette partie de la France que nous habitons.

M. Betbeder, à l'occasion d'une visite qu'il avait faite à l'église de Lagny, nous a fait un rapport qui a soulevé une discussion importante sur une question d'art et de date que la Société s'est réservée de traiter de nouveau dans une autre occasion.

Notre secrétaire, M. l'abbé Poquet, ne s'est pas cru quitte envers la Société par la rédaction des procès-verbaux de nos séances ; il nous a d'abord fourni des renseignements très-curieux sur l'ancienne boucherie et sur la chasse que les bouchers de Soissons étaient obligés de donner tous les ans pour le plaisir des habitants de la ville. Il nous a ensuite apporté un précis historique sur Vic-sur-Aisne ; ce travail, étendu et complet, est une véritable histoire du bourg de Vic-sur-

Aisne dont le château, propriété d'un de nos confrères, a été longtemps habité par le cardinal de Bernis et l'abbé de Pomponne.

M. l'abbé Pécheur nous a fourni quelques notes sur deux médailles gauloises trouvées à Fontenoy, canton de Soissons.

La Société a pris, peu de temps après qu'elle a été constituée, une décision qui a été adoptée à l'unanimité parce qu'elle était parfaitement convenable ; c'était qu'un membre serait chargé de faire une notice nécrologique sur chaque confrère que la mort lui enlèverait. M. Decamp a, le premier, rempli ce devoir en rédigeant sur M. de Saint-Vincent un article qui a fait sentir à la Société toute la perte qu'elle avait faite.

M. l'abbé Lecomte a continué, cette année, son grand travail sur les vitraux des deux églises de La Ferté-Milon. Il a, dans cet article comme dans ceux qui l'avaient précédé, jeté la science à pleines mains.

Enfin, je vous ai communiqué quelques notes sur Philippe Blanquart, peintre verrier de Soissons qui vivait à la fin du 15<sup>e</sup> siècle ; sur le sort des lépreux au moyen-âge et sur les reliques de la cathédrale avant la révolution de 1789. J'ai cherché aussi à vous faire connaître, dans une analyse très-concise, un important ouvrage, l'*Histoire de Guise* par notre collègue, M. l'abbé Pécheur. Dans la pensée que Soissons, siège de notre Société, devait surtout fixer notre attention et être l'objet de notre étude, je vous ai présenté, sur ses diverses enceintes et ses fortifications, un travail qui a paru recevoir votre approbation.

Nous n'avons pu faire, pendant l'année 1853, qu'une seule excursion archéologique ; mais la journée que nous y avons consacrée a été bien remplie. Pierrefonds, sa fontaine et ses magnifiques ruines, Saint-Jean-au-Bois et sa belle chapelle du 12<sup>e</sup> siècle, Saint-Pierre-

en-Châtre avec son site merveilleux, puis la charmante église romane de Cuise-Lamotte, ont été tour-à-tour étudiés et admirés par la Société.

Au retour de ces promenades, nous nous proposons toujours de les renouveler. La science y gagne quelque chose d'abord, mais ce qui vaut encore mieux, elles entretiennent et fortifient les liens d'affection et de bonne confraternité qui unissent tous les membres de la Société.

---

La Société autorise M. Lebeau à faire l'acquisition du cartulaire de l'ancienne abbaye de Saint-Michel-en-Thié-rache. A cet effet, elle met à sa disposition une somme de 50 francs dans la vue de sauver ce manuscrit, bien qu'il ne soit qu'une copie moderne, mais déclarée authentique dans le cours du dernier siècle, et qui n'en a pas moins coûté 475 francs d'honoraires, ainsi que le constate une note placée à la fin du manuscrit.

M. l'abbé Poquet donne la description d'une boîte en ivoire fort curieuse, appartenant à M. Gatelet, employé à la mairie de Soissons. Sur le dessus encadré dans des compartiments oblongs semblables à des fenêtres sont représentés la sainte Vierge et l'Enfant-Jésus, saint Pierre, saint Paul et trois saintes que je crois être sainte Claire, sainte Catherine, sainte Barbe. La sainte Vierge occupe le compartiment central, ainsi que sainte Catherine. Saint Pierre porte une couronne de cheveux, une barbe teinte en bleu; il tient à la main gauche un livre et à la droite une clef. Saint Paul tient aussi un livre d'une main et de l'autre l'épée levée. Sainte Claire porte un petit ciboire, sainte Catherine une couronne sur la tête et près d'elle une roue avec ses rayons brisés. Sainte Barbe est accompagnée de sa tour. Ces

figures sont belles, elles ont de l'expression ; les vêtements en sont très-bien drapés. La manière dont ces figures sont teintes, leur pose, leur mouvement, nous sembleraient accuser la fin du 13<sup>e</sup> siècle ou le commencement du 16<sup>e</sup>. Nous serions moins positif pour les quatre scènes représentées sur les bandes du coffret. Ce sont l'Annonciation, l'Adoration des Mages, Jésus et la Madeleine, Jésus bénissant la sainte Vierge.

Les trois Mages portent chacun une boîte renfermant leur offrande : de l'or, de la myrrhe et de l'encens, figures symboliques énonçant les diverses qualités du fils de Dieu, et que l'Eglise a traduites par ces paroles dans la prose de l'Épiphanie, insérée dans les anciens usages soissonnais :

*Aurum promat Caritas,  
Myrrham vitæ Sanctitas,  
Thus sint vota cordium.  
Auro Rex agnoscitur,  
Homo myrrha colitur,  
Thure Deus gentium.*

La Madeleine est assise au milieu d'un jardin planté d'arbres. Jésus lui apparaît debout tenant sa croix d'une main ; c'est le sceptre de sa royauté, ou plutôt le bâton de voyage qui l'a pour ainsi dire accompagné pendant sa vie, sur lequel il s'est appuyé, où il s'est endormi, et avec lequel il doit régénérer les peuples et les gouverner.

L'Annonciation, la sainte Vierge à genoux sur un prie-Dieu. L'ange lui apparaît.

Jésus ceint de la couronne radiée, un sceptre à la main bénit la sainte Vierge à la manière latine. Marie est encensée par deux anges.

Ces figures, courtes et trapues, sembleraient apparte-



nir au 12<sup>e</sup> siècle. Y aurait-il donc deux époques dans cet ivoire? On serait tenté de le croire, malgré certains détails qui, par leur identité, rappellent les mêmes motifs d'ornementation.

Le dessous de la boîte forme un échiquier qui a remplacé de petits émaux composant autrefois une espèce de mosaïque, telle que nous les rencontrons sur les champs de nos miniatures les plus riches.

Cette boîte provient de la succession de M. Ferès qui l'aurait eue de M<sup>re</sup> de Bourdeilles, évêque de Soissons.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé FOQUET.



# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE  
**SOISSONS.**

---

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Février 1854.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## **OUVRAGES OFFERTS.**

*Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts  
en France. N° 5. In-8°.*

*Sceau du moyen-âge. N° 4. Octobre.*

## **CORRESPONDANCE & COMMUNICATIONS.**

La Société archéologique de l'Orléanais et des antiquaires de la Morinie veulent bien accepter avec empressement la proposition d'échange de publication avec la Société de Soissons.

M. le président propose à la Société de prendre un abonnement au Bulletin des Sociétés s'vantes. Cette proposition est adoptée.

M. Charles Vinois envoie la copie d'un long article de

l'encyclopédie, où il croit avoir trouvé l'explication d'un cachet dont il avait adressé l'empreinte dans le cours de l'année dernière. Il signale en même temps à l'attention de la Société un tableau sur toile représentant la sainte Famille. Ce tableau, ainsi que deux autels latéraux, proviennent de l'abbaye du Sauvoir-sous-Laon. Ces objets sont aujourd'hui dans l'église de Fauconcourt, église qui possède en outre de magnifiques débris de verrières. M. Vinois désire que la Société offre le concours de ses lumières et de ses conseils à Messieurs les ecclésiastiques, dans la vue de les aider dans la direction des travaux de restauration qu'ils entreprennent dans leurs églises.

La Société sera toujours heureuse de pouvoir mettre ses connaissances et son zèle à la disposition de Messieurs les ecclésiastiques et de tous ceux qui voudront bien la consulter pour les constructions ou les réparations qu'ils auraient à entreprendre.

M. Williot lit une notice nécrologique sur M. de Bussières, ancien maire de Soissons et membre de la Société, mort à Soissons le 1<sup>er</sup> septembre 1855.

Né à Besançon le 27 janvier 1791 d'une famille noble de la Franche-Comté, M. de Bussières (Charles-Brocart), entra à l'école polytechnique vers 1809, après avoir fait dans les meilleures institutions de Paris de bonnes études littéraires, et surtout de fortes études scientifiques. Entraîné par l'enthousiasme général et suivant l'impulsion imprimée par l'époque impériale, il choisit à la fin de son cours l'arme du génie et fut envoyé à l'école d'application à Metz. Il servait à Besançon en qualité de lieutenant du génie lors de la première invasion, et il partagea, avec son régiment, les efforts héroïques qui signalèrent la campagne de 1814. En 1815, il se trouvait, la veille de la bataille de Waterloo, à la défense du pont de Vavres où la mort, sur le champ de bataille, du

capitaine et du lieutenant en premier, le laissa chargé seul du commandement de sa compagnie. Après la fatale issue de la campagne, il suivit au-delà de la Loire les restes de l'armée.

Sous la Restauration, il fut successivement employé dans son arme à Cherbourg, à Charleville et à Soissons où il arriva capitaine en 1818. Officier distingué, il prit une part très-active jusqu'en 1850 au rétablissement de nos remparts ruinés. Dans l'intervalle, il s'était allié avec une des plus honorables familles du pays, en épousant M<sup>lle</sup> Lévesque de Pouilly. Cette union le détermina à quitter une carrière où l'attendait un bel avenir, et à se consacrer tout entier, en se fixant à Soissons, aux intérêts de sa nouvelle patrie. Dès lors, nous le voyons prendre une place importante au conseil municipal, au conseil d'arrondissement, au bureau d'administration du collège, et s'y faire remarquer par un dévouement et des lumières qui ne font défaut à aucune tâche, à aucun intérêt.

Bientôt, le département de la Marne auquel il se rattache par M. Lévesque de Pouilly, son beau-père, l'envoie à la chambre des députés où il se fait connaître par des connaissances pratiques et des travaux consciencieux. Son mérite, son activité le désignent au choix de ses collègues pour une des places de secrétaire. Il en remplissait les difficiles fonctions, lors de l'envahissement sauvage qui dispersa la chambre le 25 février 1848.

Les travaux des sessions et les agitations de la politique avaient déjà sérieusement altéré sa santé; les événements qui surgirent alors ne contribuèrent pas à la rétablir.

Il resta donc à Soissons pendant la session de la première assemblée républicaine. C'est alors et pendant ce repos forcé, qu'il vint assister à nos séances et prendre part aux discussions de la Société dont déjà il

était membre. Chacun de nous put admirer, avec la distinction de son langage, la politesse de ses manières, et la justesse de ses aperçus et de ses observations. Nos travaux, on le voyait bien, l'intéressaient; et il regrettait d'en être distrait par d'autres occupations plus absorbantes. C'est alors aussi qu'il mit à la disposition de la Société la borne milliaire qui se trouve dans son jardin de la rue de Panleu.

Mais bientôt cédant, avec un complet oubli de sa santé, aux instances de ses amis, il fut appelé à siéger au conseil général du département et à l'assemblée législative; il se consacre de nouveau avec une abnégation rare à la défense de l'ordre et du pays, malgré les sinistres avertissements des hommes de l'art. Le 2 décembre 1851 le rendit un moment à la liberté de la vie privée et aux soins de sa santé. Mais les intérêts de ses concitoyens auxquels il ne sait rien refuser, les exigences des événements qui ne lui laissent ni paix, ni trêve, le rappellent aux affaires en lui faisant accepter la nomination de maire de Soissons. Nous pouvons le dire, parce que c'est la vérité: M. de Bussières a usé le reste de ses forces dans les travaux qui étaient la conséquence de ces fonctions; il le savait bien, et il était loin de se dissimuler quelle en serait l'issue. Aussi, c'est en quittant le conseil général où des travaux importants l'avaient occupé, et à peine arrivé à Soissons où l'attendaient d'autres affaires sérieuses, qu'il fut frappé d'une mort soudaine.

Peu de carrières ont été aussi bien remplies que celle de M. de Bussières; peu d'hommes aussi ont montré réunies dans toute leur vie autant de belles qualités; peu ont fait preuve d'autant de dévouement aux intérêts dont ils étaient chargés; peu ont montré autant d'abnégation dans les plus hautes positions, autant d'amour du pays,

autant de modération, autant de dignité dans les manières, autant de délicatesse dans les sentiments.

M. de Bussières n'a laissé aucun ouvrage ; mais les procès-verbaux des différentes assemblées où il a siégé sont remplis de rapports et d'opinions où il a déployé des connaissances profondes et variées, et qui donneraient par leur réunion la preuve d'une intelligence distinguée. Les procès-verbaux de la chambre des députés depuis 1839 jusqu'à 1854 contiennent, en particulier, des travaux de M. de Bussières qui, par leur étendue et leur développement, forment de véritables ouvrages, donnent de son esprit l'idée la plus avantageuse. Je me contente d'indiquer ceux qui concernent les travaux publics, la canalisation et la défense du territoire par les places fortes.

Le même membre rend compte de quelques médailles trouvées sur l'emplacement de la corderie de M. Lebel.

M. Périn fait à la Société la communication suivante :

Messieurs,

Il m'a été confié, il y a quelques jours, un jeton qui présente un grand intérêt pour notre histoire locale. C'est un jeton de Louise de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons, portant la date de 1598.

Antoinette-Louise de Lorraine d'Aumale était le onzième enfant de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair et grand veneur de France, chevalier de l'ordre du roi, colonel général de la cavalerie légère et lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, et de Louise de Brezé, dame d'Anet ; elle était petite fille de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon. Elle naquit le 19 septembre 1561, et mourut le 29 août 1643 à l'âge de 83 ans. A deux ans, elle était confiée à Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame, qui

lui fit prendre le voile blanc lorsqu'elle n'était encore qu'une enfant, la fit professe à seize ans, et aussitôt prieure, car en ce temps-là, dit l'historien de Notre-Dame, on ne faisait point de coadjutrices.

Les guerres civiles qui ensanglantèrent le commencement du règne de Henri IV forcèrent Catherine de Bourbon à abandonner l'abbaye où sa vie était menacée, et à se réfugier à Paris avec quelques-unes de ses religieuses. Elle ne devait plus revoir la maison où elle était restée cinquante-quatre ans, et mourut à l'hôtel de Vendôme. Son corps fut transporté à Saint-Denis. Lorsque les guerres civiles eurent cessé, Louise de Lorraine et toutes les communautés écrivirent au roi pour demander le corps de leur abbesse; cette demande fut accueillie, et la suscription de la réponse portait : *A ma cousine, l'abbesse de Soissons*. Ce fut là le brevet de Louise de Lorraine.

Avant elle, le prédicateur de la cathédrale prêchait tous les samedis à Notre-Dame. Guidée par sa piété, Louise y fonda les prédications de l'Avent et du Carême; elle donna à son église des ornements précieux, des reliquaires magnifiques, de riches tapisseries; elle soutint contre divers particuliers, pour des biens qu'elle revendiquait et contre des curés des environs pour des dîmes qu'on lui contestait, des procès qui augmentèrent les richesses de l'abbaye, à qui elle fit don en outre de sommes d'argent considérables que lui envoyèrent les princes de sa famille.

Deux princesses de sa maison, M<sup>lles</sup> d'Elbeuf et de Pagny lui furent confiées. Celle-ci mourut à Notre-Dame, la première lui succéda dans le gouvernement de l'abbaye.

Le jeton que nous vous présentons représente d'un côté une pyramide allongée, surmontée d'une croix et entourée de flammes ardentes, avec cette légende : *Lumen rectis*; au-dessous de la pyramide se lit la date de

1598. De l'autre côté sont les armes de Louise de Lorraine, avec cette inscription : Loyse de Lorraine, abbesse de Soissons.

Les armoiries sont écartelées au premier et au quatrième de Lorraine, au deuxième et au troisième de Bourbon-Condé.

Les armes de Lorraine sont coupées de huit pièces, quatre en chef et quatre en pointe. Au premier facé et de gueules de huit pièces pour Hongrie; au deuxième d'Anjou-Cicile; au troisième d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même pour Jérusalem; au quatrième d'or à quatre pals de gueules pour Aragon; au cinquième et premier de la pointe semée de France à la bordure de gueules pour Anjou; au sixième d'azur au lion couronné d'or armé et lampassé de gueules pour Gueldres; au septième d'or au lion de sable, armé, lampassé de gueules de Flandres; au huitième d'azur semé de croix recroisetées, au pied fiché d'or à deux bars adossés de même, brochant sur le tout pour Bar, et sur le tout d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent pour Lorraine.

Les armes de Bourbon-Condé portent d'azur à trois fleurs de lis, brisé d'un bâton alezé de gueules péri en bande.

M. Daras annonce, pour la séance prochaine, un travail sur les translations de saints et de reliques. Ce travail, s'il est fait avec soin, pourrait jeter quelque lumière sur l'histoire religieuse de nos contrées.

M. l'abbé Poquet sachant de quelle importance sont les cartulaires pour l'histoire locale et pour la géographie du moyen-âge, prie la Société de faire dresser le plus tôt possible l'inventaire de ces renseignements précieux, disséminés dans différentes bibliothèques, soit publiques, soit particulières. L'indication seule de ces matériaux, l'endroit où ils sont déposés, l'analyse succincte qui en



serait faite rendrait le plus grand service aux historiens en leur faisant connaître ces sources primitives, et leur abrégerait bien des recherches inutiles et infructueuses. Ce travail aurait un autre avantage, celui de sauver de l'oubli et souvent d'assurer la conservation de pièces uniques et originales.

Un membre fait observer qu'on pourrait y joindre les pièces accessoires et surtout les obituaires.

M. l'abbé Poquet ajoute qu'il comprend dans sa pensée, sous le nom générique de cartulaires, tous les actes, chartes, diplômes, lettres-patentes constatant des concessions faites, les transactions entre les seigneurs et les communautés religieuses, entre les seigneurs et leurs vassaux.

La Société partage entièrement cet avis, et elle émet le vœu de se voir promptement en possession d'un inventaire destiné à rendre de si grands services à tous ceux qui, dans son sein, s'occupent de l'histoire du pays.

La séance est levée à cinq heures et demie.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

**SOISSONS.**

---

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Mars 1854.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## **NOMINATIONS.**

MM. BAZIN,

CADET, professeurs au collège de Soissons, sont  
nommés membres titulaires de la Société.

PEIGNÉ DE LACOUR, manufacturier à Ourscamps,  
résidant à Paris, rue d'Arcy, 43, est proclamé  
membre correspondant.

## **OUVRAGES OFFERTS.**

*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*  
Tome II. In-8°.

## **COMMUNICATION.**

La Société apprend avec chagrin la nouvelle de la  
perte de M. Gencourt, membre de la société et archi-  
tecte de l'arrondissement.

M. Charles Gomart, de Saint-Quentin, remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre correspondant.

M. Gomart informe en même temps la Société qu'il a trouvé à Saint-Quentin la copie de lettres-patentes du roi de 1750, portant réunion de juridiction au chapitre de l'église de Soissons de plusieurs villages des environs, et d'autres lettres-patentes portant aussi réunion de différentes juridictions à l'abbaye de Saint-Médard.

M. Bretagne demande quelques renseignements sur une pièce de monnaie à l'effigie du duc de Gonzague, *Carolus Gonzaga, dux Givet et Reth*, qu'il a eu occasion de voir dans le canton d'Oulchy-le-Château. Il sera pris des renseignements à cet égard.

M. Gattelet soumet à l'examen de la Société une petite cassette revêtue d'une couverture en forme de toile mosaïque imitant de petites perles de nacre; c'est probablement une peau de poisson ou de serpent. Cette boîte est ornée de branches en fer ouvragé présentant des pattes ou envergure d'un travail assez délicat, mais d'une époque récente.

M. l'abbé Poquet avait demandé, dans la dernière séance, si les enfants de chœur n'avaient pas eu dans plusieurs églises ou cathédrales le pouvoir d'élire parmi eux un évêque ou un dignitaire du chapitre à certains jours de l'année, par exemple à la fête des Saints-Innocents.

M. de Laprairie montre que cet usage existait à Bourges où les enfants de chœur avaient le pouvoir de faire élire parmi eux un archevêque; qu'à différentes époques on avait fait des tentatives infructueuses pour supprimer cet usage; qu'on avait seulement obtenu que le nouvel élu ne donnerait plus la bénédiction épiscopale. Avant cette transaction, il avait la liberté de bénir et de porter la crosse pontificale.

M. Decamp dépose sur le bureau sa notice concernant M. de Saint-Vincent, membre correspondant, travail qui avait été lu dans une précédente séance, mais dont il avait gardé le manuscrit.

Messieurs, lorsque j'appuyais par mon suffrage la proposition faite au sein de notre Société de consacrer, dans nos annales, quelques lignes de regret et d'adieu à la mémoire de ceux de nos collègues que la mort viendrait à nous ravir, j'étais loin de prévoir que j'ouvrirais moi-même cette triste carrière, et que, le premier, je serais appelé à remplir ce pénible devoir.

Et cependant ces paroles d'adieu, vous l'avez bien compris, c'était en effet à moi à les prononcer, car si l'excellent esprit de confraternité qui unit si intimement tous les membres de notre Société vous faisait regretter la mort d'un collègue estimé, j'avais, moi, de plus, à pleurer la perte d'un bon et digne ami.

Permettez-moi donc, quoiqu'un peu tardivement, de revenir en peu de mots sur la vie de notre honorable confrère qu'une longue et cruelle maladie a constamment tenu éloigné de nos séances, malgré le vif désir qu'il éprouvait de prendre une part plus active aux travaux de la Société.

M. Louis-Marie Larcher de Saint-Vincent, né à Paris en 1793, se trouva de bonne heure à la tête d'une fortune assez importante pour lui permettre de négliger un diplôme d'avocat qu'il avait obtenu avec succès, et de se livrer entièrement à son goût pour les beaux-arts et pour la saine littérature. Né artiste, il rechercha bientôt ceux qui cultivaient les arts avec le plus de distinction ; il vécut avec eux dans une grande intimité, et comme son cœur était aussi généreux que son esprit distingué, il devint la ressource d'un certain nombre d'artistes dont la fortune était loin d'égaliser le ta-

lent, et avec lesquels il partageait libéralement sa bourse, sa table et sa maison. Cette société d'hommes d'esprit, l'habitude de fréquenter les ateliers où s'élaboraient sous ses yeux les immortels chefs-d'œuvre qui font aujourd'hui la gloire de nos collections publiques, avaient singulièrement développé et perfectionné les heureuses dispositions qu'il tenait de la nature. Ses connaissances en peinture égalaient celles des premiers maîtres eux-mêmes.

D'un autre côté, ses relations avec le monde élégant de Paris lui avaient donné cette politesse exquise, cette amabilité parfaite, cette aisance de manières, cette facilité de langage qui sont le véritable caractère de ce qu'on est convenu d'appeler la bonne compagnie. Aussi était-il impossible d'approcher M. de Saint-Vincent sans éprouver pour lui la plus vive sympathie. Il est véritablement resté, pour les personnes qui l'ont connu, le type des bonnes manières et de la galanterie française.

Le goût du beau qu'il possédait à un si haut point lui fit entreprendre plusieurs voyages dont les relations écrites de sa main sur des notes prises à la hâte nous ont mis à même de juger avec quel fruit il visitait les pays lointains, et avec quelle élégance de style il savait rendre les diverses impressions qu'éprouvaient son esprit et son cœur. Plusieurs fois il parcourut l'Italie, cette immortelle patrie des beaux-arts, et toujours il en revenait de plus en plus émerveillé. Il connaissait aussi l'Angleterre, la Belgique, la Hollande et la Suisse. Chacun de ces pays avait imprimé dans sa mémoire une foule d'agréables souvenirs que nous aimions tant à lui entendre raconter, et qu'il redisait, du reste, avec un charme infini.

Les voyages dont nous venons de parler, ses rapports avec le monde artistique, l'aisance dont il jouissait avaient fait naître chez M. de Saint-Vincent le besoin

de s'entourer des objets de sa constante préoccupation. Aussi sa maison de Paris ressemblait-elle beaucoup plus à un véritable musée qu'à une habitation particulière ; tous les appartements étaient ornés d'une foule de peintures signées des noms les plus illustres. Son cabinet, en particulier, véritable sanctuaire de l'étude et du bon goût où n'étaient pas admis les profanes, renfermait un grand nombre de curiosités venues de tous les pays du monde ; on y voyait en outre une des plus intéressantes bibliothèques qu'il soit possible de rencontrer, et de plus une très-riche collection d'autographes des plus grandes célébrités de l'histoire. Les richesses artistiques que possédait M. de Saint-Vincent étaient bien connues des amateurs ; aussi n'avons-nous pas été surpris de voir le nombreux concours de personnages illustres qui, à sa mort, se sont empressés de venir partager ses dépouilles. Plusieurs de ses peintures, quelques-unes de ses rares éditions, un grand nombre de ses autographes, n'ont été adjugés qu'à des prix extrêmement élevés.

C'est au milieu de cette vie pleine de si nobles jouissances, et à un âge qui devait encore lui promettre tant de belles années, que notre regrettable collègue ressentit les premières atteintes de la longue et cruelle maladie qui devait nous l'enlever. Il comprit que la vie si active qu'il avait jusque-là menée à Paris était désormais au-dessus de ses forces, que le repos et l'air pur de la campagne étaient devenus nécessaires à son existence. Le choix de sa retraite ne pouvait pas être douteux ; des raisons de famille, d'anciennes relations d'amitié devaient le ramener dans le village de Vauxbuin, dans cette délicieuse vallée que ceux qui l'habitent ou qui vont seulement la visiter apprécient chaque jour davantage.

C'est là que M. de Saint-Vincent a passé les dernières

années de sa vie, en philosophe, au milieu d'une propriété qu'il s'occupait à embellir, au milieu de ses riches albums et de ses livres favoris qu'il ne quittait même pas au moment des assauts terribles que lui livrait l'affreuse maladie de la pierre à laquelle il devait succomber. Il est cependant mort à Paris où l'avaient rappelé, pour quelques jours, l'affection et la grande célébrité de son ami, le docteur Civiale, l'inventeur de la lithotricie. Mais il a voulu que son corps fût ramené au village de Vauxbuin, et c'est là qu'il repose dans une tombe qu'il s'était préparée lui-même de son vivant, entre sa femme et quelques anciens amis. Il n'était âgé que de cinquante-huit ans.

Malgré son goût pour l'étude et quoique possédant un esprit orné des plus belles connaissances, M. de Saint-Vincent n'a rien écrit pour le public. Cependant, outre les souvenirs de voyage dont il a été question plus haut, je dois citer une notice restée également manuscrite qu'il a composée sur le village de Vauxbuin, et que je communiquerai quelque jour à la Société quand de nouvelles recherches m'auront permis de la rendre plus complète. M. de Saint-Vincent est encore l'auteur de la Notice biographique publiée par l'*Illustration* sur Wickemberg, le peintre si célèbre des glaces et des neiges avec lequel il avait vécu dans une grande intimité.

M. de Laprairie lit un mémoire très-intéressant et très-curieux sur l'ancien château d'Albâtre.

Dans le nord de la Gaule comme dans les provinces du Midi, les Romains avaient élevé de nombreux monuments revêtus du cachet de grandeur qu'ils savaient imprimer à toutes leurs œuvres. Partout en effet où ce peuple s'établissait, il portait avec lui le luxe de Rome

et son goût passionné pour les représentations théâtrales, les jeux du cirque et les combats de l'amphithéâtre. De tous ces monuments, suite de la conquête, nous croyons que les bains de Julien à Paris, et l'arc de la Porte de Mars à Reims sont les seuls qui n'aient pas disparu; tout le reste s'est écroulé ou a été renversé, et n'a pas laissé de traces au-dessus du sol. Pour que l'existence d'édifices souvent considérables, et même de villes gallo-romaines (1) nous soit révélée, il faut que des circonstances accidentelles amènent des fouilles profondes qui déplacent une grande quantité de terre. A Soissons, les travaux du génie militaire ont produit ce résultat.

Cet anéantissement d'immenses édifices et de villes tout entières nous retrace d'une manière plus saisissante que les pages d'histoire les plus éloqu岸tes, les révolutions, les ruines, les dévastations que la France eut à subir depuis le 4<sup>e</sup> siècle jusqu'à notre époque.

Les constructions des Romains avaient ce qu'il fallait pour vivre un nombre de siècles presque indéfini; la main des hommes a donc dû contribuer à leur ruine bien plus que le temps lui-même. Mais de toutes les périodes de notre histoire, quelle est celle qui vit s'accomplir le plus de désastres? Nous croyons que, jusqu'à présent, on a accusé de plus de dévastations qu'ils n'en commirent réellement, les Barbares qui, en se répandant sur l'empire romain aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> siècles, donnèrent le coup de mort à un corps entré depuis longtemps déjà en dissolution. Les Goths, les Visigoths, les Francs et tous les autres peuples qui les précédèrent ou les suivirent, avaient été en relations plus ou moins fréquentes avec le peuple qui laissait échapper de ses

(1) La Société académique de Laon croit retrouver une ville romaine à Nizy-le-Comte où elle a déjà fait des découvertes importantes.



maines l'empire du monde. Ils n'avaient pu voir sa civilisation, ses arts, sa littérature sans être éblouis de sa supériorité et sans être saisis du désir de le prendre pour modèle en beaucoup de choses. On doit donc supposer que souvent les conquérants barbares aimèrent mieux s'installer dans les palais des Romains que les détruire. Nous pensons qu'il en fut ainsi pour le monument qui va nous occuper.

Les Normands, au 9<sup>e</sup> siècle, paraissent avoir été animés d'un autre esprit. En abordant les côtes de la mer ou en descendant sur les rives des fleuves qu'ils avaient remontés, ils ne se proposaient qu'un but, et ils y étaient fidèles : piller et détruire, même lorsque la destruction ne leur produisait rien. Si les monuments antérieurs au 11<sup>e</sup> siècle sont si rares, nous en trouvons donc la principale cause dans les ravages des Normands.

Quant à ce qui concerne particulièrement le palais d'Albâtre, nous montrerons, dans la suite de ce travail, qu'il dut subsister jusqu'à la fin du 8<sup>e</sup> siècle.

#### RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Depuis Berlette qui écrivait au milieu du 16<sup>e</sup> siècle, tous les historiens de Soissons ont parlé du château d'Albâtre. Les uns n'en ont dit que quelques mots ; les autres se sont plus étendus sur sa destination et son importance ; mais si leurs idées sont souvent erronées et quelquefois ridicules, elles montrent du moins la haute opinion qu'ils avaient du monument, opinion que les découvertes récentes sont venues confirmer.

Pour qu'on puisse juger de la valeur de ce qui a été avancé au sujet de ce monument, nous allons rapporter non-seulement les passages des historiens de Soissons qui y ont traité, mais encore ceux des auteurs qui, ayant nommé cette ville, ont fourni ou auraient pu fournir quelque éclaircissement à cet égard.

Premièrement : La *Notice des dignités de l'Empire* (1), que l'on croit avoir été rédigée entre les années 395 et 407, se borne à dire que les fabriques des Gaules étaient sous l'inspection de l'illustre chef des offices, et qu'il y avait à Soissons des fabriques de boucliers, de balistes et de clibanares : *Suessionensis scularia*, *balistaria*, *clibanaria*, et elle indique comme villes de garnison dans la seconde Belgique Reims et Noyon, sans parler de Soissons ; au reste, il ne s'agit que de cohortes de barbares, et non de légions romaines.

Dans les commentaires de cette notice par Pencilole, il est dit que l'itinéraire d'Antonin porte que la vingt-cinquième légion résidait à Soissons ; mais cette mention n'est pas dans l'itinéraire. Nous ferons en outre observer que cet auteur a pris les *Suessiones* pour un peuple de la Suisse, erreur qui a été ensuite répétée par Groevius.

Deuxièmement : La *Notice des provinces et cités de la Gaule* (2), rédigée aussi à peu près à la même époque ou un peu plus tard, se borne à nommer Soissons après Reims.

Troisièmement : La carte de Peutinger (3) que l'on suppose dressée au milieu du 3<sup>e</sup> siècle, mais recopiée depuis avec des modifications, place *Augusta Suessionum* à côté de quatre petites montagnes.

Quatrièmement : L'itinéraire d'Antonin (4) qu'on attribue à la fin du 4<sup>e</sup> siècle, nomme plusieurs fois Soissons entre Reims et Noyon, entre *Contraginum* (Condren ou Chauny) et Fismes, et après *Augustomagum* (Senlis) ;

(1) Avec les *Commentaires* de Pencilole imprimés en 1608 ; et dans D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*. Premier volume.

(2) Dans Don Bouquet. Premier volume.

(3) Dans Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*.

(4) Dans D. Bouquet. Premier volume.

comme nous venons de le dire il n'y est pas question de la 25<sup>e</sup> légion.

Cinquièmement : Pline (1) se borne à donner aux Soissonnais le titre de *Liberi* ; Ptolémée (2) à dire que leur capitale se nommait *Augusta* ; Strabon (3) à les appeler *Pugnaces* ; et Lucain (4) à les peindre ainsi : *Longisque levis Suessiones in armis*.

Sixièmement : La légende de saint Crépin et de saint Crépinien (5), que nous analyserons plus loin, raconte que ces saints subirent leur martyre à Soissons et qu'ils furent jetés dans l'Aisne, mais sans parler du palais des gouverneurs romains. Il est vrai que le récit du martyre fait supposer que la scène se passe au palais ou dans son voisinage.

Septièmement : La *Notice des provinces de la Gaule* de A. de Valois (6) répète le passage que nous avons cité plus haut de la *Notice des dignités de l'Empire*, en ajoutant qu'au temps des empereurs il y avait un palais à Soissons. Cet auteur croit de plus à un amphithéâtre dans la plaine de Saint-Crépin.

Huitièmement : La *Notice des Gaules* de d'Anville, au mot *Augusta Suessionum*, répète aussi le passage de la *Notice des dignités de l'Empire*, sans parler de palais, ni d'amphithéâtre.

Neuvièmement : Dans la *Gallia Christiana*, on lit ce passage : *Et certe auctor notitiæ imperii Romani hïc*

(1) *Histoire naturelle*. Livre 4.

(2) Dans D. Bouquet. Premier volume, page 77.

(3) Livre 4 dans D. Bouquet. Premier volume, p. 27 et 29.

(4) Pharsale. Livre premier.

(5) Dans Sarius au 23 octobre.

(6) Pages 38 et 603.

(Soissons), *constituit legionem vigesimam quintam*; ce qui est certain, c'est que ce renseignement ne se trouve pas dans la *Notice des dignités de l'Empire*.

Cette assertion de la 25<sup>e</sup> légion placée à Soissons a-t-elle été prise dans Pencilole par le *Gallia Christiana*, et répétée ensuite par tous les historiens sans vérification? Cela nous paraît vraisemblable.

Comme on a supposé que le palais d'Albâtre avait été la fabrique d'armes dont parle la *Notice des dignités de l'Empire*, comme aussi on a prétendu qu'il avait servi de caserne à la 25<sup>e</sup> légion, on comprend que cette notice et l'itinéraire d'Antonin aient été souvent cités. Nous ne voulons pas affirmer que la 25<sup>e</sup> légion n'ait pas été placée à Soissons; nous sommes forcés seulement d'avouer que nous n'avons trouvé la preuve de son séjour ici dans aucun document ancien.

Nous allons passer maintenant aux auteurs qui ont traité spécialement de l'histoire de Soissons.

Dixièmement : L'histoire manuscrite de Soissons, composée en 1552 par Berlette (1), corrigée par Henri Duchesne, et augmentée et refondue par Michel Bertin en 1580, est le premier ouvrage où nous ayons trouvé nommé le palais d'Albâtre (2). Dans le chapitre où est raconté le siège de 1414, on lit ce passage : « J'ai » opinion que pareillement fut brûlés et démolis alors » l'ancienne église Saint-Remi et un château d'Albâtre » qui souloit être entre la ville et l'abbaye de Saint- » Crépin-en-Chaye, et y a apparence et conjecture grande » de ce, car ès environs dudit Soissons n'y avait alors » place plus nuisible pour la deffense de ladite ville que » lesdits château et église, attendu qu'ils étoient situés » sur le bord du fossé d'icelle, et aussi que l'on tient

(1) A la Bibliothèque de Soissons.

(2) Chapitre 9, livre 2.

» pour certain, et c'est le bruit commun et dire du  
» peuple que ledit château d'Albâtre fut démoli au  
» temps des Armignacs. »

En d'autres endroits du même manuscrit (1), il est  
parlé du *viel château d'Albâtre*, à propos d'objets divers  
qui ont été trouvés sur son emplacement.

Onzièmement : Melchior Regnault (2) suppose que des  
Troyens et autres peuples de l'Asie quittant des lieux  
nommés Crise et Alabastre, vinrent à Soissons et y élevè-  
rent en souvenir de la patrie des châteaux du même nom.

« Celui d'Alabastre, » dit-il, « étoit vers le septentrion,  
» abordoit le fleuve de l'Aisne et s'étendoit jusqu'au lieu  
» où est à présent l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye,  
» nommée *in cavea*, à cause qu'auparavant étoient des  
» prisons dans lesquelles saint Crépin et saint Crépinien  
» avoient été emprisonnés par Rictiovare, qui com-  
» mandait à Soissons sous les empereurs Dioclétien et  
» Maximien. »

Douzièmement : Dormay (3) réfute la fable des Troyens.  
Il admet que notre monument étoit un château et une  
forteresse, et il suppose que, puisqu'il y avait à Sois-  
sons des arsenaux et des dépôts de vivres, il fallait de  
grands édifices pour « serrer les grains et mettre les  
» armes qu'on y faisoit. L'un étoit le château du gou-  
» verneur, l'autre le palais de justice. » Un peu plus  
loin (4), il rapporte le passage de la *Notice des dignités  
de l'Empire*, en ajoutant « qu'on ne peut blâmer ceux  
» qui pensent : 1<sup>o</sup> que ces fabriques étoient dans les  
» deux châteaux ; 2<sup>o</sup> qu'ils avoient été commencés sous  
» Auguste. »

(1) Livre premier, chapitre 9 et livre 8, chapitre 20.

(2) *Abrégé de l'histoire de l'ancienne ville de Soissons*, imprimé  
en 1630, page 9.

(3) *Histoire de Soissons* imprimée en 1665. Premier vol page 37.

(4) Page 85.

Enfin, il dit : « Nous lisons dans les plus anciens auteurs que la 25<sup>e</sup> légion étoit ordinairement à Soissons ou aux environs pour la sûreté de la province. » Quels sont ces anciens auteurs ? Nous pensons que si d'anciens auteurs en effet avaient énoncé positivement ce fait qui a de l'importance pour Soissons, Dormay les aurait nommés.

Treizièrement : Rousseau-Desfontaines (1), qu'une affirmation n'embarrasse jamais, prétend que les Romains firent bâtir à Soissons vers le septentrion regardant l'occident une forteresse de pierres blanches « qui » en fut nommée le château d'Albâtre, en une place » entre la ville d'aujourd'hui et Saint-Crépin-en-Chaye ; » qu'il fut accommodé pour y loger Drusus, fils de l'impératrice Livia, et servit depuis d'arsenal, ce qui » attira beaucoup d'ouvriers de ce côté-là, et fit que les » gouverneurs romains se firent bâtir un autre château » au milieu de la ville à l'endroit où est l'évêché. » Il » ajoute (2) : que le martyre de saint Crépin et de saint » Crépinien eut lieu sur la place d'exécution entre les » prisons et la rivière. » Enfin, il dit (3) : « que les religieux de Saint-Crépis, lors de la reconstruction des » nouveaux bâtiments en 1706, firent démolir la tour » qui avoit servi de prison aux deux saints, et qui étoit » proche de leur église à l'endroit où est le bel escalier » du dortoir. »

Il suffit de lire quelques pages de ce manuscrit pour voir que l'auteur ne peut être pris au sérieux lorsqu'il s'occupe d'une époque éloignée du temps où il vivait.

Quatorzièmement : Dans sa *Dissertation* de 1755 (4),

(1) *Histoire manuscrite de Soissons*, écrite en 1707. Première partie, page 41.

(2) Deuxième partie, page 19.

(3) Quatrième partie, page 227.

(4) Page 41.

l'abbé Lebœuf s'exprime ainsi : « On ne doute pas que ,  
» dans cette plaine de Saint-Crépin , il y eut un palais  
» sous les empereurs romains... et de là vient proba-  
» blement la tradition sur le palais d'Albâtre où il est  
» vraisemblable que ces princes logeoient lorsqu'ils  
» passoient à Soissons. »

Quinzièmement : Lemoine (1) dit , en parlant du châ-  
teau d'Albâtre : « Que quelques-uns tirent son nom  
» de deux mots latins : *Albarium opus*, sorte d'ornemen-  
» tation employée par les architectes d'Italie... que  
» d'autres attribuent ce nom aux morceaux de marbre  
» b'anc qui paraissent avoir été insérés dans la surface  
» des murailles de ce château... qu'il y a tout lieu de  
» croire aussi que le château d'Albâtre, qui paroît avoir  
» été vaste et orné, fut dès son origine destiné à rece-  
» voir les empereurs pendant leur séjour à Soissons...  
» que (2) l'arrêt qui condamna saint Crépin et saint Cré-  
» pinien fut exécuté à Soissons, derrière le palais du  
» gouverneur, proche des prisons dans un lieu destiné  
» alors à l'exécution des criminels. »

Seizièmement : Cabaret (3) est assez confus dans ce  
qu'il rapporte sur le palais d'Albâtre. Il ne donne pas  
comme certain, mais il semble admettre que ce fut  
l'arsenal des Romains. Après cette observation, nous  
allons le citer textuellement : « Nous savons que sa  
» construction eut lieu sous Drusus, fils de Livia, femme  
» d'Auguste (4) ; il se nommait Albâtre à cause de ses

(1) *Histoire des antiquités de la ville de Soissons*, imprimée en 1771. Tome 1<sup>er</sup>. Voir page 122.

(2) Page 162.

(3) *Mémoires manuscrits* pour servir à l'histoire de Soissons, écrits en 1785. Tome 1<sup>er</sup>, page 27.

(4) Mais d'après lui, Drusus serait nommé (ce qui n'est pas) dans la *Notice des dignités de l'Empire*, notice qu'il semble croire contemporaine de Drusus, et qui n'a été rédigée que quatre cents ans plus tard.

» logements et jardins embellis de figures, vases et  
» statues d'albâtre ou marbre blanc .. Les anciens his-  
» toriens nous ont appris que ce château avait été cons-  
» truit à trois étages par les Romains, dont le premier  
» servoit d'arsenal ; le second pour y loger la 25<sup>e</sup> lé-  
» gion ; le troisième pour l'habitation des gouverneurs,  
» sans compter les greniers qui servoient de magasins.

» En 1762 (1), M. de Méliant fit faire des fouilles, et  
» on trouva l'assiette du palais d'Albâtre entre l'abbaye  
» Saint-Crépin et l'ancienne porte Barat ; les fondations  
» se trouvèrent à quatre et six pieds de profondeur. On  
» y trouva aussi les bases et fondations de tours rondes  
» dont partie en briques et moellon ; mais l'impossibilité  
» de trouver les issues des caves et prisons souterraines  
» firent abandonner l'entreprise... Les saints Crépin et  
» Crépinien furent conduits dans les prisons impériales  
» du palais d'Albâtre, et ils eurent la tête tranchée sur  
» la place publique de ce château, qui se trouvait dans  
» l'emplacement où se voit encore une croix de pierre  
» qui représente celles que nos pères y avaient succes-  
» sivement plantées pour nous en conserver la mé-  
» moire. »

Dix-septièmement : Les manuscrits de D. Grenier dans lesquels nous pensions trouver de nombreux renseignements, indiquent seulement (2) qu'à l'embranchement de la chaussée romaine qui allait traverser l'Aisne à Pasy, était un château digne de la grandeur des Romains et séjour ordinaire des empereurs dans les derniers temps de l'empire.

D. Grenier rappelle ensuite les évènements importants qui, d'après lui, se seraient passés au château d'Albâtre.

(1) Page 34.

(2) *Mémoires manuscrits* à la Bibliothèque impériale. 166. Page 20, article 6. Histoire de Soissons.



Nous citerons plus loin son opinion à ce sujet, opinion que nous partageons.

Dix-huitièmement : H. Martin et P. Lacroix (1) rapportent tout ce qui a été dit par Berlette, Dormay et le chanoine Cabaret ; ils admettent que le nom d'Albâtre vient de *Balitaria*, et selon toute apparence, disent-ils, lorsque le maître des offices de l'empire, le préfet des Gaules, et même l'empereur, se trouvaient à Soissons, ils y logeaient dans un château ou palais situé au nord de la ville ; c'est-à-dire au palais d'Albâtre.

Ces deux auteurs n'ont pas fait d'études particulières sur le palais d'Albâtre ; ils n'ont donc rien ajouté à ce que l'on en savait avant eux.

Dix-neuvièmement : Leroux (2) rapporte aussi ce qu'ont dit Berlette et Cabaret, et il ajoute quelques détails sur les découvertes faites de 1826 à 1836, à la suite des travaux du génie militaire. Quant à l'ancienne destination de toutes ces ruines, Leroux suppose l'existence de deux monuments différents, l'un tout militaire destiné aux arsenaux et logements de troupes, l'autre plus orné servant de palais aux gouverneurs. Il est amené à faire cette supposition, parce qu'il voit des restes de constructions sur une étendue considérable, et surtout parce qu'il regarde comme vraie l'opinion qui met la 25<sup>e</sup> légion en résidence à Soissons.

Leroux est de plus disposé à croire à l'existence d'un camp permanent dans le coude formé par la rivière au nord-est du palais d'Albâtre. Les restes d'un grand fossé qu'il croit distinguer à droite de la promenade du cours

(1) *Histoire de Soissons* imprimée en 1837. Premier volume, page 61.

(2) *Histoire de Soissons* imprimée en 1850. Premier volume, page 89.

lui paraît donner quelque vraisemblance à cette supposition.

Vingtîèmement : M. Calland, dans un article de l'*Argus Soissonnais* (1), consacré à décrire un *ustrinum* ou lieu destiné à brûler les corps, a émis l'opinion que le palais d'Albâtre et ses vastes dépendances n'avaient été élevés que vers les derniers siècles de la domination romaine. Et cette opinion, il la motive sur ce que, les puits remplis d'ossements calcinés qu'il a vus au moment des fouilles du génie militaire, étaient recouverts par des constructions, et notamment par un aqueduc qui arrivait au monument.

De tous les auteurs que nous avons cités, Berlette est donc le premier qui, en 1551, nomme le palais d'Albâtre, et en parle comme d'un monument dont les restes encore considérables avaient été détruits en 1414, et dont la tradition avait conservé le souvenir sous ce nom de palais d'Albâtre. Les documents antérieurs à cet historien (ceux du moins que nous avons pu consulter), ne fournissant aucune indication précise ni sur un palais des gouverneurs romains à Soissons, ni sur l'endroit où étaient établies les fabriques d'armes de la *Notice des dignités de l'Empire*, on peut dire que tout ce qui a été avancé par les divers auteurs qui ont écrit depuis Berlette est plus ou moins ingénieux, plus ou moins vraisemblable, mais ne porte aucun caractère de certitude.

Nous ne sommes pas plus riches en documents historiques que ceux qui se sont occupés avant nous du palais d'Albâtre; nous avons de plus qu'eux les découvertes si nombreuses qui ont été faites dans ces dernières années par les travaux du génie militaire. Et pour ne rien omettre de ce qui peut aider à se faire une idée exacte du grand édifice qui nous occupe, nous

(1) Du 14 novembre 1844.

allons reproduire en détail toutes les découvertes qui ont été constatées à des époques déjà anciennes, et nous les ferons suivre de celles faites récemment, et en quelque sorte sous nos yeux ; mais nous indiquerons d'abord la situation du monument.

#### EMPLACEMENT DU PALAIS D'ALBÂTRE.

Le palais d'Albâtre était situé à cent cinquante mètres environ de l'angle nord-ouest de la ville gallo-romaine, sur le prolongement d'une diagonale que l'on supposerait tirée de la grande caserne à la salle de spectacle.

Le terrain sur lequel on a trouvé des restes de constructions forme un espace à peu près circulaire de trois cents mètres de rayon. Sur un point qui n'en est pas le centre, puisqu'il se rap<sup>1</sup>roche un peu plus de la ville, le sol formait encore avant les derniers travaux du génie militaire une éminence qui devait son existence à l'amoncellement de ruines provenant d'un immense édifice.

Pour se bien rendre compte de la position du palais d'Albâtre, des voies qui venaient y aboutir, des lieux où ont été faites les découvertes dont nous allons parler, il faut avoir sous les yeux le plan qui accompagne ce travail.

Quoique le monument fût en dehors de la ville romaine, il paraît avoir été le point où venaient rayonner toutes les voies qui partaient de Soissons ou y arrivaient. Un grand nombre de raisons nous font supposer du moins qu'elles se dirigeaient vers un grand péristyle à colonnes dont nous parlerons plus loin, et en avant duquel aurait existé une place publique.

La voie de Paris et de Meaux descendait dans la vallée à la gorge de Maupas, coupait près du cimetière actuel celle de Senlis, de Noyon et d'Amiens, et se rendait au pont dont nous venons de parler. La voie arrivant de la mer par Vermand ou Saint-Quentin traversait

l'Aisne à Pasly, un peu en amont du bac, sur un pont dont on a reconnu des restes il y a quelques années. Sa direction exacte n'a pu être constatée ; mais quelle que fût en effet sa direction, la distance dont elle pouvait s'éloigner du même point était si faible, qu'il est permis de supposer qu'elle s'y rendait aussi.

Lorsqu'en 1824, on reconstruisit la courtine Saint-Christophe (1), on put constater que l'ancien mur était assis sur une voie antique. La direction de cette voie conduit toujours au même point ; mais si l'on considère que les chaussées de Reims et de la Marne (route actuelle de Château-Thierry) s'étaient rencontrées nécessairement vers le carrefour Saint-Martin, on en conclura que ces deux dernières voies tournaient la ville pour se rendre, comme toutes les autres, au palais d'Albâtre.

D'autres chaussées ou simples rues qui paraissent avoir été particulières au monument et aux habitations qui l'avoisinaient, ont été mises à découvert durant le cours des travaux du génie ; nous ne pouvons en indiquer que deux qui se coupaient à angle droit (point 1845. L. L.) (2).

(1) Leroux, dans son *Histoire de Soissons*, premier volume, page 64, dit en parlant de la voie de Reims : « Cette chaussée ne traversait pas la ville ; elle la longeait au sud et à l'ouest, ainsi qu'on l'a reconnu lors de la reconstruction de la porte de Paris. » Mais cet embranchement tournant la ville pouvait très-bien ne pas empêcher la voie de se rendre directement à la porte du Midi, si il y en avait une.

(2) L'une de ces deux chaussées, celle qui se dirige du sud au nord, offrait une particularité remarquable : il entraînait dans le massif dont elle était formée une énorme quantité de fragments d'os qui étaient mêlés à de petits morceaux de pierre ; et ces fragments étaient la partie poreuse des os coupés nettement à la scie, ce qui montrait qu'il avait existé près de là une fabrique d'objets en os. Il résulte de ce fait que, dans l'établissement de leurs routes, les Romains se servaient de tous les matériaux qu'ils avaient sous la main, et non qu'ils avaient un système absolu de construction qu'ils appliquaient partout.

Nous venons de montrer que le palais d'Albâtre pouvait communiquer avec tous les pays occupés par les Romains, sans qu'il fût nécessaire de traverser la ville. Il nous reste à indiquer de quelle manière il communiquait avec la ville elle-même. Si on jette les yeux sur le plan, on verra que la chaussée de Noyon se rendait directement au carrefour de la Grosse-Tête où se trouvait la porte romaine, et on verra en même temps que la voie qui tournait la ville et unissait le palais d'Albâtre aux voies de Reims et de la Marne, coupait la voie de Noyon, précisément où est placée la porte Saint-Christophe actuelle. Il est probable, d'ailleurs, ainsi qu'on l'a indiqué sur le plan, que la voie de Vermand se rendait directement au carrefour de la Grosse-Tête. La communication du palais d'Albâtre avec la porte de l'Ouest ne laisse donc aucun doute.

Jusqu'à ces derniers temps, on était resté dans l'incertitude sur la question de savoir si la ville romaine avait eu une porte dans son mur septentrional ; la découverte récemment faite (1) dans une maison de la rue des Framboisiers, d'une arche d'un pont qui aurait été jeté sur la rivière de Crise, détournée par les Romains de son cours naturel pour couler dans les fossés creusés au pied de leurs murailles, nous permet de supposer que là s'ouvrait une porte qui conduisait au palais d'Albâtre, et que ce monument avait, à l'est comme à l'ouest, une entrée principale.

#### DÉCOUVERTES.

Berlette (2) étant le premier auteur, nous l'avons dit

(1) Voir notre travail sur les fortifications de Soissons dans le 7<sup>e</sup> volume du Bulletin de la Société.

(2) Livre 1<sup>er</sup>, chapitre 9. Il s'agit du manuscrit refondu par Michel Bertin.

plus haut, qui ait nommé le palais d'Albâtre, et qui, en mentionnant que ses derniers débris avaient disparu en 1414, a par-là constaté son existence jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle, nous commencerons par rappeler les découvertes qui ont été faites de son temps.

« Au temps, » dit-il, « des fortifications de 1551 du  
» côté de Saint-Crépin-en-Chaye, on trouva au lieu ap-  
» pelé le château d'Albâtre une grande statue ou simula-  
» cre de marbre blanc ; laquelle figure était de femme  
» nue, tout entière ne s'en fallait que de la tête, de  
» hauteur et de grosseur de la plus puissante femme  
» qu'on pourroit voir ou trouver. Celui simulacre a été  
» fort longtemps au milieu de la Courcelle et en après  
» en la grande salle du logis épiscopal de feu de bonne  
» mémoire M. Charles de Roucy, à la vue de chacun.  
» Aucuns ont soupçonné que c'étoit la figure de la  
» déesse Minerve, autres que c'étoit celle d'Isis. . . . .  
» Et en un autre lieu, entre Notre-Dame-des-Vignes et  
» Saint-Crépin-en-Chaye, où l'on tient qu'étoit bâti le viel  
» château d'Albâtre furent trouvées des offices voûtées  
» et peintes, étant encore en leur entier ; plusieurs caves  
» aussi de merveilleuses hauteur et grandeur avec plu-  
» sieurs pièces de marbre, albâtre, jaspe et de porphyre,  
» et plusieurs de différentes couleurs façonnées par pe-  
» tits carreaux, larges de demi-pouce, comme pour faire  
» pavés ; et dit-on qu'il y avoit une galerie pavée où  
» furent trouvées épingles d'ivoires longues d'un doigt  
» qu'on disoit avoir servi à attacher des tapisseries. Pa-  
» reillement furent trouvées plusieurs médailles d'or et  
» d'argent, laiton et plusieurs autres métaux ; lesquels  
» étoient de divers portraits et figures entre lesquels en  
» avoit contenant la suscription Druse, Claude, César,  
» Galba, Domitien, Valentinien, Tite, Vespasien, Maxi-  
» mien et de plusieurs autres antiques portraits qui sont  
» encore en ma possession. »

Dormay (1) ajoute ces quelques mots au récit de Berlette : « Depuis, dans le fossé de la pointe de l'Évangile, on a encore découvert un conduit de pierre voûté »  
» qu'on jugeoit avoir été fait près de la muraille de ce »  
» château ; mais on ne sait pas pour quel usage, ni si »  
» ce fut pour servir d'égoût ou d'aqueduc. »

Cabaret (2) rend compte ainsi des découvertes qui furent faites de son temps par M. de Méliant, intendant de la généralité de Soissons :

« En 1762, la curiosité le porta à faire fouiller dans »  
» divers endroits de la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye »  
» (point 1762), pour découvrir la véritable assiette et »  
» l'étendue de ce monument antique, et de fait, on la »  
» trouva entre l'abbaye et l'ancienne porte Berald (3). »  
» Les fondations se trouvèrent à quatre et six pieds de »  
» profondeur ; mais la chaux et le ciment qui lioient les »  
» pierres dures et les grès qui les composaient en était »  
» tellement endurcis, que l'on ne put en rien arracher. »  
» On y trouva aussi les bases et fondations de tours »  
» rondes, dont partie en briques et moellons de roche, »  
» et partie de gros cailloux brutes qui dénotoient une »  
» grande solidité. L'impossibilité de découvrir les issues »  
» des caves et prisons souterraines firent abandonner »  
» l'entreprise ; mais il est incroyable combien on y trouva »  
» de petits morceaux d'altâtre, de marbre blanc, de »  
» jaspe, de porphyre et de marbres de toutes couleurs. »  
» Les curieux naturalistes en firent de grandes provi- »  
» sions, parce que, dans ce temps, régnoit la curieuse »  
» ambition d'avoir chez soi des cabinets d'histoire. »  
» MM. Petit, conseiller au bailliage, Leduc de la Tour-

(1) *Histoire de Soissons*. 2<sup>e</sup> volume, page 451.

(2) *Mémoires manuscrits*. 1<sup>er</sup> volume, page 54.

(3) C'est d'après l'indication de Leroux que nous avons placé ces fouilles au point 1762 ; mais nous serions disposé à les rapprocher de la ville.

» nelle, trésorier, et Jardel en ont orné leurs belles  
» collections, et en ont fait part à beaucoup d'étran-  
» gers curieux. »

A partir de 1826, les découvertes se succédèrent presque sans interruption jusqu'en 1845. La reconstruction des fortifications depuis le bastion de l'Évangile jusqu'à la courtine qui s'étend devant l'ancienne abbaye de Saint-Léger, amena des déplacements de terres sur une étendue considérable, et par suite des découvertes sur tous les points fouillés. Malheureusement le système de défense de nos jours ne procédant pas par lignes droites ou courbes régulières longtemps prolongées, il arriva que ce qui fut mis au jour le fut par pièces et par morceaux, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Au reste, les travaux du génie se seraient-ils exécutés d'une manière plus favorable aux études archéologiques que nous ne serions pas beaucoup plus avancés. Les officiers du génie s'occupaient d'élever des murs de fortifications et de creuser des fossés; ils ne pensaient guère à constater l'existence de ces vieux murs qui revoyaient la lumière après tant de siècles d'enfouissement (1). L'administration de la ville y mettait aussi une grande indifférence, et aucune société archéologique n'avait encore été fondée à Soissons. On comprend les services qu'aurait rendus notre Société, si elle avait existé pendant le temps que ces travaux s'exécutèrent. Toutes les découvertes auraient été suivies et constatées avec soin; des plans auraient été dressés à mesure que les constructions se montraient, l'administration municipale aurait été sollicitée de s'intéresser aux découvertes, et elle n'aurait pu ni voulu s'y refuser. Nous aurions

(1) Nous devons faire cependant une exception pour M. le capitaine Lemor qui, depuis, a péri en Afrique. Cet officier leva avec soin le plan des constructions à mesure qu'elles se montrèrent pendant son séjour à Soissons.



aujourd'hui un musée rempli d'objets antiques trouvés à Soissons même, et nous retraçant l'état des arts, les habitudes de la vie, peut-être les passions et les vices d'une époque si éloignée de nous et si différente de la nôtre. La description que nous avons entreprise aurait été nécessairement beaucoup plus intéressante, et elle aurait laissé moins de vague sur les dimensions et les dispositions des bâtiments qui composaient le palais d'Albâtre.

Nous allons rendre compte, d'après Leroux (1) qui suivit les travaux du génie militaire, des découvertes réalisées de 1826 à 1836.

Lors des fouilles faites pour élever la courtine qui unit le bastion de l'Évangile à celui qui est situé plus au nord (nos 8 et 9), on reconnut que le terrain avait été déjà remué, sans doute en 1551, et l'on rencontra vers le milieu de la courtine les fondations d'une tour carrée d'environ cinq mètres de côté. On trouva, dans les déblais, une quantité considérable de fragments de carreaux en terre cuite et de tuiles de grande dimension, une douzaine de morceaux de colonnes en pierre tendre de quarante centimètres de diamètre, dont plusieurs étaient des chapiteaux et des bases d'ordre toscan, une statuette en bronze, une bague en or avec une devise en latin, des médailles de Néron, Vespasien, Antonin, Probus, des monnaies de rois de France, une mosaïque de sept mètres en carré dont nous donnerons la description plus loin.

A deux cent cinquante mètres environ plus au nord-est, c'est-à-dire dans le prolongement des rues Barat et de Guise, on trouva (point 1836 du plan) de nouvelles constructions de murailles, une mosaïque de deux mètres cinquante centimètres de long sur laquelle était

(2) *Histoire de Soissons*. Premier volume, page 92.

placé un vase en cuivre recouvert d'un plat en argent, et dans lequel il y avait soixante-treize médailles en argent portant les noms de dix-neuf empereurs. A quelques mètres plus loin, on trouva encore deux mille cent quatre-vingt six médailles de bronze des deux Tétricus (3<sup>e</sup> siècle), et d'empereurs du même siècle ; enfin, l'objet le plus important produit par toutes les fouilles fut le groupe en marbre blanc du fils de Niobé et de son pédagogue.

Une lettre de M. Vauvilliers, commandant du génie à Soissons, en date du 7 mars 1831, et adressée au maire de la ville (1), contient quelques renseignements sur les résultats des fouilles à cette époque ; il y est dit : « On a trouvé des amphores, des meules de moulin » à bras, une mosaïque, des tuiles romaines et une figure en bronze de Cupidon. On a également trouvé » des fûts de colonnes, des bases et des chapiteaux » ioniques ou corinthiens ; mais c'est surtout en monnaies et médailles que le sol se trouve riche. Il y a » cela de particulier qui annonce de nombreux bouleversements et la présence de beaucoup de nations » diverses autour de Soissons : à côté d'une monnaie de » Trajan, Domitien, Vespasien ou Faustine, se trouve une » monnaie gauloise et une française ; le tout entremêlé » de monnaies espagnoles, hollandaises et anglaises (2).

Dans un article publié par le Bulletin de la correspondance archéologique (3), M. de Breuvery parle aussi des découvertes faites à cette époque. D'après lui, on aurait trouvé deux figurines en bronze ; la première

(1) Aux archives de Soissons.

(2) Ce fait de monnaies très-diverses rencontrées sur le même point est commun, et il est naturel parce que, sauf les exceptions, les hommes se succèdent dans les mêmes lieux.

(3) *Bullettino*, etc. Année 1833, pages 103-113. Ouvrage publié à Rome.

de trente centimètres de proportion, d'un beau travail et d'une parfaite conservation représentant un Bacchus ; la seconde de dimension un peu moindre et fortement oxidée représentait l'hymen ou l'amour, toutes deux furent immédiatement envoyées par M. Vauvilliers à M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre. M. de Breuvery dit aussi que le groupe du Niobide fut trouvé, le 18 février 1831, renversé au pied d'un mur de construction romaine, à quelques mètres d'un piédestal d'une dimension au reste trop faible pour avoir porté ce morceau de sculpture ; enfin, M. de Breuvery dit « qu'il » paraît certain que les ouvriers détournèrent à leur » profit un bras et une jambe de marbre blanc. »

Après 1836, les travaux du génie s'étant continus, les découvertes se multiplièrent en proportion des fouilles qui furent faites. C'est surtout dans les mouvements de terre exécutés pour les ouvrages extérieurs de défense, en face de la courtine qui réunit les bastions 8 et 9 au point 1826-1840 (1), où déjà on avait fouillé en 1551 et 1826, que furent rencontrées les constructions les plus considérables et les plus agglomérées (2). Une tranchée faite sur une grande longueur dégagea comme une petite rue dont les deux côtés étaient garnis de murailles qui avaient soutenu des bâtiments ; mais cet espace dégagé des débris qui le remplissaient parut être plutôt le corridor d'une habitation qu'une rue proprement dite. Dans le voisinage de cet emplacement, des piliers isolés avaient dû recevoir la retombée de plusieurs voûtes. On trouva, sur une longueur de quelques mètres, un aqueduc d'un mètre environ de large dont les murs

(1) Voir le plan.

(2) M. le capitaine Lemor les a relevées en partie, et ce que nous avons indiqué en cet endroit est la reproduction de son plan, à l'exception de la triple rangée de colonnes qui n'a été découverte qu'après son départ de Soissons.

existaient encore à la hauteur d'un mètre trente centimètres. Un grand escalier en pierre devait desservir un corps de bâtiment important. Des mosaïques se rencontraient partout. Des murs en briques ou en moellons recouverts d'un enduit en chaux et grève très-fine avaient reçu une couleur rouge dont la conservation était très belle. On rencontra un four garni de plusieurs pots en terre avec leur couvercle, et dans lesquels se trouvaient encore les noyaux des fruits qu'ils avaient contenus. On fut obligé de faire sauter à la mine des masses de murailles dont l'épaisseur dépassait trois mètres.

Dans la partie nord-ouest de cette masse de construction se trouvèrent les restes les plus caractéristiques d'un monument considérable : c'étaient les bases encore à leur place au nombre de douze ou treize de face et sur trois rangs, de colonnes dont les fûts et les chapiteaux gisaient çà et là avec d'autres débris d'un grand édifice. L'espacement des colonnes était de quatre mètres environ. Les chapiteaux sans sculpture appartenaient à l'ordre toscan ou à l'ordre dorique.

Un peu plus à l'est, on rencontra une mosaïque bien conservée, mais dont le dessin offrait peu d'intérêt.

Du côté de l'ouest, en face du bastion de l'Évangile, près de la demi-lune en pierre (point \*\*), il existait des portions de murs et de piliers construits avec le petit appareil romain ; près de là, la rencontre de nombreux débris de marbre, et particulièrement de corniches qui n'avaient jamais été polies font supposer qu'un atelier de marbrier avait été établi dans cet endroit.

Beaucoup plus loin, au nord-ouest (point 1845), près du croisement de deux voies, une tranchée ouverte pour se procurer des terres dont on manquait fit découvrir des constructions romaines avec leurs pavés en briques concassées, liées par un ciment de chaux extrê-

mement dur. Dans une des pièces se trouvait une mosaïque très-curieuse dont nous donnerons la description à la fin de ce travail. Des fragments d'enduits de murailles renversées étaient recouverts de peintures rouges, brunes, vertes, etc. Des raies d'une couleur différente formaient des carreaux ou seulement des bordures.

En revenant plus au nord (point \*), nous avons trouvé presque à la surface du sol un grand nombre de ces petits tuyaux en terre cuite qui servaient à chauffer les salles de bains chez les Romains.

Au nord-ouest (point 1849), les ateliers nationaux firent également découvrir des substructions romaines, mais qui paraissaient avoir composé des habitations pour la classe inférieure. Cependant, on trouva dans ces mêmes fouilles des fragments de peintures murales qui n'étaient pas sans mérite d'exécution; elles représentaient des bouquets de fleurs de différentes couleurs sur un fond vert uni.

Enfin, dans le jardin de la maison de M. de Laprairie, située rue Richebourg, et qui se trouve très-rapprochée de la courtine des bastions 8 et 9, on a trouvé trois pierres gravées antiques de travail grec.

Un grand nombre de conduits formés de pierres creusées en demi-cylindre, se croisant en différents sens, servaient à l'écoulement des eaux, et peut-être à en amener de l'extérieur.

De petites portions d'un aqueduc conduisant de la gorge de Maupas des eaux au palais d'Albâtre, ont été reconnues à diverses époques et à différents endroits, notamment au-delà du faubourg Saint-Christophe (1).

Si l'on tire des lignes reliant les points extrêmes où des découvertes ont été faites successivement, on verra

(1) Leroux, *Histoire de Soissons*. 1<sup>er</sup> volume, page 85.

que l'emplacement où elles se sont réalisées forme un espace à peu près circulaire dont le diamètre est de six cents mètres environ.

Nous avons indiqué, en passant, les objets les plus importants qui ont été trouvés dans les fouilles du palais d'Albâtre; il faut y ajouter d'abord une petite statue en marbre blanc représentant Vénus, les cheveux épars et portant un enfant dans les bras (1); ensuite un grand nombre de fragments de corniches en marbres blanc, rouge et vert de différentes grosseurs, des moulures de bases de colonnes, des marches d'escalier également en marbre, et de plus une immense quantité de marbres et porphyres de toutes couleurs, la plupart en petits morceaux très-minces ayant servi de placage pour des lambris ou de bordures pour des mosaïques; quelques vases entiers, mais surtout des fragments extrêmement nombreux de poterie rouge avec dessins très-variés en relief et quelquefois en intaille; des fragments de verre blanc, bleu et doré; des styles, des épingles en ivoire et en bronze, des fibules, des lampes et une foule de monnaies d'empereurs.

Le groupe du Niobide, la statue dont parle Berlette, et la statuette de Vénus ne sont pas les seuls morceaux de sculpture qui ornaient le palais d'Albâtre. Nous avons vu divers fragments de marbre blanc qui avaient appartenu à des statues, brisées sans doute lors de la ruine de cet édifice.

Nous avons dit que les mosaïques composées de petits cubes de pierres blanche et noire se rencontraient partout où l'on fouillait. Nous devons ajouter qu'il a été trouvé une grande quantité de dés encore plus petits en matière vitrifiée ou volcanique, ce qui montre

(1) Cette statuette, qui a été achetée par une personne de La Fère, a disparu. Nous donnons ce renseignement tel qu'il nous a été fourni.

que le palais d'Albâtre avait été décoré de mosaïques d'une autre espèce et d'un travail très-délicat.

Nous ferons observer, en terminant cette partie de notre travail, qu'une foule d'objets autres que ceux qui viennent d'être indiqués, ont été vendus par les ouvriers à des étrangers et à des brocanteurs, et par conséquent ont été perdus pour Soissons et ne peuvent être même décrits. En sortant du pays, ces objets ont perdu la plus grande partie de leur intérêt.

LE PALAIS D'ALBATRE ÉTAIT LA DEMEURE  
DES GOUVERNEURS ROMAINS.

Nous avons rapporté tout ce que la tradition, tout ce que les historiens avaient dit du palais d'Albâtre. Nous avons ajouté à ces notions historiques ce que les travaux du génie militaire étaient venus nous révéler depuis quelques années. Nous avons cherché, autant que nous l'avons pu, à donner une idée des restes de constructions qui, successivement, se sont montrées au jour; enfin, nous avons indiqué les objets divers et en si grand nombre qui ont été découverts. Il nous semble, après cela, qu'en laissant de côté que ce qui est opinion personnelle et simple supposition, et en n'ayant égard au contraire qu'à ce qu'il y a de positif dans les renseignements historiques qui nous ont été transmis et dans les découvertes multipliées qui ont été faites depuis trois cents ans, on doit rester convaincu que le château d'Albâtre était réellement un palais pendant la domination romaine dans les Gaules, et comme en aucun autre lieu de Soissons et de son voisinage, ou n'a trouvé pareil amoncellement de décombres provenant d'un monument de cette époque, on doit de même regarder comme certain qu'il a été le principal édifice de l'*Augusta Suessionum*, la résidence des gouverneurs, le lieu

qu'habitaient les empereurs lorsqu'ils se trouvaient à Soissons, et sans doute plus tard aussi l'une des résidences qu'adoptèrent les rois de la première race, si appliqués à se modeler sur les empereurs romains.

Plusieurs auteurs ont supposé, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette notice, que le palais d'Albâtre avait été non-seulement l'habitation des commandants romains, mais encore une caserne pour loger la 25<sup>e</sup> légion et une fabrique d'armes de guerre, que c'était même d'un des objets, *Balistaria*, fabriqués à Soissons, suivant la *Notice des dignités de l'Empire*, que serait venu le mot d'Albâtre laissé par la tradition au monument dont nous nous occupons. On a encore dit que ce devait être une forteresse contenant des magasins de vivres pour les troupes.

Si on a suivi avec attention l'exposé qui précède, on a dû remarquer que rien n'était venu détruire ces diverses opinions, mais que rien aussi n'en avait démontré la vérité. Les fouilles ont mis au jour beaucoup de substructions de différente nature; mais on n'a pas rencontré sur un grand nombre de points ni des murs toujours semblables à eux-mêmes portant les caractères d'une fortification, ni des constructions ayant la régularité des logements destinés aux troupes chez tous les peuples. Dans la masse des objets découverts, il ne s'en est pas trouvé de ceux que les soldats romains laissaient ordinairement après eux, le chiffre de la 25<sup>e</sup> légion par exemple. On n'a pas plus découvert d'emplacement propre à une grande fabrication (1) et contenant des restes ou même des traces, des ustensiles qui y auraient été employés.

Nous le répétons, le palais d'Albâtre a pu être la fabrique ou l'une des fabriques d'armes que les Romains

(1) Nous dirons plus loin les raisons qui nous engageraient à placer ailleurs les fabriques d'armes.



avaient établies à Soissons ; il a pu contenir des logements pour des troupes et des magasins de toute espèce ; il a pu être défendu par des tours et de fortes murailles ; mais nous répétons aussi que les faits n'ont apporté aucune preuve à l'appui de toutes ces suppositions.

N'ayant pas de motif fondé pour placer au palais d'Albâtre les fabriques dont parle la *Notice des dignités de l'Empire*, il arrive que nous n'en avons pas davantage pour faire dériver le mot Albâtre de *Balitaria*. Ayant, au contraire, la certitude qu'un monument décoré avec luxe y a été élevé, puisque les marbres de tout genre, et surtout les marbres blancs se montrent à chaque instant sous le fer de la charrue ou la pioche du terrassier, observant en outre que ce nom de palais d'Albâtre apparaît pour la première fois au milieu du 16<sup>e</sup> siècle (1), nous préférons supposer que le monument qui nous occupe doit, à cette circonstance, le nom de palais d'Albâtre que lui a conservé la tradition populaire, ou plutôt que le peuple lui a donné.

ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX DONT LE PALAIS D'ALBATRE  
FUT LE THÉÂTRE.

L'intérêt qui s'attache à un monument prend sa source peut-être plus encore dans l'importance des événements qui s'y sont passés que dans la grandeur de ses proportions, la beauté de son architecture et la somptuosité de son ornementation. Cette partie de son histoire ne pouvant donc être laissée de côté, nous allons rapporter les faits dont le palais d'Albâtre dut être le théâtre, et citer les personnages dont il vit passer tour-à-tour les figures plus ou moins imposantes, et ce

(1) Les légendaires qui ont raconté avec de grands détails le martyre de saint Crépin et de saint Crépinien ne prononcent pas le mot du palais d'Albâtre. N'est-on pas tenté d'en conclure que de leur temps le monument ne portait pas ce nom ?

récit que nous ne pouvons faire que bien incomplet expliquera cependant la persistance de la tradition relativement à ce monument.

La civilisation moderne n'a pas la même origine que la civilisation ancienne. La nôtre est tout entière imprégnée de l'esprit chrétien, esprit qui était complètement étranger aux Grecs et aux Romains. Il en résulte qu'en dehors même du sentiment religieux, un immense intérêt doit s'attacher à tout ce qui a présidé à l'établissement du christianisme dans chaque pays. A Soissons, ce sont les saints Crépin et Crépinien qui ont apporté l'Evangile, et si, comme on l'a répété souvent, le sang des martyrs a été une semence féconde de nouveaux chrétiens, si partout aussi ce sang a servi de fondement à la religion, c'est au palais d'Albâtre où le martyr de ces saints se consumma, qu'a été allumé pour nous le flambeau de la foi et de la civilisation.

Une tradition non interrompue veut en effet que Maximien-Hercule et son lieutenant Rictius Varus aient fait comparaître devant eux saint Crépin et saint Crépinien, et leur aient fait trancher la tête sur la place du palais d'Albâtre (275-303).

Je dois dire cependant que la légende de ces saints dans Surius (1) est bien moins positive que la tradition et que les auteurs qui ont écrit plus tard. Voici le récit de la légende : Maximien apprend les conversions qu'opèrent saint Crépin et saint Crépinien ; aussitôt il envoie Rictius Varus à leur recherche. Celui-ci les trouve à Soissons raccommodant les chaussures des pauvres ; il les conduit chargés de chaînes à l'empereur qui, après les avoir interrogés, les remet de nouveau entre ses mains. Sur l'ordre de Rictius, ils sont jetés dans l'Aisne avec une meule au cou, mais ils sont sauvés miraculeu-

(1) Au 25 octobre.

sement ; puis ensuite ils sont précipités dans le feu d'où ils sortent également sains et saufs. Le gouverneur devenu fou de rage se précipite à son tour dans les flammes et il y périt, car pour lui il ne se fait pas de miracle. C'est alors que l'impie Maximien, apprenant ce qui est arrivé à son cher Rictius, ordonne que les deux saints aient la tête tranchée.

Le récit du bréviaire est plus court ; il dit simplement que Maximien, pendant son séjour dans les Gaules, étant venu à Soissons, se fit amener les deux saints, et qu'après les avoir interrogés, il les envoya à Rictius. Cabaret (1) et les historiens H. Martin et P. Lacroix (2) placent la scène au palais d'Albâtre comme la tradition.

Vers le même temps, le palais d'Albâtre avait vu commencer le martyre de sainte Macre (3), et c'était encore Rictius Varus qui était l'instrument de la persécution.

En 365 et 366, Valentinien se rendant à Reims, dut loger au palais d'Albâtre (4).

Dans les moments qui précédèrent la chute complète de l'empire romain : « le château d'Albâtre fut la dernière » citadelle de la civilisation gallo-romaine, et Soissons » devint véritablement sous Ægidius la capitale de la » Gaule. » (5).

Ce fut sans doute du palais d'Albâtre (6) que partit son fils Syagrius pour aller perdre cette bataille de Soissons qui livra presque toute la Gaule à Clovis. Ce

(1) Premier volume, page 27 à 67.

(2) Premier volume, page 94.

(3) *Boilandistes* au 6 janvier.

(4) L'abbé Lebœuf, *Dissertation* de 1735.

(5) H. Martin et P. Lacroix. Premier volume, page 123. Lebœuf, *Dissertation* de 1738. D. Grenier, 166, page 20, article 6.

(6) Hincmar, *Vita S<sup>u</sup> Remigii*. Edition Migne, page 1135. *Syagrius filius Ægidii qui in Gallis habitabat in Suessionis civitate residebat.*

fut là aussi, dit D. Grenier (1), que le Franc victorieux vint à son tour fixer sa résidence (2), qu'il y jeta les fondements de la monarchie des Francs, qu'eut lieu l'épisode du *vase de Soissons* (3), de là qu'il envoya Aurélien demander en mariage la fille du roi des Bourguignons ; là qu'elle lui fut amenée, là que furent célébrées les noces de Clovis et de Clotilde ; là que Clovis revint se féliciter de sa victoire et de son baptême ; là que saint Remy venait le visiter, *delectabatur presentid et colloquio S<sup>ti</sup> Remigii* (4).

D'après H. Martin et P. Lacroix (5), Clovis se fit rendre Syagrius qui était prisonnier d'Alarie, le fit jeter et ensuite égorger dans la même prison où avaient été enfermés saint Crépin et saint Crépinien.

Clotaire célébra, au palais d'Albâtre, ses noces avec sainte Radegonde (6).

En 580, Chilperic y tomba malade, et y vit mourir deux de ses enfants ; par le conseil de Frédégonde, et dans l'espoir de conjurer de nouveaux malheurs, il fit brûler les registres des impôts (7).

Le dernier hôte illustre que reçut le palais d'Albâtre dut être Pépin venant à Soissons se faire reconnaître roi par l'assemblée des Leudes et des évêques. « Avec les Carlovingiens, » disent H. Martin et P. Lacroix (8),

(1) *Lo. citato.*

(2) Hincmar, page 1164. *Ludovicus rex sedem suam in Suesionum civitate undè Syagrium expulerat constituens.*

(3) Hincmar, page 1156.

(4) Hincmar, page 1164, et Flodoard, *Hist. ecc. rom.* lib. 4, chapitre 14.

(5) Premier volume, page 142.

(6) *Acta sanctorum Augusti. Deindè (Clotarius) Suesionis cum eam direxisset ut reginam erigeret... nupsit ergo terreno principi non tamen separata à cœlesti.* Fortunat.

(7) C'est l'opinion de D. Grenier. Les deux historiens de Soissons placent ces faits à Braine.

(8) Premier volume, page 286.

» l'abandon de l'antique château d'Albâtre devint désor-  
» mais irrévocable. »

Nous savons que le château de Croicy devenu plus tard l'abbaye de Saint-Médard fut, à différentes reprises, habité par les rois de la première race ; mais nous ne voyons nulle part la preuve que leur présence à Saint-Médard ait rendu impossible ou même seulement improbable leur séjour à l'ancien palais des gouverneurs romains.

#### ÉPOQUES DE LA CONSTRUCTION ET DE LA DESTRUCTION DU PALAIS D'ALBATRE.

Nous ne trouvons, dans les auteurs que nous avons cités au commencement de ce travail, aucune indication sur l'époque où les Romains devenus maîtres de la Gaule élevèrent l'édifice qui s'est appelé dans la suite le palais d'Albâtre.

Ce que l'on peut reconnaître comme constaté ou au moins comme réunissant toutes les vraisemblances, c'est qu'il existait au temps du martyr de saint Crépin et de saint Crépinien, c'est-à-dire vers l'année 287 ; mais diverses circonstances qu'il serait trop long de rappeler ici nous font supposer qu'il dut être élevé beaucoup plus tôt. Lorsque, dans des ruines antiques, on trouve des morceaux de sculpture un peu complets, il devient assez facile d'attribuer une date au monument qu'ils avaient décoré. Dans les débris du palais d'Albâtre, nous n'avons pas vu une seule pierre sculptée ; tout ce qui avait servi à son ornementation avait une origine étrangère à la Gaule. Les marbres et les porphyres venaient tous de pays très-éloignés, et le groupe du Niobide avait été apporté de Rome ou de la Grèce. Cette absence d'indication d'une époque de décadence des arts doit faire supposer que ce monument était antérieur aux derniers siècles de la domination romaine.

Quant à sa destruction, nous ne croyons pas qu'elle fut brusque et complète du premier coup. Nous pensons, au contraire, qu'elle dut être successive, et que le monument ne disparut entièrement du sol qu'en 1414.

Après la victoire que Clovis remporta sur Syagrius en 486, victoire qui anéantit les derniers restes de la puissance romaine dans les Gaules, le chef vainqueur vint prendre possession de Soissons, et il ne paraît pas que la ville se défendit. Le palais des gouverneurs fut sans doute livré au pillage, mais il ne fut pas détruit, et il est vraisemblable, comme nous en avons exprimé l'opinion, que Clovis et les rois de la première race, ses successeurs, en firent leur habitation.

Malgré les efforts que fais aient ces chefs à demi-barbares pour imiter les empereurs qu'ils avaient renversés, on ne peut supposer qu'ils entretenirent avec soin un palais où ils ne séjournaient qu'à des intervalles irréguliers. Le palais d'Albâtre alla donc sans cesse en déclinant, jusqu'au moment où les courses des Normands dans le 9<sup>e</sup> siècle consommèrent sa ruine. Enfin, selon l'historien Berlette, on fit disparaître en 1414 tout ce qui, de ce moment, se montrait encore alors au-dessus du sol, *Etiam periëre ruinae*. Ce sont donc des travaux faits pour la défense de Soissons en 1414 qui renversèrent les restes encore debout du palais d'Albâtre, et ce furent également des travaux de fortifications qui, dans ces dernières années, en nous faisant voir tant de substructions, en mettant à découvert tant d'objets divers, ont permis de se faire une haute idée d'un monument qui avait entièrement disparu depuis trois cents ans, mais dont la tradition avait, avec une ténacité singulière, conservé le souvenir.

DESCRIPTIONS DES OBJETS LES PLUS REMARQUABLES  
TROUVÉS AU CHATEAU D'ALBATRE.

*Groupe du fils de Niobé et de son pédagogue.*

Ce morceau de sculpture, que M. A. de Longperier regarde comme un chef-d'œuvre, est aujourd'hui au musée des antiques à Paris. Après sa découverte en 1831, il fut déposé à la bibliothèque de Soissons, et en 1833, la ville le céda au musée du Louvre. En échange de cette statue d'un si grand prix, la ville reçut une collection de plâtres et une somme de 1200 francs applicable à l'école de dessin. Pour expliquer ce mauvais marché, on doit supposer que l'administration d'alors considéra comme incertaine la propriété du chef-d'œuvre, bien que le ministre compétent eut décidé qu'il serait placé dans le musée établi près de la bibliothèque de Soissons (1).

Ce groupe appartenait vraisemblablement à une série de statues représentant la famille de Niobé, sujet si sou-

(1) On trouve, aux archives de la mairie, les pièces suivantes relatives au groupe du Niobide : 1<sup>o</sup> 7 mars 1831, lettre de M. Vauvilliers, commandant du génie, prévenant le maire qu'il peut faire enlever la statue ; 2<sup>o</sup> 15 août 1831, lettre de M. d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics, qui décide que le groupe sera placé dans le musée établi près de la bibliothèque de Soissons ; 3<sup>o</sup> 19 mars 1833, délibération du conseil municipal qui accepte la proposition faite par le maire de céder le groupe au gouvernement pour une collection de plâtres ; 4<sup>o</sup> 10 juin 1833, lettre de M. de Folbin, directeur général des musées qui accepte la cession, moyennant la collection de plâtres et 1200 francs en argent applicables à l'école de dessin. Il y a de plus, aux archives, une lettre du ministre de la guerre en date du 27 novembre 1836, qui autorise les officiers du génie à remettre à la ville tous les objets d'antiquité trouvés dans les fouilles, et qui annonce en même temps que le ministre de l'intérieur s'est désisté de toute répétition en faveur des musées royaux.

vent traité dans l'antiquité, et dont une suite existe à la galerie de Florence. Sa hauteur est de un mètre soixante-seize centimètres. Les deux têtes, le bras gauche du pédagogue, le droit du jeune homme, ainsi que la main et son poignet gauche manquent ; tout le reste, à quelques plis près dans la draperie du Niobide, est d'une belle conservation. « Le sentiment, » disent H. Martin et P. Lacroix, « avec lequel le sculpteur a traité cet » épisode d'un si tragique sujet, est aussi élevé que son » exécution est correcte et pure ; ce n'est point une » copie, mais une variante du fameux groupe de Flo- » rence. Le pédagogue ou plutôt l'esclave chargé de » la surveillance de l'enfant paraît moins occupé de son » propre salut que de celui de son élève, et semble, avec » un geste rempli d'angoisse et de sollicitude, s'efforcer » de protéger l'enfant qui prend la fuite. »

Les deux séries, celle de Soissons et celle de Florence, diffèrent assez pour qu'on puisse reconnaître que l'une n'est pas la copie de l'autre. A Florence, le jeune homme beaucoup plus grand que celui de Soissons, n'a jamais pu se grouper avec le pédagogue de la même suite. Des différences importantes existent aussi dans l'agencement des draperies. La galerie de Florence possède aussi un groupe où l'on voit Niobé cherchant à dérober une de ses filles aux flèches de Diane. Cette remarque nous a fait penser que la statue de femme trouvée en 1551 et prise alors pour une Isis, pouvait être une Niobé avec une de ses filles, et que ce groupe aurait fait, dans une grande composition, le pendant de celui du pédagogue et de son élève.

*Mosaïque conservée à la bibliothèque de Soissons.*

Ce pavé est formé de compartiments octogones et carrés ; le dessin principal est donc le même que celui de



nos dallages ordinaires en pierres blanche et noire. Dans chaque grand octogone sont inscrits alternativement un carré et un losange qui contiennent soit des quatre-feuilles, soit des fleurs, soit des branches de feuillages. Une riche guirlande d'un motif cependant assez commun forme encadrement. Cette mosaïque n'est composée que de petits cubes blancs, noirs et rouges.

*Mosaïque découverte par nous près du chemin  
de Saint-Crépin (1).*

La salle où était placée cette mosaïque avait quatre mètres quarante-cinq centimètres de large sur cinq mètres vingt cinq centimètres de long. Les dés dont elle se composait étaient de cinq couleurs différentes, savoir : de la pierre blanche, du marbre noir, du marbre rouge, de la brique jaune et de la brique rouge. Au centre de la pièce se trouvait un espace circulaire vide de un mètre dix centimètres de diamètre qui devait être occupé par un piédestal et une statue, ou plus vraisemblablement par un bassin. Ce rond était inscrit dans un carré régulier de deux mètres seize centimètres de côté formé par une bordure de dés rouges, noirs et jaunes ; venait ensuite une seconde bordure dessinant une grecque et une troisième composée de torsades. Aux quatre angles du carré intérieur se trouvait représentée une espèce de Triton dont les bras élevés semblaient soutenir le cercle, et dont les jambes recourbées et se terminant en queue de poisson se prolongeaient à droite et à gauche jusqu'à la rencontre au milieu de chaque côté de la queue du personnage occupant l'angle voisin, de manière que tout l'espace compris entre le cercle et les côtés du carré était rempli d'une manière élégante et ingénieuse.

(1) Nous en possédons quelques fragments et un beau dessin.

Les mouvements du corps étaient bien indiqués ; ils montraient que l'ouvrier qui avait exécuté ce travail était presque un artiste.

*Plat d'argent au musée de la ville.*

Ce plateau, qui a trente centimètres de diamètre et dont les bords se relèvent sur le fond de trois à quatre centimètres, est couvert de ciselures dans sa partie intérieure ; ce sont : au centre huit losanges disposés en étoile, ensuite huit carrés placés entre les rayons, puis de nouveau huit losanges entre les côtés extérieurs de ces carrés ; toutes ces figures géométriques dans lesquelles se trouve une rose ou un fleuron de genre différent finissent par former un octogone régulier, lui-même entouré d'une guirlande de petites feuilles très-allongées, creusée très-légèrement.

Le rebord du plat, qui est évasé, représente une guirlande de festons et d'enroulements, mais celle-ci découpée à jour dans sa partie supérieure.

Les espèces de doucines qui séparent entre elles les figures géométriques du plateau, ainsi que les motifs qui composent la bordure découpée à jour sont alternativement dorées et unies.

On voit que ce plateau est une œuvre d'orfèvrerie remarquable ; mais l'intérêt qu'il présente est beaucoup augmenté par la rareté des objets en or et en argent appartenant à l'époque gallo-romaine.

*Pierres gravées trouvées dans le jardin de  
M. de Laprairie.*

La plus grande des trois pierres est de forme ovale ; son plus grand diamètre est de dix-huit millimètres, et son plus petit de quinze. Elle représente un satyre assis et jouant de la lyre ; devant lui est une petite table

à trois pieds de bouc sur laquelle sont placées une oinochoé (vase où l'on mettait le vin consacré aux libations) et une tasse à boire. Dans le fond, on voit un rocher (probablement la montagne de Nisa) sur lequel est un petit temple de Bacchus, bien caractérisé par un grand thyrsé orné de bandelettes ; ce satyre doit être Dithyrambos. Cette pierre, incontestablement antique, de la bonne époque et de travail grec, est très-curieuse.

La seconde pierre, qui est cassée, représente un Eros (amour). Le mouvement du bras droit armé d'un fouet indique que le dieu conduisait quelqu'un animal (peut-être un dauphin) sur lequel il était placé. Cette pierre est, comme l'autre, incontestablement antique.

Une troisième pierre a encore été trouvée dans le même jardin, mais elle a été perdue ; elle représentait un oiseau sur un perchoir.

#### *Bague.*

Nous n'avons pas vu cette bague, et nous ne savons ce qu'elle est devenue, si elle a été réellement trouvée ; nous ne la connaissons que par ce passage de *l'Histoire de Soissons* de H. Martin et P. Lacroix : « On a trouvé » parmi les ruines un anneau de bronze sur lequel était » gravé ce vers :

*Non tituli pretium, sed amantis accipe curam.*

» C'est-à-dire : accepte ce présent, non pour son prix » mais en souvenir de la personne aimée. La délicatesse » intraduisible des expressions latines, et jusqu'à la » faute de quantité que renferme l'hexamètre, attestent » assez que ce vers sortit du cœur d'une femme, et non » du cerveau d'un poète. »

#### *Tuile trouvée en 1848.*

Ce fragment de tuile, orné de dessins divers, porte

l'inscription suivante qui était peut-être précédée et suivie de plusieurs autres lettres :

VIE SAVORUM.

Le premier jambage du V se confondant avec le second de l'A, on pourrait lire, à la rigueur, *Sanorum*.

DÉSIGNATION DES MARBRES ET PORPHYRES TROUVÉS  
AU PALAIS D'ALBATRE.

Porphyre rouge.

Porphyre vert.

Serpentine verte.

Marbre cipolin ou pentélique.

Brèche antique d'Italie.

Vert antique.

Jaune antique.

Jaune de Sicile.

Rouge de Sicile.

Rouge antique, deux espèces.

Noir.

Brèche violette (du Lebidas. Nous ne savons ce que veut dire ce mot qui paraît estropié).

Brèche de Memphis.

Espèce d'albâtre calcaire.

Marbre statuaire blanc de Paros.

Deux autres variétés de marbre blanc-gris, de Paros.

Et quatre autres espèces de marbres qui ne sont pas dénommés, notamment une brèche violette dont il existe deux tables dans la décoration du cadran du Palais à Paris.

*Marques ou estampilles de potiers.*

Tous les vases ou fragments de vases sur lesquels sont frappées les estampilles sont, à l'exception de ceux

qui portent les lettres T·A., et le mot IVLIOS, en poterie rouge très-fine ; ces deux dernières marques se trouvent sur le fond de vases noirs.

OSBIM·ANVS.

Q. M. P.

{ L. TETTI.  
SAMIA.

TARVA.

COSSIRVSP.

T· A.

OFFPRIMI.

SEX·AVILLIMANI

Cette marque étant circulaire, le mot *sex* peut être placé après *avillimani*.

CARITIF.

...ON.

...RVS.

VIDVSIM.

...ATRG.

IVL...

OFFPRI.

FITTIVSFE.

OFIVLVM.

ABADR.

LAT·SEC.

OFFIRM.

TAVRVSF.

LYCANVSF.

CRESTIO.

SILVAVI.

ATEL.

IERTIVS F.

PRIMI.

VITALIS.

.LIVSF.

LICINI.

FIRMO.

OFAA.

IO·V.

AVLLVSF.

OFFEIG.

IVLIOS.

SIMPRONIVSF.

On remarque qu'un des fragments de vase porte, après le nom du potier, le mot *Samia*, Samienne, de Samos. C'est le nom qui était donné à ce genre de poterie, parce que, au dire de Pline, c'est dans cette île que les premières fabriques de ces terres cuites rouges avaient été établies.

Dans un travail que nous avons publié sur les fortifications de Soissons (1), nous avons rétabli l'enceinte de murailles de la ville gallo-romaine d'une manière qui nous paraît ne plus laisser d'incertitude.

Antérieurement, nous avons aussi publié une notice sur le théâtre antique de Soissons (2), monument dont on voit encore des restes importants dans le jardin du grand séminaire, et qui comportait d'immenses proportions, puisque 22,000 spectateurs pouvaient s'asseoir dans son enceinte, et que la corde de son hémicycle avait 144 mètres, tandis qu'aux théâtres d'Arles, de Lyon et d'Orange elle n'avait que 100 mètres.

Pour compléter tout ce qui se rapporte à l'époque gallo-romaine, nous ajoutons les quelques observations qui vont suivre.

(1) Septième volume du Bulletin de la Société archéologique de Soissons.

(2) Deuxième volume du même Bulletin.

#### CHATEAU DE CRISE.

L'existence de ce monument, qui aurait été, selon plusieurs historiens, une des manufactures d'armes des Romains, et peut-être aussi une habitation de hauts personnages, est fort incertaine. La plupart des auteurs qui ont écrit sur Soissons en ont parlé, sans être même d'accord sur l'emplacement qu'il occupait ; les uns l'ont placé à l'endroit où a été élevée depuis l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand ; les autres près du hameau d'Orcamp ; enfin, un autre, Leroux, près de la place des Ecoles ; mais personne n'en a jamais vu aucune trace, et les titres les plus anciens qui l'ont nommé se sont exprimés à son égard d'une manière extrêmement vague.

Une étude, publiée récemment sur les enceintes successives d'Amiens (1), avance comme une chose ne présentant aucun doute que la fabrique d'armes fondée dans cette ville par les Romains avait été établie sur le cours d'une rivière, à un endroit où il existe une chute d'eau, et encore aujourd'hui un moulin. En fut-il de même à Soissons ? On serait tenté de le supposer. Alors nos fabriques *Scutaria, balistaria et clibanaria* auraient été situées (2) sur la petite rivière de Crise, et le moulin qui avoisine l'ancienne abbaye de Saint-Crépin-le-Grand serait l'emplacement d'un de ces établissements.

En l'absence de documents qui donneraient une certaine réalité à ce nom de château de Crise, nous sommes forcé de nous en tenir à la simple mention que nous venons d'en faire.

(1) Les enceintes successives d'Amiens, par M. A. Goze, page 4.

(2) Leroux a pensé aussi que ces fabriques avaient pu être établies sur la rivière de Crise.

CIMETIÈRE.

A l'ouest de la colline de Saint-Jean, les Romains avaient placé leur cimetière ou l'un de leurs cimetières. Les fouilles qui ont été faites en cet endroit pour construire l'ouvrage à cornes ont fait découvrir un très-grand nombre de sépultures. Aucune de ces tombes ne portait de signes extérieurs. Aucun cippe, aucune inscription n'ont été trouvés ; si, ce qui est vraisemblable, il en a existé, tout a disparu. Quelques traces de rouille et même des restes de clous semblaient indiquer que le bois avait été souvent employé. Auprès de chaque corps, on rencontrait un vase en terre cuite, le plus souvent de poterie grossière ; les formes en variaient depuis les contours lourds et massifs du pot au feu de nos paysans jusqu'à ces vases si gracieux à base étroite que l'on trouve dans tous les musées. Des vases à boire en verre, des chaînes en cuivre, un cylindre en plomb qui contenait un vase en verre rempli d'ossements calcinés, ont été trouvés avec d'autres objets qu'il serait trop long de décrire.

PIERRE D'ISIS.

Nous avons pu constater que la ville gallo-romaine de Soissons était entourée de murs de défense, qu'elle était ornée de palais magnifiques, qu'elle possédait un théâtre immense, et qu'elle était pourvue de fabriques d'armes importantes. Jusqu'ici, on n'a pu retrouver de vestiges des temples qui, sans doute, étaient nombreux dans une ville aussi riche en monuments d'une autre nature. Deux causes expliquent facilement cette absence de ruines de monuments religieux : d'abord leur petitesse ordinaire chez les Romains, et ensuite la destruction qu'en opéra partout le christianisme triomphant.



Les historiens de Soissons ont cru avoir la preuve d'un temple dédié à la déesse Isis dans une pierre trouvée en 1682 sur l'emplacement des bâtiments de l'hôtel-Dieu, et portant cette inscription :

*Isidi Myrionimæ  
et Serapi  
exspectatus  
Metis Aug. D.  
V. S. L.*

Cette inscription semble montrer l'accomplissement d'un vœu fait à la divinité égyptienne ; mais elle ne prouve pas, à ce qu'il nous semble, que cette déesse avait un temple à Soissons. L'espèce de cube qui porte l'inscription peut être tout simplement une pierre votive comme toutes celles que les Romains dédiaient si souvent à leurs innombrables divinités.

#### PIERRE DE LA DÉESSE CAMIORICE.

Une autre pierre portant pour inscription :

DEA  
CAM  
IORI  
CEVO  
TVM

a été trouvée non loin de la porte Saint-Christophe sur le bord de la route de Paris.

L'inscription que nous venons de rapporter paraît avoir un grand intérêt comme citant le nom d'une divinité jusqu'alors inconnue.

Nous croyons avoir exposé aussi complètement qu'il était possible de le faire tout ce qui est arrivé jusqu'à

nous de notions concernant la ville gallo-romaine d'*Augusta Suessionum*. Nous désirons que de nouvelles découvertes viennent achever d'éclairer les Soissonnais sur l'état et l'importance de la ville qu'ils habitent, à une époque qui est encore peu connue, et qui fut cependant la plus brillante de son histoire.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

## QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 3 Avril 1854.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

### OUVRAGES OFFERTS.

*Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.* N° 6. In-8°. 1853.

*Bulletin des sociétés savantes.* 3<sup>e</sup> liv. 1854.

*Sceaux du moyen-âge.* Novembre 1853.

*Annales du bien.* 2<sup>e</sup> liv. In-8°.

*Société des antiquaires de la Morinie.* 3<sup>e</sup> liv.

*Collection des mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie.* Neuf volumes in-8° avec planche, à l'exception du premier qui est épuisé.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* N° 4.

Remerciements et classement aux archives.

### CORRESPONDANCES & COMMUNICATIONS.

La Société vient de faire une nouvelle perte dans la personne de M. Charles-Victoire Fouquet, membre corres-

pondant, décédé à Chauny. Homme modeste et recommandable par son caractère et ses goûts, M. Fouquet avait su gagner l'estime de ses concitoyens. Ami de son pays, il avait recueilli avec un soin religieux tout ce qui se rattachait au souvenir de sa ville natale. Il laisse, dit-on, un cabinet assez intéressant et où se trouvent une foule d'objets curieux pour la localité.

La bibliothèque de la ville fait proposer à la Société de désigner la publication archéologique à laquelle elle désirerait prendre un abonnement.

M. Betbeder propose de nommer une commission qui devra s'entendre avec M. le maire relativement au local qui conviendrait au musée. L'ancienne commission est chargée de faire toutes les démarches nécessaires, et surtout de solliciter l'abandon d'une salle convenable, afin d'y placer les objets dont la Société est déjà en possession.

M. l'abbé Poquet fait passer sous les yeux de la Société les *fac-simile* extraits du cérémonial de l'église de Soissons au 13<sup>e</sup> siècle. Ces *fac-simile* consistent en lettres majuscules ornementées et en morceaux de plain-chant. Ces extraits feront partie de la publication qui se poursuit au nom de la Société, et dont l'exécution typographique est confiée à M. Ed. Fleury, un de nos collègues.

M. de Laprairie passe en revue les travaux de la Société académique de Laon, et en donne, au point de vue archéologique, une appréciation qui en relève toute l'importance.

Ce volume de la Société académique de Laon est, comme les deux précédents, bien rempli. Nos confrères

du chef-lieu du département continuent à travailler d'une manière intéressante et utile au pays.

Pour nous qui professons une espèce de culte pour l'architecture du moyen-âge, nous remarquerons avec regret que les travaux relatifs aux églises et autres monuments des 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles sont rares parmi les mémoires de la Société de Laon. Et cependant, quel pays est plus riche en édifices des époques où fleurirent les styles roman et ogival ? L'admirable cathédrale de Laon, Saint-Martin, les églises d'Urcel, de Nouvion, et bien d'autres encore sont là debout pour montrer avec quelle facilité cette terre privilégiée produisait des édifices qui nous frappent encore par leur hardiesse, la beauté de leurs proportions et la richesse de leur sculpture.

Les découvertes en toutes choses ont un charme auquel personne n'est insensible. Les fouilles de Nizy-le-Comte, sol qui est si fertile en débris romains que l'on croit y avoir retrouvé une ville entière, ont attiré à plusieurs reprises l'attention de la Société académique de Laon, et ont été l'objet de plusieurs rapports intéressants de M. Ed. Fleury.

Une notice de M. Melleville sur la commune du Laonnois fait cesser la confusion qui existait dans les esprits à l'égard de la charte de commune qui comprenait divers villages des environs de Laon et celle de Laon même. Ce besoin du mieux qui tourmente incessamment l'humanité, et qui fait qu'on peut le comparer dans son ensemble à un malade qui s'agite dans son lit pour trouver une meilleure position, se montre avec un caractère plus tranché qu'à toute autre époque sous les règnes de Philippe I<sup>er</sup>, Louis-le-Gros, Louis VII et Philippe-Auguste, et répand sur l'histoire de ce temps un intérêt tout particulier.

Nous devons tenir note de deux articles de M. Bretagne sur un denier de Henri I<sup>er</sup> qui aurait été frappé à

Saint-Médard, et sur une monnaie de Robert II frappée à Soissons, afin de comprendre ces deux monnaies dans le travail qu'un de nos confrères a commencé sur toutes celles qui concernent le Soissonnais.

Plusieurs autres études parmi lesquelles nous citerons la *Biographie du peintre Berthelemy*, par M. Duchange; le *Collège de Laon et ses bienfaiteurs*, par notre confrère, M. Matton; la *Vie, les ouvrages et les fondations* du pastelliste de La Tour, par M. Desmaze, nous montrent que la Société académique de Laon veut se mettre au nombre des Sociétés qui laisseront après elles d'intéressants mémoires.

M. l'abbé Daras donne communication de la première partie d'une notice qui a pour titre : *Monuments historiques du culte*. L'auteur y traite des patrons, des fêtes patronales, des pèlerinages qui appartiennent à chacune des paroisses du diocèse de Soissons. Les saints dont il est question tiennent au diocèse de Soissons par leur naissance ou par leur martyre, ou bien encore par quelques circonstances importantes de leur vie.

#### MONUMENTS HISTORIQUES DU CULTE.

Je me propose de rappeler les monuments historiques du culte dans le diocèse de Soissons et Laon. J'essayerai de classer ces monuments dans leur ordre chronologique; auparavant, et comme première base de ce travail, je vais esquisser le calendrier liturgique des saints, des patrons et des pèlerinages propres au diocèse.

Parmi les saints, il en est qui sont nés dans le diocèse, comme saint Ansery, saint Drausin, saint Remy, saint Voué, saint Gaudin, etc. D'autres qui, nés hors du diocèse, ont accompli leur martyre sur le sol, dans les villes et les bourgades qui le composent, comme saint

Quentin, saint Crépin, saint Rufin, etc. Il en est d'autres enfin qui, sans être nés, sans être morts dans le diocèse, lui appartiennent néanmoins par quelques circonstances remarquables de leur vie, comme saint Rigobert exilé à Gernicourt; saint Tillon vendu à l'encan sur le marché de Saint-Quentin; saint Guillaume, chanoine du chapitre de Soissons, etc. Enfin, on trouve plusieurs traces dans l'histoire de pieux personnages qui, sans être inscrits sur le catalogue des saints, sans être placés sur les autels, recevaient néanmoins une part d'honneur dans la liturgie du culte; tels étaient le bienheureux Luc, abbé de Cuissy, le vénérable Godefroi, trésorier de l'église collégiale de Saint-Quentin.

Les patrons du diocèse s'élèvent au nombre de cent vingt; leur histoire est féconde en documents utiles. Les uns doivent le choix que les pieux fidèles ont fait de leur intercession aux événements de leur vie accomplis dans la contrée, comme saint Vulgis, saint Wast, saint Rufin et saint Valère, saint Norbert, saint Montain, sainte Macre, saint Eloi, etc. D'autres ont été choisis par les populations, non pas à cause des souvenirs historiques, mais à cause de leur puissance reconnue dans le ciel. De ce nombre, il faut compter saint Pierre, saint Jean l'Évangéliste, saint André, saint Barthélemy et les autres apôtres. Le même motif a également inspiré beaucoup de paroisses à choisir la sainte Vierge pour patronne. Coucy-le-Château et Quincy-sous-le-Mont ont adopté pour fête patronale la Transfiguration; peut-être faut-il voir dans ce choix la pensée que Notre-Seigneur a été transfiguré sur une montagne, et que ces deux localités sont également situées sur des montagnes.

La possession de reliques insignes a souvent motivé le choix du saint à qui elles appartenaient, comme saint Norbert, saint Marcoult. Enfin, on remarque que plusieurs patrons ont donné leur nom aux localités qu'ils

avaient habité ou qu'ils avaient illustré par leurs bienfaits ou leurs miracles, leur protection, comme saint Gobain, saint Agnan, saint Algis, saint Aubin, saint Bandy, saint Clément, saint Christophe, sainte Croix, saint Erme, saint Eugène, sainte Geneviève, saint Gengoulph, saint Gobert, saint Jovin, saint Marcel, saint Martin, saint Médard, saint Quentin, saint Thomas, saint Vulgis, etc. Tous ces saints ont donné leurs noms aux villages qu'ils patronaient, ou les villages qui portaient ces noms de saints, les ont adoptés par similitude de noms pour leurs protecteurs.

On remarque plusieurs patrons dont il n'est pas facile d'expliquer l'origine du culte dans le diocèse, comme saint Winox à Bergues; saint Ursmer à Fontenelle; saint Thimothée à Vénérolles; saint Théodulphe à Gronard et à Ramecourt; saint Sylvestre à Luzoir; saint Rupert à Vasseny; saint Roch à Deuillet; saint Quiriac à Crouttes; saint Moran à Margival; Saint Nicodème à Leury; saint Lubin à Bouresches; saint Glorieux à Ostel; saint Evence à Chermizy; saint Didier à Essigny-le-Petit; saint Boétien à Pierrepont; saint Autbot à Soize, etc.

Une dernière observation générale, c'est la différence des jours adoptés pour la célébration de la fête du même saint. Ainsi, Belleau et Provisieux célèbrent la Saint-Etienne le 5 août, tandis qu'Ambrief, Homblières et Cys-la-Commune célèbrent cette même fête le 26 décembre. Essommes célèbre saint Ferréol le 18 septembre, et Verneuil-Courtonne le 16 juin. Lappion, Bézu, Mareuil-en-Dôle, Ollezy, Ronchères, etc., célèbrent la Saint-Germain le 31 juillet, tandis que Coucy-lès-Eppes, Lesquielles, Nogent-l'Artault, Prémont, placent cette fête le 28 mai. Chouy fait la Saint-Gervais et la Saint-Protas le 8 septembre pendant que Cuiry-lès-Chaudardes, Saconin et Verdilly la placent le 19 juin. Il en est de même pour saint Hilaire : Autreppes, Montgru, Ville-



montoire fêtent ce saint le 14 janvier; Berry-au-Bac, Mâchecourt, Montbavin et Revillon le célèbrent le 15 du même mois.

Saint Jean-Baptiste a le même sort. Abbécourt, Allemand, Becquigny, Boncourt, Le Câtelet, Chaudardes, Chery-lès-Pouilly, Cohan, Guivry, Jaulgonne, Lesquielles, Mennessis, Montaigu, Mortiers, Muret, Pasly, Pontarcy, Priez, Ribeaupville, Romeny, Royaucourt, etc., célèbrent cette fête le 24 juin; Landouzy-la-Cour, Marfontaine, Mont saint-Jean, Moussy-sur-Aisne, Pancy, etc., la solennisent le 29 août. Chacrize seul fait la Saint-Jean le 25 juin. Aizonville met saint Jean l'Évangéliste au 6 mai; la Ville-aux-Bois au 27 décembre, et Hanape à la deuxième fête de Pentecôte. Bieuxy célèbre saint Léger le 2 septembre; Billy-sur-Aisne et cinq autres paroisses le 2 octobre. Chierry, Dampleux, Etrepilly, etc., font la Saint-Leu le 1<sup>er</sup> septembre; Proix et Parpeville la font le 2 du même mois. Trente-quatre paroisses célèbrent la Saint-Martin le 4 juillet, et cent quinze paroisses la solennisent le 11 novembre. Quarante-sept paroisses placent saint Médard le 8 juin; Pont-saint-Mard le place au 26 mai, et Bellenglise au 6 juin. Dix paroisses célèbrent saint Michel le 29 septembre, et Brécly le 8 mai. Beaumé, Grandrieux, Laval font saint Nicolas le 8 mai; Mennevret, Oisy et Meurival font saint Nicolas le 9 mai; Aubigny, Besmont, Bancigny, etc., célèbrent ce saint le 6 décembre, et les Autels le solennisent le 8. Blérancourt et Champs font saint Pierre le 1<sup>er</sup> août, ainsi que Fontaine-Uterte, Hérie-la-Viéville, Montigny-Carotte, Ployart, Ramicourt. Saint Quentin est aussi fêté tantôt le 5 novembre, et tantôt le 31 octobre; Saint Remy tantôt le 13 janvier, le 14 janvier ou le 1<sup>er</sup> octobre. Saint Sulpice se voit porté au 17 janvier et au 19. Saint Théodulphe se célèbre le 1<sup>er</sup> mai à Gronard, et le

29 août à Ramecourt. Enfin, la sainte Vierge est honorée à toutes les différentes fêtes.

La coïncidence des fêtes au même jour entre des localités rapprochées n'a pas toujours été le motif qui les a fait ajourner à une autre époque de l'année. Plusieurs fois, cette divergence a pour cause première des faits appartenant au domaine de l'histoire. Tantôt ce sera la déposition, la reconnaissance ou le passage de reliques précieuses, tantôt la commémoration d'un événement miraculeux, et tantôt le désir des paroissiens; toutes ces causes variées touchent de près aux origines du culte, et nous y reviendrons.

Un mot sur les pèlerinages. Le diocèse de Soissons et Laon comprend soixante-six pèlerinages connus : neuf dans l'arrondissement de Soissons, sept dans celui de Château-Thierry, vingt-neuf dans celui de Laon, douze dans celui de Vervins, et neuf dans celui de Saint-Quentin.

L'origine de ces nombreux pèlerinages n'est pas sans intérêt pour l'histoire générale et particulière. Ils sont l'expression des croyances et de la foi des populations. Beaucoup de ces lieux de dévotion doivent leur réputation à ces affluences de fidèles qui se pressent chaque année autour des autels où la tradition des ancêtres a constamment attaché des faveurs spéciales; d'autres sont fréquentés depuis que quelque solitaire a éternisé le rocher de la montagne ou la grotte de la vallée, témoins de ses vertus et de ses austérités. Il importe donc de conserver ces pieux monuments de la religion de nos aïeux.

M. de Villermont adresse à la Société une copie d'un compte de 1652, relatif aux frais du service funèbre de la femme d'un gentilhomme champenois. Ce compte donne des détails très-curieux sur un côté des mœurs

provinciales au 17<sup>e</sup> siècle ; on y voit que les frais d'un enterrement à cette époque étaient considérables au point de vue des dépenses de bouche.

Ce compte peut donner lieu aussi à des observations intéressantes et à des comparaisons économiques sur les prix des diverses denrées alimentaires en 1652 avec les prix actuels.

M. de Villermont fait suivre ce mémoire d'un certificat relatant des frais de voyage et de justice qu'il est intéressant de connaître.

*Mémoire de la dépense qui a été faite au service et enterrement de feu Perrette de B., veuve de Pierre Des C., vivant écuyer demeurant à Bisseuil, laquelle B. a été décédée le quatorzième jour de janvier mil six cent cinquante et un.*

Et premièrement :

Fourni un poinçon de vin de quarante livres.

Plus en viande pour les survenants, trois livres.

Plus deux chapons, cinquante sous.

Pour avoir de la chandelle pour veiller ladite défunte, quarante sous.

Pour la nourriture des femmes qui ont veillé, six livres.

Pour avoir été à Sainte-Hélène faire dire une messe, vingt sous.

Pour avoir été à Epernay quérir l'apothicaire, sept sous.

Plus pour du beurre, trente-deux sous.

Plus pour des œufs, vingt sous, pour un mouton, huit livres.

Pour la viande salée de porc et autres, dix livres.

Pour deux messes à M. le curé de Vauldenange, trente sous.

Pour du poisson , cinq livres , pour le cercueil , trois livres.

Pour les petits garçons qui ont assisté à l'enterrement , douze sous.

Pour de la chandelle , dix sous , plus pour morue et harengs achetés à Avenay , quatre livres.

Plus trois boisseaux de froment , dix livres dix sous.

Quatre boisseaux de seigle de neuf livres.

Plus une volaille d'Inde , cinquante sous.

Trois boisseaux de blé-froment , dix livres dix sous.

Trois boisseaux de seigle , six livres quinze sous.

Plus pour du bœuf , trois livres , une volaille d'Inde , cinquante sous.

Un mouton , huit livres , pour du porc et un veau , dix livres.

Item du gros bois , cinq livres , pour de la chandelle , vingt sous.

Pour du beurre , trente sous , pour demi cent de fagots , cinq livres.

Deux anneaux de gros bois durant la maladie , huit livres.

Plus un chapon , vingt-cinq sols , pour du lard à larder , vingt-cinq sous , pour du vinaigre , cinq sous , pour du poivre , clous et muscade , vingt sous.

Plus six boisseaux de blé fournis pour les pauvres , treize livres dix sous , pour du fruit et dessert , trente sous , pour deux messes à messieurs les curés de Tours-sur-Marne , trente sous , pour les petits enfants qui ont été à l'église , douze sous , pour les filleuls et filleules , neuf livres , pour la cire et les armoiries , vingt livres.

Je soussigné Robert de P. , écuyer demeurant à Tours-sur-Marne , certifie le présent mémoire en véritable comme l'ayant fait fournir par mon ordre comme étant exécuteur du testament de ladite défunte B. Mêmement avoir fait faire partage de tous les meubles et immeubles

provenant de la succession de ladite défunte, à quoi les héritiers ont été tous contens en ma présence et satisfaits de part et d'autre, sans préjudice aux dépenses fournies audit mémoire ci-dessus. Fait le trentième janvier 1631.

Signé De P.

Voici maintenant, ajoute M. de Villermont, un autre compte qui peut donner une légère idée des frais de justice au 17<sup>e</sup> siècle, et des abus passés en usage au profit de certains employés subalternes. Le total de ce compte 438 livres 10 sous, somme considérable pour un gentilhomme campagnard et dans une affaire très-simple, prouve qu'alors et plus que jamais le proverbe était vrai qui dit : qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. J'ai conservé l'orthographe de cette pièce.

*Mémoire des frais de voyage que j'ai faicts pour aller a Paris, distant de Bisseul ma demeure de trente lieux a Paris ou je me suis exprès transporté pour les affaires de Claude D. escuyer demt. a Pocancy mon neveu comme ayant pouvoir de buy par sa procuration en datte du           gb/ soixante et quatre.*

Premièrement pour avoir obtenu un arrest de surséance portant défence de contraindre le dict D. a aucuns mpôts pour le faict des tailles du dict village de Pocancy en datte du           gb/ soixante et quatre où j'ai esté au dict Paris tant pour aller que venir la quantité de temps de quinze jours pour obtenir le dict arrest de deffence de M. Maye cons<sup>r</sup> de la première chambre de la cour des aydes où j'ai fait despence par chaque jour la somme de huict livres qui faict en tout pour les dicts quinze jours la somme de six vingt livres cy   vj, xx l.

Plus pour exprès m'estre transporté au dict Paris de ma demeure pour obtenir un autre arrest de généalogie qui est signé par M. le procureur général Le Camus de la cour des aydes où j'ai séjourné trente deux jours tant pour aller que venir a raison de pareille somme de huit livres pour chascun jour qui fait en tout la somme de deux cent vingt six livres cy ij<sup>e</sup> xxvj l.

Plus j'ai fourni ce fraié pour les mesmes affaires cy dessus pour mon dict nepeux Claude D.

Premièrement a M. Colas procureur a la cour des aydes pour avoir occupé et comparu aux dictes affaires la somme de vingt livres cy xx l.

Plus pour avoir obtenu les conclusions de M. le procureur général sur le fait de la dicte généalogie du dict Claude D. a esté fourni la somme de seize livres dix sols cy xvj, x, s.

Plus a esté fourni par le dict D. Oncle a M. Moreau secrétaire de Clapisson comm<sup>rs</sup> desputté dans la généalogie du dict D. la somme de dix livres cy x l.

Plus a esté donné au secrétaire de M. le procureur général pour avoir plus grande facilité d'obtenir les conclusions du dict sieur procureur général touchant l'arrest de surséance de la dicte généalogie la somme de onze livres cy xj l.

Plus pour avoir donné assignation a plusieurs gentilshommes pour tesmoigner par devant le commissaire desputté que Claude D. frère dudit Claude D. cy dessus desnommé n'avoit jamais desrogé au fait de la noblesse ains qu'il avoit toujours vescu noblement la somme de quinze livres cy xv l.

Suit la liste de ces gentilshommes dont les signatures n'accusent pas une grande habitude de l'art d'écrire.

M. de Villermont a bien voulu envoyer l'original du mémoire ci-dessus avec l'assignation de l'huissier ; ces

pièces, en effet, sont assez curieuses par elles-mêmes et seront utilement placées dans les archives de la Société pour les renseignements qu'elles peuvent fournir.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

CINQUIÈME SÉANCE.

Lundi 1<sup>er</sup> Mai 1854.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## OUVRAGES OFFERTS.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Année 1854. N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>. In-8<sup>o</sup>.

*Bulletin des Sociétés savantes.* 4<sup>e</sup> livraison. Avril.

*Annales du bien.* 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> livraisons. In-8<sup>o</sup>.

*Société académique de Saint-Quentin.* Tomes 7, 8, 9 et 10 répondant aux années 1847, 1849, 1851, 1852.

*Bulletin de la Société d'émulation.* 1853, 1854. Grand in-8<sup>o</sup>.

*Essai sur les abbayes du département de la Marne.* Première partie. Diocèse de Châlons. In-8<sup>o</sup>, par M. Ed. de Barthélemy.

*Cartulaire de l'évêché et du chapitre de Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne.* In-12, de 129 pages.

*Mémoire de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.* Tome 5. In-4<sup>o</sup>.

*Sceaux du moyen-âge.* Mars. N<sup>o</sup> 10.



M. Decamp offre un exemplaire d'un dessin lithographié par M. Ch. Montpellier, représentant l'effigie de sainte Restitue, vierge et martyre, honorée au village d'Arcy, canton d'Oulchy. C'est la reproduction exacte d'une statue placée dans cette église si curieuse par ses détails d'architecture et si célèbre par son pèlerinage. On a eu une excellente idée en faisant exécuter ce portrait noble et gracieux qui permettra aux nombreux pèlerins d'emporter un souvenir précieux de la sainte dont ils viennent solliciter l'intercession. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que notre collègue, M. Decamp, publiciste et archéologue, n'a rien négligé pour en faire un objet qui soit digne de ses ateliers.

#### COMMUNICATIONS.

M. de Villefroy fait passer sous les yeux de la Société quelques objets funéraires trouvés à Laffaux dans un lieu dit le *Champ des Morts*. Cet endroit, ainsi désigné par la tradition, est situé au sud du village à une distance d'un kilomètre environ, entre la route de Soissons et la vallée, mais plus rapproché de celle-ci. Les objets ont été trouvés dans une tombe et consistent 1° en un petit pot en terre rougeâtre présentant sur son retrait trois zones en forme d'anneaux; 2° en un vase en verre; 3° quelques débris de fibules et d'agrafes; 4° en grains de colliers émaillés de diverses couleurs et offrant des dessins variés en forme de chevrons, et de nébules romanes. Ces verroteries montrent dans leurs divers agencements des lignes alternées de jaune, de rouge et de blanc. On remarque dans la plupart de ces objets une grande variété de forme et une grande similitude avec ceux que nous avons trouvés dans le cimetière d'Arcy, il y a quelques années.

M. Chauvin, maire et cultivateur à Laffaux, qui a

découvert ces objets, a bien voulu les offrir à la Société pour être déposés dans son musée.

Un membre communique deux pièces de monnaie trouvées près des murs de Soissons sur les bords du chemin de Pasly. La première est un Antonin à cheval, et la seconde un Henri III au millésime de 1581.

M. Destrez donne lecture d'un travail considérable sur les Gaulois, leurs croyances, leur industrie et leur civilisation.

La Société décide que, le jeudi 1<sup>er</sup> juin, elle fera une excursion archéologique au château d'Armentières, et qu'à son retour elle examinera l'église et les fortifications d'Oulchy-le-Château.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé FOQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE , HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

## SIXIÈME SÉANCE

Lundi 5 Juin 1854.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

### NOMINATIONS.

MM. LAURENDEAU , professeur de dessin ;  
DUPONT , architecte de l'arrondissement ;  
LECLERC , chef d'institution à Soissons ;  
BALDY , principal du collège , sont nommés  
membres titulaires de la Société.

Le titre de membre honoraire est décerné à M.  
Boittelle, préfet du département de l'Aisne.

### CORRESPONDANCE & OFFRES DIVERSES.

*Bulletin des Sociétés savantes.* Janvier, février et mai  
1854.

*Société de sphragistique.* Numéro de janvier.

*Rapport sur un recueil de fables, contes et poésies  
diverses* de M. Derbigny. Envoi de la Société académique  
d'Arras.

Lettre de M. le président de la Société dunkerquoise accusant réception des Bulletins de la Société de Soissons.

MM. Cadet et Bazin, professeurs du collège, offrent les deux premières livraisons de leur *Atlas spécial de la géographie de la France*. Un rapport sera fait à la Société sur cette importante publication.

M. Vatelet donne, pour le musée, un vase en terre cuite trouvé à Fauoucourt, et qui ressemble aux creusets employés dans les laboratoires de chimie.

M. Lemaire annonce qu'il a reçu, pour la Société, un certain nombre de carreaux émaillés du moyen-âge envoyés par M. Jarry, propriétaire du château d'Armentières, et qui ont été détachés de l'ancien pavé de ce vieux manoir.

#### COMMUNICATIONS.

La Société, de plus en plus convaincue de la nécessité de créer un musée dans la ville de Soissons, avait chargé une commission de s'entendre avec l'administration municipale pour la réalisation de ce projet. M. le président communique la réponse de M. le maire. Une nouvelle commission sera nommée; elle se composera de deux membres du conseil municipal, de deux membres de la commission de surveillance de la bibliothèque communale, et de deux membres de la Société archéologique. La Société accepte avec empressement cette combinaison, et nomme pour ses commissaires M. de Laprairie, son président, et M. Betbeder. Ces Messieurs sont chargés de réclamer, pour la Société, la direction du musée qu'il s'agit de former.

A l'époque de son excursion aux magnifiques ruines du château de Fère-en-Tardenois, la Société avait reçu de M. Delbarre, un de ses membres, une intéressante communication sur l'état de délabrement dans lequel

se trouvait l'ancienne église abbatiale d'Essômes, un des monuments les plus remarquables du département de l'Aisne ; elle avait chargé MM. Delbarre, Souliac et de Villermont de lui faire un rapport sur les moyens à prendre pour parer aux besoins les plus urgents. Mais ces messieurs, inspirés par un zèle assurément bien louable, ont cru pouvoir outrepasser la mission qui leur avait été confiée, et ont profité de plusieurs voyages successifs de M. le préfet à Château-Thierry pour obtenir de ce magistrat l'organisation d'une loterie destinée à subvenir aux frais de réparation et de consolidation de l'admirable église d'Essômes. En conséquence, un arrêté préfectoral en date du 2 juin vient d'être adressé à M. le président de la Société. Cet arrêté autorisant la loterie est ainsi conçu :

## **LOTÉRIE.**

### CONSOLIDATION DE L'ÉGLISE D'ESSÔMES.

Du 2 juin 1854.

Nous, Préfet du département de l'Aisne ;

Vu la délibération en date du 26 septembre 1835 par laquelle la commission déléguée par la Société historique et archéologique de Soissons demande l'autorisation d'organiser une loterie dont le produit net serait affecté à la consolidation de l'église d'Essômes ;

Vu l'avis de M. le sous-préfet de Château-Thierry ;

Vu la loi du 21 mai 1836, l'ordonnance du 29 mai 1844 et les instructions sur la matière ;

Vu la lettre en date du 10 novembre 1833 par laquelle M. le ministre de l'intérieur fait connaître que la loterie dont il s'agit est susceptible d'être autorisée ;

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. La Société historique et archéologique de

Soissons est autorisée à organiser une loterie au capital de *quarante mille francs*, à provenir de l'émission de 20,000 billets à 2 francs l'un, et dont le produit net sera affecté à la consolidation de l'église d'Essômes.

Art. 2. Il sera prélevé sur le capital de l'entreprise une somme de dix mille francs pour l'acquisition de cent huit lots en argenterie dont le tirage au sort aura lieu dans la première quinzaine du mois de mars 1855.

Toutefois, si les billets n'étaient point émis au jour fixé pour le tirage, les lots subiraient une réduction proportionnelle, de manière à conserver intacte une somme de trente mille francs.

Art. 5. Les fonds provenant de l'émission des billets seront versés au fur et à mesure du recouvrement dans la caisse du receveur municipal d'Essômes qui en opérera successivement le placement à la caisse du service, jusqu'à concurrence de trente mille francs. Cette somme sera ultérieurement employée, conformément aux règles ordinaires de l'administration, aux travaux à exécuter à l'église d'Essômes.

Quant aux fonds obtenus au-delà de ladite somme et pouvant s'élever à dix mille francs, ils seront tenus par le receveur municipal à la disposition du comité de surveillance indiqué ci-après, qui ne pourra cependant les affecter qu'au paiement des lots et des frais divers occasionnés par la loterie.

Art. 4. L'émission des billets de la loterie dont il s'agit n'est autorisée que pour le département de l'Aisne; en conséquence, ils ne pourront être colportés ni vendus dans un autre département. Les annonces et publications relatives à la loterie ne pourront être faites que par les journaux du département de l'Aisne. Toute annonce ou publication par voie d'affiche est formellement interdite.

Art. 5. Les opérations concernant la loterie, telles que l'émission ou la vente des billets, l'achat des lots, le

tirage, etc., seront faites par une commission de surveillance composée de :

M. le sous-préfet de Château-Thierry, président.

Trois membres désignés par la commission historique et archéologique de Soissons, et préalablement acceptés par nous.

M. de Montlouis, maire d'Essômes.

M. Berriot, desservant d'Essômes.

M. Renon, receveur municipal, trésorier.

Art. 6. M. le sous-préfet de Château-Thierry est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le président de la Société historique et archéologique de Soissons.

Fait à Laon, lesdits jour et an.

Signé S. BOITTELLE.

Pour expédition conforme :

*Le conseiller de préfecture, secrétaire général,*

J. POURRIER.

La lecture de cette pièce administrative a quelque peu ému la Société, en considération de la grave responsabilité qui paraissait devoir lui incomber par suite de l'adoption d'une mesure qui, en définitive, ne pouvait être attribuée qu'à trois de ses membres. Une discussion assez vive s'engage : quelques membres craignent que la loterie d'Essômes, se produisant sous le nom de la Société archéologique de Soissons, ne devienne pour celle-ci un antécédent fâcheux dans le cas où elle trouverait nécessaire de recourir un jour elle-même à un semblable moyen dans l'intérêt d'un monument ou d'une institution appartenant plus spécialement au Soissonnais. Avant de se prononcer, la Société décide que son président écrira à M. Delbarre pour lui demander les raisons qui ont pu engager la commission dont il est le rapporteur

à recourir à la ressource d'une loterie, et les moyens qu'elle a pu trouver pour en assurer la réussite.

M. l'abbé Poquet, secrétaire de la Société, rend compte d'une excursion archéologique que la Société vient de faire au château d'Armentières, Oulchy et Vierzy.

*Rapport de M. l'abbé Poquet, secrétaire de la Société,  
sur l'excursion du jeudi 1<sup>er</sup> juin 1854.*

La Société, Messieurs, en conservant la louable coutume de faire chaque année une ou deux excursions archéologiques, n'a pas cru seulement céder au besoin que chacun de nous éprouve de connaître les richesses monumentales de notre pays; mais encore d'obéir au sentiment de bonne confraternité qui nous lie tous ensemble comme les membres d'une même famille. Nous pouvons nous rendre la justice, Messieurs, que ces sentiments ont toujours existé parmi nous, et la journée du jeudi 1<sup>er</sup> juin en est une nouvelle preuve.

La Société ayant décidé dans sa dernière séance qu'une excursion scientifique serait faite au village d'Armentières et au bourg d'Oulchy, ancienne capitale de l'Orxois, le jeudi 1<sup>er</sup> juin, dix-huit membres de la Société archéologique auxquels devaient se joindre des correspondants de Château-Thierry et de Laon, partaient pour aller visiter ces deux localités.

X Le village d'Armentières, si peu connu des archéologues, doit sans doute à sa position cachée dans le creux d'un étroit vallon et sur le bord d'un petit ruisseau qui forme un des affluents de l'Ourcq, l'espèce d'oubli dans lequel il est resté jusqu'ici. Toutefois, l'intérêt qu'il excite ne vient pas de son église, cet édifice ne pouvant offrir aux amateurs qu'une porte de transition ornée d'une guirlande de violettes, une simple nef romane



terminée par une abside carrée annonçant la fin du 12<sup>e</sup> siècle. En jetant un coup d'œil dans l'intérieur de l'édifice, nous avons remarqué dans un enfoncement du transept gauche trois statues mutilées à genoux, représentant trois personnages, un homme et deux femmes, placés à la suite l'un de l'autre. Les bras de ces statues ont été cassés, et l'une d'elles, la dernière, a été décapitée. On croit reconnaître dans le costume et les draperies la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Quels sont ces personnages ? Seraient-ce Gilles, seigneur d'Armentières, son épouse et sa fille unique, Charlotte des Ursins, mariée à Henri de Conflans ? c'est ce dont il est permis de douter.

Si l'église offre peu d'intérêt, on ne peut pas tenir le même langage à l'égard du château qui en est voisin. Sa façade principale a quelque chose de simple et de majestueux, et bien peu d'entre nous s'attendaient à rencontrer au milieu de ces marais une construction aussi importante. Hâtons-nous de dire que ce château, quoiqu'endommagé en différents endroits, quoique négligé de ses possesseurs depuis longtemps, malgré ses tours en ruines, ses mâchicoulis détruits, ses toits crevassés, ses planchers effondrés, offre encore une figure imposante.

Comme la plupart des châteaux du moyen-âge placés en rase campagne ou dans les vallées, il affecte une forme carrée. Nous nous rappellions tous le château de Nesles en Tardenois. Nous saisissons quelques traces d'une analogie dans la forme générale du plan, mais avec des différences assez considérables dans la disposition ; car ici, nous ne remarquons pas de donjon, mais une façade principale au midi cantonnée de quatre grosses tours aux angles s'avancant en saillie et qui pouvait remplacer le donjon.

Cette façade présente une porte accompagnée de deux tourelles dont la base repose sur des contreforts qui

s'évident en arcade cintrée jusqu'à l'encorbellement. La cage de ces tourelles se relie dans le haut à une espèce de corniche en biseau qui s'étend le long du mur principal. Le sommet des tourelles s'élève en pyramide chargée de crochets, et rappelle un peu par leur élégance et leur légèreté les clochers de Saint-Jean-des-Vignes, de Belleu, de Septmonts, de Taillefontaine. Cette ornementation est fort gracieuse et donne à ce petit manoir féodal un aspect que l'on rencontre rarement dans les constructions de ce genre.

La porte principale est en ogive avec un tore en dos de carpe et des chapiteaux à feuillages assez tourmentés; une herse en défendait l'entrée. Des fenêtres ogivales semblent avoir été pratiquées primitivement, elles ont été remplacées plus tard par des croisées en pierre.

Derrière ce corps principal d'habitation, des murs solidement éperonnés par des contreforts, garnis de mâchicoulis, allaient rejoindre les autres tours placées aux angles. Le château était donc défendu par six tours principales et quatre tourelles, deux au midi et deux au nord. De ces dix tours ou tourelles, quatre ont disparu, mais en laissant des vestiges assez importants pour qu'on puisse constater leur existence et leur forme primitive.

Le corps-de-logis, ou ce que nous appelons la façade principale, offre au rez-de-chaussée du côté droit de la porte un couloir voûté en berceau, et de l'autre une grande salle avec voûte à nervures prismatiques, et dont les retombées reposent sur une colonne médiane et des culs-de-lampe. Cette voûte date évidemment du 16<sup>e</sup> siècle, ainsi que la vaste cheminée qui s'y trouve. Nous avons aussi observé deux enfoncements cintrés pratiqués de chaque côté dans l'épaisseur du mur, mais dont nous n'avons pu deviner l'usage. On entrait dans cette salle par une porte extérieure dont le tympan était décoré d'une arcature tréflée. Dans les angles de la pièce, on

aperçoit l'entrée des escaliers pour monter dans les tours.

Deux immenses places pavées en carreaux historiés représentant des blasons, des figures d'animaux, des rosaces, des segments de cercles occupent au premier toute la longueur de la façade.

Les tours avaient quatre étages, mais ces étages n'étaient pas tous voûtés en pierre; il n'y avait le plus souvent que de simples planchers, excepté l'étage du bas qui était ordinairement voûté, ainsi que l'endroit qui a pu servir de chapelle.

Ce château, dont la construction principale paraît remonter à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, semble avoir subi une transformation complète au 16<sup>e</sup>; car c'est à cette époque, selon nous, que ces deux élégantes tourelles ont dû se charger de végétations, que ces larges croisées ont dû s'ouvrir sur la façade, que la salle du rez-de-chaussée a reçu sa voûte à nervures prismatiques et sa colonne incomplète; qu'on a adossé sur les parois intérieures des murs de l'est et de l'ouest des habitations de maîtres, et que la tour de l'angle nord-ouest a été refaite, ainsi que toutes les cheminées de l'intérieur. Nous sommes portés à croire que ces remaniements dans le style bourgeois et confortable de cette époque n'ont pas dû s'arrêter là: qu'on aura cherché à faire disparaître les mâchicoulis qui couronnaient les tours; qu'on les aura remplacés par les toits coniques que nous y avons vus. Nous avons pu nous en convaincre en examinant de près le haut des tours et l'interruption des escaliers.

Ce château, comme celui de Nesles, d'Aulnois près Laon, avait le pied dans le marais et était baigné par des eaux renfermées dans de larges fossés. Nous avons vu que la façade principale était une des parties les plus fortifiées; mais comme elle était aussi une des parties les plus attaquables du côté des terres, elle fut protégée plus tard par une porte avec pont-levis et crénelée de

mâchicoulis qui formait comme un ouvrage avancé et complètement isolé du château dont elle était séparée par les fossés. Ce petit fort semble accuser le 14<sup>e</sup> siècle, et rappelle la porte de la Chartreuse de Bourg-Fontaine.

Nous avons tous été enchantés de notre promenade à Armentières. Nous devons de vifs remerciements à M. Jarry, qui nous a fait les honneurs de sa propriété avec une bienveillance et une grâce dont nous lui sommes très-reconnaissants.

Après un déjeuner auquel tout le monde a pris part avec cette franche et cordiale gaieté qui fait le charme de ces réunions, nous sommes allés visiter l'église d'Oulchy bâtie dans le château même des comtes de Champagne.

Cette église est assurément fort intéressante et mériterait une monographie spéciale. Romane par son clocher à triple étage, sa nef et son bas-côté droit, elle devient ogivale par son abside carrée, ses transepts, son portail et ses *oculus* en quatre feuilles.

Déjà si curieuse à l'extérieur par la richesse de ses décorations romanes, elle ne l'est pas moins par la variété de ses chapiteaux et son arcade triomphale, disposition assez rare dans notre Soissonnais, par la belle élévation de son abside et de ses transepts, par ses charmantes sculptures en pierre et en bois, surtout par ses boiseries et sa chaire. Nous ne trouvons qu'une chose à blâmer, ce sont ces fenêtres carrées ouvertes au midi entre ces magnifiques arcades cintrées et qui nous ont laissé, comme à M. le comte de Montalembert, l'image de tristes sabords.

Il y avait jadis à Oulchy un riche prieuré de Saint-Jean-des-Vignes ; l'ancienne habitation des religieux subsiste encore. Si l'on en juge par les modillons de la corniche et les deux portes ornées qui s'ouvrent sur la façade, cette construction, accompagnée de vastes jardins et

d'une belle cour, date de la renaissance. C'est aujourd'hui le logement du curé-doyen et un de nos plus magnifiques presbytères.

Pendant plus de vingt ans, grâce à l'étendue de ses bâtiments et de sa belle position, on a pu faire de cette maison un petit séminaire qui a eu ses jours de splendeur et a rendu les plus grands services au diocèse. Aujourd'hui, la maison est presque déserte, l'herbe croît dans les cours qui sont transformées en prairie. Quel triste aspect ! quels souvenirs pour plusieurs d'entre nous qui avons entendu dans ces mêmes lieux aujourd'hui condamnés à un triste silence les cris joyeux d'une charmante jeunesse, si heureuse de voir à sa tête, dans cette sainte et hospitalière maison, un homme chéri, un père adoré.

L'ancien château d'Oulchy était sur le point culminant des jardins du presbytère, dans la partie nord-est. Les débris d'une tour dont on a fait une vaste niche où est logée une statue de la sainte Vierge vous annonceront que vous foulez aux pieds les restes de l'antique demeure des comtes de Champagne et de la puissante maison de Couflans.

La Société a voulu terminer cette excursion par la visite du château de Vierzy dont nous parlerons bientôt dans un article spécial.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

(Mardi 20 juin 1854.)

---

Le but de la réunion extraordinaire de ce jour était d'entendre les communications de M. Delbarre relatives à la loterie d'Essômes. M. le président donne lecture d'un rapport de M. Delbarre sur l'historique et sur l'organisation de cette loterie. Il résulte de ces communications que les commissaires de la Société ont pour ainsi dire été entraînés par le concours enthousiaste et énergique des principaux personnages de leur localité, et en particulier des deux magistrats qui se sont succédé depuis peu de temps à la sous-préfecture de Château-Thierry. D'une voix unanime, il fut décidé que le seul moyen de réaliser les sommes nécessaires à la restauration de l'église d'Essômes était d'avoir recours à une loterie; mais les circonstances difficiles dans lesquelles on se trouvait alors à cause de la cherté du pain en ont ajourné l'exécution. Aujourd'hui, les temps étant meilleurs, M. le préfet a rendu l'arrêté d'autorisation. La loterie est constituée sous le nom et le patronage de la Société archéologique de Soissons. Une commission de surveillance est établie à Château-Thierry sous la présidence de M. le sous-préfet, et la Société de Soissons est invitée à nommer trois de ses membres pour faire partie de cette commission.

Comme à la séance du 3 juin, cette question soulève des débats assez vifs qui se terminent cependant par le vote suivant : MM. Husson, Delbarre et de Villermont sont délégués par la Société pour faire partie de la commission

de la loterie d'Essômes instituée à la sous-préfecture de Château-Thierry ; mais la Société charge son président d'informer M. le préfet de l'ignorance dans laquelle elle est restée relativement à l'organisation de la loterie. Tout en approuvant le motif louable qui a guidé ses commissaires, elle fait ses réserves pour l'avenir, dans le cas où elle sentirait elle-même un jour le besoin d'avoir recours à un semblable moyen. Elle espère qu'alors M. le préfet ne viendrait pas lui objecter l'antécédent de la loterie d'Essômes à laquelle elle ne fait que prêter son nom.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

SEPTIÈME SEANCE.

Lundi 3 Juillet 1854.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## DONS ET OFFRANDES.

M. Fleury adresse quinze feuilles de pavages émaillés formant plus de 250 types.

*Bulletin des Sociétés savantes.* 6<sup>e</sup> livraison.

*Mémoire de la Société des antiquaires de Picardie.*  
13<sup>e</sup> volume.

*Sceau du moyen-âge.* N<sup>o</sup> 8.

*Bulletin de la langue, de l'histoire et des beaux-arts.*  
N<sup>o</sup> 7.

*Revendication des biens de l'ancienne maladrerie de Rozoy-sur-Serre.* In-4<sup>o</sup>.

*Bulletin de la Société académique de Laon.* In-8<sup>o</sup>.

*Société des antiquaires de la Morinie.* 2<sup>e</sup> Année.  
3<sup>e</sup> livraison. 1676 pages.

## COMMUNICATIONS.

M. Lecomte dépose, au nom de M. Ed. Fleury, une



collection de pavés historiés sur la provenance desquels il donne les détails suivants :

M. Fleury, de Laon, notre honorable collègue, si connu par l'activité de ses recherches et ses nombreux écrits, me charge de faire hommage à la Société d'une partie de sa riche collection de pavés émaillés trouvés tous dans le département ; ces pavés ont pour nous un double mérite. Vous y verrez dans une quarantaine de sujets une série bien remarquable de pavés de toutes les époques. J'ai cru que vous donner l'origine de chacun d'eux serait doubler le plaisir de les posséder.

*Laon* s'y trouve représenté dans un large pavé nou émaillé portant gravée à la manière de nos dalles une fleur-de-lys ornée de deux fleurons.

*Vaulecy* y apparaît avec une palmette extrêmement légère dont le type appartient au 15<sup>e</sup> siècle, et rappelle les élégants feuillages des chapiteaux que vous avez admirés dans les cloîtres de cette abbaye.

*Saint-Médard* va tressaillir de joie en voyant revenir, non loin de ses murs, un chevalier de l'époque, vieux vassal de l'abbaye, qui, après avoir chevauché au loin, revient enfin sur ses terres, casque en tête et l'aigrette au vent.

Un échantillon de *Nizy-le-Comte* va nous forcer à trouver Castille dans les découvertes romaines de ce pays monumental. Il représente un donjon planté au milieu d'une forteresse.

*Soissons* reverra quatre fleurs-de-lys disposées en rayon ; c'est peu pour le pays, mais nous sommes là.

Vous verrez avec plaisir *Prémontré* donner signe de vie dans une fleur-de-lys assez laide.

*Coucy* laisse de meilleures traces dans un losange. La fleur-de-lys y affecte le 15<sup>e</sup> siècle.

On ne sera pas peu surpris de voir venir de Laon un

pavé blasonné avec crosse abbatiale, originaire de l'hôtel-Dieu de *Château-Thierry*. Notre infatigable collègue a décidément tout déterré. Aussi, vous le verrez vous apporter un pavé de *Lor*. Qui de vous connaît l'église de *Lor* ? personne. C'est une église du canton de Neufchâtel. C'est de là que vous vient un des plus gracieux fleurons feuillagés du 13<sup>e</sup> siècle. Je regrette de ne vous apporter rien de Saint-Michel, de Saint-Quentin, ni de Chauny, vous auriez le département par tous les bouts.

Mais nous allons pénétrer au cœur et voir quelques échantillons de Laon.

A la multitude, à la variété des pavés qui vous sont envoyés, vous sentez que notre collègue est là sur son terrain ; on croirait Laon la terre classique des pavés émaillés.

*Montreuil*, la *Ville* vous donneront signe de vie dans quelques fleurons.

*Saint-Vincent* ne se verra pas fureté en vain ; il en sortira un cerf effrayé qui s'enfuit au plus vite, mais ne peut échapper à la main des archéologues. Vous y trouverez ce prunier sauvage que le blason appelle *Crequier*.

Mais la *Citadelle*, le *Cloître des chanoines* et la *Cathédrale* nous étaleront à l'envi leurs richesses. A la *cathédrale*, outre des complications bizarres de fleurs-de-lys, un champ de gueule semé de fleurs-de-lys et une palmette étalée à quatre pointes, nous verrons, sous un cintre crénelé, deux oiseaux becquetant le fruit pendant à un arbre. Ailleurs, une Diane chasserresse dont il ne reste qu'un fragment. Vous apercevez le bras et le jarret tendu pour tirer de l'arc. Enfin, j'admire un riche dessin en arabesque qui me rappelle les riches ferrures de Notre-Dame de Paris.

Le *cloître des chanoines* présente le fer de lance de ses fleurs-de-lys, lesquelles, sur un immense pavé entremêlé de fleurons, ornent une couronne enrichie de

diamants et entourent un beau feuillage écartelé. Je ne dis rien de riches entrelacs dont nous n'avons qu'un fragment. Je m'arrête à regarder ce chien qui court à travers la forêt, la tête haute et la queue en panache, et cet autre limier qui semble tenir fièrement en arrêt le gibier d'un autre pavé. Cette collection, venue du cloître des chanoines de Laon, se termine par un fou à grand panache, à moins qu'on ne le prenne pour *Jo, le jongleur* dont on voit à la cathédrale la pierre tumulaire aux pieds de celle d'un évêque de Laon. Il serait curieux de vérifier si les évêques avaient alors des fous à leur service. Le personnage de notre pavé se livre à une danse effrénée.

Nous sommes à la *citadelle*. J'y rencontre la reproduction de peintures murales de la tour de Coucy, des crosses végétales disposées en quinte-feuilles. La fleur-de-lys y paraît en losange sur le tout. Plus loin, c'est l'aigle impériale disposée en pal. Puis un blason écartelé de léopard et de fleurs-de-lys. Un large fragment nous montre le coin d'une scène où une femme costumée comme au 14<sup>e</sup> siècle semble mesurer de la toile ou plier du linge. Enfin, nous apercevons sur un pavé de petite dimension un masque plein de caractère : la bouche large, le nez épaté, les yeux à fleur de tête, les oreilles magnifiques avec une barbe et des cheveux ébouriffés. En découpant ce sujet, l'on aurait une ombre chinoise de grand effet.

Je n'ai pu découvrir l'origine des trois autres pavés dont l'un simule quatre petits pavés rapprochés. Il est écartelé, au premier gironné, au second à la fleur-de-lys, au troisième échiquier de neuf pièces, au quatrième fleuroné. Les deux autres sont des quarts de cercles crénelés ou unis, traversés d'un riche feuillage.

Ces quarante pavés sont dignes assurément de tout l'intérêt de la Société, et nous ne pouvons qu'applau-

dir à l'idée de notre collègue qui prépare un travail complet sur plus de deux cents types trouvés par lui dans le département. Ce travail, auquel il donnera un caractère d'universalité, embrassera tout ce qui s'est fait en ce genre d'ornementation, à toutes les époques et dans tous les pays du monde. Thèbes, Memphis, les déserts de l'Afrique, les plaines bouleversées de Ninive et les marais de Babylone n'auront pas de secrets à l'abri de ses investigations. Du moins rendra-t-il compte de ce qu'on y a trouvé.

M. de Laprairie donne communication d'une lettre écrite à M. le préfet.

M. Suin lit un rapport sur un atlas de la géographie de la France, composé par MM. Bazin et Cadet, professeurs au collège de Soissons, et offert à la Société archéologique de cette ville.

Messieurs,

Dans notre dernière séance, deux membres de la Société archéologique de Soissons, MM. Bazin et Cadet, ont bien voulu lui faire hommage des deux premières livraisons d'un atlas de géographie dont ils sont les auteurs, et qui est spécial à la France. Cet atlas, destiné aux élèves de l'école impériale de Saint-Cyr et aux jeunes gens qui suivent dans les lycées et les collèges les classes de rhétorique, de quatrième et de cinquième, est dressé conformément aux nouveaux programmes de l'université.

Vous savez, Messieurs, que l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les établissements d'instruction publique ne date pas en France de bien loin. Le plus lyrique de nos poètes contemporains ayant, dans une ode sur la statue de Henri IV, confondu le village

d'Ivry près Paris avec Ivry près Evreux, théâtre de la fameuse victoire du Béarnais, donnait quelques années après une raison fort simple pour excuser son erreur : lorsque je composai cette ode, disait-il, je sortais du collège, et ce n'est pas là qu'on apprend l'histoire et la géographie.

Aujourd'hui, l'on ne pourrait plus alléguer une pareille excuse. L'histoire et la géographie sont enseignées dans tous les collèges avec autant de développement que peut le permettre le grand nombre des connaissances scientifiques et littéraires auxquelles les enfants doivent être initiés, d'après les programmes de l'université. Il semble impossible d'étendre davantage ces programmes, mais on peut encore perfectionner les méthodes d'enseignement ; on doit surtout chercher à les simplifier, pour que l'élève retienne l'essence de toutes les leçons qui lui sont faites sur des choses si différentes.

De toutes les sciences, la géographie avec ses divisions et ses subdivisions infinies, avec ses noms de provinces et de villes si variés et souvent bizarres, est assurément celle qui fatigue le plus la mémoire des enfants. Pour bien apprendre la position de toutes les régions de la terre :

*Quæ tellus sit lenta gelu, quæ putris ab æstu,*

pour savoir ce que ces régions contiennent de principal, pour bien connaître le terrain sur lequel s'est passée l'histoire de chaque peuple, les élèves n'ont entre les mains que des atlas généraux, des cartes synthétiques où règnent forcément quelque confusion et quelque obscurité. Nos deux honorables collègues ont pensé qu'une carte géographique n'était une aide pour l'intelligence, un soutien pour la mémoire, qu'à la condition expresse de la simplicité, de la clarté ; et pour remplir cette condition si essentielle, ils ont composé des cartes aua-

lytiques où ne se trouve aucun détail qui n'intéresse une question spéciale. Tel est le caractère particulier de l'atlas qui vous est offert. Faciliter la tâche du maître et celle de l'élève, c'est le résultat que nos deux collègues veulent obtenir, et qu'ils obtiendront certainement en continuant l'ouvrage éminemment utile qu'ils ont commencé, et qui fait honneur non-seulement à ses auteurs, mais encore au collège de Soissons auquel appartiennent MM. Bazin et Cadet, le premier comme professeur d'histoire et de géographie, et le second comme professeur de logique ; car dans notre bonne ville de Soissons, on apprend encore la logique, et l'on ne partage point l'avis de Montaigne, qu'il vaut mieux être bon écuyer que bon logicien.

Je regrette, Messieurs, que vous n'ayez pas choisi, pour apprécier dignement et dans tous ses détails, le travail de nos deux collègues pour en faire ressortir tout le mérite, un juge plus compétent. Je puis toutefois vous certifier que le nouvel atlas est composé de manière à faire faire aux jeunes gens une excellente étude de la géographie, à les préparer complètement, quant à cette science, aux examens qu'ils auront à subir, soit pour le baccalauréat, soit pour l'école de Saint-Cyr ; à leur assurer des succès sans lesquels la carrière de leur choix leur serait fermée pour toujours. Voilà tout ce que je puis vous dire du nouvel atlas, et d'ailleurs une longue, une véritable analyse de cette œuvre bien digne d'éloge ne rentrerait peut-être pas dans le cadre sagement restreint des travaux de notre Société, et ne pourrait figurer dans son Bulletin. Cependant, la Société archéologique de Soissons s'empresse d'applaudir aux efforts laborieux, au talent dont deux de ses membres ont fait preuve en composant l'atlas qu'ils lui ont offert ; elle applaudit à ce talent tout spécial avec l'espérance qu'il sera bientôt utilisé pour elle-même, et que

MM. Bazin et Cadet lui feront hommage d'un travail difficile, mais qu'ils sont très-capables de mener à bonne fin, d'une carte de l'ancien diocèse de Soissons.

Le même membre communique une note sur François Cuvillier, extraite du *Magasin pittoresque* de 1855, page 120.

« François Cuvillier, architecte, né à Soissons en 1698, avait été appelé à la cour de Munich par l'électeur qui devint ensuite empereur sous le nom de Charles VII. Il fut chargé par ce prince de la décoration de ses châteaux et de ses maisons de plaisance. A sa mort, survenue en 1760, son fils lui succéda. Ce dernier, connu sous le nom du capitaine Cuvillier, publia un grand nombre de dessins faits par son père et par lui pour la cour de Munich : quelques-uns même ont été gravés par eux. Le vase que nous reproduisons d'après un de ces dessins devait sans doute servir à la décoration d'un jardin. Le bord supérieur est entouré d'une moulure qui a pour unique ornement un oiseau.

---

M. Laurendeau remet quelques notes et documents destinés à relever certaines erreurs échappées aux derniers historiens soissonnais concernant les établissements d'instruction publique, et notamment l'école centrale établie en 1796

Notes et documents offerts à la Société par Maxime Laurendeau, destinés :

1° A prouver que MM. Martin et Lacroix, ainsi que M. Leroux, historiens de notre ville, ont été induits en

erreur relativement à l'époque de la suppression de l'école centrale de l'Aisne ;

2° A réfuter l'assertion de Leroux qui attribue cette suppression au manque d'argent, à la faiblesse des études et au petit nombre des élèves ;

3° Et à prouver l'erreur commise par ce dernier relativement à la date du rétablissement du collège communal de Soissons et de l'école gratuite de dessin.

Martin et Lacroix (*Histoire de Soissons*. 1837. Tome 2. Appendice, pages 42 et 43), s'expriment ainsi :

« Entre les réformes du gouvernement consulaire, »  
» celles qui portèrent sur l'instruction publique ne fu- »  
» rent point favorables à Soissons. La Convention nation- »  
» nale, en 1795, époque signalée par d'illustres éta- »  
» blissements scientifiques, avait fondé dans chaque »  
» département une école centrale d'instruction supé- »  
» rieure ; l'école centrale de l'Aisne, par un décret du »  
» 28 février 1796 (9 ventôse an IV), fut placée à Soissons »  
» pour donner à cette ville quelque dédommagement de »  
» ses pertes, et on l'installa dans une partie des bâti- »  
» ments de l'ancienne intendance. 36,000 francs par an »  
» avaient été affectés à l'entretien de cette école qui »  
» renfermait cent vingt élèves en 1801, sans compter »  
» les personnes qui suivaient librement les cours. La »  
» suppression des écoles centrales (1801) priva Soissons »  
» de ce grand établissement, et porta un nouveau coup »  
» à la ville qui resta longtemps sans autres maisons »  
» d'éducation que des pensionnats particuliers. »

Leroux (*Histoire de Soissons*. 1839. Tome 2, pages 594 et 595), dit : « Un des besoins les plus pressants était de »  
» rouvrir les écoles à la jeunesse restée sans instruction »  
» au milieu du débordement des mauvaises doctrines. »  
» Soissons fut choisie pour recevoir l'école centrale du »  
» département de l'Aisne ; c'était peut-être un dédom-



» magement qu'on lui donnait de lui avoir préféré Laon  
» pour chef-lieu. On devait enseigner dans cette école  
» qui fut installée en 1796 dans les bâtiments de l'an-  
» cienne intendance, la grammaire, les belles-lettres, etc.  
» Mais il en fut de cette création comme de toutes celles  
» du gouvernement républicain : elle ne fut jamais ache-  
» vée ; l'argent manqua, les études furent très-faibles,  
» et les élèves en petit nombre. A peine en comptait-on  
» une centaine lors de la suppression de l'établissement  
» en 1801. »

L'un des documents ci-joints qui sont des programmes imprimés de distributions de prix de l'école centrale de l'Aisne, le premier de l'an VIII, l'autre de l'an XI, prouve évidemment que Martin et Lacroix, ainsi que Leroux, en faisant remonter la suppression de l'école centrale de l'Aisne à l'année 1801, ont été induits en erreur, puisque, comme le prouve le programme du 13 fructidor an XI, elle existait encore en septembre 1803.

J.-B.-L. Brayer (*Essais historiques sur Soissons*, Manuscrit. 1832, page 179), est à peu près dans le même cas : « Les écoles centrales, » dit-il, « ont existé depuis » l'an IV (1796) jusqu'en messidor an X (1802), époque » de la création des lycées. » Je donnerai plus bas la preuve du contraire.

L'assertion de Leroux relativement au manque d'argent, à la faiblesse des études et au petit nombre des élèves dont on comptait à peine, dit-il, une centaine en 1801, mais que Martin et Lacroix portent à près de cent vingt, sans compter les personnes qui suivaient librement les cours, n'est pas plus exacte, si l'on en juge par la comparaison de ces deux programmes de prix. Dans celui de l'an VIII (1800), quarante-deux élèves sont nommés ; dans l'autre de l'an XI (1803), il y en a trente-sept, nombre à peu près égal. Cette assertion est, du reste, réfutée par ce passage du rapport de Jacquemont au tri-

bonat le 4 floréal an X, lors de la présentation du projet de loi concernant l'instruction publique : « Ce serait » néanmoins une erreur de croire que les écoles centrales n'aient point été utiles. Le nombre des élèves » qu'elles présentaient dans ces dernières années, » s'était considérablement augmenté. L'ordre des études » et la matière de l'enseignement s'étaient fixés, et » l'administration avait pris d'elle-même une marche » exacte et régulière. Le zèle et l'activité des professeurs » avaient suppléé à tout ce qui leur manquait ; ils ne » s'étaient laissé rebuter ni par l'indifférence que l'autorité leur montrait, ni par le défaut de paiement dont » ils avaient à se plaindre. Ils n'auraient eu besoin que » de la certitude de conserver leur état pour attacher » à leurs fonctions toute l'abondance des fruits qu'il » était permis d'en attendre. »

Les véritables motifs de la suppression des écoles centrales dont nos historiens auraient pu prendre connaissance dans les numéros du *Moniteur* des 1<sup>er</sup> et 10 floréal an X, ont été énumérés dans le rapport de Jacquemont dont je viens de citer un passage, et dans celui de Fourcroy au corps législatif, séance du 30 germinal de la même année. Ce projet de loi sur l'instruction publique qui, aux écoles centrales, substituait des écoles secondaires et des lycées, fut adopté au tribunal le 8 floréal an X, et au corps législatif le 11 du même mois. (Voir le *Bulletin des Lois*).

Le gouvernement ayant jugé que la partie de l'instruction publique dont il était le plus urgent de s'occuper était celle des écoles secondaires et des lycées prit, par un arrêté du 4 messidor an X, les mesures nécessaires pour accélérer l'ouverture de ces écoles reportant à une époque ultérieure celle des lycées. L'article 10 de cet arrêté porte : « Les élèves des écoles centrales » pourront concourir avec ceux des écoles secondaires

» pour l'admission dans les lycées. » Ce qui prouve que les écoles centrales ne furent pas supprimées de fait par la loi du 11 floréal an X.

Par un autre arrêté du 13 frimaire an X, contenant la désignation des écoles secondaires du département de l'Aisne, l'école du citoyen Horlier et celle du citoyen Robert à Soissons sont érigées en écoles secondaires.

En général si, aux termes des rapports de Fourcroy et de Jacquemont, les écoles centrales n'ont pas obtenu tout le succès que le législateur en avait espéré; si l'on a reconnu le peu d'utilité du plus grand nombre; si leur établissement essuya toutes sortes d'obstacles; si elles s'organisèrent lentement et difficilement; si, au moment de leur suppression, plusieurs même n'avaient encore d'autre existence que celle de leur nom, ces généralités ne peuvent pas raisonnablement s'appliquer à celle de l'Aisne; car si, d'un côté, son établissement à Soissons a éprouvé quelque retard par la rivalité des autres villes du département, ainsi que semble le faire soupçonner ce passage du compte-rendu de la séance du conseil des anciens du 9 ventôse an IV, ainsi conçu : « Lepeyre, au nom d'une commission, fait approuver la » résolution qui reporte dans la commune de Soissons » l'école centrale de l'Aisne, » (*Moniteur* du 15 ventôse an IV), ces retards n'ont pas été considérables, puisqu'il ne s'est écoulé que quatre mois entre cette décision et la loi du 3 brumaire. Si, d'un autre côté, l'appropriation des locaux, la nomination des professeurs, les lenteurs administratives ont augmenté ces retards, il est certain qu'ils n'ont pas excédé l'année, puisque l'ouverture des cours et l'installation des professeurs ont eu lieu le 5 vendémiaire an V (23 septembre 1796), ainsi que le prouve la lettre dont voici le contenu :

(1) « Laon, 5 fructidor, 4<sup>e</sup> année républicaine.

» *Les administrateurs du département de l'Aisne  
au citoyen Hoyer, à Soissons.*

» Citoyen,

» Appelé par le jury central du département de l'Aisne à remplir la place de professeur de dessin, nous nous empressons de vous remettre l'extrait de votre nomination.

» Le désir que nous avons de voir la formation de cet établissement, l'envie de le faire prospérer, l'espoir de voir éclore la révolution de l'esprit humain, nous pressent d'en accélérer l'époque, et nous vous prévenons que l'installation se fera le 3 vendémiaire à Soissons.

» Impatients d'entendre trop longtemps la voix captive des amis des lettres, recevez d'avance les assurances de notre dévouement.

» Tout à la République et à vous.

» Signé : JOVENEAU, LEGROS,  
LETELLIER, PÉCHARD. »

« *EXTRAIT du registre des délibérations de l'administration départementale de l'Aisne. — Séance du 17 thermidor an IV de la République française, une et indivisible.*

» Les membres composant le jury d'instruction publique sont venus communiquer à l'administration départe-

(1) L'original de cette pièce et l'extrait de nomination qui y est joint sont entre les mains de M. Delacroix, actuellement chef du génie militaire à Montmédy, neveu et héritier de M<sup>me</sup> veuve Hoyer, décédée à Metz le 19 septembre 1847.

tementale de l'Aisne leur travail sur la nomination des professeurs de l'école centrale.

» Examen fait des titres et des droits de chacun des candidats,

» L'administration départementale applaudissant au choix du jury, choix qui justifie sa confiance ,

» Arrête :

» Oui l'un de ses membres pour le commissaire du directoire exécutif,

» 1<sup>o</sup> Qu'elle confirme et approuve la nomination faite des citoyens Hoyer, Poiret et Levavasseur aux places de professeurs de la première section, savoir : le citoyen Hoyer à celle de dessin, le citoyen Poiret à celle de l'histoire naturelle, et le citoyen Levavasseur à celle des langues anciennes ;

» 2<sup>o</sup> Qu'elle confirme en outre la nomination faite des citoyens Dastin et Mollet aux places de la deuxième section, savoir : le citoyen Dastin à celle des éléments de mathématiques, le citoyen Mollet à celle de la chimie et de la physique expérimentale ;

» Qu'enfin elle confirme le choix fait des citoyens Debrun et Langlet pour les places de la troisième section, savoir : celle de la grammaire générale au citoyen Debrun, et celle d'histoire au citoyen Langlet,

» L'administration surseoit, ainsi que le jury, à la nomination des professeurs de belles-lettres et de législation.

» Copies du présent seront adressées aux personnes nommées.

» Fait et arrêté à Laon lesdits jour et an.

» Pour extrait conforme :

» Signé PÉCHART, président, LELEU. »

Trois années cependant s'écoulèrent avant que l'école centrale de l'Aisne ne reçût une organisation en quelque

sorte définitive. Dans le but de rectifier d'après une expérience de trois années ce qu'il y avait de défectueux dans le règlement adopté en l'an V, le conseil des professeurs de l'école centrale de l'Aisne composé de M. Dastin, Louis Delattre, Debrun, Legrand-Delaleu et Mareschal, en rédigea un nouveau qui fut arrêté en conseil général le 4 fructidor an VII. Ce règlement (dont je possède un exemplaire) fut adopté par l'administration centrale de l'Aisne le 19 vendémiaire an VIII, qui arrêta qu'il serait exécuté provisoirement (c'est-à-dire en attendant l'approbation du directoire exécutif, conformément aux dispositions de l'article 9 du titre 2 de la loi du 3 brumaire), avec les changements, additions, modifications proposés dans l'avis du jury d'instruction qui y est annexé. (Cet avis du jury est signé Dutour-Noir-fosse et Véron).

Loin de nuire à la prospérité de l'école, ce règlement ne dut au contraire que l'affermir.

En général, les écoles centrales qui étaient par elles-mêmes capables de se soutenir, subsistèrent jusqu'à l'époque de l'ouverture des lycées qui devaient les remplacer, et en particulier celle de l'Aisne était de ce nombre, puisque, malgré la concurrence des écoles secondaires de Soissons et des autres villes du département, elle se maintint jusqu'au 1<sup>er</sup> floréal an XII (avril 1804), époque à laquelle elle fut supprimée aux termes de l'arrêté du gouvernement du 16 floréal an XI, portant établissement d'un lycée dans la ville de Reims, et dont voici les premiers articles :

« Art. 1<sup>er</sup>. Dans le cours de l'an XII, il sera établi un lycée dans la ville de Reims.

» Art. 2. Les écoles centrales de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes seront fermées à dater du 1<sup>er</sup> floréal. »

Après la fermeture de l'école centrale de l'Aisne, de tous les professeurs de cette école, il ne resta à Soissons

que le professeur de dessin, M. Hoyer, retenu par M. de Puységur, maire de la ville, qui rétablit l'école gratuite de dessin par un arrêté du 1<sup>er</sup> frimaire an XIII (j'en possède un exemplaire imprimé) dont voici le préambule :

« *Le maire de la ville de Soissons*  
» *à ses concitoyens.*

» L'école centrale de cette ville ayant été supprimée,  
» c'est avec peine que nous avons vu tous les professeurs  
» qui la composaient obligés de porter ailleurs le tribut  
» de leurs lumières. Il eût été bien avantageux sans  
» doute de les pouvoir retenir; et de leur assurer parmi  
» nous des moyens d'existence; mais les ressources pécu-  
» niaires de la ville ne le permettant pas, forcés de nous  
» restreindre, nous nous sommes décidés à ne conserver  
» parmi eux que le professeur de dessin, dont les leçons  
» sont généralement utiles à toutes les classes de la  
» société.

» Le conseil municipal ayant partagé notre sollicitude  
» à cet égard, et M. Hoyer ayant bien voulu se contenter  
» du traitement modique qu'il lui a fait offrir, nous  
» avons la satisfaction d'annoncer à nos concitoyens  
» l'établissement fixe et permanent dans notre ville  
» d'une école de dessin gratuite pour tous les jeunes  
» gens sans fortune; en conséquence, nous avons arrêté  
» ce qui suit :

» Art. 1<sup>er</sup>. Il y aura à Soissons une école gratuite de  
» dessin dirigée par M. Hoyer, ci-devant professeur de  
» l'école centrale, etc. »

Ce dernier document comble une lacune laissée dans l'*Histoire de Soissons* par nos derniers historiens, peu ou mal renseignés sur les événements contemporains; et surtout Leroux qui, ignorant sans doute la date du

rétablissement de cette école, fondée selon lui et selon Martin et Lacroix (1) en 1775, mais seulement en 1784 selon J.-B.-L. Brayer, le reporte après celui du collège communal de Soissons (2). « La ville, » dit-il, « rentrée » non sans peine en possession des bâtiments du collège dont l'administration des domaines s'était emparée, les donna à loyer à un maître de pension; mais en 1807 le pensionnat fut remplacé par un collège communal érigé en vertu de la loi organique de l'Université. L'école de dessin fondée en 1775 fut également rétablie et réunie à l'enseignement du collège. » Leroux se trompe sur plusieurs de ces points.

Le pensionnat de M. Horlier établi (3) en 1797 d'abord rue du Beauton (où il ne resta que quelques années) dans la maison contiguë au Palais de Justice, habitée aujourd'hui par M. Dauvigny, puis ensuite transféré dans les bâtiments de l'ancien collège, et érigé comme nous l'avons vu en école secondaire par arrêté du gouvernement du 13 frimaire an XI, ne fut pas remplacé, mais transformé en collège communal (dont M. Horlier resta principal), par suite du décret impérial du 13 novembre 1811, concernant le régime de l'Université dont l'organisation avait eu lieu par décret impérial du 17 mars 1808. (Voir le *Bulletin des lois*). Cette transformation se fit dans le courant de l'année 1812, et non pas, comme le dit Leroux, en 1807.

L'école gratuite de dessin rétablie le 1<sup>er</sup> frimaire

(1) Martin et Lacroix, *Histoire de Soissons*, tome 2. Appendice, page 43. Leroux, *Histoire de Soissons*, tome 2, page 399. J.-B.-L. Brayer, *Essais historiques sur Soissons*. Manuscrit, page 143.

(2) Leroux, *Histoire de Soissons*, tome 2, page 399.

(3) M. Horlier arriva à Soissons le 10 mai 1797. Je tiens ce renseignement de M. Flamand père qui, depuis cette époque, a toujours été en relation d'amitié avec M. Horlier. Il m'a aussi assuré que l'école de dessin n'existait pas avant 1784.



an XIII fut d'abord installée dans le pavillon de l'ancienne Arquebuse, puis transférée dans la grande salle du collège; mais sans être réunie à l'enseignement de cet établissement dont elle resta toujours indépendante sous la seule direction de son professeur.

M. Maxime Laurendeau rend compte ensuite d'une fouille pratiquée dans l'ancien couvent des Feuillants.

Dans le courant du mois qui vient de s'écouler, M. Léon Lebrun, maître de la poste aux chevaux, demeurant à Soissons, fit faire, sous un hangar attenant à la cuisine de son logis situé sur la rue des Feuillants, une fouille de six mètres cinquante centimètres de longueur, d'est en ouest, sur une largeur de cinq mètres cinquante centimètres, et trois mètres de profondeur, pour la construction d'une cave.

Dans toute l'étendue de cette fouille, on trouva d'abord à vingt-cinq centimètres seulement de profondeur et jusqu'à deux mètres dans des terres qui ont été anciennement remuées ou rapportées, mais sans mélange de décombres, des squelettes humains entiers couchés horizontalement et espacés les uns des autres; puis à 2 mètres de profondeur et jusqu'à 3 mètres, on ne trouva plus que des squelettes sans mélange de terre, autre que celle provenant des cadavres enfouis. Ceux des lits supérieurs de cette seconde zone étaient aussi couchés horizontalement, se touchant l'un l'autre; mais ceux du dessous avaient été jetés pêle-mêle dans toutes les positions. Tous ces squelettes étaient ceux d'hommes faits ayant les mâchoires garnies de leurs dents. Curieux de savoir si ce dépôt de corps humains s'étendait à une plus grande profondeur que les trois mètres nécessaires pour sa cave, M. Lebrun fit sonder encore à un mètre plus bas, et on ne trouva rien autre chose que des ossements humains.

Tant de cadavres ainsi entassés à une si grande profondeur dans un espace qui ne se borne pas aux dimensions de la fouille exécutée, et qui, peut-être, est très-étendu, ayant tous appartenu à des hommes dans la force de l'âge, ne peuvent avoir été enterrés là qu'à la suite d'une bataille; en effet, une si grande agglomération ne peut faire croire à la présence en ce lieu d'un ancien cimetière, où les morts sont habituellement inhumés à la profondeur de deux mètres et sont espacés les uns des autres; d'ailleurs, un cimetière renferme des individus de tout âge et des deux sexes. Ici, les premiers squelettes découverts étaient, il est vrai, séparés; mais ils remplissaient le sol jusqu'à sa superficie. On sait que, sur les champs de bataille, on n'enterre pas les morts à deux mètres de profondeur; lorsqu'ils sont en petit nombre, on se contente de les enterrer à un demi-mètre au plus; mais lorsque le nombre en est considérable, il faut nécessairement creuser une tranchée profonde. Pour se rendre compte de la manière dont les corps trouvés chez M. Lebrun ont été enterrés, on peut donc supposer que, vu leur grand nombre, on jeta d'abord les cadavres pêle-mêle dans le fond de la tranchée pour économiser le temps; mais qu'ensuite on reconnut que, pour économiser l'espace, il était nécessaire de les ranger en les serrant l'un contre l'autre (un espace de deux mètres en contenait dix); puis qu'à la profondeur de deux mètres, on les couvrit de terre et on les espaça, soit qu'à cause de la proximité de la ville, on voulût éviter les exhalaisons, soit qu'au fur et à mesure qu'on remplissait la tranchée de terre, on apportât encore et on y déposât ceux qui avaient été ramassés dans des endroits plus éloignés, et qu'elle fût ainsi remplie de cadavres jusqu'à la superficie du sol.

On n'a trouvé dans cette fouille ni monnaies, ni aucun,

indice propre à faire découvrir l'époque à laquelle ces cadavres ont été enterrés ; ce qui me porte à croire (avec d'autant plus de raison que la ville étant voisine, il ne manquait pas de gens avides de butin), qu'ils ont été déshabillés avant leur inhumation.

A l'appui de cette conjecture qui me fait penser que ce dépôt de corps humains a été le résultat d'une bataille, je pourrais citer particulièrement deux faits d'armes qui se sont passés sous les murs de Soissons. Le premier est la bataille connue sous le nom de *Journée de Soissons*, livrée par Charles III contre Robert, le 1<sup>er</sup> juin 923, et où le nombre des morts s'éleva à dix-huit mille.

Nos derniers historiens ne s'accordent pas sur le lieu où se livra cette bataille. Martin et Lacroix (*Histoire de Soissons*, tome 1<sup>er</sup>, page 372) disent, d'après d'anciennes chroniques (1), que « Charles se remit aux champs pour » la troisième fois avec ses Lotharingiens, qui tentèrent » un puissant et dernier effort en sa faveur. Il vint à » Attigny, et avant que Robert eût pu réunir tous ses » fidèles, Charles marcha rapidement le long de la rive » méridionale de l'Aisne vers Soissons où Robert avait » convoqué son ban de guerre à la nouvelle du retour » de son rival. Le camp de Robert était au nord de » l'Aisne dans la plaine qui s'étend en avant de la cité » de Soissons et du château de Saint-Médard. C'était » le dimanche 15 juin 923 ; la sixième heure (midi) était » déjà passée, et les Franks ne s'attendant point à » combattre ce jour-là dinaient tranquillement pour la » plupart, lorsque Charles qui venait de traverser la » rivière (les chroniqueurs n'indiquent pas en quel » endroit) fondit sur le camp à la tête de ses guerriers. » Leroux (*Histoire de Soissons*, tome 1<sup>er</sup>, page 323 et

(1) *Alberici Trium - Fontium Chronicon* ; *Chronicon Ademari Cabannensis* ; *Frodouardi Chronicon*.

suivantes) dit que cette bataille a été livrée « dans » la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye où les Mécontents » avaient établi leur camp. »

« D'Attigny-sur-Aisne, » dit-il, « Charles se porta » rapidement sur Soissons, rendez-vous des troupes de » son compétiteur. Il arriva devant cette ville vers le » milieu de la journée sans que sa marche eût été » découverte, et lorsque les chefs et les soldats de » l'armée française étaient à table ; mais la rivière » d'Aisne séparant les deux armées, la surprise ne put » être aussi complète que Charles l'espérait. Le temps » nécessaire pour effectuer le passage sauva ses ennemis » d'une défaite presque entière. Dès que la plus grande » partie de ses troupes eurent franchi la rivière, il fondit » avec impétuosité sur les Français dont les rangs » n'étaient pas encore formés. Robert, à la tête d'une » poignée d'hommes réunis à la hâte, s'était porté à sa » rencontre avec la plus grande bravoure pour contenir » l'attaque, et donner le temps aux différents corps de » son armée de se former et d'arriver sur le champ de » bataille. »

Ces deux récits ne sont pas à l'abri d'objections et peuvent donner sujet à discussion ; mais pour cela, il faudrait recourir aux chroniques citées. Peut-être ces deux positions différentes du camp de Robert ne sont-elles indiquées que parce que, selon les chroniqueurs, Charles venant d'Attigny à Soissons, passa la rivière pour attaquer Robert, ce qui leur donna du retard ; mais cette rivière à passer au lieu de l'Aisne n'était peut-être que la Crise. Bien que le camp fût établi sous les murs de Soissons, peut-être même, comme le dit Leroux, dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye, Robert logeait probablement dans la ville. Il est alors vraisemblable qu'aussitôt qu'il eut appris l'approche des ennemis, et après avoir donné à son fils Hugues l'ordre d'assembler

immédiatement son armée, il sortit par la porte de Saint-André avec ses gardes et les troupes qu'il put rassembler pour mettre une barrière entre son camp et Charles arrivant par la route de Reims ; le combat aurait alors eu lieu au sud de la ville et sous ses murs.

Le second fait d'armes qui s'est aussi passé sous les murs de Soissons, et qui pourrait peut-être encore avoir donné lieu à cet enfouissement considérable de cadavres est la défaite des Impériaux au passage de l'Aisne en 978 ou 979 ; mais nos historiens s'accordent à dire que le plus grand carnage qui se fit en cette circonstance eut lieu dans la plaine située entre l'Aisne et Saint-Médard, laquelle prit à cette occasion le nom de *Champ bouillant* ou de *Champ dolent*, et qu'il en périt plus par l'onde que par le glaive.

Quel que soit du reste le lieu où se sont passés ces faits d'armes, les morts qu'ils ont produits ou seulement une partie ont pu être transportés en cet endroit du faubourg Saint-André qui est peut-être le lieu où existait alors le cimetière de la paroisse de Saint-Martin dont nos historiens ne nous donnent pas précisément la place. Dormay (*Histoire de Soissons*, tome 1<sup>er</sup>, page 290) dit : « Pour l'église de Saint-Martin, chacun sait qu'elle » était hors de la Porte-Neuve près du cimetière de la » même paroisse. » Martin et Lacroix (*Histoire de Soissons*, tome 1<sup>er</sup>, page 350) répètent la même chose, et ajoutent que cette église passait pour dater du 8<sup>e</sup> siècle. Leroux (*Histoire de Soissons*, tome 1<sup>er</sup>, page 226) place l'ancienne église de Saint-Martin vers le milieu de la rue de ce nom.

Si cette portion de l'enclos de M. Lebrun faisait partie de l'ancien cimetière Saint-Martin, les inhumations ne se faisaient donc pas toujours alors à deux mètres de profondeur, puisque les squelettes supérieurs furent trouvés à vingt-cinq centimètres seulement de la superficie

du sol ? On ne peut pas supposer que la partie supérieure du terrain a été enlevée depuis, car le sol est encore en ce moment plus élevé que celui de la rue des Feuillants et d'une partie des jardins environnants. D'ailleurs à quelle profondeur auraient été enterrés les premiers, puisqu'il en existe encore à plus de quatre mètres de profondeur du sol actuel ?

M. Belbeder propose à la Société de faire l'acquisition d'un instrument photographique.

La Société charge M. Belbeder de prendre quelques renseignements à ce sujet.

M. l'abbé Poquet donne de précieux renseignements sur les vues à vol d'oiseau et les dessins intéressant le département. Ces dessins sont recueillis dans le *Monasticum Gallicanum*, le portefeuille de Gaignières et dans la topographie de la France.

### **Monasticum Gallicanum,**

Par dom GERMAIN.

Il existe plusieurs exemplaires de ce précieux ouvrage. On en connaît quatre principaux.

Le 1<sup>er</sup> à la bibliothèque de l'Arsenal.

Le 2<sup>e</sup> à la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Abbayes de France. 2 volumes in-folio.

Le 3<sup>e</sup> à la bibliothèque du Luxembourg. Abbayes royales de France. 75. Portefeuilles in-folio

Le 4<sup>e</sup> appartenait à la bibliothèque de M. le marquis Lever à Rouen. Il est sans doute devenu la propriété de la bibliothèque de la ville.

Voici ces vues. On trouve dans l'exemplaire du Luxembourg :

1<sup>o</sup> Abbaye de Cerfroid. Chef d'ordre de la Rédemption des Captifs ou des Mathurins, au pays de Valois

- (Ile-de-France). Planche 2 du portefeuille LXII<sup>e</sup>.  
Ordre de la Trinité. 1198.
- 2<sup>o</sup> De Saint-Crispin-le-Majeur (Crespin) à Soissons  
(Ile-de-France). Ordre de saint Benoît vers le  
5<sup>e</sup> siècle. Planche 19 du LXII<sup>e</sup> portefeuille.
- 3<sup>o</sup> Saint-Ferréol à Essommes (Champagne). Ordre de  
saint Augustin vers 553. Planche 62 du LXII<sup>e</sup>  
portefeuille.
- 4<sup>o</sup> Prieuré de Saint-Jean-Baptiste à Laon (Ile-de-  
France). Ordre de saint Benoît. Planche 21, LXII<sup>e</sup>  
portefeuille.
- 5<sup>o</sup> Prieuré de Saint-Marcoul à Corbigny, à six lieues  
de Reims (Champagne). Ordre de saint-Benoît vers  
905. Planche 39, LXII<sup>e</sup>.
- 6<sup>o</sup> Monastère de Saint-Martin de Laon (Ile-de-France).  
Ordre de Prémontré vers 1124. Planche 22, LXII<sup>e</sup>.
- 7<sup>o</sup> Abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois entre Laon et La  
Fère (Picardie). Ordre de saint Benoît vers 1089.  
Planche 25, LXII<sup>e</sup>.
- 8<sup>o</sup> Monastère de Saint-Pierre de Chezy, au bourg  
du même nom, à deux lieues de Château-Thierry  
(Champagne). Ordre de Cîteaux. Planche 56, LXII<sup>e</sup>.
- 9<sup>o</sup> Monastère de Saint-Pierre d'Orbac ou d'Orbais, à  
trois lieues de Montmirel (Champagne). Ordre de  
saint Benoît vers 680. Planche 59 du LXII<sup>e</sup>.
- 10<sup>o</sup> Abbaye de Prémontré. Chef d'ordre de ce nom au  
milieu de la forêt de Voy (Voas) (Ile-de-France).  
Planche 23 du portefeuille LXII<sup>e</sup>.
- 11<sup>o</sup> Chartreuse du Val-Saint-Pierre près Vervins-en-  
<sup>1</sup> Thiérache (Picardie). Planche 30, LXX<sup>e</sup>.
- 12<sup>o</sup> Abbaye de Saint-Vincent à Laon (Ile-de-France).  
Ordre de saint Benoît vers 580. Planche 20 du  
LXII<sup>e</sup>.

A la bibliothèque de l'Arsenal de Paris et à celle de  
Sainte-Geneviève, on trouve: 1<sup>o</sup> deux exemplaires du

même ouvrage. L'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal, renferme 135 planches dont 10 pour notre département. Celui de la bibliothèque de Sainte-Geneviève est en 2 volumes in-folio. N. W. 390 (1231 en rouge) renferme 133 vues. La liste qui suit est dressée sur l'exemplaire de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS LATINS.

- Folio 12. *Abbatia. St Cornelii Compendiensis* (Saint-Corneille de Compiègne.) Arsenal. Tome 1, folio 7.
- Folio 17. *Abbatia. S. Crispini majoris.* (Saint-Crépin le grand ou l'ancien au 13<sup>e</sup> siècle environ.) Arsenal. Tome 1, folio 23.
- Folio 42. *Pre-byterium S. Joannis B. Laudunensis.* (Saint-Jean-Baptiste de Laon). Arsenal. Planche 25, tome 1.
- Folio 57. *Abb. B. Mariæ de Novigento.* (Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy). Arsenal. Planche 22, tome 1.
- Folio 4. *Ab. Sancti Medardi in agro Suessionensi.* (Saint-Médard de Soissons). Arsenal. Tome 1, planche 15.
- Folio 6. *Prioratus S. Marculphi Corbienensis.* Prieuré de Saint-Marcoul à Corbeny (Champagne). Arsenal. Planche 35, tome 1.
- Folio 16. *Ab. S. Nicolai in Nemore.* (Saint-Nicolas-au-Bois.) Arsenal. Planche 37, tome 1.
- Folio 35. *Abb. S. Petri Casciensis in Martrona fluvio.* (St-Pierre de Chezy). Arsenal. Planche 32, tome 1.
- Folio 44. *Monasterium S. Petri Orbacensis* (St-Pierre d'Orbais (Champagne). Un assez beau cloître du 16<sup>e</sup> siècle. Arsenal. Tome 1, planche 34.



Folio 72. Ab. *S. Vincentii ad Laudunum* (Saint-Vincent de Laon (Ile-de-France).

Ce dessin manque à l' Arsenal.

Dans un volume qui a été communiqué à un ecclésiastique, intitulé : *Icones Monasteriorum congregationis Sti Mauri*. On trouve les quatre dessins suivants :

16. *Abbatia S. Cornelii Compendiensis*.

57. *Celeberrimum in agro Suessionensi Sti Medardi Cenobium*. (Saint-Médard de Soissons.)

64. *Abb. Sti Vincentii ad Laudunum*.

77. *Abb. B. Marie de Novigento*. (1).

Le portefeuille de Gaignières en seize volumes in-folio aujourd'hui, à la bibliothèque Bodleienne d'Oxford en Angleterre, renferme les dessins suivants sur le département :

*Saint-Ived de Braine.*

Folio 40. Tombeau de Catherine de Bourbon, tante du roy Henry IV, abbesse de Notre-Dame de Soissons, où il est au-dessus de la grille.

Folio 74. Tombeau d'Agnès de Beaudémont, dame de Braine, troisième femme de Robert de France, comte de Dreux et de Braine. Il est en prière. Abbaye de Saint-Ived.

Folio 75. Tombe de cuivre au milieu du chœur de l'abbaye de Saint-Ived de Braine. Il est de Robert II du nom, comte de Dreux qui mourut le 28 décembre 1218. Epitaphe.

Folio 77. Tombe de pierre plate dans l'église de Saint-Ived de Braine, à main droite. Elle est de Robert III du nom, comte de Dreux et de Braine. Epitaphe.

(1) Ces renseignements sont extraits du dictionnaire d'Iconographie, par M. Guenebault.

- Folio 78.** Tombeau de cuivre esmaillé au costé droit du chœur de l'abbaye Saint-Ived de Braine, posé par moitié en dedans du chœur, moitié en dehors. Il est de Marie de Bourbon, femme de Jean I<sup>er</sup> du nom, comte de Dreux et de Braine. Il est environné de petites figures de tous ses parents dans des niches, et au-dessus de chacune estaient leurs armes dont il en reste encore quelques-unes, et sur les bords du tombeau, leurs noms écrits en or sur des fonds rouge et bleu. Inscription.
- Folio 79.** Représentation des figures qui garnissent les quatre côtés du tombeau mentionné ci-dessus.
- Folio 80.** Inscriptions du tombeau ci-dessus.
- Folio 86.** Tombe de pierre plate dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Ived de Braine. Elle est de Robert de Dreux, seigneur de Beu qui mourut l'an 1266. Epitaphe.
- Folio 87.** Tombe de pierre plate dans le chœur de Saint-Ived. Elle est de Clémence, vicomtesse de Chateaudun, femme de Robert de Beu. Epitaphe.
- Folio 98.** Tombe de cuivre en relief, à main droite dans la nef de l'église de Saint-Ived de Braine. Elle est de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, mort le 22 juin 1250 Epitaphe.
- Folio 99.** Tombeau de cuivre émaillé, au milieu du sanctuaire, sur lequel sont deux figures en relief. La première est d'Alix, comtesse de Bretagne, fille aînée et héritière de Gui de Thouars, comte de Bretagne, qui fut mariée l'an 1213 à Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, mort en 1250, enterré à

Saint-Ived de Braine. Elle mourut l'onzième aoust 1221. La seconde figure est d'Ioland de Bretagne, fille de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. Elle mourut le 10 octobre 1272.  
Epitaphe.

- Folio 85. Magnifique dalle gravée du 14<sup>e</sup> siècle. Deux figures.
- Folio 86. Tombeau de marbre, au-dessus du chœur. 14<sup>e</sup> siècle.
- Folio 87. Dalle gravée. 14<sup>e</sup> siècle. Très-riche.
- Folio 88, 89. Deux magnifiques tombeaux du 14<sup>e</sup> siècle, chacun avec deux effigies richement peintes.

*Abbaye de Longpont.*

- Folio 90. Curieux monument du 13<sup>e</sup> siècle. Marbre noir.
- Folio 91. Splendide tombeau de pierre entièrement peint et doré. Riche couronnement d'architecture du 13<sup>e</sup> siècle. Il est de Monseigneur Enjorran de Coucy.
- Folio 92. Autre magnifique monument du 13<sup>e</sup> siècle également peint et doré. Le tombeau est à jour comme l'autre, et il y a une figure de moine dessus et une figure de chevalier dessous. Il est de Montmiral.
- Folio 93. Magnifique tombeau semblable à celui dessiné page 91. Dans sa partie inférieure est couchée une religieuse; à la partie supérieure est couchée une grande croix richement fleurie.
- Folio 94. Magnifique monument du 13<sup>e</sup> siècle, plus ancien que les autres, richement colorié. Il est d'Ansculte de Pierrefons, évêque.
- Folio 95. Autre monument du même genre. Il est de Josselin de Vierzy, évêque du diocèse de Soissons.

Folio 96. Dalle gravée de Miles de Basoches. Magnifique dalle du 15<sup>e</sup> siècle.

Folio 97. Monument du 15<sup>e</sup> siècle, non colorié. Il est de frère Grégoire.

Folio 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104. Magnifiques dalles gravées du 15<sup>e</sup> siècle (1).

Le cabinet des Estampes de la bibliothèque Impériale, rue Richelieu, possède dans sa volumineuse collection de la Topographie de la France, quelques volumes qui renferment des cartes, plans et dessins, ou sont figurés des monuments appartenant au département de l'Aisne. Nous en avons extrait, il y a quelques années, la nomenclature suivante, classée par circonscription d'arrondissement.

#### ARRONDISSEMENT DE LAON.

Plan. — Vue à vol d'oiseau, Montreuil. — Tour de Louis-d'Outremer. — Caserne Saint-Martin. — Saint-Martin à vol d'oiseau, abbaye. — Le Sauvoir, abbaye.

##### *Cerny-lès-Bucy.*

Ferme appartenant à Montreuil.

##### *Liesse.*

Jubé.

##### *Marchais.*

Deux vues du château.

##### *Sissonne.*

Plan, vue et gouvernement.

##### *Blérancourt.*

Feuillants, abbaye.

(1) Bulletin des comités historiques.

*Corbeny.*

Saint-Marcou, prieuré.

*La Malmaison.*

Antiques.

*Chauny.*

Plan, deux vues.

*La Fère.*

Carte de son gouvernement. — Trois plans de la ville.  
— Huit plans des fortifications. — Deux vues de la ville.  
— Caserne.

*Fourdrain.*

Trois vues du château.

*Marle.*

Plan de la ville.

*Brunehamel.*

Plan de ce village.

*Magny.*

Vue du château de Magny.

*Rozoy.*

Vue générale. — Eglise, tour.

*Montcornet.*

Deux vues du château.

*Chaourse.*

Vue.

*Prémontré.*

Grand plan à vol d'oiseau, abbaye.

*Follembray.*

Plan. — Deux vues à vol d'oiseau.

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS.

Carte du gouvernement. — Ferme de La Périère. — Plan d'une bataille où figure le détournement de la rivière. — Plan de la ville avec bastion. — Plan magnifique avec les églises. — Trois vues de Soissons. — Vue de la ville en 1780. — Soissons, vue de Saint-Jean. — Grande vue, 1642. — Plan de Saint-Jean, par terre. — Deux vues du couvent des Feuillants. — Chapelle Saint-Pierre. — Tour Lardier.

*Septmonts.*

Château de Septmonts.

*Berzy.*

Château de Berzy.

*Villeneuve.*

Couvent et Château de Villeneuve (Célestins).

*Cœuvres.*

Château et village. — Ruines du château de Cœuvres.

*Vil'ers-Cotterêts.*

Plan de la forêt. — Trois plans du château. — Trois vues à vol d'oiseau.

*Longpont.*

Plan de l'église.

*Oigny.*

Château et plan.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY.

Pont de Château-Thierry.

*Bourg-Fontaine.*

Abbaye.

*La Ferté-Milon.*

Plusieurs vues.

*Cerfroy.*

Vue à vol d'oiseau.

*Estommes.*

Abbaye.

*Mont-Saint-Père.*

Château.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN.

Carte du diocèse de Noyon. — Carte du Vermandois.  
— Gouvernement de Saint-Quentin. — Plan. — Deux  
vues. — Les Jacobins de Saint-Quentin.

*Le Câtelet.*

Trois plans de fortifications. — Plan du siège. — Vue  
du Câtelet.

*Tugny.*

Château.

*Rubemont.*

Plan détaillé.

ARRONDISSEMENT DE VERVINS.

Carte. — Vue du château. — Emplacement du château.  
— Maison d'arrêt. — Porte d'entrée.

*Étreux.*

Fragment.

*La Capelle.*

Gouvernement, 5 cartes. — Plan. — Vue. — Grande  
vue principale.

*Etréaupont.*

Passage de l'Oise.

*Bucilly.*

Vue de l'abbaye.

*Guise.*

Gouvernement. — Dix plans. — Vue de la Poterne  
Lapointe. — Courtines, fortifications. — Ferme Lamotte.  
— Profils des ouvrages de l'église.

*Val-Saint-Pierre.*

Chartreusc.

*Aubenton.*

Plan. — Manufacture, plan, vue intérieure et coupes.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.





# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

**SOISSONS.**

---

HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Août 1854.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## **NOMINATION.**

M. Ernest-Aglaüs Bouvenne, artiste peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris, est proclamé membre correspondant.

## **OUVRAGES OFFERTS.**

*Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy.* Tome 17. Année 1852. In-8°.

*Annales du bien.* Juillet et août. 4<sup>e</sup> livraison.

## **COMMUNICATIONS.**

M. Laurendeau présente à la Société quelques médailles anciennes trouvées à Soissons et dans les environs, sur lesquelles il donne les détails suivants :

Messieurs,

M. Tingry, ancien bijoutier, m'a chargé de vous offrir

quelques pièces de cuivre anciennes, romaines et françaises trouvées à diverses époques, tant à Soissons que dans les environs. Ces pièces, de reste, ne sont pas rares. Parmi les romaines, la plus ancienne est d'Antonin. Quatre autres parfaitement conservées ont été trouvées aux environs d'Hauteaux; l'une est de Dioclétien, deux des deux Maximien, et l'autre de Constantin. Au nombre des françaises, quatre du moyen-âge sont connues, je crois, sous le nom de méreaux. Celle qui porte un navire a été trouvée entre deux feuilles de plomb, sous la pierre première de la façade de la maison de la rue du Collège-Saint-Nicolas. Cette maison appartenait anciennement au chapitre de Saint-Gervais et dépendait de l'ancienne auberge de la Grosse-Tête, formant alors le coin des rues de la Buerie et du Collège. Ces maisons appartiennent maintenant à M. Tingry.

Une autre petite pièce en argent un peu rongée est de Henri, duc de Lorraine.

Deux doubles tournois, l'un de Henri IV (1603), l'autre de Louis XIII (1615) sont bien conservées.

Un double tournois de Maurice de la Tour (1632) de Lorraine très-bien conservé; un autre de F. M. de La Tour, duc de Bouillon un peu altéré, et un denier tournois de Charles de Maurice (1652)

Si ces pièces peuvent être de quelqu'intérêt pour la Société, je suis chargé par M. Tingry d'en faire don à son musée.

M. le docteur Billaudeau réclame ensuite contre l'opinion émise par M. Laurendeau dans la dernière séance relativement à l'âge qu'il assigne aux ossements trouvés dans une fouille faite aux Feuillants. L'honorable membre pose en principe que les squelettes ne se conservent pas plus de deux à trois siècles sans se décomposer.

M. Vatelet se basant, de son côté, sur des faits nombreux, est opposé au sentiment du docteur Billaudeau. Il ajoute que toutes les observations et les découvertes géologiques viennent déposer contre cette assertion et lui ôter toute sa valeur. La Société ne croit pas devoir non plus adopter l'opinion du docteur Billaudeau. Elle lui en laisse la responsabilité.

M. Billaudeau admet que les cadavres peuvent se conserver plus longtemps dans certains pays, comme en Egypte où le sable domine, où le sol est chauffé par un soleil ardent ; mais que dans nos contrées où nous avons affaire à un climat humide, à des terres imprégnées d'eau, il ne reste plus aucun ossement après trois siècles, surtout lorsque les cadavres sont enterrés sans préparation et sans être défendus par une tombe.

M. Clouet, présent à la séance, combat aussi cette assertion. Il rappelle qu'il a trouvé à Courtieux, à Montigny-Lengrain, à Epagny, des ossements des époques les plus reculées placés en dehors des tombes et parfaitement conservés.

M. de Laprairie est du même sentiment, et il pense que cet amas d'ossements qui occupe une superficie de trois cent soixante-cinq mètres cubes renfermant environ cinq cents cadavres, pourrait remonter non au 10<sup>e</sup> siècle, mais à l'année 1414, lors de ce fameux siège de Soissons qui fit de cette antique capitale de la France un véritable tombeau.

M. Billaudeau donne lecture d'un long et savant mémoire sur les léproseries du moyen-âge, et où il s'attache à prouver que cette terrible maladie n'est pas contagieuse.

### **DES LÉPROSERIES.**

Les léproseries étaient des établissements où l'on enfermait les malades atteints de la lèpre. Ces établisse-

ments étaient connus aussi sous les dénominations de *ladrerics*, *maladrerics*, et par corruption *maladrics*, parce que la lèpre était appelée aussi *ladrerie*, et ceux qui en étaient affectés *ladres*.

La lèpre a existé de tout temps dans les pays orientaux et dans l'Égypte, et de tout temps aussi elle a été considérée comme une maladie incurable. En présence de cette incurabilité par les secours médicaux, on a dû s'adresser à d'autres moyens pour arrêter la propagation de cette terrible maladie. Celui qui a dû se présenter tout d'abord à l'esprit des peuples, le seul peut-être qui eût quelque chance de succès, ce fut la séquestration des malades. De là l'origine des léproseries.

La première léproserie dont il soit fait mention dans les archives de l'histoire est celle de Job. Au dire d'Origène et de plusieurs autres critiques parmi lesquels je citerai le célèbre Michaélis (1), c'est la lèpre que Dieu avait envoyée à son serviteur; et le fumier sur lequel il gisait était sa léproserie.

Le grand législateur des Hébreux, Moïse, parle de la lèpre dans plusieurs passages du Lévitique et du Deutéronome; il en donne même une description très-détaillée, et indique en même temps les mesures à prendre pour en arrêter les progrès. « Si quelqu'un de vous », dit-il, « est atteint de la lèpre, qu'il soit chassé hors de l'ost (la tente). »

Il est question aussi de la lèpre dans les ouvrages d'Hérodote. Cet historien rapporte (2) qu'en Perse, un citoyen infecté de la lèpre ne peut entrer dans la ville, ni avoir aucune communication avec le reste des Perses, et que tout étranger qui en est atteint est chassé du pays.

(1) *Introd. In lib. Job*, page 117.

(2) *Clio*, § 138, tome 1, page 107. Trad. Larcher.

Nous voyons donc par ces citations que dès la plus haute antiquité, l'isolement, la séquestration étaient imposés aux lépreux. Depuis ces époques reculées jusqu'à nos jours, la science n'a pas fait un pas dans la connaissance de cette maladie, et n'a pu trouver encore d'autre moyen à lui opposer que la séquestration.

Pline pense que la première apparition de la lèpre en Europe a eu lieu vers le siècle qui a précédé l'ère chrétienne. C'est l'Italie qui a été envahie la première ; et c'est Pompée, dit-on, qui, à son retour de Syrie avec son armée, en a doté son pays.

Les historiens ne nous ont transmis aucun règlement fait à cette époque pour arrêter les progrès de cette maladie ; il est probable cependant qu'il a été pris à ce sujet des mesures efficaces, puisque ce mal paraît avoir disparu dans cette contrée jusqu'au temps où les Lombards y firent invasion, jusque vers le 7<sup>e</sup> siècle.

Rottaris qui gouvernait alors la Lombardie édicta les lois les plus sévères dans le but d'enrayer la marche du fléau. Les lépreux n'étaient pas seulement internés, mais encore ils étaient frappés de la mort civile, et ne pouvaient disposer de leurs biens.

Les auteurs assignent le 8<sup>e</sup> siècle comme date de la première apparition de la lèpre en France. Cette opinion, selon moi, est erronée, car je pense qu'à cette date la lèpre était déjà ancienne chez nous. Ce qui me confirme dans cette manière de voir, c'est la nécessité dans laquelle se trouva Pépin-le-Bref de sévir contre les lépreux qui, dès l'année 757, pullulaient de toute part. Or, ce n'est pas dans les premiers instants de son origine qu'une maladie a pu prendre une si grande extension, et il n'a pas fallu moins que la succession de bien de années, de plusieurs siècles peut-être, pour que le nombre des lépreux eût atteint les proportions que nous lui trouvons au règne de Pépin-le-Bref.

Ce fut sous Charlemagne que l'internement des lépreux devint général et que s'élevèrent partout des léproseries.

Depuis Charlemagne jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle, quel a été en France l'état de la lèpre? On l'ignore. Les auteurs sont muets à ce sujet. De ce silence des écrivains, conclura-t-on que la lèpre avait disparu? Je ne le pense pas. Je crois que, pendant cette longue période, la lèpre a continué d'exister sans interruption; mais elle sévissait avec moins d'intensité, mais elle effrayait moins les populations; voilà pourquoi les écrivains, qui ne recueillent de leur époque que les faits les plus saillants, n'en ont point fait mention dans leurs écrits.

Il nous faut arriver jusqu'aux règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis pour trouver la lèpre dans toute sa violence et son plus grand développement. La France, l'Europe entière ont été désolées par ce terrible fléau apporté de la Terre-Sainte par les soldats des Croisades.

A cette époque, le nombre des léproseries avait atteint un chiffre si élevé que l'on en comptait, en l'année 1244, dix-neuf mille dans toute la chrétienté. Ce fait se trouve consigné dans l'histoire de Mathieu Paris, écrivain du 13<sup>e</sup> siècle, et n'a rien qui doive étonner, car en France seulement on comptait 2,000 de ces établissements, ainsi qu'il est relaté dans le testament de Louis VIII. « Nous donnons et léguons, est-il dit dans ce testament, à 2,000 maisons de léproseries, 10,000 livres, c'est-à-dire cent sous à chacune d'elles. » Cette somme de cent sous représente à peu près 84 de nos livres tournois.

Les léproseries subsistèrent jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle la lèpre finit par s'éteindre. C'est alors qu'intervint l'édit de Louis XIV, de 1664, qui supprima

ces établissements et les convertit en commanderies de nomination royale.

Jetons un coup-d'œil rapide sur l'historique des lépreux pendant cette longue suite de temps.

Rien n'est attristant comme le tableau de ces malheureux rejetés du sein des sociétés, flétris non-seulement dans leur personne, mais encore dans leur descendance, arrachés violemment à leurs affections les plus chères, privés de leur liberté, de la jouissance de leurs biens, n'ayant pas même l'espérance qu'un ami les viendra visiter et consoler, telle était la triste condition de ces pauvres parias.

Lorsqu'un individu était soupçonné de lèpre, il était soumis à l'examen d'un chirurgien, et s'il était reconnu malade, il passait devant des juges qui prononçaient en dernier ressort. Alors on lui fournissait un chapeau de forme particulière et un manteau gris, et on lui passait autour du cou un petit baril appelé *cliquette*, afin que les populations pussent le reconnaître et éviter son contact.

S'il était étranger, on le conduisait dans le lieu de sa naissance, et c'était là qu'il était interné.

Lorsque, dans son pays, il n'y avait pas de léproserie, les villes, les bourgs et les villages des environs étaient obligés de lui construire sur quatre étais une petite cabane en bois. Ces cabanes étaient placées ordinairement sur le bord des routes d'où ces malheureux imploraient la commisération des passants, car c'était la charité publique qui subvenait en partie à leurs besoins. Après la mort de ces lépreux isolés, on mettait le feu à leur cabane, et ainsi se trouvait consumé leur corps avec tout ce qui leur avait appartenu.

S'il y avait une léproserie dans le voisinage, c'était là qu'était conduit le malade processionnellement par le clergé qui, à cette occasion, récitait des prières funèbres, et lui jetait une pelletée de la terre d'un cimetière en

lui disant : « Meurs. » Je parlerai plus loin du cérémonial tout particulier qui accompagnait ces prières.

Il existait des léproseries affectées spécialement aux hommes, d'autres affectées aux femmes. Il y en avait de mixtes.

Les grands, quand ils étaient malades de la lèpre, n'étaient point obligés d'entrer dans une maladrerie ; on leur accordait comme faveur de rester dans leur chambre, mais avec défense d'en sortir. Raoul et Renaud, comtes de Soissons, atteints l'un et l'autre de ladrerie, ont joui de ce privilège.

Il y avait aussi des léproseries pour le clergé, et c'étaient les revenus du clergé qui pourvoyaient à l'entretien de ces établissements.

On accordait quelquefois à des lépreux la permission de sortir de leur léproserie pour un temps déterminé ; mais pour prévenir tout contact impur avec les individus sains, on leur mettait une espèce d'instrument appelé *crécelle*, dont le bruit écartait ceux qui se trouvaient sur leur passage.

Quelques lépreux jouissaient de leur liberté, mais cette liberté n'était pas sans quelque restriction. Des limites leur étaient assignées, et s'ils étaient saisis hors de ces limites, les agents de la justice les chassaient jusqu'à leur territoire propre. Ces mêmes lépreux ne devaient jamais quitter leur *baril* qui était le signe distinctif de leur infirmité.

Vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, la plupart des maladreries étaient presque désertes, et les lépreux dispersés dans les campagnes. François I<sup>er</sup> publia un édit pour qu'on réparât celles qui étaient en ruine, et les lépreux furent réintégrés dans leurs établissements.

Tous les législateurs du moyen-âge ont lancé des édits relativement aux lépreux, et les pénalités les plus sévères étaient réservées à ceux qui les enfreignaient.



Voici quelques-uns de ces édits que nous retrouvons dans les historiens de l'époque. Pépin-le-Bref et Charlemagne défendaient le mariage entre lépreux, et permettaient le divorce quand l'un des époux était atteint de la lèpre. On a été plus loin encore, on annulait même un mariage quand il était prouvé qu'il y avait eu un lépreux parmi les ascendants d'un des époux.

Tout lépreux était reconnu impropre à remplir le moindre emploi dans l'ordre civil. La gestion de ses biens ne lui appartenait même pas.

Une femme surprise à converser avec son mari après qu'il avait été reconnu lépreux, était condamnée au pilori, puis au bannissement. Cette pénalité se trouve consignée dans un arrêt du parlement de Paris, en date du 11 juillet 1453.

La coutume de Calais excluait du droit de bourgeoisie tout individu dans la famille duquel se trouvait un lépreux.

La coutume de Normandie porte que celui qui est lépreux est mort civilement, et ne peut prendre part à aucune succession ; que, néanmoins, il retient le patrimoine qu'il avait lors de sa séquestration pour en jouir par usufruit pendant sa vie, sans pouvoir l'aliéner.

Dans la province de Boulogne, il existait une coutume assez bizarre. Quand un individu mourait de la lèpre, sans que ce cas de lèpre eût été dénoncé préalablement par les habitants à la justice du seigneur de l'endroit, « tout le bétail à pieds fourchés de ladite paroisse » appartenait de droit au seigneur du lieu. C'était la dénonciation organisée et rendue obligatoire.

En Picardie, lorsqu'un individu avait été reconnu juridiquement lépreux, on l'annonçait au peuple, afin que chacun pût se garantir de tout contact avec lui ; et s'il revenait à la santé, on l'annonçait de même en public, afin de dissiper toutes craintes.

Un lépreux, après guérison légalement constatée, pouvait bien rentrer dans la société, mais non pas contracter mariage.

Avec des lois et des règlements si sévères, faut-il s'étonner que les lépreux, le cœur plein de haine et de vengeance, se soient livrés de temps en temps à des actes coupables envers la société? Celui de ces actes qui a eu le plus de retentissement dans le moyen-âge, tant à cause de son énormité qu'à cause des effets déplorables qui en ont été le résultat, est cette conspiration qu'ils ourdirent avec les Juifs contre la santé, et même contre la vie des populations du royaume.

C'est en 1321 qu'eut lieu cette fameuse conspiration, qui ne tendait à rien moins qu'à empoisonner les puits et les fontaines de toute la France.

Voici ce que les chroniqueurs racontent :

Le roi de Grenade, humilié des nombreuses défaites que lui avaient infligées les chrétiens, et surtout l'oncle du roi de Castille, méditait une vengeance contre la race des chrétiens tout entière. Il eut, dit-on, un entretien avec des Juifs influents auxquels il promit de fortes sommes d'argent s'ils parvenaient à détruire cette race tant détestée. Les Juifs qui, à cette époque, avaient leur quartier propre dans chaque ville, et ne se mêlaient que rarement avec les chrétiens, s'abouchèrent avec les lépreux pour la perpétration de leur crime. Chaque léproserie envoya des députés aux quatre assemblées qui eurent lieu à ce sujet. La chronique ajoute que les deux laderies d'Angleterre ne prirent point part à cette conspiration. Là, on discuta froidement les bases de ce projet infernal. Les Juifs firent comprendre aux lépreux que l'état d'abjection dans lequel ils vivaient cesserait s'ils pouvaient transmettre aux autres la maladie dont ils étaient atteints. Ils leur distribuèrent un poison enfermé dans des sachets. Ces sachets devaient être jetés

dans les puits et les fontaines, et quiconque boirait de cette eau devait ou mourir, ou devenir lépreux. Ce complot fut mis à exécution sur plusieurs points de la France, notamment dans le Poitou et la Guyenne.

Le roi Philippe V, qui régnait alors, ayant eu connaissance de ce qui se passait, essaya d'arrêter le mal en publiant un édit qui condamnait aux flammes tout lépreux et tout juif convaincu d'avoir pris part à cette coalition. Il en a été fait un grand massacre à cette occasion. Dans le bailliage de Tours, au château royal de Chinon, on creusa une fosse dans laquelle fut dressé un bûcher, et l'on y brûla, en un seul jour, cent soixante juifs de l'un et l'autre sexe. Ceux qui étaient riches eurent la vie sauve moyennant rançon ; et l'on prétend que ces rançons ne rapportèrent pas moins de 150,000 livres à la caisse du roi.

Tous les lépreux libres furent condamnés à entrer en léproserie et devinrent l'objet de la surveillance la plus active.

Un seigneur de Parthenay, ayant pris sur ses terres un des lépreux coupables, envoya au roi la confession qu'il lui avait faite de son crime. Le poison lui aurait été donné par un juif, et se composait, disait-il, de sang humain desséché, d'urine, de trois sortes d'herbes qu'il ne connaissait pas ou ne voulait pas nommer, et d'hosties consacrées. Tout cela était réduit en poudre et mis dans des sachets.

Ce même seigneur déposa aussi qu'une femme lépreuse passant près d'un village, et craignant d'être arrêtée, avait laissé tomber un petit paquet renfermant une tête de couleuvre, des pattes de crapaud et des cheveux de femme souillés d'une matière noire et puante. Ce mélange me semble être plutôt un médicament empirique qu'un poison ; les médecins du moyen-âge conseillaient l'emploi des serpents pour la curation de la lèpre.

C'est Guillaume de Nangis qui nous a transmis ces détails sur cet abominable complot des lépreux et des Juifs; mais d'autres historiens, au nombre desquels se trouve Mézeray, pensent que ce prétendu complot n'était qu'une fable inventée et propagée par Philippe V, pour légitimer aux yeux de son peuple la spoliation qu'il fit des laderies, riches à cette époque de biens considérables, fruits de legs particuliers et d'aumônes publiques.

On avait généralement pour les lépreux une répulsion qu'on ne déguisait même pas; on était jaloux du privilège dont jouissaient les léproseries d'être affranchies de tous subsides, alors que le peuple en payait de si lourds; aussi, l'accusation dont ils étaient l'objet de la part du roi trouva-t-elle facilement crédit.

Mais Philippe V ne recueillit point les fruits de sa spoliation; il rencontra une opposition unanime de la part des évêques qui protestèrent contre un tel fait, se fondant sur ce qu'ils étaient les seuls administrateurs des léproseries. Les évêques étaient puissants alors, et, à leur réclamation, le roi déposa entre leurs mains les biens qu'il avait voulu ravir aux lépreux.

On vient de voir que les léproseries ne payaient pas de subsides. Cependant, il est arrivé qu'elles ont contribué quelquefois pour leur part aux charges de l'Etat, quoiqu'elles n'y fussent point astreintes. En 1585, le clergé assemblé par ordre de Henri III promit à ce roi un subside d'un million d'or pour faire la guerre aux hérétiques, et il fut arrêté que toute léproserie dont le revenu excédait 50 livres tournois y participerait, à l'arbitre et discrétion toutefois des seigneurs-prélats du diocèse (1).

Mû par le désir de voir et de connaître, quelqu'un a-t-il jamais osé franchir le seuil de ces anciennes léproseries

(1) *Mémoires du Clergé*, tome 8, page 1582.

pour en étudier le régime intérieur, l'administration, la vie des lépreux, leurs mœurs, leurs habitudes ? Il est permis d'en douter, car les hautes murailles qui leur servaient d'enceintes n'inspiraient pas moins de répulsion que l'aspect des pauvres reclus qu'elles abritaient. On les fuyait comme on fuit un foyer de contagion ; on redoutait l'air de leur voisinage comme s'il fût imprégné de miasmes pestilentiels, et sans pitié, on laissait à leur tombeau ces infortunés lépreux, sans s'inquiéter s'il n'y aurait pas quelque soulagement à apporter à de si grandes misères.

Sous l'influence de ces craintes chimériques qui avaient dans l'esprit des peuples de si profondes racines, les historiens n'ont point cherché à éclaircir ce point encore ignoré de l'histoire des lépreux. Sur ces détails qu'il serait pourtant si intéressant de connaître comme études de mœurs, nous en sommes réduits encore aux conjectures.

A défaut de documents anciens sur l'intérieur des léproseries, voici quelques renseignements puisés dans une relation que M. Lautour, médecin sanitaire en Orient, a publiée en 1847 sur les léproseries qui existent encore dans la Turquie d'Asie.

La construction, dit-il, des deux léproseries qu'on voit à Damas, est on ne peut plus pauvre et plus simple. La cour, d'une forme irrégulière, présente une longueur d'environ trente-cinq pas sur une largeur de quinze; on y compte vingt-sept chambres dont dix-neuf sont situées au rez-de-chaussée; il y a un puits de très-bonne eau et un bassin d'eau courante. Si l'on pénètre dans l'intérieur des petites chambres obscures habitées par les lépreux, on ne voit que des réduits étroits meublés d'une natte déchirée, de quelques grabats délabrés tenant la place de divans sur lesquels restent alités les malades qui n'ont plus la force de sortir, et où se couchent

les valides non-seulement la nuit, mais aussi pendant le jour quand le froid se fait sentir ou lorsque la chaleur est trop forte.

Tous les chrétiens, n'importe à quel rite ils appartiennent, sont reçus à l'hôpital des chrétiens. Il en est de même des Musulmans pour l'hôpital qui leur est affecté. Les formalités d'admission consistent à obtenir un certificat du prêtre chrétien ou du cheick de l'endroit où réside le malade. Celui-ci étant muni de l'attestation, se présente à l'économe qui l'admet aussitôt; mais comme il n'y a pas de magasin, conséquemment jamais de nattes ni de lits destinés aux nouveaux venus, on est obligé d'aller chez les voisins de bonne volonté pour obtenir de l'un une natte, de l'autre un matelas, du troisième un coussin pour servir d'oreiller, et même aussi des habits, car ces malheureux ne quittent ordinairement leur domicile qu'au moment où la plus grande misère les en chasse.

Les revenus de ces deux léproseries n'ont rien de fixe; ils sont le résultat de quêtes et d'aumônes.

Dans l'une comme dans l'autre de ces deux léproseries, il n'y a aucun registre pour constater l'entrée ou la mort des individus. Je ne parle pas de leur sortie, ajoute M. Lautour, car on n'a pas connaissance qu'un seul malade ait été guéri ou soit sorti de l'établissement pour retourner dans son pays.

Les lépreux sont tous d'accord avec les habitants de Damas pour affirmer l'incurabilité de la lèpre. Ceux qui en sont atteints ne prennent jamais de remèdes pour combattre la maladie, mais seulement pour traiter les autres infirmités dont ils peuvent être atteints. Ils ne font que cautériser les premières taches blanches qui paraissent sur la peau; mais c'est plutôt par manière d'acquit que par confiance, car ils en reconnaissent tous.

l'inutilité. On ne saurait dire jusqu'à quel point ce système désespérant peut être admissible.

On comptait, en 1847, vingt-sept lépreux du sexe masculin et douze du sexe féminin dans la léproserie des chrétiens ; huit hommes et trois femmes dans celle des Musulmans (1).

Quelle pensée a présidé à la création des léproseries ? quel en était le but ? On se tromperait étrangement si l'on croyait que ces établissements étaient destinés au soulagement de quelqu'infirmité, à la curation de quelque maladie. Les lépreux entraient en léproserie, non pour y guérir, mais pour y être séquestrés. Ce n'étaient, à proprement parler, que des maisons de réclusion.

Signalons, en passant, les différences essentielles qui distinguent ces établissements de nos hôpitaux modernes. Ici trouvent accès toutes les infirmités humaines. Les malades y entrent sans contrainte ; ils en sortent quand ils veulent. Ils y sont confiés à la vigilance d'hommes initiés aux connaissances médicales, y sont soumis à un traitement curatif ; et l'espérance d'une guérison qu'ils entrevoyaient dans un avenir plus ou moins prochain vient sourire à ces malheureux et allège ainsi le poids de leurs souffrances. Voilà les hôpitaux. Là, au contraire, n'était admise qu'une seule maladie, la hideuse lèpre. Confiés aux seuls soins des frères de l'ordre de Saint-Lazare, religieux dévoués, mais ignorants de l'art de guérir, ces malades ne suivaient aucun traitement. Condamnés sciemment à l'incurabilité la plus désespérante, ils n'entrevoient pas la possibilité de sortir jamais de leur triste demeure. La contrainte les y avait fait entrer, la contrainte les y tenait prisonniers. Voilà les léproseries.

Il n'existe donc pas la moindre analogie entre ces deux espèces d'établissements, et c'est bien à tort que quel-

(1) *Gazette des Hôpitaux*. Année 1847, page 325.

ques auteurs ont cru devoir leur assigner la même origine, le même but.

Empêcher que la lèpre ne se transmette par contact cutané et aussi par voie de progéniture, telle a été la double pensée qui a fondé les léproseries.

La lèpre était-elle transmissible par le contact? On le croyait autrefois. Mais l'étude des faits est venue renverser cette croyance, et nous voyons aujourd'hui à Damas, ville où règne encore la lèpre, les habitants hanter les lépreux, les toucher, manger avec eux sans qu'il en résulte d'accidents.

Si les Croisés de Philippe-Auguste et de saint Louis ont contracté la lèpre en Orient, il faut l'imputer non pas aux contacts qu'ils ont eus avec les malades de ce pays, mais bien aux déplorables conditions hygiéniques sous l'influence desquelles ils y ont vécu, défaut de soins, de propreté, débauche chez un grand nombre, famine, privations de toutes sortes, etc.

A ces causes d'insalubrité si puissantes déjà, ajoutez l'influence pernicieuse du climat, influence qui ne s'est jamais éteinte complètement, puisque, de nos jours encore, elle pèse sur ces malheureuses contrées, et l'on comprendra sans peine que la lèpre a pu, en dehors de tous contacts impurs, envahir en peu de temps nos armées des Croisades.

Dira-t-on que la lèpre n'a plus, à notre époque, les caractères qu'elle avait au 13<sup>e</sup> siècle? Cette objection n'est pas sérieuse, et l'on ne saurait admettre qu'une maladie, quelque modifiée qu'elle ait pu être par le temps, eût perdu, en traversant les âges, cette propriété de se transmettre par le contact.

C'était donc sur un préjugé que reposait la croyance en la contagion de la lèpre, et c'est pourtant ce préjugé qui a donné naissance à toutes ces humiliations dont les



pauvres lépreux furent abreuvés, à ces répulsions, à ces dédains dont ils furent l'objet.

Y a-t-il lieu de s'étonner qu'une erreur de cette nature ait pu avoir cours en France, dans le monde entier pendant tant de siècles ? Eh mon Dieu ! n'avons-nous pas vu une erreur analogue prendre naissance et subsister pendant bien longtemps au sein de nos sociétés modernes ? Nos lazarets qu'étaient-ils ? sinon des espèces de léproseries élevées par la crainte exagérée d'une invasion de la peste.

Qu'il me soit permis de faire, au sujet de ces lazarets, une digression qui montrera tout ce qu'un siècle civilisé, quand il est dominé par la peur, peut enfanter d'absurde et de ridicule.

Tandis que les léproseries s'ouvraient à des individus reconnus malades, les lazarets, chose incroyable, se fermaient impitoyablement aux pestiférés. On aurait cru tout naturellement, dit M. Rochoux (1), que les équipages des bâtiments où la peste s'était déclarée eussent dû y être admis avec une sorte d'empressement ; point du tout, en cas pareil, un navire était repoussé et on le forçait à aller prendre terre dans une île déserte. En un mot, ces lazarets n'étaient ouverts qu'aux individus sains qui auraient donné beaucoup pour éviter d'y être enfermés.

C'est en vertu de ce même principe d'égoïsme étroit que, dans plusieurs ports d'Europe, on a accueilli à coups de canon des navires venant d'endroits où régnait le choléra, ou bien portant à bord des hommes atteints de cette maladie ; que, même en France et au Havre, en 1831, un bâtiment ayant fait naufrage après avoir été ainsi repoussé, eût péri corps et biens, si des cœurs généreux ne se fussent empressés de lui porter secours

(1) *Dictionnaire de Médecine* en 25 volumes, tome 19.

en dépit des règlements sanitaires. Dieppe nous a offert aussi l'exemple d'un cas analogue.

On voit par ces faits que toutes les nations civilisées, quelque éclairées qu'elles soient, ont leur part de pusillanimité, de préjugés, et que toujours et partout les mêmes causes enfantent à peu près les mêmes effets. La peur du contact d'un lépreux au 13<sup>e</sup> siècle et celle du contact d'un pestiféré au 19<sup>e</sup>, reposant l'une et l'autre sur une erreur, ont donné naissance aux mêmes conséquences absurdes.

Que notre époque ne se targue donc point de sa civilisation et de son progrès des lumières pour déverser le ridicule sur les superstitions anciennes; elle a touché, elle aussi, les dernières limites de l'extrême déraison. Peut-on, sans rire, parcourir les règlements sanitaires mis anciennement en usage dans nos lazarets? Une fois admis au lazaret, on était surveillé afin que les nouveaux arrivés ne communiquassent point avec les anciens qui, sans cela, auraient été obligés de recommencer leur quarantaine comme si de rien n'était.

On subissait trois fumigations de chlore : une le jour de l'entrée ; la deuxième à moitié terme de la quarantaine, et la troisième le jour de la sortie. Les marchandises elles-mêmes étaient soumises à la quarantaine. On les avait distinguées en marchandises *susceptibles* et en marchandises *non susceptibles*. Parmi les premières se trouvaient les laines de toute espèce ; les cotons, le lin, la soie, les sacs de monnaie, les fleurs fraîches, etc., etc. Ces divers objets étaient débarqués et enfermés soigneusement au lazaret pendant plusieurs jours sans que personne eût le droit d'y toucher.

Les marchandises *non susceptibles*, telles que drogues, café, tabac en balle, cuivre neuf, dents d'éléphants, etc, pouvaient être gardées à bord ; cependant, il fallait les vider et porter au lazaret les sacs qui les contenaient

comme pouvant cacher dans leurs plis quelque germe pestilentiel.

Pour ce qui était des lettres arrivant de l'Orient, on les saisissait avec de longues pinces, on les tailladait d'incisions et on les plongeait dans le vinaigre (1).

(1) La peur du virus pestilentiel était telle que la loi sanitaire de 1822 allait jusqu'à permettre de refuser l'entrée à un bâtiment qui arriverait avec la peste à bord (art. 4), et que celui qui oserait enfreindre ce règlement pourrait, s'il n'était tué par le canon du lazaret, se voir condamner à mort ou bien aux travaux forcés (art. 7 et suivants).

Les soins qu'on donnait aux individus soumis à la quarantaine avaient quelque chose de barbare. L'article 3 dit : « Les médecins » et les chirurgiens n'entrent point dans l'enclos où est logé un » malade atteint de maladie contagieuse; ils s'arrêtent toujours à » plus de *six mètres* de distance de la première porte, de manière qu'ils sont dans un *éloignement de douze mètres* au moins » du malade qu'ils visitent, lequel se montre à eux si son état le » permet. »

Si les malades ne peuvent marcher, les médecins traitent sur rapport (art. 112 et 116).

L'article 613 dit : « On procure à l'individu qui soigne le malade » des sabots de bois, une camisole, des pantalons et des gants de » toile cirée dont il se revêt lorsqu'il entre dans la chambre du » malade pour lui approcher quelque remède au *bout d'une planche*; il quitte ce vêtement aussitôt qu'il est sorti de la chambre, » et on l'expose au grand air.

» Art. 614. Lorsqu'on a besoin du secours manuel de quelque » chirurgien, on invite un élève en chirurgie à s'enfermer avec le » malade; *mais ce n'est qu'à la dernière extrémité.*

» Art. 615. Lorsqu'il s'agit de l'ouverture d'un bubon, et que » le bubon a son siège sur une partie du corps telle que le malade puisse opérer lui-même, on fait usage des caustiques, ou » on emploie tous les moyens possibles pour engager et déterminer » le malade à *se faire l'opération*, et on saisit le moment où » *ses sens encore libres* le lui permettent, quoique le bubon ne » soit point encore parvenu au degré de maturité *indiqué par les » règles de l'art.*

» Art. 616. On procure au chirurgien-élève des vêtements en toile » cirée semblables à ceux dont il a été parlé (art. 613). On lui remet » des instruments à longue queue pour qu'il en puisse faire usage » sans toucher le malade. »

Toutes ces folies qu'on serait tenté d'imputer aux siècles les plus barbares de notre histoire sont pourtant de notre époque, et il n'y a pas quinze années qu'elles avaient cours encore.

L'esprit de calcul l'emportant enfin sur les appréhensions mal fondées de la science, on ne tarda pas à s'apercevoir que ces mesures sanitaires qui ne profitaient en rien à la santé publique, portaient au commerce un préjudice réel en entravant la liberté et la rapidité des transactions. A partir de ce moment fut attaqué de toute part ce système suranné des quarantaines, et ce fut le peuple anglais, peuple si intelligent à l'endroit de ses intérêts, qui parut le premier sur la brèche et bouleversa d'un trait de plume, en 1841, tout le vieil édifice sanitaire.

Enfin, il a fallu qu'une discussion des plus scientifiques dans le sein de l'académie de médecine, en 1846, vint dissiper en France la vieille croyance en la contagion immédiate de la peste, fantôme qui avait tant effrayé le monde. Cette société savante démontra qu'il n'était pas prouvé que le contact cutané d'un pestiféré eût jamais communiqué la peste, et avec l'autorité qui s'attache à ses décisions, elle a demandé que le gouvernement réduisît à des mesures plus logiques et plus rationnelles les réglemens qui régissaient les quarantaines.

De cette époque date la réforme radicale du système sanitaire en France.

On vient de voir que la contagion de la lèpre par contact reposait sur une erreur, et que l'observation des faits infirmait une telle opinion. A ce point de vue donc, les léproseries n'avaient pas de raison d'être, et l'on ne peut que désapprouver tout ce luxe de précautions dont on s'entourait autrefois pour échapper à un contact impur, mesures inspirées par la peur et dont les moindres inconvénients étaient d'être inutiles, ridicules et absurdes ; mais on n'en peut point dire autant de l'opinion qui

admettait la transmissibilité de la lèpre par voie d'hérédité. Un père et une mère infectés de cette maladie en communiquaient le germe à leurs enfants ; voilà qui est un fait admis par tous les auteurs anciens et modernes. Aussi avait-on exclu du droit de contracter mariage tout individu atteint de la lèpre, ou comptant un lépreux parmi ses ascendants ; c'était le célibat forcé. C'est sur ce terrain que s'étaient placés tous les législateurs.

Les médecins du moyen-âge, interprètes tacites de ces mêmes législateurs, ont poussé la prévoyance bien plus loin encore ; ils ont été jusqu'à proposer, comme moyen curatif de la lèpre, certaines mutilations qui devaient rendre l'homme impropre à la reproduction. Je ne puis croire que des médecins d'une intelligence élevée comme Ambroise Paré, que ces médecins, dis-je, en pratiquant ces mutilations, eussent eu pour but de guérir des lépreux. Non assurément ; c'était au sort des générations futures qu'ils pourvoyaient en agissant ainsi.

Les léproseries, envisagées à ce point de vue de l'intérêt général, étaient donc des établissements d'utilité réelle, de prévoyance intelligente ; je dirai même de haute morale, car elles servaient à refréner les passions brutales de ces hommes auxquels le mariage était interdit.

Des moralistes trouveront sans doute matière à blâme dans cette séquestration sévère imposée aux lépreux ; mais qu'ils soient bien convaincus que la lèpre, si on ne lui eût opposé une semblable barrière, aurait opéré bien plus de mal dans le monde, se serait perpétuée pendant longtemps encore, jusqu'à nos jours peut-être.

J'ai dit que les léproseries étaient dirigées par des frères de Saint-Lazare. Deux mots sur ces religieux dont l'histoire se lie si intimement avec celle des léproseries.

Leur ordre, qui portait aussi le nom de Saint-Sépulcre, était réputé le plus ancien des ordres militaires.

Il date des premières années du christianisme, et dès le 4<sup>e</sup> siècle, il était déjà très-répendu en divers endroits de la chrétienté. C'est donc à tort que quelques historiens ne font dater sa création que du 12<sup>e</sup> siècle.

C'était un ordre séculier ; l'hospitalité était le motif de son institution. Maintes fois cependant ils se trouvèrent obligés de prendre les armes pour le service de la religion, la défense des chrétiens et la sûreté des pèlerins qui allaient visiter les saints lieux. Ils étaient à Jérusalem sous la conduite de Gérard, leur grand maître et général, lorsque les princes chrétiens entrèrent dans la Terre-Sainte.

Ce fut Louis VII qui amena, en France, les premiers religieux lazaristes. Il les établit dans son château de Boigny, près Orléans, en 1154, leur donna l'administration de toutes les maladreries et léproseries du royaume, et leur accorda d'immenses privilèges. Boigny est devenu depuis le chef lieu de l'ordre, tant deçà que delà les mers.

Gérard, après son arrivée en France, modifia les statuts de son ordre ; il le composa de laïques, de clercs et de prêtres. Les uns devaient servir à la guerre et dans les hôpitaux, les autres administrer les sacrements, célébrer l'office divin et faire les fonctions attachées au sacerdoce.

Cet ordre est devenu fort riche par suite des libéralités des rois de France ; aussi a-t-il été l'objet de la jalousie des autres ordres et des princes étrangers dont quelques-uns ne se firent pas faute de dépouiller de leurs biens les maisons qui avaient été fondées dans leurs Etats.

L'ordre du Mont-Carmel s'est confondu plus tard avec celui de Saint-Lazare, et leurs biens ont été réunis ensemble par lettres-patentes de 1608 et de 1664.

*Des Léproseries de Soissons.*

Après avoir parlé des léproseries en général, disons quelques mots de celles qui se rattachent à notre histoire locale.

D'après Brayer, on évalue à cinquante le nombre des léproseries publiques dans le diocèse de Soissons aux 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles.

Dans la seule ville de Soissons et ses environs, on en comptait six dont une destinée aux lépreux laïques, et cinq aux lépreux du clergé.

La léproserie laïque était établie dans la plaine du faubourg Crise, à peu de distance du chemin de Fère-en-Tardenois.

Les léproseries appartenant au clergé étaient situées : l'une à Bucy-le-Long, à l'extrémité sud du village, en un lieu isolé de toute habitation, portant encore le nom de *Maladrie* ; une autre à Belleu, dans une maison désignée sous le nom de *Fief des Tournelles*.

Ces deux léproseries appartenaient au chapitre de la cathédrale de Soissons.

Les chanoines de Saint-Jean-des-Vignes possédaient de même deux léproseries, l'une aussi à Belleu dont il ne reste plus de traces, et l'autre au lieudit la *Burie de Saint-Jean*.

Enfin, à Berzy-le-Sec, il existait une léproserie que l'évêque de Soissons y avait fondée. On remarquait encore, à la fin du siècle dernier, un terrain appelé le *Champ des pestiférés*, ayant servi de cimetière à ces lépreux, conformément à l'ordonnance de Charles V, qui défendait de les inhumer dans les cimetières des paroisses.

On ne trouve, dans les auteurs, aucun détail concernant les léproseries de Bucy-le-Long, de la Burie, de Berzy, ni de celle que les chanoines de Saint-Jean avaient fondée à Belleu.

Je n'ai pu recueillir quelques renseignements que sur celles du fief des Tournelles et de Saint-Lazare.

*Léproserie du fief des Tournelles.*

Connue sous son ancienne dénomination de *fief des Tournelles*, la maison qui a servi à cette léproserie existe encore aujourd'hui dans un assez bon état de conservation. Elle appartient à M. Mailly, de Paris.

D'après les titres qui m'ont été confiés, et que j'ai parcourus, je pense que cette maison a été bâtie vers le commencement du 14<sup>e</sup> siècle. L'un de ces titres porte la date de 1327, et, à cette date, elle était en la possession du chapitre de la cathédrale de Soissons.

Ce n'était point un *fief* comme son nom l'indique; c'était une maison dite de *Franc-Allou*, c'est-à-dire franche et exempte de toute justice, taille, avoine, corvées, four, moulin et autres servitudes envers l'évêque, seigneur de Belleu.

C'était entre l'évêque Gérard de Courtonne, et le chanoine Nicolas de Sainte-Solanges, qu'avait été passé l'acte d'affranchissement de cette maison, à la condition que celui-ci donnerait audit évêque « 80 setiers de terre, » dont 66 en bois, et le reste en terre vide. »

C'est à cette époque-là que le *fief des Tournelles* fut destiné à faire une léproserie.

Les biens qui étaient attachés à cette maison étaient très-considérables; car il est dit sur un bail signé en 1636 que « les terres s'étendaient depuis l'église de Belleu jus- » qu'au chemin de Fère, près Saint-Ladre, et étaient » bornés au nord par le ru dit *Ru des Maladereux*. »

La maison d'habitation, qui est de construction très-simple, présente comme cachet de son époque une tourelle ronde assez élevée adhérent au côté nord de cette maison. Le pied de cette tourelle est baigné par une pièce



d'eau, large fossé destiné à en défendre l'approche. Un saule pleureur plus que séculaire étend ses immenses rameaux sur ce fossé, et le reflet noirâtre qu'il projette sur ces eaux donne à tout ce côté de la maison un aspect assez triste.

Du côté du midi s'étend un vaste jardin limité par une claire-voie. Après cette claire-voie se trouve une cour close elle-même par un mur assez élevé donnant sur le chemin qui conduit de Belleu à la route de Château-Thierry. La porte d'entrée ouvre sur ce chemin. La léproserie était donc défendue de ce côté par une double enceinte. Cette particularité était commune aux léproseries de cette époque qui présentaient toutes une double ou une triple muraille de fermeture.

Dans le jardin, il règne sur toute la longueur du mur de la maison que regarde le levant un banc de pierre de cinquante centimètres de largeur sur un mètre de hauteur. Ce banc est scellé dans la muraille. C'est sur ce banc, dit Cabaret, que s'asseyaient les lépreux, tout autre siège leur étant interdit dans ce jardin.

#### *Léproserie de Saint-Lazare.*

Cet établissement, comme je viens de le dire, était situé dans le faubourg de Crise, entre le chemin d'Orcamp et la route de Fère. Il fut fondé, au dire de Dormay, en 1206, et était destiné aux ladres des deux sexes de la ville de Soissons. La direction en était confiée à des religieux de Saint-Lazare et à des sœurs hospitalières.

Cette léproserie était fermée de hautes murailles, excepté du côté du faubourg Crise.

Les bâtiments consistaient en un vaste corps-de-logis, en une chapelle et en plusieurs petites cellules dans lesquelles étaient enfermés les malades les plus gravement atteints.

Elle fut fondée par la charité et les libéralités des riches bourgeois de la ville qui affectèrent à sa dotation des terres, des prés et des vignes.

Quand les léproseries ne pouvaient se suffire à l'aide des dons volontaires, elles s'adressaient au roi qui y pourvoyait par des contributions qu'il imposait au peuple.

La léproserie du faubourg de Crise, malgré ses dotations, malgré les dons qu'elle devait à la munificence royale et les revenus dont elle jouissait, fut cependant dans la nécessité de s'adresser quelquefois à l'aumône publique. En 1236, le nombre des malades augmentant et les revenus n'étant plus en rapport avec les dépenses, on fit une quête non-seulement dans Soissons, mais encore dans toute la province et les villes voisines. « Les abbés de Saint-Médard, de Saint-Jean, des deux maisons de Saint-Léger et Saint-Crépin, l'abbesse de Notre-Dame, les chapitres de Saint-Pierre, Saint-Vaast et de Notre-Dame-des-Vignes, avec le maître et les frères de Saint-Lazare, envoyèrent une lettre circulaire à tous les doyens, prieurs, curés et autres ayant gouvernement des âmes, pour les avertir de la pauvreté de l'hôpital de Soissons, et les prier de permettre qu'on fit la quête dans les lieux de leur juridiction ; et pour exciter davantage le peuple à la libéralité, ils faisaient savoir que le pape avait octroyé dix ans d'indulgence aux bienfaiteurs de ce lieu, que l'archevêque accordait trente jours, l'évêque de Soissons vingt, et les autres suffragants de la même province autant. » (1).

C'était l'évêque de Soissons qui nommait le supérieur de la léproserie de Saint-Lazare ; il exerçait une grande autorité sur les religieux, les religieuses et les malades de cet établissement.

(1) Dormay, page 188.

La léproserie de Saint-Lazare subsista pendant plusieurs siècles. Sa chapelle était encore debout en 1808, époque à laquelle elle fut démolie.

En 1695, les biens de cette léproserie furent réunis à ceux de l'hôpital, et c'est sous l'évêque Bourlon que cette fusion eut lieu.

On a vu plus haut que le clergé accompagnait de prières funèbres l'entrée en cellule d'un lépreux. La formule et le cérémonial de ces prières, tels qu'ils se pratiquaient aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles dans le diocèse de Soissons, méritent de fixer l'attention. Ce qui suit est extrait du rituel.

« Le curé avec son clergé, vêtu d'ornements noirs, se rendait au domicile du ladre qui l'attendait à la porte de sa maison couvert d'un drap lugubre ou poêle noir. Là, le prêtre lui faisait d'abord les exorcismes accompagnés des cérémonies de l'eau bénite et du signe de la croix. Il tâchait de le convaincre qu'étant retranché de la société, il était tout-à-fait mort au monde; qu'en conséquence, Dieu et l'église lui défendaient, sous les peines de l'enfer, tout commerce avec les personnes saines, et qu'il devait se regarder comme un cadavre que l'on conduisait à son sépulcre, mais auquel Dieu voulait bien accorder un reste de vie pour lui donner le temps d'expié ses fautes par ses souffrances.

Après cette première exhortation, le lépreux était processionnellement conduit à l'église; mais on le laissait sous le porche ou portail, dans une espèce de chapelle ardente, pendant la célébration de l'office des morts ou d'une messe de *Requiem* que l'on chantait pour lui.

La messe ou l'office fini, après les encensements et les aspersion d'usage, on le conduisait soit à la léproserie, soit à la loge qui lui avait été destinée, après lui avoir fait la défense expresse de s'échapper ou de sortir de la ladrerie, de quitter son habit de ladre, de faire usage d'aucune chaussure, de boire ou manger

» en d'autres vases que le sien, de ne toucher qu'à ce  
» qui lui appartenait, de donner la moindre chose aux  
» enfants, et surtout de les toucher. »

En lisant ces lignes, peut-on ne pas gémir sur le sort de ces infortunés auxquels étaient réservées de telles humiliations, et ne pas déplorer en même temps l'ignorance et les préjugés de ces siècles qui ne voyaient plus dans un lépreux un frère vivant en Jésus-Christ, mais bien quelque chose d'abject, de cadavéreux que chacun fuyait avec horreur !

Je ne puis terminer mieux ce travail sur les léproseries, qu'en reproduisant comme pleins d'à-propos les conseils empreints d'une charité si chrétienne que donne Ambroise Paré, touchant les égards que l'on doit à ces malheureux atteints de la lèpre. « Je conseille, » dit l'illustre médecin de Charles IX, « que lorsqu'on voudra » séparer les lépreux, on le face le plus doucement et » amiablement qu'il sera possible, ayant mémoire qu'ils » sont semblables à nous ; et où il plairait à Dieu, nous » serions touchés de semblable maladie, voire encore » plus grievve. Et les faut admonester que combien qu'ils » soient séparés du monde, toutes fois ils sont aimés de » Dieu en portant patiemment leur croix. Qu'il soit vray, » Jésus-Christ estant en ce monde a bien voulu communiquer et converser avec les lépreux, leur donnant » santé corporelle et spirituelle ; car il est escrit qu'un lépreux s'inclina devant Jésus-Christ disant : Seigneur, » si tu veux, tu me peux nettoyer ; et Jésus estendant sa » main le toucha, et luy dit : Je le veux ; sois net ; et » incontinent la lèpre fut nettoyée. Outre plus est escrit » que Jésus vne autre fois guérist dix ladres. » (1).

M. Vatelet fait remarquer qu'il doit y avoir contradiction

(1) Oeuvres complètes d'Ambroise Paré. Édition Malgaigne, tome 3, page 280.

dans le rapport du docteur Billaudeau , quant à la contagion, puisque cette maladie a été rapportée de l'Orient à la suite de l'expédition de Pompée d'abord, ensuite de Philippe-Auguste, enfin de saint Louis.

M. Billaudeau donne quelques explications sur ce qu'il faut entendre par maladie contagieuse, et de quelle manière on peut être atteint par le contact.

M. Delbarre, aussi présent à la séance, invite la Société à faire une excursion archéologique à Château-Thierry, afin d'y tenir une séance publique, et de visiter ensuite la belle église d'Essômes.

La Société a vivement regretté de ne pouvoir accepter l'invitation de M. Delbarre ; mais elle s'espère être plus heureuse dans le cours de l'année prochaine. Elle pourra, lors de son excursion annuelle, diriger ses pas vers Château-Thierry et aller étudier la magnifique église d'Essômes.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

NEUVIÈME SEANCE.

Lundi 2 Octobre 1854.

---

*Présidence de M. Maxime Lemaire.*

M. le président et M. le vice président étant absents, M. Maxime Lemaire est prié, comme doyen d'âge, de remplir les fonctions de président.

## COMMUNICATIONS.

Un membre informe la Société qu'il croit urgent de faire une visite aux tours de Saint-Jean-des-Vignes. La seconde tour se crevasse en différents endroits ; un des contreforts, poussé par une charge trop forte, tend à se renverser. Il serait nécessaire d'établir un pilier pour contrebuter cette partie de l'édifice.

M. Vatelet annonce qu'une somme de 1,500 francs composée des 1,000 francs du gouvernement et de 500 francs de la ville est destinée à obvier aux inconvénients qu'on vient de signaler ; mais l'honorable membre pense aussi qu'il faudrait enlever toutes les plantes parasites, les

broussailles et les arbrisseaux qui croissent entre les joints de la maçonnerie, soulèvent les pierres, ôtent la liaison du mortier et auraient bientôt compromis la solidité de l'édifice.

La Société prie la commission qu'elle a créée dans son sein, pour la conservation des monuments, de se transporter à Saint-Jean, afin de juger par elle-même de l'état des choses, et de lui en faire un rapport.

M. Laurendeau donne quelques renseignements sur l'origine d'une petite rue attenant à l'hôpital général, et désignée sous le nom d'Oulchy-la-Ville.

Le même membre commence la lecture d'un mémoire qui a pour objet de défendre son travail sur la découverte d'ossements faite aux Feuillants, et surtout de combattre l'opinion émise par M. le docteur Billaudeau relativement à la conservation des ossements en général.

M. le docteur Billaudeau étant absent, M. le président engage M. Laurendeau à remettre la lecture de son travail à la prochaine séance, afin que le docteur Billaudeau à qui ses fonctions n'ont sans doute pas permis d'assister à la séance, puisse répondre aux faits qui lui sont opposés, et défendre par de nouvelles preuves l'opinion qu'il a émise dans la séance du mois d'août.

M. Suin, pour qui la recherche des anciens actes du notariat ont de l'attrait, et qui a le talent d'y découvrir des aperçus historiques qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire locale, voudrait qu'on déponillât les anciennes minutes qui sont chez MM. les notaires de Soissons, et notamment les études de M<sup>re</sup> Lefèvre, de Reimpré, Lecerche et Suin. Il pense que si l'on voulait se faire une idée exacte de la Société soissonnaise, par exemple, sous

les Guise à la fin du 16<sup>e</sup> siècle, si l'on voulait connaître la puissance de l'évêque, l'influence des couvents, les progrès de l'industrie, les rapports des citoyens entre eux, l'état même des mœurs, en un mot la statistique physique et morale d'un pays, il n'y aurait rien de plus utile que l'étude de ces documents ignorés, et que personne ne consulte, pas même ceux qui en sont les dépositaires obligés. Il assigne comme plus particulièrement intéressante pour Soissons l'époque de 1580 à 1620.

La Société partage le sentiment de M. Suin. Elle le prie de formuler, à cet égard, un questionnaire ou de donner un résumé qui facilite les recherches de ceux de ses membres qui auraient à cœur de faire un travail semblable à celui que propose l'honorable préopinant. Ces recherches seraient d'autant plus importantes pour une commune comme Soissons, que cette ville a eu le malheur de perdre ses archives en 1814.

Un membre appelle l'attention de la Société sur les fouilles qu'il y aurait à faire sur le territoire de Laffaux, dans un lieudit le *Champ des Morts*.

La Société est d'avis de faire ces fouilles le plus tôt possible; et elle charge quelques-uns de ses membres de s'entendre avec M. Chauvin, maire de Laffaux, fermier du terrain.

M. Decamp remet son rapport sur le dépouillement des archives de Morsain.

### **Archives de l'église de Morsain,**

*Canton de Soissons (Aisne).*

Dans un grand nombre d'églises et de municipalités, il existe encore une foule d'anciens titres manuscrits dont le dépouillement fait par des hommes patients et cons-



ciencieux offrirait, sans aucun doute, un immense intérêt. C'est là une mine presque entièrement inexplorée jusqu'aujourd'hui, et d'où pourraient sortir néanmoins de précieux documents sous le rapport des mœurs, des usages et de la topographie des diverses localités dont ces vieux papiers constituent pour ainsi dire la seule histoire authentique. C'est donc avec raison que toutes les commissions et sociétés savantes en ont recommandé l'étude à leurs membres, et que le gouvernement lui-même vient d'ordonner tout récemment d'en dresser un catalogue exact, et qui comprendrait les archives de toutes les communes de la France.

Un de nos collègues, M. Lebeau, qui, dans les nombreux voyages que lui imposent ses fonctions de contrôleur, ne manque jamais de s'enquérir de tout ce qui peut présenter quelque intérêt, nous a rapporté dernièrement un certain nombre de pièces appartenant à la fabrique de l'église de Morsain. Sur votre recommandation, je me suis chargé, Messieurs, de les parcourir, et en voici le résumé sommaire :

1. Trois titres relatifs à un jugement rendu par Nicolas Bocquet, avocat en parlement, et bailli de la châtellenie de *Vissuraisne*, au nom de Monseigneur le prince Philippe Chevallier de Savoye, abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Médard de Soissons, seigneur châtelain dudit *Vissuraisne* et autres lieux, entre maître Louis Bera, curé de l'église de Morsain, et le sieur Jacques Vasseur, manouvrier, au sujet d'un *rillion* et d'un noyer qui se trouvaient sur la lisière de deux pièces de terre. Année 1689.
2. Huit pièces relatives à un procès entre maître Louis Bera, curé de Morsain, et les habitants de la paroisse, pour des réparations à faire à la maison presbytérale. Ce procès s'instruisait par devant Emmanuel de Billy,

conseiller du roi, prévôt, garde et juge ordinaire, civil et criminel de la prévôté de l'Exemption de Pierrefonds pour le roi. Année 1673.

3 Etat des recettes et des dépenses de l'église de Saint-Martin de Morsain, pendant l'année 1684.

Les recettes consistent dans les rentes dues à cette église pour ses propriétés en maisons, terres, prés et aulnais, et aussi dans les donations, legs et obits institués en sa faveur.

Parmi ces recettes, on remarque un droit de fosse de six livres pour l'inhumation du nommé Jean Cerf dans la chapelle de Saint-Nicolas.

Les dépenses concernent les travaux de réparations et d'entretien de ladite église.

Parmi les dépenses figure une somme de 17 livres 6 deniers pour les droits de visite dûs à M. l'archidiacre.

Les recettes se montent à 90 livres 8 deniers, et les dépenses à 110 livres 17 sous.

Ce compte renferme les dénominations de mesures usitées alors : pichets, esseins, verges, cartiers, setiers, poigneux.

Le nom de Vic-sur-Aisne est écrit Vix-sur-Aisne.

4. Testament de Marie de Grécourt, femme de Jean Turlu, laboureur à Morsain, du 6 octobre 1675. Ce testament a été reçu par Louis Bera, curé de l'église de Morsain.

La testatrice, après quelques considérations sur la vanité des biens de ce monde qui ne sont que *fumée en comparaison de ceux de l'éternité*, et après avoir recommandé son âme au Père, au Fils, au Saint-Esprit, à la sainte Vierge et à tous les Saints, prescrit d'inhumer son corps *dans l'église dudict Morsain, vis-à-vis les fonts baptismaux.*

Voici, à cet égard, les dispositions qu'elle transmet à

ses héritiers, comme l'expression de sa dernière volonté :

« Item veut et ordonne qu'après sa mort, le jour de son décès, il soit dit une haute messe avec commandace à l'ordinaire.

» Item veut et ordonne qu'il soit chanté et célébré un service de deux jours, accompagné d'un luminaire ordinaire accompagné de dix-sept cierges, quatre d'une demi-livre chaque et treize d'un carteron, outre trois autres messes basses conséquamment ce service un autre jour et lorsque la commodité le permettra.

» Item veut et ordonne qu'au bout de l'an il soit dit vigiles, commandaces et haute messe et un *libera* à la fin.

» Item veut et ordonne qu'elle soit recommandée tous les ans au iour de la Toussaint aux prières des gens de bien, pourquoi entretenir elle a fondé et fonde vingt sols de rente au curé et clerc dudict Morsain, de laquelle somme sera pris quinze sols au curé et cinq au clerc pour un salut et un *de profundis* chanté à l'issue des vespres et l'oraison propre.

» Item veut et ordonne qu'il soit dict et célébré un obit tous les ans avec vigile, commandace, haute messe et *libera* à la fin, pourquoi entretenir à l'intention de son ame la dicte Grecourt a fondé et fonde un escus de rente annuelle et perpétuelle, sur laquelle somme d'un escus sera pris trente-six sols pour le curé, douze pour l'église et douze pour le clerc. »

5. Deux pièces concernant le testament de Nicolas Vualtel et de Louise Malinoire, sa femme. Fondation de deux obits pour lesquels sont accordés dix sols à l'église, trente sols au curé et dix sols au clerc. Année 1649.

6. Marché passé entre maître Louis Bera, curé de l'église de Morsain, et Jean Charpentier, couvreur à Bléran-

court, pour la couverture de la sacristie de l'église de Morsain. Dépense évaluée à la somme de soixante livres. Année 1679.

7. Etat des sommes dues à l'église de Morsain par Médard de Siry. Année 1629.

8. Marché passé entre maître Louis Bera, curé de Morsain, et Nicolas Martin, maître sculpteur à Soissons, pour la construction d'un maître-autel destiné à remplacer l'ancien qui tombait de vétusté. D'après le devis arrêté entre les parties, cet ouvrage se compose « d'une » table d'autel de la largeur d'entre les deux dernières » fenestres du chœur, et de la hauteur de 21 pieds » ou environ, ladite table d'autel composée de deux » colonnes avec son pied d'estal et corniche au-dessus » avec un vase sur chaque colonne, et entre les deux » vases sera fait un attique rempli d'un Saint-Esprit » avec rayons et cadre du tableau enrichi de fleurs » de laurier, plus un marche pied double et le chassis » d'autel au-dessus dans le milieu duquel sera un nom » de Jésus, et sur pilastre sera fait un feston ou pente » de fruit, et à costé des colonnes sera fait un autre » pied d'estal, et sur chaque pied sera fait du costé » de levangile un saint Martin de la hauteur de cinq » pieds, et du costé de l'epistre un saint Louis de la » mesme hauteur et conforme à l'ouvrage ci-dessus » mentionnée, comme aussi entre les deux pieds d'es- » taux des colonnes sera fait deux gradins sur les- » quels sera posé le tabernacle, et à costé du taber- » nacle il y aura encore un autre petit gradin déta- » ché des deux autres, et au dessus dudict petit gra- » din sera fait une frise pour relever le tableau dudict » autel, le tout fait de bon bois de chesne sec et » sans obier, etc., pour lesquels dictes ouvrages ledict » sieur curé a promis donner audict Martin la somme

- » de six vingts livres qui lui seront données à mesure
  - » de l'ouvrage (31 octobre 1678).
9. Ordonnance rendue le 29 janvier 1690 par le conseiller du roi, lieutenant du bailliage de Coucy, qui permet aux habitants de Morsain de se choisir et de nommer à la pluralité des voix quatre *eschevins* qui seraient chargés de régler les affaires de leur *communauté*.
10. Adresse de maître Louis Bera, curé de Morsain, pour prier Monseigneur l'évêque de Soissons de lui accorder l'autorisation d'ériger un nouvel autel dans son église en place de l'ancien qui tombait en ruines, et de désigner une personne pour en faire la bénédiction, ainsi que celle d'une croix en pierre nouvellement érigée dans le cimetière de Morsain.
- Cette pièce est revêtue de l'autorisation demandée, et porte pour signature : Charles, évêque de Soissons. La date est du 6 novembre 1679.
11. Compte de l'église de Morsain pour l'année 1689 rendu par Nicolas Desmolin, marguillier.
- Cette pièce ressemble à celle indiquée plus haut sous le numéro 3.
12. Certificat de visite faite à l'église de Morsain le 18 septembre 1734 par M. Gosset, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Soissons. Cet acte atteste l'excellent état de l'église de Morsain et de tous les objets servant à la célébration des offices. Toutefois, le délégué épiscopal ordonne la reconstruction d'une partie du mur du cimetière, le dégagement des murs de l'église rendue humide par des remblais extérieurs, la démolition d'un mur qui séparait le chœur de la nef, et son remplacement par une grille.
13. Copie du testament de maître Louis Bera, curé de Morsain, qui lègue tous les biens qu'il possède dans ladite paroisse à la confrérie du Saint Sacrement qu'il

a établie lui-même dans l'église de Morsain, et, à son défaut, à la fabrique même de l'église, à la charge de faire acquitter les obligations et prières qu'il indique.

La date est du 2 janvier 1691.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.



DIXIÈME SEANCE

Lundi 3 Novembre 1854

*Présidence de M. de Laprairie.*

## COMMUNICATIONS.

M. le président informe la Société qu'il vient de recevoir de M. le Préfet une expédition d'un arrêté en date du 20 septembre, par lequel, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'intérieur, il autorise l'émission à Paris des billets de la loterie pour la consolidation de l'église d'Essômes, dont le placement avait été restreint au département de l'Aisne par l'arrêté du 2 juin dernier.

C'est sur la demande de M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées impériaux et membre du conseil général de l'Aisne, que M. le Ministre a bien voulu permettre cette dérogation à ses premières prescriptions.

La Société prie son honorable président d'être l'interprète de ses sentiments de vive gratitude auprès de M. le comte de Nieuwerkerke, en considération de l'intérêt

qu'il manifeste pour la belle église d'Essômes, et pour sa bienveillante et gracieuse intervention auprès de M. le Ministre.

M. Matton écrit au président de la Société :

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre du roi Louis XIII, transcrite sur le registre des conclusions de la ville de Laon. Cette dépêche offre un immense intérêt historique pour votre cité.

« De par le roy

» Chers et bien amez nous vous donnons advis du  
» déstable acte quy a esté cejourd'hui commis en la  
» personne du roy nostre tres honoré seigneur et pere  
» lequel a esté blessé d'ung coup de cousteau dont il est  
» déceddé. Celluy quy a commis le faict est pris duquel  
» on pourra scavoir ceulx qui l'ont porté à cela. A ceste  
» cause cependant nous vous mandons et ordonnons par  
» la présente signée de nostre main que vous ayez a  
» prendre garde de contenir nos subjectz de votre ville  
» au devoir et obeissance qui nous est due et à faire  
» observer les edictz de paciffication selon la parfaicte  
» confiance que nous avons de vostre fidelité et affection  
» au repos publicq par le tesmoniage que en avez rendu  
» pour ce que a esté du bien et service de nostre dit  
» seigneur et pere. Car tel est nostre playsir. Donné à  
» Paris le XIII<sup>e</sup> de may 1610 signé Louys et plus bas  
» de Lomenie.

» A nos chers et bien amez les magistrats maires et  
» eschevins de nostre ville de Soissons. »

M. Suin est porté à croire que cette lettre n'offre pour Soissons qu'un intérêt ordinaire, attendu qu'il faut voir ici une circulaire adressée sans doute à tous les gouverneurs de province, et non une pièce spéciale et particulière à la ville de Soissons.



L'honorable membre ajoute que rien, au reste, ne justifierait l'espèce de défiance que le gouvernement aurait eue en cette occasion, puisque Mayenne était au mieux avec la cour, et qu'il était absent de Soissons lors de ce fâcheux évènement.

M. Suin rend compte de quelques recherches historiques faites dans les archives municipales de la commune de Blérancourt.

Messieurs,

Dans notre séance du mois de décembre 1852, j'ai eu l'honneur de vous lire un rapport sur le résultat des recherches que j'avais faites au mois de septembre précédent dans les archives de la commune de Blérancourt. Le seul but que je me proposais à cette époque était de découvrir l'acte de baptême du chirurgien Lecat, et les délibérations du conseil municipal dans lesquelles pouvait apparaître le nom du conventionnel Saint-Just.

Depuis, le gouvernement impérial a mis à l'ordre du jour la question du dépouillement et de l'étude des archives communales. Notre Bulletin de 1852 et d'autres antérieurs prouvent que la Société archéologique de Soissons n'avait pas attendu l'initiative du gouvernement pour s'occuper de la même question.

Nous avons appris, par un premier rapport de M. le Ministre de l'intérieur, que l'étude des archives communales est commencée, que déjà même elle fait connaître des documents intéressants non-seulement au point de vue historique, mais aussi pour le bien-être et la richesse de certains pays, en rappelant l'existence de mines, de carrières qu'on avait cessé d'exploiter depuis longtemps et qui étaient inconnues des générations actuelles.

Ce rapport me fit souvenir que, dans les pièces lues par moi dans le courant de septembre 1852 à la mairie

de Blérancourt, se trouvait un inventaire fait par la municipalité révolutionnaire au couvent des Feuillants, et qui se terminait par le vœu de l'établissement d'une manufacture dans les bâtiments de ce couvent où elle prospérerait, d'autant plus qu'il y avait à mille pas de là une mine de charbon de terre sondée depuis quinze ou vingt ans.

J'ai reçu l'inventaire dont je viens de parler; il est intitulé : *Description des revenus des R. P. Feuillants de Blérancourt, 7 mai 1790*. Il m'a paru assez curieux pour que j'en fisse prendre une copie qui vous était destinée, et que je dépose sur le bureau.

Cette description est faite en vertu du décret de l'assemblée nationale du 26 mars 1790, contradictoirement entre les officiers municipaux et les R. P. Feuillants, en présence du procureur syndic et du commandant de la garde nationale. Elle est en quelque sorte le procès-verbal de la prise de possession du couvent par la commune, et contient l'énumération des divers revenus des Feuillants et de leurs dettes, la désignation détaillée des bâtiments et de tous les objets mobiliers qui s'y trouvaient encore. Des plaintes sont formulées en termes très-vifs sur la disparition d'une grande quantité d'objets précieux. Enfin, Messieurs, j'extrais littéralement de ce document original les passages suivants :

« Dans la grande salle où nous nous sommes trans-  
» portés, avons été surpris de ne plus y trouver plusieurs  
» tableaux représentant la chaste Suzanne, la décolla-  
» tion de saint Jean-Baptiste et autres, tel qu'un qui  
» représentait plusieurs animaux de différentes espèces  
» tués ou voulant éviter le danger, lesquels tableaux  
» n'ont aucun prix déterminé, mais que des amateurs  
» trouveraient les avoir à bon compte pour la somme de  
» trois cents livres.

. . . . .

» Nous remarquons encore qu'au-dessus de la porte  
» de la salle à manger était un tableau où il était repré-  
» senté en grand cadre doré un dessert complet de fruits  
» d'été et d'automne ; il y avait même un chien qui était  
» si bien représenté, du genre de Danois, qu'il semblait  
» s'élançer sur un lièvre qui était peint au naturel, lequel  
» tableau peut être d'un très-grand prix, et à côté étaient  
» d'autres tableaux représentant des melons, etc., qui  
» ont été soustraits de même.

. . . . .  
» Nous supplions nos seigneurs de l'assemblée natio-  
» nale de considérer que notre pays a besoin de secours  
» par sa population, qu'il a essayé des malheurs dans  
» les dernières années, et que leur maison (celle des  
» Feuillants), par sa position et son emplacement, peut  
» servir à quelque usage intéressant pour le public, tel  
» par exemple qu'une manufacture. Nous observons à  
» nos seigneurs qu'il se trouve à mille pas de là une  
» mine de charbon de terre sondée il y a déjà quinze à  
» vingt ans ; mais que le seigneur, jaloux de la prospé-  
» rité du pays, n'a jamais voulu laisser exploiter. »  
Ce renseignement n'est point indifférent, et nous avons  
cru devoir le joindre ici.

Je dois vous informer que des personnes vivement  
intéressées à l'ouverture d'une mine de charbon sur le  
terroir de Blérancourt, ont fait très-récemment tous  
leurs efforts pour découvrir celle *sondée vers 1770, à  
mille pas des Feuillants*. Malheureusement, il est pro-  
bable qu'elle n'a jamais existé que dans l'imagination par  
trop féconde de MM. les municipaux de 1790. Tous les  
efforts tentés pour découvrir cette mine ont été infruc-  
tueux.

Le registre où se trouve le procès-verbal du 7 mai 1790  
en contient un autre du même genre, à la date du 23  
octobre 1792. C'est l'inventaire fait par la municipalité

au château de Blérancourt, attendu que Jérôme-Joseph Grenet (le dernier seigneur) n'avait pas envoyé au département son certificat de résidence, qu'ainsi on devait le considérer comme émigré.

M. Grenet avait eu soin de déménager longtemps avant la visite de la municipalité, qui n'a plus trouvé dans le château que des produits champêtres provenant de la récolte de 1792. Ainsi, le procès-verbal du 25 octobre n'a pour nous aucun intérêt.

J'ai parcouru de nouveau les archives de Blérancourt, que je n'avais d'abord consultées que sous un point de vue tout spécial. Elles n'ont de curieux que les délibérations du conseil municipal pendant toute l'époque révolutionnaire. Il est évident que ces délibérations dans lesquelles Léon de Saint-Just est souvent nommé, dont plusieurs même portent sa signature, qui révèlent quelques événements de sa jeunesse, ont un puissant intérêt historique. En parlant du terrible rapporteur du Comité de Salut-Public, j'ai dit, dans mon travail de 1852, qu'il figurait dans l'état-major de la garde nationale avec le titre de lieutenant-colonel, et que, pourtant, je n'avais pas trouvé sa nomination à ce grade important.

Dans le second examen que je viens de faire des archives de Blérancourt, j'ai remarqué un procès-verbal rayé presque entièrement, et avec un soin tout particulier. L'encre dont on s'est servi pour rayer est plus noire que celle dont on s'est servi pour écrire. Il m'a donc été fort difficile de déchiffrer ce procès-verbal en date du 6 juin 1790.

Il n'en reste intact que la fin constatant la réception de « M. Warnier, laboureur à Blérancourt, comme sous-lieutenant de la garde nationale. » J'ai été fort étonné de trouver accolé, dans ce procès-verbal, comme une énorme antithèse au nom aristocratique de M. de Saint-Just, le nom plébéien de M. Warnier, mon bisaïeul, dont

l'existence douce, paisible, utile, honorable et honorée, écoulee sans trouble comme sans éclat au milieu de ses concitoyens dont il était aimé, a formé un si grand contraste avec la vie si agitée et si funeste de Saint-Just.

Voici tout ce que j'ai pu lire, à grand renfort de besicles, comme dit Rabelais, sous les barres épaisses qui couvrent la presque totalité dudit procès-verbal écrit et signé par Thuillier qui fut plus tard, à Paris, secrétaire de Saint-Just :

« La garde nationale de Blérancourt ayant le 5 du  
» présent mois de juin, témoigné sa gratitude unanime  
» et sa reconnaissance à M. de Saint-Just, notre électeur  
» au département de l'Aisne, par la dignité de son lieu-  
» tenant-colonel, nous regrettons qu'il ne soit pas en  
» notre pouvoir de lui témoigner les mêmes sentiments,  
» et de plus vifs même, s'il était possible... notre adhésion  
» à la charge qui lui a été conférée. En conséquence,  
» nous l'autorisons à en remplir les fonctions jusqu'à la  
» mort, et le prions de nous être attaché comme il nous  
» l'a toujours été jusqu'à présent. Dans le cas où ses  
» affaires l'appelleraient pour longtemps hors de la  
» paroisse, nous voulons, autorisés par la voix de cette  
» même paroisse, que nul ne lui puisse être substitué que  
» de son consentement..... Il emporte cette marque de  
» l'attachement..... éternel comme le sien pour nous et  
» son serment à la patrie. »

Ce procès-verbal a-t-il été rayé peu de jours après sa rédaction ou seulement après le 9 thermidor et l'exécution de Robespierre et de Saint-Just ? C'est une question que je ne puis décider; cependant la première hypothèse est plus probable que la seconde.

Vous avez vu déjà, par mon rapport de 1852, que dès 1790 Saint-Just se plaignait des ennemis qu'il avait à Blérancourt, et ces ennemis dont quelques-uns sans doute siégeaient dans le conseil municipal ont pu très-bien

protester contre le singulier procès-verbal du 6 juin , et obtenir sa suppression.

Même en dehors des faits qui concernent la biographie de Saint-Just , les délibérations de la municipalité de Blérancourt sont bien loin d'être sans importance ; elles présentent un tableau fidèle , pittoresque , animé d'une commune pendant l'époque révolutionnaire ; elles peuvent passer pour un prototype à cet égard. Je ne puis entrer dans aucun détail sur ces délibérations ; l'analyse la plus succincte serait beaucoup trop étendue pour notre Bulletin. Les titres seuls des décrets, arrêtés ou autres pièces que le district de Chauny envoyait chaque jour à la municipalité formeraient un volume. Je dois donc me borner à signaler , à recommander l'examen des archives de Blérancourt à tous ceux qui voudront étudier l'histoire de la révolution dans notre pays.

Puisque vous avez bien voulu m'accorder la parole , j'en profiterai pour vous dire un mot sur un voyage que j'ai fait à Saint-Paul-au-Bois , près Blérancourt. Dans un manuscrit que m'avait communiqué notre regrettable collègue , M. Fouquet , de Chauny , j'avais lu que le R. P. Sainte-Marthe , supérieur général de l'Oratoire , était décédé et avait été enterré à Saint-Paul en 1697 ; et le but de mon voyage en ce pays était de visiter l'église et d'y chercher la tombe du R. P. Abel Louis de Sainte-Marthe , savant oratorien , auteur de plusieurs ouvrages historiques.

Tout ce que j'ai vu dans l'église de Saint-Paul qui n'offre rien de remarquable , c'est une chapelle qu'on nomme encore aujourd'hui chapelle du Père de l'Oratoire. Dans cette chapelle est une pierre qui paraît bien une pierre tumulaire , mais elle ne porte aucune inscription. Il existait à Saint-Paul un prieuré possédé par les RR. PP. de l'Oratoire ; ils avaient là quatre prêtres qui desservaient la cure.

M. le docteur Billaudeau essaie, à l'aide de documents écrits, de soutenir l'opinion qu'il a émise relativement à la décomposition des ossements après deux ou trois siècles d'enfouissement.

Les preuves que vient d'apporter l'honorable membre n'étant que le résultat d'opinions très-controversées, la Société déclare ne pouvoir les admettre, et laisse au docteur Billaudeau toute la responsabilité du sentiment qu'il a émis.

M. Betheder soumet à la Société une collection de dessins représentant les principaux monuments de la ville de Soissons, et destinés à la formation d'un album.

La Société ne peut qu'encourager M. Betheder dans le projet d'une semblable publication, qui aura pour résultat de populariser nos monuments soissonnais en mettant cet ouvrage à la portée de toutes les bourses. Un texte historique sera joint à ces belles gravures.

M. l'abbé Poquet donne des détails intéressants sur l'inscription d'un couteau historique provenant de l'ancienne abbaye de Longpont, canton de Villers-Cotterêts. La Société pense que cette inscription, dont le sens ne peut être bien fixé à cause de l'altération des caractères et de la difficulté de l'interprétation, devra donner lieu de la part de son secrétaire à de nouvelles études, et qu'il conviendrait d'en faire un dessin exact qu'on pourrait envoyer aux Sociétés savantes d'Angleterre, puisque l'inscription paraît être anglo-saxonne, et le couteau de provenance britannique.

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POQUET.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

---

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Décembre 1854.

---

*Présidence de M. de Laprairie.*

## NOMINATION.

M. Rigaux, notaire à Soissons, est nommé membre titulaire de la Société.

## OUVRAGES OFFERTS.

*Recueil de la Société de sphragistique,*  
Deux numéros du *Bulletin des Sociétés savantes.*

## COMMUNICATIONS.

Sur la proposition de la Société académique de Poitiers, l'échange de publications est accepté entre cette Société et celle de Soissons.

Il avait été décidé, dans une précédente séance, que des fouilles seraient faites sur le terroir de Laffaux, dans un endroit où l'on avait découvert dernièrement



un certain nombre de tombes qu'on croit être de l'époque gallo-romaine. La saison par trop avancée fait remettre ces travaux au printemps. Le fermier paraît, du reste, être très-disposé à prêter son concours à la Société dans cette circonstance.

M. Lacroix, secrétaire de la sous-préfecture de Compiègne, informe la Société qu'une somme de 40,000 francs vient d'être accordée par le gouvernement pour faire les réparations nécessaires à l'église de Morienvil, département de l'Oise. La Société reçoit avec une vive satisfaction cette communication qui la rassure sur l'avenir d'un édifice qui a fait partie de l'ancien diocèse de Soissons, et dont elle connaît toute la valeur d'après une notice publiée par un de ses membres, M. l'abbé Daras. A ce propos, plusieurs membres signalent le déplorable état dans lequel se trouvent certaines parties des admirables clochers de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Les eaux pluviales s'infiltrent dans un grand nombre d'endroits et causent des dégradations fort inquiétantes. M. le président est chargé d'appeler, sur ces faits, l'attention de l'autorité supérieure.

M. Laurendeau fait de nouvelles observations sur les découvertes d'ossements humains dont il a déjà entretenu la Société. Après quelques répliques de M. le docteur Billaudeau et une discussion assez longue, la Société pense que la présence dans la terre d'ossements plus ou moins bien conservés ne peut suffire pour établir une date historique, car leur conservation plus ou moins parfaite dépend presque toujours de la nature même du terrain dans lequel ils ont été enfouis.

M. Suin avait lu, dans une des précédentes séances, une note dans laquelle il rappelait que de vieilles archives conservées à la mairie de Blérancourt faisaient

mention de gites de charbon de terre anciennement exploités sur le terroir de cette commune. M. Billaudeau pense que ce charbon de terre ne peut être qu'une espèce de cendres pyriteuses ou lignites, telles que celles qui se trouvent en grande quantité dans les environs de Reims, et qu'on cherche à introduire dans l'industrie pour alimenter le feu des machines à vapeur.

La Société ayant souvent manifesté le désir de posséder les notices importantes que plusieurs de ses membres ont publiées en dehors de son Bulletin, M. l'abbé Poquet et M. de Villefroy s'empressent d'offrir à la Société, le premier son travail sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Soissons, le second sa notice sur une maison en bois de la rue Saint-Christophe. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces deux honorables membres ont revu leurs intéressants mémoires de manière à les faire accepter comme une publication entièrement nouvelle, et qui à ce titre a droit de cité dans les annales de la Société.

## **NOTICE HISTORIQUE**

SUR L'ANCIENNE ABBAYE

### **DE NOTRE-DAME DE SOISSONS.**

L'histoire du moyen-âge, naguères encore si dédaignée, commence enfin à s'affranchir de ces longs et insultants mépris. Tout nous fait espérer que rien ne viendra l'arrêter dans cette voie de réhabilitation où elle est entrée depuis bientôt un quart de siècle, et où elle semble se relever chaque jour dans l'opinion et reconquérir, en dépit de ses injustes détracteurs, une position honorable et justement méritée. Qu'elle poursuive donc avec un zèle infatigable ses patientes et curieuses investiga-

tions. Nul doute qu'elle ne nous apporte, en échange de ses laborieuses recherches, des documents importants, des révélations inespérées qui, soumis à l'examen et à l'impartiale équité des savants, amèneront nécessairement des appréciations moins passionnées. Or, pour arriver à ce précieux résultat, il faut que chacun de nous mette la main à l'œuvre, et cherche autour de lui tout ce qui peut faire connaître ses croyances, ses mœurs, ses usages, et jusqu'à ses défauts et ses faiblesses. Quant à nous, il nous semble qu'entre tous les sujets d'étude que l'histoire du moyen-âge peut nous offrir pour sa justification, nous n'en trouvons pas de plus concluant en sa faveur, ni de plus intéressant pour l'écrivain que l'étude approfondie de nos anciens monastères. Et en effet, soit qu'on envisage ces établissements sous un aspect matériel, et seulement comme de grandes et larges conceptions architecturales renfermant toutes les richesses artistiques des générations qui s'y sont succédé; soit qu'on les considère sous un rapport plus élevé, comme de pieux asiles où se retiraient des cœurs innocents, des âmes fatiguées du monde, allant demander au cloître ses austérités et le silence anticipé du tombeau, que d'aperçus instructifs ! nouveaux peut-être, ne nous fourniraient pas nos maisons religieuses sous ce double point de vue ! Alors ces vieilles abbayes qui sont tombées la plupart sous les coups du vandalisme et de l'irrégion, ou qui ont été employées à d'autres usages lorsqu'elles ont eu le trop rare bonheur d'échapper à une complète destruction, ces restes imposants, ces colonnes mutilées, ces ruines qui s'écroulent, ces débris encore debout, parlent puissamment à nos regards, à notre imagination et à nos sentiments; et lors même qu'on est parvenu à renverser ces nobles édifices, à changer leur destination primitive, lorsqu'on a fait enlever jusqu'à leurs dernières pierres en nivelant

le sol, a-t-on pu anéantir les souvenirs de ceux qui habitèrent si longtemps, effacer le large et profond sillon qu'ils avaient creusé, au prix de tant d'abnégations, de sacrifices et de bienfaits, dans les traditions locales ? non, non.

Toutefois, ne laissons pas s'éteindre cette lumière des temps anciens ; lumière qui, de sa nature, et au milieu de nos incessantes révolutions, tend à s'obscurcir chaque jour. Ravivons-la, au contraire, en interrogeant souvent ces débris muets, vieux témoins des civilisations, des arts et des mœurs d'autrefois, et qui nous restent heureusement comme les lointains et derniers échos du passé. Travailler ainsi, c'est coopérer à cette réhabilitation de l'histoire que nous invoquons, et donner une vie nouvelle à ses graves et solides enseignements. Or, nous le répétons, rien de plus concluant et de plus intéressant, selon nous, pour hâter cette résurrection, que d'écrire l'histoire de ces couvents, de ces grandes associations religieuses qui ont jadis couvert le sol de leurs monuments et de leurs bienfaits. Sous ce rapport encore, nous pouvons le dire, la contrée que nous habitons a été une terre privilégiée, puisque la seule ville de Soissons, outre ses treize églises, tant paroissiales que collégiales, comptait encore dix-huit maisons religieuses, communautés, couvents et abbayes.

Mais parmi ces établissements si nombreux et dont quelques-uns, comme Saint-Médard, Saint-Crépin-le-Grand, Saint-Jean, furent très-importants, l'abbaye de Notre-Dame, quoique occupée par des femmes, n'en joua pas moins un rôle très-considérable dans les destinées du pays. Bien plus, et ici nous n'exagérons rien, en ajoutant qu'elle sut se mettre au niveau des plus grands monastères de France, et rivaliser de régularité et d'illustration avec les fameuses abbayes de Luxeuil, de Jouarre, de Chelles, de Faremoutier et de Fontevraud.

L'exposé historique que nous allons faire de cette antique et célèbre abbaye, la description que nous donnerons ensuite de ses églises et de ses tombeaux, le catalogue si complet de ses grandes abbeses, le détail de ses riches et nombreuses reliques, seront autant de preuves irrécusables de ce que nous avançons.

§ 1. — *Histoire de l'abbaye.*

*Son origine. — Sa splendeur. — Sa régularité exemplaire. — Evénements divers.*

Notre-Dame est la première abbaye de femmes fondée dans le diocèse de Soissons. Sa création remonte à la seconde moitié du 7<sup>e</sup> siècle (656), alors que l'amour de la vie cénobitique qui, depuis longtemps coulait à pleins bords en Orient, commençait aussi à se répandre en Occident. Drauscus, Drausin, prélat recommandable par ses hautes vertus, secondait de tout son pouvoir ce mouvement religieux qui poussait les âmes à l'observance des conseils évangéliques. Non content d'avoir établi sur la lisière des deux vastes forêts de Cuise et de Laigue, dans un endroit sauvage du contour de l'Aisne, le couvent de Saint-Pierre-de-Rethonde, Drausin se persuada facilement qu'une congrégation de filles, placée sous les yeux de la cour qui résidait encore fréquemment dans la cité d'*Augusta Suessionum*, exercerait une salutaire influence sur la conduite et les mœurs des grandes dames du monde, hélas ! trop oubliées de leur sanctification. Le saint évêque communiqua son projet à Leutrud, épouse d'Ebroin, maire du palais, la priant d'engager son mari à bâtir, de concert avec elle, un monastère de vierges consacrées au Seigneur. « Ebroin accueillit favorablement les instances de sa femme et celles du saint homme. Le couvent fut d'abord placé hors des murs romains, dans l'île d'Aisne. Ce fut là que Drauscus et

» Leutrude appelèrent un chœur de vierges servant dignement le Seigneur, » sous la direction d'une abbesse venue de Jouarre.

Les religieuses ne restèrent pas longtemps dans cette maison. Il paraît que les fréquents débordements de la rivière, qui compromettaient la solidité des constructions, le danger d'être exposées aux attaques de l'ennemi dans un lieu qui n'était pas encore fortifié, joint au défaut d'espace qui ne leur permettait pas de s'agrandir, les obligèrent à quitter cette habitation insalubre et incommode. Jaloux d'assurer à ses filles spirituelles une sécurité plus grande et un repos plus assuré, Drausin, aidé par saint Ouen, archevêque de Rouen, et enfant du pays, sollicita vivement Leutrude d'obtenir de son mari l'autorisation de transférer la communauté naissante dans l'intérieur de la cité. Cette nouvelle demande fut favorablement accueillie. Ebroin céda non-seulement tout un quartier de la ville, entre Saint-Gervais et la rivière; mais encore l'emplacement de son propre palais, ou au moins d'un domaine qui lui appartenait. Bien plus, la charte de fondation souscrite par vingt évêques nous apprend « qu'Ebroin, maire du palais, homme illustre, » de bonne vie, sa noble épouse Leutrude et leur très-cher fils unique, Bovon, enflammés de l'ardeur d'un saint désir, ont construit, dans l'enceinte du monastère, » trois basiliques en l'honneur de sainte Marie, mère de » N. S. Jésus-Christ, de saint Pierre et de sainte Geneviève (Genuevæ), ou des autres saints dans l'enceinte » du monastère, lieu sis entre les murs de la cité de » Soissons. » (1)

(1) Leutrude se retira, à deux reprises différentes, à l'abbaye de Notre-Dame pendant la disgrâce de son mari. Après son assassinat, elle s'y fit religieuse et y mourut. Sainte Sigrade, mère de saint Léger, y avait déjà pris le voile. Ainsi, la femme du persécuteur et la mère du fils persécuté ont pu vivre ensemble sous le même

La dédicace de la principale église qui paraissait déjà comme *la maîtresse de la ville* se fit en 664, probablement sans être entièrement achevée, puisque saint Drausin, mort en 675, n'y fut pas enterré ; mais dans la chapelle du premier monastère ; soit que l'usage introduit par la vieille législation romaine d'inhumier hors de l'enceinte des villes prévalût encore ; soit que le saint évêque si humble, si pieux, ait choisi de préférence l'oratoire de l'ancien couvent qui était plus particulièrement son ouvrage : ce ne sont là toutefois que de simples conjectures qu'on peut admettre ou rejeter avec une égale liberté. Quoi qu'il en soit, la petite chapelle, en

toit, sous la même règle, et presque avec les mêmes douleurs. Quel incroyable rapprochement opèrent les vicissitudes humaines ! Mais aussi quelle consolation pour ces deux infortunées de rencontrer la paix, les espérances chrétiennes dans ce saint asile dont le martyr d'Autun disait à sa mère, en lui écrivant une épître consolatoire sur la mort du fils qu'elle venait de perdre, tout en la préparant à de nouveaux sacrifices. « En place de la foule de vos servantes, il vous a donné tous les saints frères qui prient chaque jour pour vous ; au lieu du servage de vos domestiques, les sœurs saintes dont le commerce est en votre jouissance ; pour le labeur de la vie du siècle, le repos de la congrégation du monastère ; pour la perte des biens, l'écriture divine, la méditation sainte et la prière assidue ; pour la perte des parents, vous avez la vénérable et sainte dame Ethérie : elle est votre mère, elle est votre sœur Rendez-lui donc retour, car j'en suis certain, dans le Christ Jésus, il n'y a entre vous qu'un cœur et qu'une âme. » Ce qu'il lui dit du pardon des injures, de l'amour des ennemis, semblerait faire allusion à quelque circonstance présente. Peut-être que Sigraide avait occasion de voir quelquefois Leutrude, qui, en qualité de fondatrice et de bienfaitrice de Notre-Dame, pouvait visiter cette maison et la noble dame Ethérie, qui en était abbesse. Ces raisons expliquent au moins l'affection et les préférences que l'épouse d'Ebrouin avait pour ce monastère. Saint Léger prévoyait-il cette circonstance qui allait rapprocher ces deux âmes brisées par les chagrins et les pertes, ou bien répondait-il à quelques embarras de conscience que lui aurait exposés sa pieuse mère ; c'est ce que nous ignorons.

recevant ce précieux dépôt dans son sein, acquit bientôt une singulière illustration. Les miracles qui s'y opérèrent incontinent par l'intercession du saint y attirèrent une foule de pèlerins et de malades. Ce concours tout spontané du peuple ; et le regret si vif qu'éprouvaient les religieuses de ne pas avoir en leur possession les reliques de leur bien-aimé fondateur, amenèrent une translation que tout le monde désirait. Cette translation se fit en 686, sous l'épiscopat de saint Adalbert. Le corps qui avait été trouvé *aussi sain, aussi entier que si on venait de le confier à la terre* (vita S. Draus.), fut transporté solennellement dans le nouveau monastère de Sainte-Marie, appelé quelquefois, depuis cet événement, le *Moustier* de saint Drausin. Un superbe tombeau, sans doute le sarcophage gallo-romain dont nous parlerons plus loin, fut placé dans la *conque* ou coquille de l'abside qui présentait dans sa forme semi-circulaire l'aspect d'une tour à cheval sur les murs romains, ce qui lui donnait, d'après nos chroniqueurs, l'*aspect d'une forteresse*. Beaucoup d'églises rurales de la vallée de l'Aisne, telles que Berny-Rivière, Fontenoy, Vaurezis, Courmelles, Berzy, Vailly, ont conservé cette forme primitive des anciens temples et des basiliques romaines.

C'était là un noble début pour la naissante abbaye et un présage assuré de sa grandeur future. Aussi, en peu d'années, grâce aux immenses largesses des rois qui se déclarèrent ses protecteurs et lui octroyèrent toutes sortes de faveurs temporelles, l'abbaye de Notre-Dame put passer pour une des plus riches et des plus considérables du royaume. Thierry III, Clotaire III, Childbert avaient été ses premiers bienfaiteurs ; Charlemagne, Louis-le Débonnaire, surpassant la générosité des princes mérovingiens, gratifièrent l'abbaye d'une multitude de villages, de manoirs et de cens, enfin de propriétés



et de revenus de tous genres épars dans la Gaule depuis le Rhin jusqu'au pays d'Outre-Loire (1).

Tous les revenus de ces grandes possessions devaient être employés à la nourriture et à l'entretien du nombreux personnel de l'abbaye, fixé alors à 416 personnes, savoir : 216 religieuses de chœur, 40 servantes cloîtrées ou sœurs converses, 30 servantes qui travaillaient au-dehors dans le *Gynécée*, atelier où se filait la laine destinée aux vêtements des religieuses, 150 servants du sexe masculin chargés de divers offices au-dedans et au-dehors du monastère. 3,000 muids de blé par an étaient attribués à la nourriture de tout ce monde, avec 350 muids de légumes, 300 mesures de fromage, 50 sous d'argent par semaine pour acheter du poisson et des œufs, 100 muids de graisse pour entretenir les luminaires et préparer les mets des religieuses et de leurs

(1) On voit, en effet, par le dénombrement de ses possessions détaillées dans un diplôme de Charles-le-Chauve et inséré aux preuves de l'histoire de Michel Germain, que l'abbaye possédait plus de quatre cents manses dans le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, l'Aquitaine, en Flandre et en Alsace (où elle avait cent dix fermes), aux pays de Worms, de Maëstricht, dans les diocèses de Mayence, de Metz, de Cologne et de Trèves. Outre ces biens situés en lointains pays, elle possédait dans le Soissonnais, l'Orceois, le Valois et le Laonnois : *Patricius*, *Patriciacus* Pargny, *Carliacus* Charly, *Colomella* Courmelles, *Muricinctus* *Morcinctus* *Morcinus* Mercin, Moichain, *Resontius* Resons, *Carcrisia* Chacrise, *Nantolus* Nanteuil, *Asiacus* *Ziacus* Aizy, *Utiacus* Oulchy-la-Ville, *Billiacus* Billy, *Molincatum* Molinebart, *Cavinionus* Chavignon, *Corciacus* Corcy, *Trosliacus* Trosly, *Bruetius* Breuil, *Curlengissus* Courtégisse, *Guntiacus* Guny, *Colliolus* *Colliolus* Collioles, *Villariss* Villers-Cotterêts, *Colostiacum* *Colestiacum* Couloisy, *Nigella* Nesles, *Nugaredum* Noyers, *Altrepia* Autresches, *Saconia* Saconin, *Caudunum* Chaudun, *Choa* *Choy* Chouy, *Gehennæ* Gehenne, *Bachevel* Bassevel, *Flory* Fleury, *Fresnicus* *Fresnicus* Fresnes, Fresnishes, *Fille-nis* Fillain, *Paremnicius* Parguy, *Aptiacus* Epancourt, *Solona* et *Mansi* Nancy, *Lassou* Laffaux.

hôtes, 200 muids de sel, 2,600 muids de vin et 50 muids de miel qu'on mêlait avec le vin aux jours de fête pour faire de l'*Hypocras*. En cas de disette de vin, on devait le remplacer par une égale quantité de bière. Selon l'ancien usage, on ne servait de la volaille que deux fois par an, le jour de Noël et le jour de Pâques. Pour aider aux digestions pénibles et fortifier les estomacs, on leur faisait prendre des *frinscingas* (1). On leur avait assigné les revenus des trois *villas* de Guny, Collioles et Villers-Cotterêts, avec les quatre-vingts manses qui les composaient, pour les soulager dans les infirmités de la vieillesse ou dans les maladies imprévues, afin qu'elles servent le Seigneur sans murmure, occupées à la prière et à la psalmodie. Les rentes des villages de *Nestes* et de *Noyers*, contenant soixante-dix maisons de serfs, furent laissées à la disposition de l'abbesse, ainsi que le revenu du village d'*Autresche*, avec la dime de toutes les autres redevances, pour être données à la porte du monastère, c'est-à-dire destinées à défrayer les hôtes qu'on recevait dans l'hôpital bâti près de la porte principale (2).

L'abbaye de Notre-Dame passait donc, à bon droit,

(1) Viandes de porc rôties.

(2) Par une suite naturelle du démembrement du vaste empire de Charlemagne, l'abbaye perdit la plus grande partie des domaines qu'elle possédait dans le pays qui fut séparé du royaume des Francs. Dans les guerres civiles du 10<sup>e</sup> siècle, les pertes furent encore plus considérables; en sorte qu'en 1173 il fallut réduire le nombre des religieuses à quatre-vingts. Deux siècles plus tard, en 1577, les désastres affreux causés par les guerres malheureuses et les pillages de la Jacquerie en réduisirent le nombre à soixante. A la fin du 18<sup>e</sup> siècle, on n'y comptait plus que trente-sept dames de chœur, l'abbesse comprise, et vingt-huit sœurs converses. L'abbesse nommait à toutes les prébendes de la collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis dont elle possédait la trésorerie, et à neuf cures du diocèse; Bassevel, Breuil, Trosly, Chacrise, Corcy, Couloisy, Courmelles, Mancy, Nanteuil-la-Fosse.

pour une maison riche en terre, en rentes, en autels, en hommes. Aussi fournissait-elle au roi *precis, milites et munera*, c'est-à-dire que les religieuses étaient obligées non-seulement de prier pour le succès des armes du roi lorsqu'il était en campagne, rien assurément de plus juste; mais de lui envoyer des dons de guerre et un contingent militaire, chose assez étrange pour un monastère de femmes, tandis que l'abbaye de Saint-Médard en avait été exempté par un rare privilège. Ce qui n'empêcha pas le couvent de Notre-Dame, dans les sanglantes batailles qui se livrèrent si souvent dans les belles vallées de l'Aisne, de voir ses fermes ravagées, ses domaines envahis, ses mauses situées en pays étrangers devenir la proie de conquérants avides.

De leur côté, les princes de l'église ne s'étaient pas laissé vaincre en générosité, du moins en concessions spirituelles. Dans un magnifique privilège daté de 666, saint Drausio, non content de confirmer les biens présents et à venir du monastère, ainsi que l'élection de l'abbesse faite par les religieuses en chapitre, avait encore voulu exempter l'abbaye de tout acte de juridiction épiscopale, de droit de visite et de circade, pour ne relever immédiatement que du Saint-Siège, en sorte que les religieuses pouvaient avoir recours à tel évêque qui leur plairait pour prendre l'habit de religion, prononcer leurs vœux, faire bénir leurs ornements et consacrer leurs autels. Leurs droits devaient même s'étendre jusqu'à pouvoir célébrer les saints offices, à la manière accoutumée, pendant les interdicts lancés sur la ville et le diocèse (1). Elles avaient aussi la faculté de faire

(1) Après de longues contestations sur ce sujet entre le chapitre de la cathédrale et l'abbaye de Notre-Dame, il paraît que cette dernière reconnut (1270) la suprématie du chapitre en matière d'interdit; à moins que cet interdit ne fût attentatoire à la personne ou aux intérêts de l'évêque diocésain. *Histoire de Soissons*,

desservir, par des prêtres de leur choix, les cures nombreuses qu'elles possédaient à la campagne.

Mais ce qu'il y a de plus glorieux pour le monastère, c'est que d'après les témoignages des papes Adrien IV, Lucius III, Urbain III, Clément III, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, l'abbesse et ses religieuses avaient mérité d'être honorées de ces grâces. Et, en effet, Notre-Dame était depuis longtemps une véritable école de la perfection monastique. Là régnaient un généreux mépris du monde, une pureté inviolable, une clôture sévère, le travail des mains, la psalmodie perpétuelle. Là on observait avec une rare exactitude la règle austère de saint Benoît, d'après les nouvelles prescriptions du bienheureux Colomban, telles qu'on les pratiquait à Luxeuil, à Jouarre, à Faremoutier.

Paschase Radbert, jeune Soissonnais, recueilli orphelin dans le monastère de Notre-Dame, et élevé par les soins des religieuses au milieu desquelles il avait passé son enfance, nous a laissé une peinture touchante des vertus dont il avait été l'heureux témoin. Après de

note 2, page 146. Bien plus, les abbes de Notre-Dame prétendaient avoir le droit d'excommunier les religieuses qui leur refuseraient l'obéissance; ce qui arriva à Elisabeth Descronnes qui, accusée au tribunal de l'évêque, d'avoir attenté à un privilège épiscopal, en excommuniant de son chef, soutint qu'elle avait usé d'un droit acquis; de là survint un procès qui dura plus de soixante ans. *Ibid.* En 1488, Jean Millet ayant voulu faire une visite et une enquête dans l'abbaye, les portes lui furent fermées, et la communauté toute entière protesta contre cet abus de pouvoir. L'évêque, irrité de cette résistance, excommunia l'abbesse et ses religieuses; celles-ci portèrent plainte en cour de Rome, et le pape Innocent VIII déclara que l'abbaye de Notre-Dame, avec toutes ses *personnes* était, par privilège du Saint-Siège, exempte de toute juridiction, domination, puissance, visitation, correction et punition de l'évêque de Soissons. *Ibid.* 333. Cependant, en 1601, d'après une sentence du parlement de Bretagne, les évêques furent maintenus dans la plénitude de leurs droits.

longs jours écoulés sous les cloîtres silencieux de Corbie dont il était devenu abbé, encore plein de ses pieux souvenirs d'autrefois, il écrivait aux abbesses Théodrade et Imma, sa fille :

« Soissons, que vous habitez maintenant, était autrefois une ville infidèle et idolâtre ; aujourd'hui, c'est une cité fidèle et toute resplendissante de piété. La fille de la perdition est devenue la possession la plus précieuse du Christ, notre très-pieux et divin maître... Etant donc attirées, mes très-chères sœurs, à ce genre de vie si pénible et si laborieux, où vous aimez mieux plaire à Dieu dans la souffrance que de jouir des délices du siècle... Qui n'admira le bel ordre de vos saintes observances, et qui ne s'étonnera de voir des filles faibles et délicates vivre dans un corps, comme si elles ne le possédaient que pour le sacrifier... Vos cellules, quelque petites qu'elles soient, vous suffisent, puisque vous n'habitez que comme des colombes qui se reposent un peu dans leur nid pour s'envoler plus facilement vers le ciel... Sans quitter votre cloître, que j'ai nommé une ruche, vous volez sans cesse dans le champ des saintes écritures, comme dans des prairies remplies d'une agréable verdure, et par le travail du corps et celui de l'esprit, vous en tirez de quoi nourrir votre âme de toutes les vertus... Vous travaillez à imiter Jésus-Christ, notre Seigneur, dont il est dit dans les cantiques : *Je suis la fleur des champs et le lys de la vallée*. Vous êtes aussi les véritables fleurs du Christ, et ses lys éclatants de blancheur. Mais pour quoi ai-je comparé votre monastère à une ruche, puisque que l'essaim, voué à une éternelle clôture, ne peut violer la consigne du camp pour aller à l'aventure puiser le suc des fleurs. Ah ! c'est que, comme les abeilles qui restent à l'intérieur de la ruche en compagnie de leur reine et reçoivent, à l'entrée de leur de-

» meure , le fardeau de celles qui arrivent du dehors et  
» le transportent dans les riches alvéoles, de même vous  
» recueillez le miel des saintes lettres à l'intérieur du  
» cloître, où le Saint-Esprit vous enivre d'un nectar déli-  
» cieux en répandant le rayon de sa divine lumière pour  
» éclairer vos cœurs... Toutes les fois que je pénètre en  
» esprit dans l'église de Notre-Dame, il me semble voir  
» l'échelle de Jacob dressée vers le ciel, sur laquelle  
» les anges montent et descendent pour vous en ce lieu,  
» qui est sans doute la porte du ciel... Marie présente à  
» Dieu les oraisons que vous lui adressez sans inter-  
» ruption dans le lieu saint où reposent tant de saints  
» corps ; mais particulièrement tant de saintes vierges  
» qui assistent à vos veilles, et pourraient rendre témoi-  
» gnage à votre dévotion et à votre ferveur.

» Au reste, la Providence a placé votre demeure d'une  
» manière vraiment fortunée au milieu de Soissons. A  
» l'orient, vous avez le monastère de Saint-Médard plein  
» de confesseurs et de martyrs. Derrière vous, à l'occi-  
» dent, s'élève la cathédrale où retentit la trompette du  
» saint Evangile de la voix des prédicateurs annonçant  
» les dons célestes. Vers le sud-est, *ad meridiem in pros-*  
» *pectu orientis*, l'église des saints martyrs Crépin et  
» Crépinien qui ont fondé cette cité chrétienne au prix  
» de leur sang, et l'ont arrachée aux ombres de la  
» mort. Vous êtes établies entre tous ces sanctuaires,  
» à l'angle seulement de cette cité soissonnaise, comme  
» la pierre angulaire dans l'édifice spirituel de la sainte  
» église. En vous choisissant, le Christ vous a placées  
» pour garder et défendre toute la ville. C'est pour-  
» quoi vous faites bien d'être exactes à veiller la nuit, à  
» louer Dieu sans cesse sans jamais interrompre l'office,  
» puisqu'assurément c'est durant ces saints exercices  
» que vos larmes et vos gémissements pénètrent le ciel,  
» et que vos désirs, vos actions de grâces et les sou-

» pirs de vos cœurs embrasés d'amour se précipitent  
» dans le sein de Dieu ; car, mes chères sœurs, si le  
» Seigneur ne veille sur vous, Soissons dont l'enceinte  
» est d'une si faible étendue peut succomber sans vous  
» mettre à l'abri de l'ennemi. » (1)

Avec une organisation si puissante, une population si nombreuse et une conduite si édifiante, Notre-Dame, déjà considérée dans l'opinion publique comme une des congrégations les plus austères et des plus régulières du monde catholique, et qui marchait l'égal des plus célèbres monastères de France, de Lerins, de Saint-Marcel, de Châlons, de Luxeuil, pouvait entreprendre de former au-dehors quelques établissements nouveaux désignés, dans la langue religieuse, sous le nom de *filiation*, sans doute à cause de leur origine spirituelle et des relations subséquentes que faisait naître une création de ce genre. C'est ce qui arriva. Dès l'an 850, une petite colonie religieuse fut transplantée des bords de l'Aisne dans la Germanie par l'empereur Louis-le-Débonnaire, pour aller fonder le monastère d'Heriwood. Une seconde émigration alla se fixer au diocèse du Mans, dans un endroit nommé Le Pré. Enfin, un troisième essaim, sorti de cette *ruche* féconde, vint habiter le prieuré d'Espargnemail en Vermandois.

Quand au 10<sup>e</sup> siècle, le malheur des guerres civiles et étrangères amena presque partout la décadence des institutions monastiques, le bruit de la dissipation et du relâchement ne purent s'introduire dans les cloîtres austères de Notre-Dame (2). Chose remarquable, pendant

(1) *In psalmo XLIII In libro de partu Virginis*, longtemps attribué à saint Ildephonse et dédié à l'abbesse Théodrade. Patrologie de Migne, tome CXX, pages 1008-1048 *passim*.

(2) Ces émigrations volontaires avaient, au surplus, leur raison d'être. Le nombre des personnes qui voulaient alors embrasser la vie religieuse était si considérable que l'insuffisance des revenus,

les siècles suivants (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> siècle), cette ferveur primitive qui s'efface peu à peu avec les années, loin de se démentir sembla prendre un nouvel essor ; en sorte que cette abbaye était toujours l'arche du salut, la tour de David, une ruche remplie de saintes filles qui, attirées par l'éclat des vertus, venaient en foule de lointains pays pour y embrasser les exercices de la pénitence et revêtir la bure grossière de saint Benoît. Beaucoup de religieuses, engagées dans des ordres moins sévères, quittaient leurs monastères pour se réfugier dans celui-ci comme dans un port assuré, et un asile contre la corruption du siècle et le relâchement des saintes règles. Certes, ce n'est pas une mince gloire pour la vieille abbaye d'avoir conservé, dans les temps les plus difficiles, à travers la vicissitude des âges, le tumulte des guerres, le cri des passions, une renommée si pure et qui a duré autant qu'elle même.

Mais ce qui n'est pas moins admirable assurément, c'est de voir que Notre-Dame ne perdit rien de cette éclatante régularité et de cette profonde piété sous le gou-

on était obligé de solliciter des princes temporels et spirituels de vouloir bien fixer, par un diplôme, le nombre des filles qu'elles devaient recevoir; et cela afin de se mettre à l'abri d'une foule de demandes importunes et incessantes. C'est ce qui explique les prescriptions royales de 835, de 1173 et de 1373. Ces prescriptions étaient si sévères qu'on ne pouvait recevoir personne, si ce n'est à l'article de la mort, jusqu'à ce qu'on fût réduit au nombre fixé. Toute transgression devait encourir l'indignation du roi et le crime de lèse-majesté relevant de la censure et de la justice du roi. Alexandre III avait donné une bulle sur le même sujet. Ces chartes furent approuvées et confirmées par Philippe-Auguste en 1180. On voit, par une bulle du pape Célestin III, que les religieuses des autres couvents émigraient vers Notre-Dame de Soissons ; on avait obligé les religieuses de faire serment de ne plus recevoir de consœurs pour ne pas en augmenter trop le nombre. Le même pape, pour de bonnes raisons, les délia plus tard de leur serment.



gouvernement de ces hautes et puissantes princesses, sœurs de rois ou leurs proches parentes qui, toutes joignirent à l'éclat d'une naissance illustre celui bien plus méritoire des plus nobles vertus. Il suffirait de nommer Hildegarde, Eremburge de la famille des rois d'Austrasie, Théodrade, fille de Bernard, roi d'Italie et cousine de Charlemagne, Imma, sa fille, Rotrude, Richilde et Rothilde issues du sang carlovingien. Mathilde de Toulouse, petite-fille de Louis-le-Gros. Helvide, Béatrix et Agnès de Cherizy (Quierzy). Les Elisabeth de Châtillon, les Marguerite de Coucy et de Luxembourg, Catherine de Bourbon, tante de Henri IV, les trois princesses de Lorraine, les duchesses de La Rochefoucaud. A ces noms déjà si glorieux, nous pourrions ajouter ceux des Emengarde de Mortemer, des Mathilde de La Ferté, et de tant d'autres non moins recommandables par une vie toute céleste, une piété incomparable et une douceur angélique, que par une héroïque fermeté; sachant, au besoin, défendre les prérogatives de leurs charges, les droits de leurs monastères et les saintes observances de la discipline.

Ces faits, néanmoins, tout importants qu'ils sont, ne sont pas les seuls qui nous révèlent la grandeur de l'abbaye; car dans le cours des âges, son histoire particulière se trouve sans cesse liée à celle du pays tout entier; et à ce magnifique monastère qui couvrait presque le quart de la superficie de la ville se rattachent une foule de souvenirs intéressants. C'est ainsi qu'en 1165, saint Thomas de Cantorbéry, forcé de quitter son exil de Pontigny, vint à Notre Dame, et y veilla plusieurs nuits devant l'image de la sainte Vierge et le tombeau de saint Drausin, avant de jeter l'interdit sur le royaume d'Angleterre. En 1198, les Croisés se réunirent dans une dépendance de l'abbaye, et, après l'élection de Boniface, marquis de Montferrat, comme général en chef de

l'armée d'Orient, ils reçurent la croix des mains de l'évêque Nivelon. Le cruel fléau de 1128 et la redoutable épidémie de 1133 donnèrent à l'abbaye une immense et colossale réputation jusque dans les contrées septentrionales. En 1200, Engelberge, femme de Philippe-Auguste, monarque si diversement apprécié, s'y retira pendant ses démêlés avec le roi, son mari, qui, *prévenant la sentence des juges, la mena en trousse à Paris, au grand étonnement de tout le monde*. En 1567, Catherine de Bourbon, sœur du prince de Condé, femme courageuse, d'un noble caractère s'il en fut, sauva de la fureur des Calvinistes le trésor des églises et des couvents de la ville, en leur donnant asile dans son monastère. En 1645, Louis XIII étant à Soissons, donna à l'abbesse Henriette d'Elbeuf deux cornettes et deux drapeaux que son frère, le comte d'Harcourt, venait de prendre sur les Espagnols. Ces trophées se virent longtemps à l'abbaye. En 1680, la dauphine, née princesse de Bavière, logea à Notre-Dame, et l'abbesse lui offrit, ainsi qu'à la reine et au dauphin, de très-beaux ouvrages en broderies que les religieuses avaient elles-mêmes confectionnées.

Mais un siècle plus tard, une terrible révolution éclatait. Avec 92, l'ancien monde s'écroulait. L'heure fatale avait sonné : Notre-Dame n'eut pas un sort plus heureux que Saint-Médard, Saint-Crépin, Saint-Jean, et tant d'autres. La France se couvrait de ruines. Supprimée dans les jours mauvais de 93, « elle fut sur le point de » devenir la propriété d'une compagnie de capitalistes » qui cherchèrent à l'obtenir pour y fonder une filature » de coton ; mais ce projet ayant échoué, on finit par » en faire une caserne d'infanterie. L'Etat aliéna ou » détruisit une vaste portion de bâtiments. Les cloîtres » et le reste du couvent, livrés à toutes sortes de dégra- » dations, tombèrent peu à peu en ruines, à l'exception » de la porte principale qui élève encore du côté de la

- » rivière son double porche ogival, ses tourelles
- » nelées, et de l'abbatial construit sur la fin du siècle
- » dernier. Deux arcades de l'ancienne église Notre-Dame,
- » une partie de la nef de la collégiale de Saint-Pierre
- » ont seules été épargnées »

## § II. — SES ÉGLISES.

*Eglise de Notre-Dame. — Sa description. — Collégiale de Saint-Pierre. — Chapelle Sainte-Geneviève. — Basilique Sainte-Croix. — Monastère. — Hôpital Saint-Voué.*

Du monastère et des trois églises bâtis par Ebroin et la pieuse Leutrude, au 7<sup>e</sup> siècle, ainsi que du petit hôpital Saint-Voué adossé au vieux mur romain, il ne subsiste plus aucune trace, et cela n'a rien d'étonnant. Les basiliques primitives, élevées pendant la dégénérescence de l'art, couvertes ordinairement d'une simple toiture en bois, d'une construction peu solide, ne portaient avec elles aucune garantie de durée; leur plan uniforme, leurs arcades étranglées, leurs colonnes trapues, leurs voûtes écrasées ne firent que hâter la chute qui les attendait. Dès le commencement du 11<sup>e</sup> siècle, on avait senti le besoin d'une rénovation complète, et partout on s'était mis à l'œuvre avec une incroyable activité. C'est à compter de cette époque qu'il faut chercher le point de départ de la grande architecture catholique en Occident, et la source de sa prodigieuse fécondité. Le Soissonnais, plus qu'aucune autre province de la France peut-être, participa à ce mouvement imprimé à toute l'Europe, et dans l'espace de deux siècles, son sol se couvrit de nombreux édifices romans. Notre-Dame de Soissons, déjà si illustre depuis longtemps dans les pays d'outremer, et au-delà du Rhin, par les prodiges qui s'opéraient journellement devant la sainte image et au tombeau de saint Drausin, ne pouvait rester étrangère

à cette régénération de l'ancien monde. Au reste, le ciel lui-même, au dire des chroniqueurs, venait de parler. Voici dans quelles circonstances :

On était en 1128, et « un fléau terrible, le mal des » ardents, désolait les villes de Chartres, de Paris, de » Cambrai et de Soissons. Des populations entières, » venues des contrées les plus lointaines, se pressaient » sous les portiques de l'église Notre-Dame, invoquant » la sainte Vierge, avec des cris et des plaintes lamen- » tables. Cette épidémie se montra dé nouveau en 1153, » et vraisemblablement il en resta des vestiges ; car » vers 1146, un petit pâtre de Vaux (hameau près de » Soissons, entre Berny-Rivière et Fontenoy), guéri » miraculeusement, s'écria que la sainte Vierge deman- » dait une nouvelle église ; le fléau ne manquerait pas » de reparaitre, si on ne hâtait cette réédification. »

Cet événement, si on veut s'en rapporter au livre des miracles de la sainte Vierge, composé par Hugues Farsit, ami et contemporain de saint Bernard qui lui donne le titre de maître, de docteur, et témoin oculaire des faits qu'il raconte devrait, ce semble, se rapporter à l'année 1128 (1), époque où éclatait ce terrible fléau, ainsi que

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque précise où fut commencée cette église, et ils se contredisent. Michel Germain semble admettre, page 88, qu'elle fut commencée en 1128 et achevée vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle ; il ajoute, page 83, qu'en 1146 on construisit la nouvelle église sur les fondements de l'ancienne ; puis, page 147, il suppose que l'abbesse Mathilde entreprit peu après 1148, avec les offrandes du pays de Liège, la construction de l'église. D'autres supposent après Michel Germain, page 148, que le miracle de l'enfant guéri par les mérites du saint Soulier eut lieu vers 1146, et que la princesse Mathilde de Toulouse qui était abbesse de Notre-Dame résolut d'obéir à l'ordre du ciel. Pour nous, il nous paraît certain que le miracle doit être rapporté à l'an 1128, suivant le témoignage d'Hugues Farsit, qui place cette date en tête de son livre des miracles ; que l'église aura dû être commencée presqu'aussitôt avec les offrandes des fideles. Puis,

les guérisons miraculeuses qu'il occasionna, puisqu'il dit, en parlant de cette vision de l'enfant, *inter initia benedictionis hujus cœlitus effusæ*. Le naïf traducteur du légendaire Hugues semble être du même avis, puisqu'il dit : Le premier miracle arriva « lorsque l'efficace de » l'intercession de Notre-Dame commença d'éclater par » des miracles, pour le secours de ceux qui brûlaient » du feu ardent. Un jeune garçon de onze ans, natif de » Vaux, proche de Soissons, sur la rivière d'Aisne, » lequel gardait les pourceaux de ses parents, fut » frappé de ce mal au pied. Cet accident obligea sa » mère de l'apporter dans l'église de Notre-Dame. A » peine y fut il entré qu'il reçut aussitôt sa guérison, » de quoy cette femme eut une extrême joye, et elle » le ramena malgré lui à sa maison. Cet enfant, pressé » du désir de retourner voir sa bienfaitrice et de lui » rendre de nouveau ses devoirs, prioit sans cesse sa » mère de luy permettre d'aller à Soissons; mais ne » pouvant obtenir d'elle cette permission, il pria Notre » Seigneur d'y pourvoir, même par une douleur nouvelle, si c'étoit sa volonté. Sa prière fut exaucée; il » se sentit tout d'un coup brûlé de la même ardeur, » mais plus fort qu'auparavant. Sa mère s'en étant » aperçue, se repentit vivement de sa dureté; et comme » elle voyoit que le mal s'augmentoît sans cesse, elle » le porta de nouveau dans l'église de Notre-Dame où il » reçut la même grâce qu'auparavant. Après avoir été » guéri, il se laissa aller au sommeil, jusqu'à ce » qu'ayant été éveillé par le bruit que faisoit le peuple » qui accompagnait la procession de l'église cathédrale,

cette immense construction nécessitant une dépense incroyable, il aura fallu envoyer les reliques du monastère en pays étrangers, comme c'était alors la coutume, pour terminer plus promptement cette grande œuvre, dont la construction avait pu durer déjà vingt ans.

» il publia les merveilles que Dieu venait de faire par  
» les mérites de sa très-sainte Mère.

» Tout le monde s'étant arrêté pour entendre cet en-  
» fant, il rapporta que, durant son assoupissement, son  
» esprit avait été ravy en Dieu, et que dans cette vision,  
» il avait aperçu la sainte Vierge prosternée devant le  
» trône de son Fils, qu'elle priait de vouloir détourner  
» ce fléau de son peuple : à qui Notre Seigneur répondit:  
» *Ma mère, vous êtes l'Etoile de la Mer ; que votre volonté*  
» *soit faite.* Il ajouta que Notre-Dame s'étant plaint que  
» son Eglise était négligée à l'égard des bâtiments,  
» Notre Seigneur l'assura qu'il la rendrait une des plus  
» considérables du pays, et que non seulement les fidèles  
» de la province contribueraient à l'orner et à l'embellir,  
» mais que l'on viendrait des pays situés au-delà de la  
» mer et du Rhin, offrir de quoi la bâtir de nouveau  
» avec plus de magnificence. Il dit aussi qu'une partie  
» des malheurs des Soissonnais venaient de ce qu'ils  
» négligeaient de réparer les ruines de ce temple. Peu  
» de temps après, on vit l'accomplissement de cette  
» prédiction ; car les fidèles de toutes conditions et de  
» tous les pays firent des offrandes dont l'église fut  
» rebâtie.

» Mais on ne pouvait assez s'étonner d'entendre cet  
» enfant parler de l'histoire de l'ancien Testament,  
» qu'il rapportait en vers sans hésiter. Il récitait aussi  
» le nouveau Testament avec autant de facilité que s'il  
» en eût fait la lecture dans un livre. Il relevait les  
» mérites et la virginité de saint Joseph avec des éloges  
» qui surprenaient tout le monde ; et entre autres  
» choses, il dit ces mots de luy :

» *Qui tenet sceptrum florentis virgæ, custos erit gloriosæ*  
» *puellæ.*

» Trois semaines après qu'il fut retourné en pleine  
» santé chez ses parents, il mourut comme il l'avait

» prédit, et en rendant les derniers soupirs, on vit son  
» visage brillant d'une blancheur et d'une clarté si  
» extraordinaire, qu'il paraissait beau comme un ange ;  
» les assistants reconnurent qu'il y avait en lui quelque  
» chose de surnaturel et de miraculeux. » *Histoire de  
Notre-Dame*, page 363 et suivantes (1).

Gautier de Coinsy, poète soissonnais, dont nous avons  
parlé si souvent, a aussi versifié en langue romane, au  
15<sup>e</sup> siècle, la légende de Hugues Farsit.

Quant à Soissons tant de genz vindrent  
A granz miracles qui avindrent  
Au saint Soller, la bele Dame,  
De Vaus une moult povre fame  
Y apporta un suen enfant,  
Qui maladie avoit si grant,  
Que feu d'enfer les pieds ardoit.  
Cil enfes les porciaus gardoit  
En Vaus qui est lez Gronfroicort ( 1)  
Lez Fontenai où Aisne court.  
Petit estoit ne mie granz.  
Li livres dit n'avoit qu'onze ans.  
Li puant feu qui art sans flamme  
Moult tost guéri l'out Notre Dame,  
Qui est soutix (2) cyrurgiane.  
En Vaus la povre crestienne  
A tout son enfant s'en revint.  
En l'an après, grant voloirs vint  
A l'enfant de r'aler arrière.

(1) Ferme située au-dessus du petit hameau de Vaux, dépendance de Berny-Rivière, entre Fontenoy et Nouvion. Gonfrecourt dont nous avons plusieurs chartes dans le cartulaire de Saint-Médard, présente encore des restes des tourelles et des fossés qui en défendaient l'accès.

(2) Subtil, habile chirurgien.

Sa mère en fait mainte prière ;  
Souvent li prie à jointes mains  
Que , chaqu'an , une foiz au mains,  
A Nostre Dame la ramaint ,  
Que feu d'enfer ne le mesmaint (1).  
Chasqu'an ce dit la vient requerre  
Que sainz ses membres y art sus terre.  
Mais sa mère de ceste chose  
Assez souvent le blasme et chose (2),  
Et dit qu'il ne porroit por ceaus  
Cui bestes garde et qui porceaus.  
Souvent prieres l'en fait grans.  
Mais la velle est moust aburtans (3).  
Ausi come teles sunt y a.  
Celi respont : « ya ya ,  
» Or du router, or du router ;  
» Trop te puis bien amignoter  
» Sun petitet me voiz irier ;  
» Je te cuit jà si atirier  
» Que tu d'aler n'auras courage  
» A Soissons en pélerinage ? »  
Li valletons (4) forment (5) faire  
Des paroles qui li ot due  
Et si respont iréement :  
« Or doit li sires qui ne ment  
» Quand mener sain ne mi voulez ,  
» Qu à vostre col si com solez (6)  
» Mi reporter par estouvoir (7) ;

(1) Tourmente , maltraite , malmené , *male minare*.

(2) Gronde , reprend.

(3) Heurté , choqué.

(4) Diminutif de *valel*.

(5) Fortement , grandement , *fortiter*.

(6) Avez coutume , de *solere*.

(7) Estouvoir , de *estuet*, vieux français , nécessité.



• Si ferez vous ce croi je voir. •  
Ainz qu'ait dite sa parole  
Le feu d'enfer qui genz afole  
Es piez li rest maintenant pris;  
Et si griément le raespris (1),  
Qui brait et crie toute jour.  
Lors ni vieut metre nul séjour  
Ne le raport à Nostre-Dame.  
Tout en plorant la povre fame  
La letre dit, se bien m'en membre  
Quant il vint qu'il n'avoit membre,  
Que tant ne quant peust mouvoir.  
Près d'un des huis par estouvoir  
La povre fame jus (2) le couche.  
Là gist ainsi comme une couche;  
Là pleure assez et brait et crie.  
Mès, madame sainte Marie,  
La grant royne glorieuse,  
La doucè Dame, la piteuse,  
De cele ardeur, de cele rage  
Si l'adoucist, si l'asouage (3)  
Que maintenant s'est endormiz.  
Si com Diex plout ses esperiz  
Ou ciel monta igneusement.  
Ne dormi pas moult longuement;  
Car la grant presse et la grand tourbè  
Si le griève, si le destourbe  
Que maintenant s'est esperis  
A l'esveiller n'est pas seris.  
Mais à voiz clère, à haut escrie !  
• Douce Dame sainte Marie,

(1) Repris.

(2) Jus; à bas, à terre, de *jussum*.

(3) Soulage.

» Glorifiée soies tu !  
» De ce qu'estaint as le grief fu  
» Dont si griement estoie espris.  
» En paradis ai bien appris  
» Là où tu as portée m'ame  
» Que de terre ies et de ciel Dame. »  
Entour lui viennent clers et lai ;  
Et il leur conte sans délai  
Qu'en paradis a esté s'ame,  
Et qu'a a veue Nostre Dame  
Qui déprioit nostre Seigneur,  
Oster daingnast, par sa douceur,  
De son pueple ceste grief plaie,  
Ce feu d'enfer qui tant en plaie,  
Qui tant en as ars et espris.  
Et tel respons en avoie pris,  
Que respondit li très douz Père ;  
« Bèle très douce chièrre Mère ,  
» Vous estes estoile de mer,  
» Seur toute rien vous doi amer,  
» Seur toute rien vous ai eslite,  
» Quanque vous plect tout me délite,  
» Vos volentez en tous endroiz  
» Weil que soit faite et il est droiz. »  
La douce Mère Jhesucrist  
Refait li enfes a donc dît :  
« Biau très douz fils, moult me desplect,  
» Quant à Soissons n'est si vous plect  
» Assez plus bèle ma maison.  
» Biau très douz chier, n'est pas raison  
» Qu'ele des autres soit la pire.  
« Douce Mère, » fais nostre sire  
» D'outre la mer, d'outre le Rin  
» Vindront par tens li pélerin,  
» De cui aport vostre chapèle

- » Faite sera plaisanz et bèle ;
- » Et por ce qu'ainsi grant poverté
- » Cil de Soissons l'out tant souferté
- » A mautalent m'ont escité,
- » S'envoierai sus la cité
- » Si grant flael (1), tuit crieront
- » Et tuit merci vous prieront. »

Seigneur, por Dieu, dit l'enfanzon ,

A ce sachiez que la leçon

Est toute vraie que j'ai dite ,

Que por tens rendrai l'esperite.

A ce sachiez sans contredit

Qu'il est tout voir (2) quanque j'ai dit ,

Que plus d'un mois ne vivrai.

Sans revenir lors m'en irai.

Mestre Ilue (3) li Farsis dit ,

Qui i parla et qui le vit ,

Qu'onques letre n'out conneue

N'oncques letre n'avoit veue.

Et lorsque s'ame du ciel vint

Tiex clers et tel devin devint ,

Que toute sout divinité.

Tuit li bon clers de la cité

Son parfont (4) sens oir venoient

Et leur doutances demandoient.

Tant iert bon clers, c'en est la somme ,

Qu'à trop grant peine à nul lai homme

Se trop soutiz n'estoit d'entendre ,

Daignoit parler ne reson rendre.

Moult parloit à letrée gent ,

(1) Fléau , *flagellum*.

(2) Vérité.

(3) Hugues Farsit, auteur du livre des miracles de Notre-Dame de Soissons.

(4) Profond.

Latin parloit si beau , si gent ,  
Tuit li bon clers s'en merveilloient  
Et à merveilles l'escoutoient.  
Le vicz testament , le nouvel ,  
En rime et en mètre trop bel  
Contoit si bel , si à délivre (1)  
Com s'il le leust en un livre.  
Quant parla de la saintée ,  
Joseph qui iert de grant ée ,  
Quant à sa garde out Nostre Dame ,  
Comme s'espouse et com sa fame.  
Moult grant loenge de lui fist  
Aveuc plusieurs choses en dist :  
*Qui tenet sceptrum florentis virgine*  
*Custos erat gloriose puelle.*  
Si grant clarté lasus à mont (2)  
Veue avoit que de cest mont  
La grant clarté , la grant lumière  
Ausi haoit comme fumièrre ,  
Nes regardoit ne le pooit ,  
Mais tout ades les iex clooit (3).  
Sainz esperites ses grant dons  
Renouvela et fist à dons.

Ce miracle tieng à moult bel  
Cil qui David le pastorel ,  
Le harpéur , le chistariste ,  
Fist son prophète et son psalmiste.  
De cestui pastourel refist  
Son prophète ; quar quant qu'il dist  
Avint après igneement  
Et sachiez bien certainement

(1) Affranchi , libere , *deliberare*.

(2) En haut , *ad montem*.

(3) Fermait. *Claudere*.

Qu'esclairier vout li très douz père  
Qu'on honnourast sa douce mère  
Seur toutes choses doucement.  
Quant vint à son définement  
Et de partir l'ame en convint ,  
Si biaux, si blans, si cler devint ,  
Qu'il ressembloit un angelot.  
Trestout ausi com dit l'ot ,  
Li feu d'enfer par Soissons prist,  
Et d'uns et d'autres tant esprist,  
Non à Soissons tant seulement ,  
Mès loing et près communement  
Qu'à grant tourbe criant venoient  
A Soissons où touz garissoient  
Au saint soller, la bèle Dame.  
Si com li filz la povre fame  
Dire l'out oi vraiment  
Li roys des roys qui pas ne ment,  
D'outre le Rin et de l'Empire ,  
Ausi com dist l'out Nostre Sire ,  
Grant et petit y acouroient.  
Du grand aport qu'il apportoient  
Edifiée fu l'église  
Qui bèle et gente est à devise ;  
Où il a or moult biau couvent  
De bèles dames qui souvent,  
Non pas souvent, mais sans sejour,  
Servent et loent nuit et jor.  
La douce mère au roy célestre.  
Aveucques elles veille et doint estre  
La douce mère au créateur.  
Moust pursont sages quant l'atour  
Et le beubans (1) du mont guerpissent

(1) Pompe, magnificence, vanité, orgueil.

Et les joies qui tost fenissent,  
Por les joies qui n'aront fin.  
S'eles bien servent de cuer fin  
Celui qui épure et affine  
Touz ceus qui l'aimment d'amor fine.  
Chascune s'y affinera  
Que de fin fine finera.  
Si leur dépri moult finement  
Quant saront mon définement  
Finement prient la finée,  
Joie me doint qui n'iert finée.  
Diex qui seur touz purs et fins,  
Si finement afint leur fins,  
Que quant venra au définer,  
De fine fin puissent finer.

Il n'en fallut pas davantage pour qu'on se décidât à se mettre à l'œuvre ; aussi, la princesse Mathilde de Toulouse, nièce de Louis VII, alors abbesse de Notre-Dame, s'empressa-t-elle d'obtempérer à l'ordre du ciel. Les travaux cependant ne furent pas poussés activement ; les riches offrandes qui venaient de temps à autre grossir les ressources de l'abbaye ne suffisant pas, l'on fut obligé de faire transporter les reliques en pays étrangers, afin d'y recueillir de nouvelles aumônes.

1162. Mathilde, cependant, eut la consolation, en mourant, de laisser une splendide basilique dont la gloire devait *reluire aux yeux de tous* ; et, si, à l'extérieur, l'architecture de ce magnifique monument ne paraît pas avoir eu la moindre affinité avec le style ogival qui allait lutter au transept sud de la cathédrale contre la vieille architecture romane, et devait la détrôner presque entièrement avant la fin du siècle, nous sommes autorisés à croire que l'intérieur empruntait déjà, comme tant d'autres églises de la même époque, les timides

essais de l'art ogival. C'est au moins ce que nous fait supposer une vue intérieure de Tavernier que nous avons sous les yeux (1). Entrons dans quelques détails.

*Extérieur.* Quant à l'ordonnance générale extérieure, cet édifice ne paraît pas avoir subi d'innovations importantes. C'est toujours la forme des anciennes basiliques adoptée par les premiers chrétiens, mais avec prolongement des ailes autour du sanctuaire et l'interposition d'une nef transversale jetée entre l'abside et la grande salle. Son étendue, dans œuvre, était de 90 mètres de longueur sur 24 de largeur ; elle couvrait tout l'espace planté d'arbres occupé par la place Saint-Pierre et l'arrière-cour de la caserne actuelle.

La façade était nue et sévère, percée de trois portes cintrées, dont celle du milieu surchargée d'un fronton aigu, et les deux autres affrontées de deux tours d'égale hauteur, ce qui ne veut pas dire toutefois que cette partie de l'édifice était dépourvue de toute espèce d'ornement, puisque nous savons que, dans la période de transition, on se servait, pour les archivoltes des fenêtres, les chapiteaux et les voussures du portail, de tout ce que l'ornementisme roman avait de plus luxueux et de plus riche.

La corniche de la nef principale et des collatéraux reposait sur des modillons à figures grimaçantes, affectant, comme à Saint-Pierre, les formes les plus bizarres et les attitudes les plus grotesques. On peut la retrouver dans une multitude d'églises, à Vaurezis, à Fontenoy,

(2) Bien que nous soyons dans une juste défiance sur l'exactitude de la plupart de ces vues qui n'ont pas pour nous toute la précision archéologique, nous ne pouvons cependant leur refuser une certaine valeur que les dates et les faits viennent du reste confirmer sous nos yeux. Ainsi, la cathédrale, l'église Saint-Pierre, sa plus proche parente, Saint-Martin de Laon, Noyon, et tant d'autres portent avec elles leur extrait de naissance et accusent la première moitié du 12<sup>e</sup> siècle.

à Saint-Bandry, à Courmelles, à Vailly, à Saint-Vaast de La Ferté-Milon, et surtout à Urcel, à Nouvion-le-Vineux, à Bruyères près de Laon, les trois plus curieuses églises peut-être du département.

Des contreforts, plantés de distance en distance, soutenaient l'entablement. Ici, aux ailes, des piliers butants et carrés, peu saillants, avec larmiers et ressauts. Là, à la grande nef, des colonnes cylindriques et cannelées avec des chapiteaux feuillagés rappelant encore la forme corinthienne. Ce motif n'est pas absolument rare dans nos contrées, et nous le retrouvons dans plusieurs édifices des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, et, en particulier, à Saint-Remy de Reims et sur le portail de Saint-Pierre de Soissons.

Les croisées à plein cintre égalaient certainement en richesse tout ce que le luxe ogival a de plus gracieux. Pour être de notre avis, il suffit de jeter les yeux sur le dessin qui accompagne cette notice, et qui en rend avec beaucoup de précision jusqu'aux plus minutieux détails. Quatre colonnettes engagées, à scotie profonde, ornées de chapiteaux historiés et fantastiques, portent une brillante voussure brodée d'oves, creusées au vif, développées en fleurons, sillonnées en réseau, imitant les pommes de pin, les grappes de raisin, le fruit de l'ananas. L'archivolte est couronnée d'un cordon de feuilles qui se roulent à flots, surmontée d'un ourlet de feuilles laciniées. La seconde croisée offre quelque différence dans son ornementation. Au lieu de ces oves enlacées dans des contours qui serpentent comme des nébules, c'est une espèce de bandeau plicaturé en zig-zag qui s'étend, se rapproche comme les plis d'un éventail à filet. C'est une dentelle unie, tuyautée comme celle d'une coiffure étagée. La partie supérieure de l'imposte est couronnée de rosaces à pétales recourbées, séparées par des culots et garnies d'un feston en dents de scie. Une guirlande de palmettes rappelant la feuille d'olivier,



recreusées en canal et pressées par le milieu pour en rapprocher les extrémités, descend gracieusement jusqu'à la base des colonnettes. On dirait autant de coquillages rudentés placés en regard. Nous n'avons remarqué que deux violettes. Les chapiteaux sont des plus variés. Ici, dans la première fenêtre, un sujet mutilé. Un homme qui étouffe deux énormes serpents écaillés. Vis à vis, un autre personnage à qui un animal féroce, un oiseau de proie déchire la langue. Une chimère ailée, à queue de serpent, à tête humaine appuie ses griffes sur deux serpents accolés ensemble par une ligature. A la seconde fenêtre, une belle tête de vieillard, barbe, cheveux, moustaches en faisceau. Des feuilles d'acanthé parées d'un cordon de grains de chapelets au milieu, des palmettes enroulées, des nattes ou entrelacs bien fouillés. Ces trois derniers chapiteaux sont piqués de perles, ainsi que les tailloirs qui les surmontent. « Ces » belles fenêtres romanes, » dit M. Léon Vitet, dans un rapport adressé au ministre en 1834, « sont l'un des » plus beaux modèles que j'ai encore rencontré de ce » goût oriental, de ce style byzantin pur qui, après la » première Croisade, vint se naturaliser avec plus ou » moins de bonheur dans tout l'Occident. Les Grecs, » à leurs plus belles époques, » ajoute-t-il, « n'ont rien » sculpté assurément d'un goût plus fin, plus spirituel, » plus capricieux, et à la fois plus régulier que ces deux » arcades. » (1)

(1) Ces deux magnifiques arcades d'un travail exquis, sauvées comme par miracle de cette lente destruction qui a duré depuis 1797 jusqu'en 1802, sont aujourd'hui les seuls débris de cette église intéressante et remarquable à tant de titres, et en même temps un précieux échantillon d'une des plus belles époques de l'architecture romane fleurie. Il est regrettable, assurément, que la ville de Soissons à qui appartient la nu-propriété de l'ancienne abbaye, en vendant le terrain contigu à ces magnifiques arcades, ait autorisé le pro-

Le clocher, qu'on appelait la lanterne, passait pour une des *pièces les plus hardies et les plus délicates*. Il était très-élevé et comme découpé à jour par ses nombreuses ouvertures ; mais ses fenêtres géminées, coiffées de trèfles, ses galbes hérissés de crosses annonçaient que sa naissance était postérieure d'un siècle environ au reste de l'édifice. On dit que l'architecte qui en fut

priétaire à élever, contre ces constructions d'un travail si remarquable des bâtiments considérables qui en ont complètement dérobé la vue. Ce que nous avons prévu, lorsqu'en 1847 nous engageons la ville à ne pas ratifier une concession aussi peu motivée, et qui pourrait un jour lui occasionner des regrets, est malheureusement un fait accompli. Ces deux fenêtres sont désormais perdues pour les arts. L'une est emprisonnée sous clé dans un énorme placard d'appartement. L'autre, quoiqu'en plein air, n'en est pas moins tenue en charte privée entre quatre hautes murailles qui, en l'aveuglant de toutes parts, la rendent invisible. L'administration de la ville, qui n'attachait pas la même importance que nous aux intérêts archéologiques, avait sans doute cru défendre suffisamment les droits de l'art, et faire payer assez cher au propriétaire les avantages qu'elle lui cédait en lui faisant prendre l'engagement réel, mais qui, de fait, est devenu illusoire, de respecter les sculptures délicieuses dont les archivoltes sont chargées. Le chef du génie militaire à Soissons paraît avoir donné son approbation à ces arrangements, et permis de trancher le contrefort qui épaulait ces admirables fenêtres, désormais perdues pour les admirateurs de l'architecture du 12<sup>e</sup> siècle.

« On a lieu d'être étonné, » disait entre autres choses le comité dont nous faisons partie, « que la ville, le génie les aient sacrifiées » si facilement ; car, outre leur intérêt au point de vue artistique et » archéologique, elles établissaient, au profit de la caserne, un » droit de jour qu'on regrettera peut-être plus tard d'avoir abandonné. Tout nous fait supposer que le ministre de la guerre » n'a pas été éclairé suffisamment sur l'importance de nos archives, » car si on lui eût fait connaître toute leur valeur, il n'eût pas » manqué de prescrire toutes les mesures de conservation nécessaires dans un moment surtout où le gouvernement manifeste sa » vive sollicitude pour nos anciens monuments, et fait faire, dans » toute la France, et particulièrement aux fleches de Saint-Jean- » des-Vignes, des travaux considérables de réparation et de consolidation. »

chargé, s'étant aperçu qu'elle penchait, craignit de la voir s'écrouler, et s'enfuit sans réclamer le salaire qui lui était dû. Au reste, ce n'était pas là les seuls événements extraordinaires qui s'étaient passés pendant la construction de cette église. On racontait qu'un serrurier laounois, après avoir pris avec l'architecte de l'édifice des engagements pour l'entretien des outils de tailleurs de pierre, voulant rompre un contrat qu'il trouvait désavantageux, entreprit de retourner dans son pays; mais à peine était-il arrivé à la montagne de Crouy que ses pieds restèrent enchaînés au sol sans qu'il lui fût possible d'avancer ni de reculer. Il ne recouvra l'usage de ses jambes que devant l'image de la sainte Vierge. (*Preuves de Notre-Dame*, page 486).

*Intérieur.* Malgré ces ruines et ces déplorables mutilations, nous avons pu vous donner une idée assez complète de ce monument à l'extérieur. Mais, hélas! nous serons moins heureux en vous parlant de l'intérieur. Ici, tout a disparu, jusqu'au sol, et les historiens qui auraient pu si facilement nous en donner une exacte description ont malheureusement gardé le plus profond silence.

Le bruit de quelques arbres agitant leurs tendres rameaux, les jeux bruyants des enfants qui s'enfuient entre ces allées de verdure, les conversations monotones du soldat ennuyé de son loisir, mêlées à la voix aigre de quelques marchandes de fruits; voilà l'étrange psalmodie qui a remplacé le concert éternel de louanges qui retentissait jadis à Notre-Dame. Du reste, n'y cherchez plus ces colonnes romanes mariées aux arcades élevées de l'ogive, ces galeries transparentes, ces splendides verrières, cette abside remarquable par son élévation et sa belle perspective, ni l'argenterie bâtie par Ade de Bazoche, ni ce navire d'argent donné par la princesse de Coucy à Marguerite, sa fille, ni cet autel

de marbre, *un des plus beaux qu'on puisse voir*, ni ce chœur orné de grands tableaux représentant la vie de la sainte Vierge, ni ces stalles faites en pleine renaissance sous Catherine de Bourbon, ni ces grilles magnifiques en fer battu dues à la générosité d'Henriette de Lorraine. Ne fouillez pas même la terre pour y retrouver les dalles funéraires qui couvraient les corps de Béatrix de Martinmont, des deux Elisabeth de Châtillon, des Marguerite de Coucy, de Cambronne, de Luxembourg, des Françoise Lejeune, des Madeleine de Vendôme, fille de Jacques, bâtard de Bourbon, ornées de deux écussons, l'un de Vendôme chargé d'un sautoir qui était la marque du bâtard, ni des seigneurs de Barbançon, du comte et de la comtesse d'Harcourt dont le corps reposait à l'abbaye de Royaumont, et le cœur à Notre-Dame, auprès de sa fille chérie, Armande-Henriette de Lorraine ; tout a été enlevé, bouleversé, brisé, détruit. Le trésor lui-même dont rien ne surpassait la richesse n'est plus ! Les chasses d'argent, ouvrage merveilleux des siècles de foi, mais effacées par le reliquaire qui renfermait une portion de la croix du Sauveur, le grand texte des évangiles enrichi d'une infinité de pierreries, les belles tapisseries placées devant les reliques, les somptueuses courtines semées d'armoiries, les canevas brodés d'argent, les fresques éclatantes, les feseles et les vases si variés, tant d'objets émaillés et tout ruisse-lants d'or, les heures et le chapelet de Pierre de Luxem-bourg, les belles bourses remplies de reliques que les seigneurs français portaient à leurs ceintures en revenant des Croisades, tout cela est passé au creuset de la mon-naie, du vandalisme ou de la spéculation (1).

(1) A l'exception toutefois d'un beau calice en vermeil qui est aujourd'hui à la cathédrale de Soissons. Ce calice, qui n'est pas sans intérêt, paraît cependant du 17<sup>e</sup> siècle. La coupe droite et

*Collégiale de Saint-Pierre.*

Non loin de l'église Notre-Dame se trouvait une autre église dédiée à saint Pierre, prince des apôtres. On sait que c'était une coutume dès l'origine, dans l'ordre de saint Benoît, de bâtir plusieurs églises dans les grands monastères, lors même qu'ils n'étaient composés que de moines ; mais, ici, la fondation de Saint-Pierre s'explique par la nécessité où se trouva la communauté, déjà si nombreuse à sa naissance, d'avoir un corps religieux chargé du service des autels, de la direction spirituelle et de l'administration temporelle de l'abbaye. On en avait ainsi agi à Chelles, à Jouarre, à Faremoutier, à Tufflé, et ailleurs. Il paraît que cette double administration fut d'abord confiée à des moines qui vivaient, de leur côté, en communauté, ainsi que cela se pratiquait dans les couvents de filles ; mais qu'au 9<sup>e</sup> siècle, vers 870, on les remplaça par des chanoines (1).

sans rebord repose sur une tige qui s'épanouit en corole chargée de ciselures, de palmettes entremêlées de trois bas-reliefs représentant l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple et la Fuite en Egypte. Sur le nœud de la tige, un ange tenant un phylactère où est écrit : *Gloria in excelsis*, s'abaisse vers le pied du calice où sont figurées l'Annonciation, la Visitation et la naissance de Jésus-Christ. La patène, d'une forme gracieuse, est décorée à l'intérieur d'emblèmes religieux. Le fond extérieur rappelle l'Assomption de la sainte Vierge enlevée par les anges. Le manuscrit peut-être unique en beauté des poésies de Gautier de Coincy, a été aussi sauvé de ce naufrage révolutionnaire. Nous terminons en ce moment cette charmante publication d'un des plus curieux livres qui existent. Nous possédons de plus un tableau sur bois représentant le christ en croix et les deux larrons, dans le genre de Frank qui provient aussi de Notre-Dame. Nous la tenons d'une personne à qui la dernière abbesse M<sup>me</sup> Momont de la Rochefoucaud, l'avait laissé comme seul et unique gage de son affection et de sa reconnaissance, pour les soins journaliers et désintéressés qu'elle en avait reçus dans sa plus profonde détresse.

(1) Dom Germain dit que les moines ne furent pas expulsés,

Nous avons une charte de Charles-le-Chauve de 872 pour l'établissement des chanoines de Saint-Pierre, et qui règle les services qu'ils doivent rendre à l'abbaye. Il y est dit, entre autres choses, « que si la grande no-  
» blesse de cette abbaye réclame une splendide repré-  
» sentation et un accroissement égal de faveurs tempo-  
» relles, il est juste qu'elle soit aussi magnifiquement  
» traitée au spirituel et dans ce qui est du service divin;  
» mais que les femmes seules, sans le secours des  
» hommes, ne pouvant arriver à cette pompe éclatante  
» que demande la religion, il établit des ecclésiastiques  
» de tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale, des  
» prêtres, des diacres, des clercs minorés pour la des-  
» serte des autels, les offices solennels, et enfin pour  
» toutes les diverses fonctions du saint ministère. » Une  
fois leurs devoirs accomplis et la conscience déchargée  
de leurs obligations, ils devaient se retirer de la pré-  
sence des religieuses et rentrer dans leur cloître.

Leur nombre était fixé à vingt-cinq au plus. On avait assigné, pour leur subsistance, tout le revenu de la terre de Chouy (*Choa*) et les dîmes de Pargny *Patrinicio* destinés jusqu'alors à la nourriture et aux vêtements des religieuses. Le prévôt de l'abbaye devait leur donner, pour leur boisson ordinaire, et aux jours de fêtes fé-  
riés, deux cent cinquante muids de vin par an. Dans les années d'une récolte abondante en vin, les prêtres recevaient par jour trois livres de vin, les diacres,

que ceux d'entre eux qui étaient prêtres devinrent curés des vil-  
lages soumis au monastère; que quelques-uns continuèrent même  
de diriger la conscience des religieuses, et à gouverner l'hôpital,  
de concert avec les frères-servants non prêtres qui prirent soin,  
comme auparavant, du temporel de l'abbaye. *Histoire de Notre-  
Dame*, page 97.

On croit que Paschase Radbert avait été instruit dans le collège  
clérical de Saint-Pierre qui possédait déjà de précieux manuscrits.

deux, les sousdiacres et les autres clercs, une livre pour chaque individu. Dans les temps de disette, on pouvait y suppléer par une distribution de cervoise.

On voit clairement par ce diplôme et les bulles des Papes que les chanoines de Saint-Pierre, obligés dès le commencement de leur fondation à s'acquitter de certains devoirs en vue desquels ils recevaient leur subsistance des biens du monastère, devaient être soumis aux abbeses qui avaient la collation de leurs bénéfices qu'elles conféraient de plein droit en qualité de fondatrices et de patronnes (1).

Les chanoines vécurent en bonne intelligence avec les religieuses de Notre-Dame jusque vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle (1154). Ils prétendirent alors avoir le droit d'ajouter des prébendes à celles qui étaient fondées dans leur église, et cela de leur autorité privée. L'abbesse adressa des plaintes au souverain Pontife Alexandre III qui cassa cette érection par une bulle. Par une autre bulle de 1150, ce même Pape leur défend de posséder d'autres bénéfices que leurs prébendes, de peur qu'ils ne viennent à négliger les devoirs qui les attachent à l'église de l'abbaye. Dans le cas de refus, il ordonne à

(1) Lors de la prise de possession des abbeses le doyen, revêtu de sa chape, allait au-devant de l'abbesse jusqu'à la première porte avec le corps du chapitre précédé de la croix. A son arrivée, il lui présentait l'eau bénite, et le diacre le texte des Evangiles. Après quoi, le doyen la complimentait, puis la conduisait devant l'autel où, ayant fait sa prière, elle entrait au chapitre. Après avoir pris possession de son office et de sa prébende de trésorière, elle retournait à l'église qu'on avait parée de ses plus magnifiques ornements. Le doyen la plaçait immédiatement à la première stalle du chœur, du côté gauche, et aussitôt il entonnait le *Te Deum*. Ce cantique terminé, le doyen commençait la messe du Saint-Esprit, durant laquelle l'abbesse et les trente religieuses qui l'accompagnaient en cette cérémonie, recevaient tous les honneurs et les prééminences qu'on a coutume de déférer aux patrons et aux fondateurs des églises. D. Germain, page 104.

l'abbesse de les priver de leurs bénéfices. Lucius III en 1181, Urbain IV en 1264 renouvelèrent la même défense, et déclarèrent qu'il ne leur était pas permis de recevoir aucune cure, titre ou bénéfice, qu'ils n'aient, auparavant, remis leurs canonicats entre les mains de l'abbesse. La collégiale possédait alors trente prébendes ; l'abbesse était trésorière. Les chanoines avaient à leur tête un doyen.

Quelques années auparavant, il était intervenu une sentence arbitrale entre l'abbesse Agnès de Cherizy et les chanoines, touchant les services qu'ils devaient rendre à l'église et les rétributions qu'ils en recevaient. D'après ce concordat, le chanoine semainier était tenu, aux principales fêtes de l'année, de commencer les Vêpres en l'église de Notre-Dame, et pendant le cantique de *Magnificat* d'encenser, en chape de soie, l'abbesse et la prieure ; le sous-diacre, aussi en chape de soie, présentait de l'encens aux deux parties du chœur. A la messe, ce dernier portait le texte après l'Evangile, et la Paix devant la communion, et le diacre encensait à son tour. Le doyen du chapitre remplissait aussi diverses cérémonies, comme de chanter la messe aux fêtes solennelles, de bénir les cendres et les rameaux, et le feu nouveau le Vendredi-Saint. Le jeudi et le samedi, le feu était béni par le semainier, accompagné d'un sous-diacre. Lorsqu'une religieuse converse mourait, les chanoines portaient, avec respect, son corps au lieu de la sépulture ; mais tous ces usages, qu'approuvaient la simplicité des temps, furent supprimés en 1547 lors de la réforme opérée par le cardinal de Bourbon.

De nouvelles contestations s'élevèrent cependant en 1577 à l'occasion des dominicains de Vailly que l'abbesse, Marguerite de Coucy, avait pris pour administrer les sacrements. Jean Libuissier, doyen de Saint-Pierre, prétendit être le seul curé des religieuses, et déclara pu-



bliquement qu'il soutiendrait son droit envers et contre tous ; mais il reconnut ses torts et fit amende honorable à l'abbesse et à ses filles. Enfin, par un jugement rendu en 1675 par l'officialité de Reims, les chanoines furent obligés de se soumettre à leurs devoirs, sous peine d'interdiction de leurs saints ordres.

La primitive église de Saint-Pierre, que nous pourrions aussi appeler basilique, puisqu'elle était occupée par des moines tirés sans doute de Saint-Pierre de Re-thonde, prieuré que saint Drausin avait créé un peu avant Notre-Dame, avait disparu ou menaçait de s'écrouler, lorsqu'au 12<sup>e</sup> siècle on entreprit de la rétablir sur le même emplacement. Cette nouvelle église, située au nord de celle de Notre-Dame dont elle suivait l'orientation et affectait la forme plus en petit, en était si rapprochée, qu'un étroit passage de sept à huit mètres seulement séparait les deux édifices. La collégiale de Saint-Pierre devait se ressentir évidemment, dans son plan et ses détails d'architecture quoique moins finis, de ce voisinage et de cette situation de dépendance dans laquelle elle se trouvait vis-à-vis de sa rivale, ou plutôt de sa mère. Au reste, il serait difficile aujourd'hui, en l'absence de documents positifs, de décider quelle est celle des deux églises qui a été antérieure à l'autre et lui a servi de modèle.

Quoi qu'il en soit, nous sommes portés à croire que ces deux monuments avaient beaucoup d'affinité, non-seulement quant à la disposition générale et à la forme, mais encore quant au style et à l'ornementation. Saint-Pierre avait aussi le plan des basiliques, mais avec ses modifications encore récentes. C'était la croix latine avec le clocher au point central, l'abside circulaire ou en hémicycle, deux transepts, une nef principale et ses deux latéraux. L'édifice, dans sa composition architecturale, représentait non-seulement la barque, la nacelle légère

qui glisse sur les eaux, mais le navire avec sa nef, son mât et sa proue, destiné à braver les flots en courroux. On retrouverait tous ces emblèmes religieux dans nos temples catholiques, si l'on voulait se donner la peine de les étudier dans leurs rapports réels et symboliques.

Nous pouvons dire qu'à l'extérieur, Saint-Pierre était tout roman, si nous en exceptons les voussures de la porte principale où commence à poindre l'ogive. Cette porte est flanquée de six colonnettes; quatre d'entre elles portent le fût cannelé et isolé du mur. Ces fûts, en pierres monolithes et très-durs, reposent sur un soubassement élevé avec un tore et une scotie profondément fouillée. Les chapiteaux ornés de larges feuilles enroulées et frisées se terminent par des croches ou boutons qui se recourbent en volutes. Dans l'entrecolonnement se trouvaient des statues dont il ne reste plus que le piédestal, encore a-t-il été mutilé. Les voussures sont formées de deux tores unis et d'un bandeau découpé par des cavités ou sillons de manière à former une espèce d'engrenage avec ses vides et ses pleins alternés. Une magnifique archivolt, chargée de palmettes se relevant vers la partie supérieure pour encadrer un médaillon dont la figure est effacée, recouvre cette belle voussure. Le tympan était occupé par un bas-relief; mais les sujets en ont été tellement hachés, *tailladés*, c'est le mot, qu'il n'est plus possible de distinguer la scène qu'ils représentaient. Deux contreforts plats et peu saillants accompagnent cette porte et s'arrêtent dans le haut, un peu au-dessous d'une curieuse corniche garnie de modillons d'une composition fantastique et bizarre; ce sont des têtes grotesques, des masques, des figures d'hommes et d'animaux alternées, des bouts de solives en biseau, des fleurons et des palmettes. Cette corniche, qui mériterait une description plus étendue, parcourt toute la nef principale et enveloppe dans son circuit une charmante tourelle

surmontée d'un toit conique imbriqué. Au-dessus, la façade se termine par un pignon à double égoût, et dont le fronton aigu est percé d'une ouverture carrée, ornée d'un cintre en décharge, disposition très-usitée au 12<sup>e</sup> siècle. Des portes latérales flanquées aussi de colonnettes engagées, enrichies d'un tore, s'ouvraient dans les bas-côtés. Trois fenêtres à plein-cintre, ornées de colonnettes et surchargées de violettes, donnaient beaucoup de grâce à cette façade dont l'ensemble est sévère, mais harmonieux. Au midi de la nef et du latéral, la même ornementation se reproduit; ce sont toujours des cordons de violettes qui circulent tout le long des murs et se festonnent au-dessus des fenêtres pour en former des archivoltes gracieuses, quoique les évaselements des baies soient dépourvus d'ornements.

Le chœur et l'abside ont disparu, ainsi qu'une partie de la nef et le clocher; mais ce dernier, si on en juge d'après la gravure de Tavernier, n'était pas sans importance, quant à la tour carrée. Ses quatre faces étaient remarquables par une double arcade dans laquelle s'ouvraient des fenêtres géminées, séparées par une colonnette centrale qui supportait un tympan aveugle. Deux archivoltes, décorées de violettes, formaient encadrement au-dessus. Une guirlande de palmettes se déroulait avec grâce le long de la corniche. Quant à la flèche en bois qui surmontait la tour, elle était des plus vulgaires; elle se composait de quelques baies écrasées, semblables à des sabords flanquées de quatre clochetons aigus aux angles. Ce genre de construction hybride, assez commun dans nos campagnes, ne remonte pas à une époque bien éloignée. On n'a pu y avoir recours que dans les temps de calamité et d'épuisement, lorsqu'il y avait vraiment pénurie de numéraire et d'artistes, ce qui est arrivé bien souvent à la suite des guerres désas-

treuses qui ont affligé le pays, et surtout ces riches contrées.

A l'intérieur, l'église est des plus simples. Au lieu de ces belles voûtes en pierres, croisées d'élégantes nervures, il n'y avait, au moins dans les nefs, que de simples planchers reposant sur des saillies en forme de corniches. Des cinq travées qui composaient la nef, il n'en reste plus que deux offrant un développement de dix mètres environ de longueur sur cinq mètres de largeur non compris les bas-côtés de quatre mètres. Ces arcades en ogive, sont soutenues par des colonnes cylindriques assez élancées; les bases sont ornées de tores, affrontées de feuilles aux angles. De larges feuilles frisées enlacent aux deux tiers ces chapiteaux cubiques d'où sort, comme d'une corbeille, des tiges qui se recourbent en volutes. Un tailloir carré en chanfrein les couronne. Là, encore, réminiscence de la vieille architecture classique; mais libre, idéale et capricieuse. La tribune est supportée par quatre colonnettes du même style; seulement, les chapiteaux sont lisses. Au-dessus s'étend une voûte à vive-arête. Une arcade à plein cintre sur laquelle on aperçoit quelques rosaces rouges, semées sur un fond jaune, découpées de lignes blanches forme l'ouverture de cette tribune.

Nous devons nous féliciter que cette église n'ait pas été complètement entraînée dans la ruine de l'abbaye, et que la façade romane et une partie de la nef aient échappé à la destruction. Malheureusement elles n'ont pas échappé aux outrages qui les ont si cruellement mutilées. Les statues ont été enlevées, les bas-reliefs brisés. Ce monument, après avoir servi de hangar, de remise, sert aujourd'hui d'entrepôt de vin. Qu'a-t-il donc gagné en passant des mains des particuliers entre celles de la ville, à laquelle il appartient? Quel profit a-t-il retiré de cet échange? Et la ville, qui vient de le débar-

rasser de ces deux misérables échopes qui en souillaient la vue, ne se hâtera-t-elle pas de faire disparaître le malencontreux dépôt établi dans son enceinte? Nous n'avons pas besoin de demander si cette destination mercantile est convenable, si elle est conservatrice? Saint-Pierre n'est propre aujourd'hui qu'à un seul usage, à la formation d'un musée soissonnais. C'est là la seule appropriation qui soit à sa hauteur, et que nous réclamons de nouveau pour lui. Dans ces conditions, ce petit monument sera encore le plus riche écrin du musée soissonnais. Nous faisons des vœux ardents pour la réalisation d'un projet qui honorerait l'administration municipale et agréerait singulièrement tous les archéologues (1).

#### *Eglise Sainte-Geneviève.*

Outre l'église de Notre-Dame et de Saint-Pierre, nous avons dit qu'il existait une troisième église dédiée à sainte Geneviève. Cette église ou chapelle devait servir aux religieuses malades, ou aux hôtes et aux pauvres qu'on recevait dans le monastère. Nous ne possédons aucun renseignement sur sa construction ni sur sa durée. Il est probable qu'elle avait été bâtie dans un lieu très-voisin de l'hôpital destiné aux pèlerins et aux étrangers.

(1) Il existe, dans la cathédrale de Soissons, sous les cloches, une pierre tumulaire du 12<sup>e</sup> siècle, provenant de Saint-Pierre, et contemporaine de l'église. Elle porte l'effigie d'un prêtre revêtu de la chasuble antique, tenant un calice dans ses mains. Dans une légende qui l'encadre horizontalement, on lit....

*Vir Remis natus, requiescit i.... des Renerus fidi fuit Acolytus  
verus celebris hum... des fuit isto cap.... Rogate... Deus hunc  
a carcere tet....* autour de la tête du personnage on a gravé en demi cercle ces mots : *Anno Domini MCCLXVIII kl. Maii*. Nous devons à l'obligeance de M. Fossé-Darcosse la communication de cette inscription qu'il est aujourd'hui très-difficile de compléter.

*Eglise Sainte-Croix.*

Il paraîtrait que, peu de temps après la mort de saint Drausin, on aurait élevé une quatrième église que l'auteur de la vie de saint Voué et Paschase Radbert, écrivain du XI<sup>e</sup> siècle, appellent *Basilique*. Elle aurait été dédiée à la sainte Croix, et affectée à la sépulture des religieuses. Le corps de saint Voué y fut inhumé, et y demeura jusqu'à la construction de la dernière église. On assure que cette chapelle était à gauche de la grande église, à l'orient. Ce lieu était en grande vénération, surtout depuis que le prince Henry y avait déposé la croix miraculeuse trouvée dans l'Aisne. Voici à quelle occasion: « Henry, après une sanglante bataille où il défit » les Normands sur les bords de l'Aisne, entra dans la » rivière pour se nettoyer, parce que ses armes étaient » toutes couvertes de sang et de poussière, où, voyant » venir à lui une croix noire qui flottait sur la rivière » contre le fil de l'eau, le duc de Saxe poussa son che- » val dans le lit de l'Aisne, et tira de l'eau la croix » miraculeuse sans se mouiller aucunement. »

Si et l'emporta ou moutier saint Drosin ;  
Encor y est, oncques pui n'en parti.  
Très-bien le levent et vicillart et meschin.  
Veiller y vont encore li pélerin  
Cil qui bataille veulent fère et fournir.

Si on s'en rapporte à ce récit du poète Guérin le Lohé-  
rain, et surtout à la tradition telle que l'explique l'abbé  
Lebœuf, ce ne serait pas dans l'église Sainte-Croix,  
mais bien dans celle de Notre-Dame qu'aurait été dépo-  
sée cette insigne relique.

*Monastère.*

Le monastère de Notre-Dame partagera toutes les vicis-

situdes de ses édifices religieux. Reconstituit dans la première moitié du 12<sup>e</sup> siècle, parce qu'il tombait en ruine par la vétusté et les secousses qu'il avait éprouvées lors de la démolition de l'ancienne église, il présenta alors l'image d'une forteresse par la solidité et l'élévation de ses murs de clôture qui ressemblaient à de véritables remparts. On peut en avoir une idée en jetant les yeux sur la porte qui subsiste encore dans la rue Neuve-Notre-Dame. C'est un double porche ogival aux voussures profondes, à plusieurs retraits, en vive arête. Le fond du mur, en partie plein, ne laisse dans la partie inférieure qu'un étroit passage surmonté d'un cintre en anse de panier. Des jours aujourd'hui grillés, sans doute d'anciens créneaux, rompaient l'uniformité de ce grand mur dont le haut se terminait par une plate-forme échancrée de distance en distance et ornée de tourillons en encorbellement. Des offices, des cuisines, des dortoirs avaient été construits à cette époque qui peut passer pour celle du renouvellement complet du monastère. Dans le siècle suivant, de 1250 à 1360, de grands travaux s'exécutèrent encore; dans cette riche abbaye, et l'on peut dire que le gouvernement de chaque abbesse y apporta quelques développements ou embellissements nouveaux. L'abbatial, l'argenterie, les lieux réguliers et leurs cloîtres, les fontaines, les aqueducs souterrains, le grand hôpital et une foule d'autres bâtiments s'élevèrent comme par enchantement durant cette période de tranquillité. Les cloîtres furent cependant rebâties au 16<sup>e</sup> siècle par Catherine de Bourbon, à qui on fut redevable de plusieurs autres constructions importantes dans l'église et dans le couvent, tels que : le réfectoire, les infirmeries, la grande salle voûtée qui était au-dessous, la porte d'entrée, la clôture, le corps-de-logis entre l'église et le dortoir, appelé le *Noviciat*. Il paraît que ce dernier édifice d'une beauté remarquable faisait l'admiration

de tous les architectes. La façade abbatiale du côté de la cour extérieure, et le parloir avec les degrés de pierre pour y accéder du côté de la ville, étaient l'œuvre de Louise de Lorraine, et dataient du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

De ce vaste et splendide monastère, il ne reste plus aujourd'hui que l'abbatial, le parloir, le dessus de la porte fortifiée qui sert aujourd'hui de salle de discipline militaire, quelques parties du noviciat, et le corps-de-logis construit sur la rue par la dernière abbesse, M<sup>me</sup> de Laroche-foucauld-Momont; le reste a disparu. Les cloîtres, les offices, les communs livrés à toutes sortes de dégradations, tombèrent peu à peu en ruine.

#### *Hospice Saint-Voué.*

Il en fut de même de l'hospice Saint-Voué qui avait été rebâti au xii<sup>e</sup> siècle sur des proportions plus vastes; car ce n'était plus le petit hôpital accolé aux murs romains qui fermaient l'abbaye, mais bien de magnifiques bâtiments auxquels on pouvait communiquer au premier par une galerie en bois jetée sur les remparts et traversant la rue Notre-Dame. Cet hospice, où se trouvaient les écuries, les greniers et la basse-cour, fut aliéné; et des maisons particulières, des chantiers de bois vinrent trôner sur leurs vieux débris et les accommoder à leurs usages. La petite tour Saint-Benoît, plus connue dans le langage du temps sous la dénomination de tour *Lardier* ou du *Diable* (1), ne domine plus le cours de l'Aisne.

(1) Nicolas Berlette raconte, d'après une tradition populaire fort accréditée de son temps, que le démon emportait la treizième personne qui passait dans la rue Mont-Revers. Chassé de ce lieu par saint Voué qui avait fait passer devant lui douze personnes bien disposées, le démon avait obtenu du saint confesseur la rivière d'Aisne, au-dessous de la tour Lardier, comme une retraite moins malheureuse que l'enfer.

Pendant longtemps, on conjura encore tous les ans le démon dans



Elle n'a pu trouver grâce devant le génie militaire qui a nivelé tant de choses qu'il aurait pu alors conserver. Ainsi, l'humble retraite que la tradition assigne au pieux reclus écossais n'a pas survécu au monastère qui l'avait accueilli.

### § 3. MONUMENTS.

*Mausolées. — Tombeaux de saint Drausin et de saint Voué.*

*Statues. — Pierres tumulaires des abbesses  
de Notre-Dame. — Inscriptions.*

Ces richesses architecturales ne sont pas les seules que nous ayons à regretter dans la ruine de cette puissante

une tour que le génie militaire a fait malencontreusement disparaître. Il est évident que c'est l'altération d'un fait plus simple dans son origine, mais poétisé par la légende locale. Cette cérémonie avait lieu sans doute, parce que cette tour, improprement désignée comme la véritable demeure du saint, avait été sanctifiée par les larmes et la pénitence de ce grand thaumaturge de la cité soissonnaise; peut-être aussi en mémoire du miracle que saint Voué avait opéré en chassant le démon du corps d'un domestique de l'abbaye. Quoi qu'il en soit, ce fait était déjà très-célèbre au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, puisque le poète Gautier de Coinsy le cite dans ses miracles de la sainte Vierge comme un fait contemporain du IX<sup>e</sup>. La tradition se perpétue, mais avec des modifications qui en altèrent souvent la simplicité, comme nous le disions naguères.

Souvent avait povres moissons  
En la valée de Soissons,  
Quant li martyrs (saint Sébastien) fu apportez  
Li pays iert si avortez  
Ne povait croistre n'un n'el;  
Car sus la porte saint Voël,  
Ert un deable à sejour  
Qui estounait nuit et jour  
Toute la ville par sa voix.  
Souvent croit li fel, li froiz,  
A voix hale, à voix hideuse,  
A voix horrible et ténébreuse :  
*Ve tibi, Suessio, peribis ut Sodoma.*

abbaye. Il y a beaucoup d'objets qui, pour être d'un plus mince volume qu'une vaste cathédrale et un bâtiment aux proportions hardies, n'en ont pas moins une valeur artistique et relative qui échappe à toutes les appréciations ordinaires auxquelles on voudrait les soumettre. C'est ce qui existait à Notre-Dame qui, au dire des chroniqueurs, possédait sous ce rapport des monuments historiques d'un prix inestimable.

Entre tous ces objets mémorables, on admirait plus particulièrement les mausolées de Catherine de Bourbon, tante de Henri IV, et de la princesse Louise de Lorraine. Ces deux magnifiques cénotaphes, semblables de forme, étaient de marbre noir incrusté de marbre blanc.

Le premier représentait la figure naturelle de la défunte et celle de sa sœur, la princesse Marie de Bourbon, fiancée à Jacques, roi d'Ecosse, et morte en 1638, à l'âge de vingt-trois ans.

Mais les tombeaux les plus renommés étaient deux sarcophages de pierre très-dure qu'on a souvent confondue avec le marbre blanc, pour n'avoir pas fait attention à la teinte bistre que porte la pierre de liais. Ces tombeaux, de deux mètres de long sur un mètre de haut, étaient supportés par deux colonnes de marbre noir et revêtus, l'un d'un couvercle uni, l'autre d'un couvercle imbriqué. Sur les parois extérieures du premier tombeau couraient en arabesques, d'un côté des branches de vigne, chargées de pampres, et de l'autre des grappes de raisin. Au milieu, une couronne ornée de postes ombrageait le fameux Chrésimon ou monogramme du Christ placé entre l'alpha et l'omega; de l'autre côté était massée en épis une riche moisson de froment. Aux deux extrémités, entre des colonnettes cannelées et appliquées aux angles, à droite était une guirlande de feuilles longues et pointues entourant le monogramme avec un cep de vigne sans feuilles, mais chargé de grappes de raisin. A

gauche, on remarquait une rosace occupée par un fleuron multipétale encadré de roseaux fleuris.

Le second tombeau, bien plus riche et plus varié de sculptures, était couvert de bas-reliefs représentant des scènes historiées de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces bas-reliefs, divisés en cinq compartiments, séparés par des colonnes torses surmontées de chapiteaux à palmettes, avec la corbeille et la volute corinthienne, formaient autant de tableaux. Au-dessus s'élevait une arcade en anse de panier, ornée de vases d'encens ou de personnages placés entre les rampes à la retombée de l'archivolte. Dans le premier tableau, on remarquait deux personnages, dont l'un d'eux versait de l'eau sur la tête d'un enfant; une colombe s'abaissait vers lui. Dans le second tableau, trois personnages; au milieu d'eux, une femme agenouillée cherchant à toucher la robe de l'un d'eux. Dans le tableau central, une croix marquetée de pierres précieuses, carrés et losangés. Deux soldats, vêtus à la romaine, placés au dessous des branches de la croix, s'appuyaient sur leurs boucliers. Deux colombes, posées sur les deux bras de la croix, se tournaient, le bec ouvert, vers une couronne triomphale où était inscrit le monogramme du Christ, surmonté d'une colombe qui tenait à son bec une petite croix pattée attachée à la couronne. Dans le quatrième tableau, trois grands personnages et un plus petit dans une humble attitude. Dans le cinquième tableau, trois personnages dont deux se désaltéraient; l'un frappait un rocher avec un bâton, et tenait un rouleau de l'autre main. Aux deux extrémités du tombeau on voyait, d'un côté, dans un fourneau ardent, trois personnes levant les mains au ciel; de l'autre côté était debout un homme dépourvu de ses vêtements; un lion à côté de lui qui le considérait. Voyez Expilly, t. 6, p. 835.

La plupart des historiens soissonnais et des auteurs

qui ont eu occasion de parler de ces monuments ont été fort embarrassés pour expliquer ces bas-reliefs.

Le chanoine Cabaret qui assure, dans ses Mémoires, avoir bien examiné ces sculptures auxquelles il reproche, toutefois, d'être lourdes et grossières, en donne l'explication suivante : « Le premier tableau me paraît figurer » le baptême de J.-C. La figure de celui qui le donne, » l'attitude de celui qui le reçoit, la colombe qui descend » sur la tête du baptisé au milieu des rayons de feu qui » l'environnent, me persuadent que le sculpteur a voulu » désigner le baptême de N.-S. par saint Jean-Baptiste » au milieu du Jourdain. » Seulement, pourquoi trois personnes ? pourquoi J.-C. sous la forme d'un enfant de dix à douze ans ?

« La femme suppliante du deuxième tableau me paraît » être l'Hémorroïsse de l'Evangile. Sa posture humble, » l'effort qu'elle semble faire pour se saisir de la robe » de celui à qui elle parle, qui l'écoute et semble lui » répondre, les figures qui l'accompagnent et qui admirent sa foi, tout annonce la présence de ce sujet pieux.

» Le troisième tableau est, sans contredit, un calvaire » d'imagination et une croix embellie d'incrustations dans » un cercle formé par une couronne de laurier figurative, » de celle d'épines gardée par les soldats juifs. » N'est-ce pas tout simplement un médaillon, un cartouche, une signature pieuse et abrégative comme on en rencontre tant à toutes les époques, et surtout dans le bas-empire et au commencement du moyen-âge ?

» Le quatrième tableau me paraît désigner le prince » de la synagogue. Son mouchoir pour recevoir et » essuyer les larmes, sa posture à genoux, celle de J.-C. » qui l'écoute avec attention, ses disciples qui l'admirent, toutes ces attitudes rappellent la mémoire de ce » miracle. » N'est-ce pas plutôt le fait de Marie-

Madeleine, des pèlerins d'Emmaüs, ou de la femme adultère ?

» Le cinquième tableau est, à ce que je pense, le  
» miracle du rocher dans le désert. Le rocher n'offre  
» qu'une petite pierre d'où il sort une affluence d'eau  
» dont se désaltèrent deux Israélites. En face de ces  
» deux figures, Moïse tenant à la main droite un gros  
» bâton frappe le rocher ; de la main gauche, un rouleau  
» de papier que je présume désigner la loi des Israélites. »  
Il ajoute naïvement « que le fourneau ardent sur lequel  
» on voit deux hommes qui joignent les mains (le  
» mur cachait le troisième personnage) lui paraissent  
» signifier le purgatoire plutôt que l'enfer, par la raison  
» que l'attitude de ces figures, loin de supposer le dé-  
» espoir, accusent, au contraire, des supplications vers  
» le ciel. Quant à l'homme nu et au lion, il pense que  
» l'intention de l'artiste a été d'y représenter la misère  
» humaine, figurée par la nudité et les combats sur la  
» terre par la férocité du lion. » N'est-il pas plus naturel,  
plus simple et plus vrai d'y voir les trois enfants dans la  
fournaise, et Daniel dans la fosse aux lions ? Si on s'en  
rapportait au dessin de Tavernier, ce serait tout autre  
chose qu'il faudrait voir dans plusieurs des tableaux.  
Malheureusement il est impossible, aujourd'hui, de véri-  
fier qui a raison. Dans tous les cas, nous inclinons plus  
pour le savant bénédictin qui, le premier, a fait graver  
les dessins. Ce ne sont pas là, au reste, les seules dif-  
férences qui existent entre les deux gravures, dont l'une  
accuse aussi une disposition toute différente pour les ar-  
catures et le sommet du tombeau.

« Pour ce qui regarde ce tombeau, il n'est pas  
» douteux que tous les attributs dont il est orné  
» représentent l'abondance, » dit encore Cabaret. Quant  
au chiffre accompagné des lettres *A* et *O* enfermé dans  
un cercle, il n'en dit rien, parce que l'abbé d'Expilly,

dernier auteur qui en a parlé, ne s'est pas donné la peine de les expliquer. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'en prenant ce tombeau pour celui de saint Voué dont il conteste toutefois l'authenticité, parce que les archives de l'abbaye n'en faisaient pas mention, il va jusqu'à prendre l'O pour une M renversée plutôt qu'un double W qui n'a jamais pu désigner le nom de ce solitaire; et les autres lettres K P A ne peuvent répondre à ces qualités, d'où il conclut que toutes ces lettres étant de caractère grec, il ne faut pas moins qu'un Mabillon pour les interpréter. Cependant, ajoute-t-il, *ce savant les a vues, et n'en a pu donner l'explication*. Charmante simplicité! « Ce qui a fait croire au Père Poupart que ce tombeau était du temps des fils de Constantin, et que le monogramme enfermé dans le cercle imitait le chiffre de l'étendard de Constantin qu'on appelle le *Labarum*, et qui signifiait le nom de J.-C. »

Malgré la lumière que venait lui apporter cette dernière et plausible interprétation, Cabaret n'en reste pas moins enfermé dans le cercle qu'il s'est tracé, et ne peut parvenir à comprendre l'alliance si étroite du K et du P, le *Ki* et le *Rho* grec, initiales du mot *Kristos* d'où est venu *Christus*, Christ; et telle est son étroite préoccupation, qu'il ne peut reconnaître dans l'*alpha* et l'*omega* les deux initiales du *Labarum*, parce que l'*omega* diffère un peu.

On ne comprend pas, au reste, que des auteurs comme l'abbé d'Expilly (*Dict. art. Soissons*), et Piganiol, dans son voyage de la France, aient pris tous deux le K pour deux flèches ou javelots en sautoir, jugeant par là que ce devait être un tombeau militaire. C'est là une opinion erronée s'il en fut jamais; opinion qui a été ensuite acceptée comme un héritage par tous les écrivains qui ont traité la même matière, sans se donner la peine de voir par eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, ces deux tombeaux que Mabillon (*Annales*, t. 1, et Lebœuf, t. 1, p. 224) estiment être du IV<sup>e</sup> siècle, avaient été placés, de temps immémorial, dans l'église de Notre-Dame. Cabaret suppose cependant que ce ne fut qu'au XII<sup>e</sup> siècle, lors de la reconstruction de l'église, que cette disposition eut lieu. Il est probable que les restes de ces deux célèbres personnages du VII<sup>e</sup> siècle avaient été placés, nous ne savons à quelle époque, dans ces monuments chrétiens, demeurés vides à la suite de quelque irruption des Barbares.

Mais que sont devenus ces précieux débris de l'art chrétien, dont l'un nous rappellerait, dans son ornementation, le tombeau d'une des filles de Constantin enterrée à Rome ; l'autre ces beaux baptistères, ces autels, ces sarcophages historiés des premiers âges chrétiens ? Nous n'avons pu acquérir aucune lumière sur le sort du plus curieux de ces tombeaux, celui de saint Voué, qui a disparu lors de la ruine de l'abbaye, à la révolution.

Le second, après être resté longtemps dans le jardin de M. Brayer, à Soissons, fut transféré au musée national des Petits-Augustins.

» Depuis la destruction à jamais regrettable de ce  
» musée, ce monument, un des plus vénérables et des  
» plus anciens du christianisme, avait été laissé par  
» l'administration du musée du Louvre dans un coupable  
» abandon, pour ne pas dire une ignominie honteuse. »  
Grâces aux réclamations faites par M. Ferdinand de Guil-  
lermy dans les *Annales archéologiques*, t. 1, p. 355, et  
aussi à celles que nous avons provoquées de la part  
de M<sup>rs</sup> de Soissons et de la Société archéologique, *Bul-  
letin*, t. 3, 4 et 6, ce tombeau, longtemps abandonné  
dans une cour à l'injure de l'air et des outrages, a enfin  
été transféré dans une des salles du musée du Louvre.  
On aurait pu lui donner une place plus honorable dans  
l'église de Saint-Denis ; mais on a mieux aimé le copier

plus ou moins mal, et mettre la copie sous l'autel de la chapelle de saint Benoît. Dès 1846, nous avons engagé le conseil de fabrique de la cathédrale de Soissons à réclamer ce monument, aussi intéressant pour le diocèse et pour l'épiscopat dont saint Drausin fut une des gloires les plus pures. Sur nos instances, M<sup>sr</sup> de Simony, prélat de glorieuse et sainte mémoire, jaloux d'assurer à sa belle cathédrale la possession d'un objet auquel la piété et la science avaient toujours attaché un si grand intérêt, avait fait des démarches auprès du ministre pour en poursuivre la restitution. L'administration cette fois ne parut pas se contenter de promesses, elle en avait prononcé le renvoi à la cathédrale de Soissons ; mais les choses traînèrent en longueur, des changements politiques vinrent sinon détruire, au moins ajourner toutes les espérances de retour.

Depuis, sur de nouvelles réclamations, on se borna à répondre que ce sarcophage faisant actuellement partie de la collection des objets chrétiens primitifs, et se trouvant porté dans l'inventaire général des musées déposé aux chambres en 1852, en vertu d'une loi spéciale, il faudrait une loi votée par l'assemblée législative pour que l'administration actuelle des musées fût autorisée à en disposer. On ajoutait que, les habitants de Soissons ayant réduit en poudre le couvercle primitif du sarcophage pour le boire comme remède, Alexandre Lenoir l'avait fait remplacer par un autre couvercle à peu près du même temps. En 1852, M. de Niewerkerke, directeur général des musées impériaux, avait fait espérer le prochain retour de l'intéressant sarcophage dans l'église cathédrale de Soissons ; mais rien n'a encore été exécuté. Nous attendons avec une sorte d'impatience la restitution d'un objet dont nous avons été le premier à revendiquer aussi vivement la glorieuse possession.

On n'aura aucune peine à comprendre l'activité et la



persévérance de nos réclamations, quand, indépendamment de la valeur esthétique du monument, on aura une idée de l'importance des souvenirs qu'il rappelle. Sans parler de ces nombreux pèlerins qui, pendant huit à neuf cents ans, y affluèrent pour y demander la guérison de leurs maux, sans parler des prodiges qui, au dire des chroniqueurs, s'y seraient opérés, ce fut une croyance générale au moyen-âge, dit l'historien de Notre-Dame, que ceux qui veillaient au tombeau de saint Drausin, avant de se battre en duel, par la permission des magistrats, étaient sûrs de remporter la victoire.

Anne Comnène, dans son *Alexiade* (1), parle de cette coutume qui était connue jusqu'en Orient. Jean de Salisbury (*Epist.* 159) affirme qu'on y venait, de l'Italie et de la Bourgogne, demander secours au saint protecteur, comme fit le comte Robert de Montfort étant sur le point de se battre avec Henry, comte d'Essex, qui lui contestait la succession de Bretagne. Les champions y passaient ordinairement la nuit debout, armés de pied en cap, ce qui a fait dire à un vieux poète français du règne de Louis VII, déjà cité plus haut :

Ou moustier saint Drosin

.....

Veiller y vont encor li pélerin

Cil qui bataille veulent fere et fournir.

(1) Lorsque les chefs de la grande armée croisée allèrent saluer l'empereur Alexis, en passant près de Constantinople pour aller en Asie, le monarque grec reçut cette visite, assis sur son trône, et environné de toute la pompe impériale. Un chevalier français, Robert, prévôt royal de Paris, se plaça sans façon sur le trône, à côté de l'Empereur. Comme on voulait le faire retirer : Voilà, s'écria-t-il, un plaisant rustre que cet homme-là de s'asseoir tout seul pendant que des gens comme nous sont debout. — Et qui êtes-vous donc, lui demanda Alexis? — Qui je suis? répondit le chevalier. Il y a, dans mou pays, un moustier où tous ceux qui vont se battre en champ clos vont passer la nuit en oraisons. J'y

C'était sans doute par le même motif que les religieuses veillaient des nuits entières devant ce tombeau, quand le roi était à l'armée ou que sa vie. était menacée de quelque danger (1).

suis allé, et pas un homme d'arme de toute la France n'a osé se présenter contre moi. Voilà qui je suis. Villehardoin rapporte, ailleurs, que ce moustier était celui de Notre-Dame de Soissons.

(1) Leboeuf, t. 1 de ses *Mémoires*, cherche à donner une explication toute « différente de cet usage si fortement appuyé par une » tradition constante; il prétend qu'on possédait à Soissons du bois » de la vraie croix dès le 4<sup>e</sup> siècle, et que l'existence de ce fait » avait donné lieu à l'invention de cette croix miraculeuse sauvée » du torrent de la rivière et apportée en ce lieu par le duc Henry, » après qu'il eut défait les Normands près de Soissons. De là, selon » lui, le titre de Sainte-Croix donné à l'église cimétériale, et la » figure de la croix qui représentait la capse où elle était enfer- » mée. » Sa différence des autres croix funèbres, sa sculpture singulière, ses accompagnements qu'on ne retrouve pas ailleurs, lui faisaient conclure que ce n'était pas originairement pour saint Drausin que les champions se rendaient à Notre-Dame, encore moins pour saint Voué, quoiqu'on donne son nom au tombeau sur lequel cette croix est figurée; c'était pour la croix même, et parce que les anciens soldats chrétiens avaient été dévots envers le même signe qui avait fait remporter la victoire à Constantin. Il ajoute » que, comme les combattants se plaçaient debout dans l'église » de Notre-Dame, dans le lieu même où étaient les deux tombeaux, » ayant devant eux celui de saint Drausin, et derrière celui de » saint Voué, on imagina que le tombeau de saint Drausin vers » lequel ils étaient tournés était l'objet de leur dévotion; peut-être » le crurent-ils eux-mêmes par la suite; mais si on plaçait là ces » hommes de guerre, c'est que, dans une église de filles dont » tous les autres côtés sont fermés, on ne pouvait guère les placer » ailleurs. Dans la liturgie gallicane qui avait cours au 10<sup>e</sup> siècle, » ajoute-t-il, on était bien plus attaché au culte de la croix que » dans la Romaine, et on avait souvent à la bouche ces paroles: » *Ecce lignum Domini; fugite partes adversæ per signum Crucis. De inimicis nostris libera nos, Deus noster.* Aussi, les » soldats armés de pied en cap qui sont assis sous les branches » de la croix marquent la confiance qu'on avait en ce signe fondé » sur l'apparition faite à Constantin: *In hoc signo vinces.* » Cette explication nous paraît plus ingénieuse que solide, et nous préférons le premier sentiment comme plus conforme à la tradition de tout le moyen-âge, et aux preuves nombreuses sur lesquelles elle s'appuie.

Les statues qui ornaient l'église de l'abbaye, d'abord transférées, comme les tombeaux de saint Drausin et de saint Voué, au musée des Petits-Augustins, ont été restitués à la ville de Soissons, à l'exception des statues de Catherine et de Marie de Bourbon, tantes de Henry IV. L'effigie de Catherine de Bourbon aurait, suivant M. Lenoir, été brisée en 1795; l'autre fut sauvée. Elle est placée aujourd'hui dans la partie méridionale des cryptes de l'église abbatiale de Saint-Denis, vis-à-vis le tombeau de René d'Orléans-Longueville. Les mains ayant été brisées, ont été refaites en plâtre. Marie de Bourbon est à genoux sur un coussin; elle porte une couronne, une coiffe et un collier enrichi de pierreries, une double robe et un surcot garni d'orfèvrerie et de pierres précieuses, une fraise élégamment plissée, un manteau à col et doublure d'hermine. Le travail de sculpture est gracieux et facile. Le socle de la statue se compose, en majeure partie, d'un fragment de l'arcature du tombeau des d'Orléans dont le style ni la forme ne pouvaient cependant avoir aucun rapport. Les deux sœurs avaient une même épitaphe gravée sur marbre noir en lettres dorées. Cette épitaphe, de 1 mètre 80 centimètres de longueur sur 40 centimètres de largeur, a été conservée et encastree dans le mur, au-dessus de la figure de Marie de Bourbon.

« Cy gisent les corps de très-illustres princesses mes-  
» dames Marie et Catherine de Bourbon, sœurs et tantes  
» du roi Henri quatriesme, filles de très-illustre prince  
» Charles de Bovrbon, duc de Vandosme, et de Françoise  
» d'Alençon, leur mère. La dite dame Marie movrvt  
» estant fiancée à Jacqve sinquiesme du nom roy Descosse,  
» et la dite dame Catherine après avoir esté cinquante et  
» vu an abbessse de labbaye de céans, passa de ce monde  
» le septiesme avril 1594. Priez Dieu pour leurs âmes. »

Les autres, au nombre de cinq, sont aujourd'hui dans la cathédrale de Soissons. Deux en marbre blanc représentant l'Annonciation forment l'accompagnement du maître-autel. Deux autres statues d'un fort beau style, Henriette de Lorraine d'Elbeuf et Catherine-Marie de Larochefoucauld sont placées à l'entrée de la nef principale sur un soubassement élevé en pierre blanche. En voici la description :

Henriette de Lorraine est aussi représentée à genoux, les mains jointes devant un prie-Dieu sculpté des armes de sa famille et sur lequel est étendu son livre d'heures. Elle ne porte pas le costume religieux, mais bien celui des grandes dames de son temps, le frontal, la triple gorgerette et le grand rosaire attaché à sa ceinture. A la vue du moelleux et de la souplesse des vêtements de cette gracieuse ondulation de la robe, on s'étonne, avec raison, que le marbre ait pu emprunter aussi facilement jusqu'aux nuances et aux ombres d'une draperie qui semble s'agiter. On lit, sur la bande de marbre noir, en lettres dorées, cette épitaphe :

• Ici repose le corps de très-haute, très-puissante et  
» très-illustre madame, Henriette de Lorraine d'Elbeuf,  
» abbesse de ce royal monastère qu'elle a gouverné  
» vingt-six ans. Elle était fille de Charles de Lorraine  
» d'Elbeuf et de Marguerite de Chabot. La sincérité de  
» sa foy et l'étendue de sa charité l'ont rendue plus re-  
» commandable que sa naissance. Quelques magnifiques  
» qu'aient été les augmentations qu'elle a faites dans  
» cette maison, ses vertus contribueront encore davan-  
» tage à éterniser sa mémoire ; elle décéda le 24 janvier  
» 1669, âgée de 77 ans. — *Requiescat in pace.* »

La statue de Catherine-Marie de Larochefoucauld est revêtue de la grande chape de chœur en marbre noir et

laisse apercevoir en dessous des vêtements blancs ; elle est à genoux sur un coussin. On lit, sur le socle, *Guillein dict de Cambray F.* Au-dessous est l'inscription suivante, gravée aussi sur une bande de marbre noir, en lettres dorées :

« Ici repose le corps de très-haute et très-illustre princesse dame, madame Gabrielle-Marie de La Rochefoucauld, fille de François de La Rochefoucauld et de dame Gabrielle Duplessy de Liancourt qui, après avoir été abbesse du Paraclet durant vingt-neuf ans, fut nommée par le roy Louis XIV à cette abbaye royale qu'elle a gouvernée neuf ans et demi ; elle a fait faire le grand autel de cette église, toutes les chapelles, le petit chœur pour chanter l'office la nuit durant l'hiver, le gros horloge de l'église, et en dedans de la maison, quantité d'embellissements pour la commodité de ses religieuses. Elle décéda le 23 novembre 1693, âgée de 71 ans. Priez Dieu pour son âme.

*Sapientiam habens, obtulit sacrificium, consummationem templi.* II. Mach. 2. V. 9.

La cinquième, cataloguée au musée des monuments français sous le n° 370, git oubliée dans un réduit ignoré, derrière l'autel du transept nord (1) de la cathédrale.

(1) Nous avons déjà exprimé plusieurs fois combien nous serions heureux de voir replacée, dans la cathédrale, cette statue trop légèrement endommagée pour être confondue avec les objets de rebut. Nous nous sommes adressés autrefois au président de la fabrique pour le prier, au nom de la piété et de la justice, d'assigner enfin une place tout à la fois digne et convenable à ce monument soissonnais. Nous n'en avons reçu aucune réponse, et rien n'a été fait pour satisfaire à une réclamation aussi légitime. Nous allons renouveler nos démarches, espérant qu'enfin notre voix sera entendue, et qu'on donnera prochainement à cette statue oubliée, ainsi qu'au sarcophage de saint Drausin qu'il faudrait aussi réclamer de nouveau, un droit d'asile et de cité dans notre grave et intéressante basilique. *Fiat! fiat!...*

Cette statue représente Armande-Henriette de Lorraine, aussi à genoux, couverte du manteau et du capuchon de marbre noir, portant la crosse abbatiale entre ses bras. Les chairs sont en pierre tendre, ce qui a occasionné la mutilation du nez et le bris des mains. On pourrait, à peu de frais, la replacer dans la cathédrale, non loin des autres religieuses dont l'une, Henriette de Lorraine, fut sa tante. La table de marbre qui porte l'inscription a été fracturée en deux, mais sans lui causer un véritable dommage ; il suffit d'en rapprocher les morceaux. On y lit :

« Ici repose le corps de très-illustre et très-puissante  
» princesse Armande - Henriette de Lorraine, fille de  
» Henry de Lorraine, comte d'Harcourt et de Marguerite  
» du Cambout. Elle fut élevée à la piété dans cette maison  
» royale où elle fut faite religieuse à quinze ans, coad-  
» jutrice à dix-sept, et abbesse à vingt-neuf. Et s'estant  
» attirée l'admiration de tout le monde encore plus par  
» ses vertus chrétiennes et religieuses que par ses autres  
» qualités, après avoir fait bâtir le chapitre, le legis ab-  
» batial et fait faire les orgues, elle mourut le 19 de may  
» de l'année 1684, âgée de 44 ans.

Priez Dieu pour son âme. »

Il existait encore plusieurs autres inscriptions et épitaphes, entre autres celle de madame Louise de Lorraine d'Aumale, sa parente. Elle était ainsi conçue :

« A l'honneur de Dieu et la mémoire de très haute et  
» très-illustre princesse madame Louyse de Lorraine,  
» abbesse de cette abbaye.

» Passant, arrête ici tes yeux et ta pensée. Ce tombeau  
» renferme le corps d'une princesse grande par sa nais-  
» sance et plus grande encore par ses vertus. Sache  
» qu'elle sortit du monde aussitôt qu'elle y fut entrée, et

» qu'elle en eut horreur avant que de le connaître. De  
» quatre-vingt-une années qu'elle a vécu, elle en a  
» donné quatre-vingts à Dieu dans cette sainte maison  
» qu'elle a gouvernée cinquante ans avec une prudence  
» extraordinaire. Pendant sa vie, elle a donné trois  
» cents livres de rente à cette communauté de religieuses  
» pour faire célébrer, à perpétuité, un obit au jour de  
» son décès qui est arrivé le 25 août 1645.

» Passant, honore sa mémoire, et prie Dieu pour son  
» âme, »

Le comte d'Harcourt et la comtesse, sa femme, y  
avaient aussi chacun une épitaphe, gravée sur des  
plaques en cuivre attachées aux boîtes de plomb qui  
renfermaient leurs cœurs.

« C'est icy le cœur de très-haut et très-puissant et  
» très-illustre Prince Henry de Lorraine, Comte d'Har-  
» court, d'Armagnac, de Brionne, de Marsan, de Charny,  
» Seigneur de Conliège, Neublant, etc., Pair et Grand  
» Escuyer de France, Chevalier des Ordres du Roy, grand  
» Seneschal de Bourgogne, Gouverneur de la Haute et  
» Basse-Alsace et de la province d'Anjou, Général des ar-  
» mées de Sa Majesté, et cy-devant Vice-Roy en Catalo-  
» gne, dont l'histoire parle amplement à cause de ses  
» actions héroïques et de ses exploits mémorables qui  
» lui ont acquis le nom du grand comte d'Harcourt. Il  
» fut né le 20 may 1601, environ midy, et décéda le  
» 25 juillet 1666 en l'abbaye royale de Royaumont (où  
» gist son corps), (1) appartenant à messire Alphonse-

(1) Nous apprenons à l'instant, et avec un véritable bonheur que  
la Société d'archéologie de Lorraine ayant eu connaissance de  
l'abandon déplorable où se trouvaient dans l'ancienne abbaye de  
Royaumont, devenue propriété particulière, les trois cercueils en  
plomb de Henri de Lorraine, celui de Louis, son fils, mort en 1718  
et celui de François Armand de Lorraine, abbé de Royaumont,

» Louys de Lorraine, son fils, Chevalier d'Harcourt, Grand  
» croix de Malte. Il était fils de Charles de Lorraine, duc  
» d'Elbœuf, Gouverneur de Bourgogne et Grand Veneur  
» de France, et de Marguerite Chabot. Ledit cœur a  
» été transféré de l'abbaye de Royaumont en celle ci par  
» les soins de madame Armande-Henriette, sa fille,  
» abbesse de cette abbaye royale de Notre-Dame de  
» Soissons, l'an 1669. »

« C'est ici le cœur de feue très-haute, très-illustre et  
» très-puissante princesse madame Marguerite du Cam-  
» bout, comtesse douairière d'Harcourt, femme de très-  
» haut, très-puissant et très-illustre prince monseigneur  
» Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, etc., Grand  
» Escuyer de France, etc., laquelle est décédée le 9 dé-  
» cembre 1674, âgée de cinquante-trois ans, et son cœur  
» a été posé en ce lieu le 19 janvier 1675, par les soins  
» de madame Armande-Henriette de Lorraine d'Harcourt,  
» sa fille, abbesse de l'abbaye royale de céans. »

et évêque de Bayeux, décédé en 1728, vient d'exprimer le vœu que ces trois cercueils et les restes des princes Lorrains puissent être ramenés à Nancy et placés dans l'église des Cordeliers. Nous nous associons à ces vœux ; et nous félicitons hautement la Société Lorraine de l'empressement qu'elle met non-seulement à soustraire à des regards indiscrets ces respectables débris des gloires humaines ; mais à s'enrichir elle-même de ces grandes et précieuses dépouilles. C'est là comprendre le respect qu'on doit aux morts et préparer sans doute pour un prochain avenir une de ces démonstrations publiques qui honorent à la fois et le siècle qui a produit ces grandes figures historiques, et celui qui a su rendre un hommage mérité aux belles et nobles qualités qui ont survécu à toutes nos ruines. Personne assurément n'est plus digne que le comte d'Harcourt d'un souvenir impérissable. Héros intrépide, chrétien accompli, homme instruit, diplomate habile, il eut toutes les vertus qui font les grands capitaines sans en avoir aucune des faiblesses.



*Épithaphe de Madeleine de Vendôme.*

« Cy git noble et iasigne dame, Magdeleine de Vendôme,  
» qui fut religieuse de céans l'espace de quarante-cinq  
» ans, et depuis abbesse de Saint-Estienne de Soissons,  
» où elle décéda le 23 d'août 1588. Priez Dieu pour son  
» âme. »

*Épithaphe latine et en vers hexamètres du seigneur  
de Barbançon.*

Hic situs est Dominus de Barbensone Renaldus,  
Indè queror valdè, tibi sit requies sine fine.  
Moribus illustris, generoso claruit ortu.  
Heu jacet in claustris, hujus precor esto memor tu.  
Parisius ploret, cui Canonicus fuit ille,  
Leodii villæ sic pro se quilibet oret.  
Quis vetat infundi lacrymas cordis gemebundi ?  
Pectora commovit, videt hunc in humo quia condi.  
Lenis, ovans, largus, redolens rosa, legibus argus,  
Lux inerat mœstis, solamen turbine fretis.  
Sobrius et castus, humilis, pius, oderat astus,  
Et repulit fastus, virtutibus undique vastus,  
C ter LD bis sederim de morte videbis  
Mars bis septena rapit hunc in luce serena.  
Illi nulla manent nisi sacra precamina manent.  
Huic simul oremus, Deus huic locus esto supremus.

Quant aux autres inscriptions tumulaires, elles ont été toutes détruites. Il paraît que, par un vandalisme que rien ne justifie, on avait déjà coupé et scié les anciennes dalles mortuaires bien avant la tourmente de 93, où furent engloutis les ordres religieux et les monuments qu'ils avaient élevés depuis quatorze siècles.

§ IV. CATALOGUE DES ABBESSES DE NOTRE-DAME.

656. 1. Etherie, religieuse, appelée du monastère de Jouarre pour fonder cette maison, honorablement citée dans l'épître de Saint-Léger à sa mère qui s'était retirée à Notre-Dame.
676. 2. Hildegarde ou Adelgarde. Cette abbesse reçut avec charité le reclus écossais saint Voué, et lui assigna près des murs de la ville un petit hôpital qui s'étendit plus tard, vers le 12<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la tour Saint-Benoît ou tour *Lardier*.
720. 3. Eremburge, princesse descendue des rois d'Austrasie.
740. 4. Ermentrude ou Harmenturde.
760. 5. Asceline, Aceline ou Hesceline.  
On doute si Gisèle, sœur de Charlemagne, qui avait été élevée à Notre-Dame avec les autres princesses du sang royal, en fut abbesse. Ce qu'il y a de certain, c'est que le grand Empereur l'aimait comme une sœur, et l'honorait comme une mère. Elle mourut abbesse de Chelles en 810.
780. 6. Théodrade, fille du comte Bernard d'Italie, frère du roi Pépin, et sœur de saint Adalard et Vala, abbés de Corbie, étant devenue veuve, elle embrassa la vie religieuse dans le monastère de Notre-Dame. C'est à cette sainte et pieuse abbesse que Paschase Radbert dédia son livre de *Partu Virginis*.
845. 7. Imma, fille de Théodrade, fut confirmée en 846 dans le concile de Soissons. Paschase Radbert fait mention de cette abbesse et de ses saintes religieuses dans l'explication qu'il fait du ps. 44.

860. 8. Rotrude, princesse issue du sang carlovingien,  
865. 9. Richilde. On la croit descendante de Louis -  
le-Débonnaire. On doit, à cette abbesse, la  
fondation des chanoines de Saint - Pierre ,  
qui remplacèrent les moines dans les fonctions  
ecclésiastiques et les autres devoirs qu'ils  
rendaient à l'abbaye.
880. 10. Rothilde, fille de Charles-le-Chauve.  
925. 11. Milesende.  
955. 12. Berthe, connue dans un diplôme du roi Raoul,  
donné à Château-Thierry. Cette abbesse a  
été omise dans le catalogue de dom Ger-  
main, et insérée par les auteurs du *Gallia  
Christiana*.
940. 13. Hersende.  
950. 14. Cunégonde racheta d'Albert de Vermandois  
quelques églises appartenant à son mo-  
nastère, de *Thesaurò sanctæ Mariæ*.
970. 15. Eremburge racheta de nouveau les domaines  
envahis en 995.
1010. 16. Ermengarde de Mortemar, fille de Geoffroy  
d'Acy, de *Acceio*, obtint du roi Henry la  
confirmation des autels et des cures de Cha-  
crise, de Corcy, de Courmelles, de Couloisy,  
de Breuil et de Nanteuil-la-Fosse, donnés  
à l'abbaye par Heddo, évêque de Soissons.
1060. 17. Ogive dont il est fait mention dans la vie du  
B. Godefroy, évêque d'Amiens, reçut de Hu-  
gues de Pierrefonds la confirmation des  
cures de Trosly, Couloisy, Fleury et Nancy.  
Les miracles de Notre-Dame étaient déjà  
célèbres.
1094. 18. Adalais ou Elcida fait l'acquisition de la cure  
de *Freniches*.
1116. 19. Mathilde I, fille de Geoffroy, vicomte de La

Ferté, et d'Ermengarde d'Aizy. Célèbre abbesse à qui on devait la reconstruction de la principale église. Sa mère s'étant faite religieuse à Notre-Dame, y apporta en dot la seigneurie d'Aizy et la voirie, *viatura*, de Charly. Elle reçut ensuite les cures de Morchain et de Pargny, de Simon, évêque de Noyon, qui permit aussi l'érection d'un prieuré de Notre-Dame dans la paroisse d'Epargnemail, près de Saint-Quentin, jouissant de tous les droits et prérogatives attachés à la maison-mère. (C'est cette abbesse, nommée Mabaut, qui est représentée dans le manuscrit des miracles de la sainte Vierge, vêtue d'une longue robe noire et qui touche les malades avec le saint soulier). Gautier de Coinsy fait, en plusieurs endroits, l'éloge de cette abbesse doublement illustre par ses œuvres et sa rare piété.

1145. 20. Mathilde II, fille de Raimond V, comte de Toulouse, et de Constance de France, fille de Louis-le-Gros, femme distinguée, s'il en fut jamais. Elle obtint, en 1146, de Louis-le-Jeune, son oncle, la confirmation des achats faits par elle des avoueries de Pargny, de *Fillenas*, Fillain, d'Aizy et de Chavignon. Elle fit don, en 1156, au vénérable Estienne, abbé de Valsery, d'un marais plein d'étangs et dont la nouvelle communauté avait besoin pour sa nourriture. Les papes Eugène III et Adrien IV lui octroyèrent plusieurs bulles et privilèges en faveur de cette abbaye qui relevait directement du Saint-Siège. En 1161, Simon

de Saint-Samson fit présent à l'église d'une bonne partie du revenu de Pommiers. On lui doit l'achèvement, d'autres disent la construction de l'église de Notre-Dame.

1162. 21. Marsilie. 1164, traite avec Enguerrand, abbé de Saint-Jean de Laon, pour la seigneurie de Moulinchat par lequel il paraît que le receveur de l'abbé devait fournir tous les ans un cheval pour aller en Lorraine recevoir les revenus de Notre-Dame. Sous son gouvernement (1175), le nombre des religieuses fut réduit à quatre-vingts.
1178. 22. Julienne fit venir des fontaines dans les offices du monastère, et elle obtint de Raoul, comte de Soissons, le pouvoir de faire des canaux sous les rues de la ville. En mourant, elle a laissé à l'église sept marcs d'argent, un beau calice d'or et deux chapes très-riches.
1186. 23. Marguerite I reçoit de Philippe, comte de Flandre, un revenu de deux mille harengs à prendre au port de Mardick. Elle établit, par une ordonnance, qu'il y aurait toujours deux cierges allumés, l'un devant l'image de la sainte Vierge, et l'autre devant le Saint Soulier. Cette abbesse traita, avec les moines de Vauxcelles, *Falcellensibus*, des possessions du territoire d'Aizy. Elle acheta aussi quelques revenus à Chouy, sur lesquels elle affecta deux muids d'avoine pour acheter des voiles aux religieuses.
1189. 24. Helvide de Cherisy reçut de l'évêque de Soissons la cure de Sommeleus. En 1206, Nivelon confirma la possession des dîmes de Charly, de Coupru, de Chouy, de Troësnes.

Cette abbesse avait donné aux lépreux de Pontarcher du vin et sept pains par semaine, semblables à ceux que les sœurs converses ont coutume de manger, à condition que si quelques religieuses ou converses venaient à être frappées de ce mal, elles seraient admises dans cet hôpital. 1210, elle affranchit les habitants d'Aizy. L'an 1213, la pieuse Mathilde, vidame de Laon, donne la terre d'Urcel en considération de sa fille qui se fait religieuse à Notre-Dame.

1217. 25. Béatrix de Cherisy acheta de Pierre de Sapornay, moyennant la somme de 500 livres *fortium*, une place devant la porte de l'abbaye joignant la rivière d'Aisne, pour y bâtir un nouvel hôpital plus commode et plus spacieux. 1254, Mathilde de Laon fonde une lampe qui devait brûler devant les malades. 1256, Le maire et les échevins déclarèrent n'avoir aucun droit dans le district qui se trouve depuis la vieille porte de l'abbaye, située devant une maison appelée la *Tatine*, auprès de laquelle est le vieux mur qui conduit au-dessus du grand chemin, le long de la rivière d'Aisne, jusqu'à la rue nouvellement bâtie sur le fond de l'abbaye, lequel chemin s'étend depuis le pignon du vieil hôpital du monastère, du côté de la rivière, vers la chapelle de Sainte-Croix jusqu'au parvis de Notre-Dame. L'abbesse pourra fortifier et enfermer, quand il lui plaira, ce qui est contenu dans ces bornes, sans que personne y puisse mettre opposition. Un peu auparavant, Raoul avait autorisé la conduite des canaux de la rivière dans le

monastère, et la fermeture de ces mêmes rues. Affranchissement accordé aux habitants d'Aizy et de Nanteuil-la-Fosse. Béatrix laissa à ses religieuses des revenus sur les terres de Pernant et de Villeneuve, pour acheter à chacune d'elle six aunes de toile et en faire des *chemises blanches*. Cette abbesse soutint un immense procès avec le chapitre au sujet des interdits et du droit de confirmation.

1256. 26. Agnès de Cherisy voulut que son sceau fût différent de celui du chapitre qui représentait la sainte Vierge. Elle releva les bâtiments de son monastère qui tombaient en ruine à cause de leur vétusté, et des secousses qu'ils avaient souffertes lorsqu'on démolit l'ancienne église. Elle n'épargna pas la dépense pour les rendre solides. Elle commença par la clôture qu'elle éleva fort haute, puis elle fit une belle porte, la dépense, le four, les dortoirs et une grande salle au-dessous, quantité d'offices et la cuisine. *Tous ces grands bâtiments subsistent encore*, disait Michel Germain en 1675, *et ceux qui les regardent s'imaginent que les murailles sont encore de l'ancien château d'Ebrouin, tant elles sont fortes et élevées.*
- 1251, elle mit aussi la dernière main au grand hôpital commencé par Béatrix. Elle fut aidée dans ces vastes constructions par les aumônes des fidèles de la province.
1256. 27. Odeline de Trachy-sur-Marne bâtit le puits de l'hôpital, ouvrage des plus hardis ; des prisons pour les sujets de l'abbaye et de belles chambres audessus pour tenir les

plais. Elle éleva dans le cloître une belle fontaine. Elle avait bâti plusieurs arcades d'une structure délicate pour joindre cette fontaine. Elle rétablit presque toutes les fermes et les granges que des vents furieux avaient renversées. Elle fit bâtir la chapelle du prieuré d'Epargnemail. Cette pieuse abbesse se démit ensuite de sa charge.

1273. 28. Ade de Bazoches, sœur de l'évêque Milon, élue par une partie de la communauté seulement, eut pour rivale Marguerite de Commenchon que le pape Grégoire X débouta de ses prétentions. On était redevable à cette abbesse de la construction d'un grand corps de logis appelé l'Argenterie, et de plusieurs autres bâtiments magnifiques. Elle porta à 10 sols les étrennes de chaque religieuse de chœur, et à 2 sols parisis celles des sœurs converses, et à 12 deniers celles des tourières du dehors.
1282. 29. Cécile de Péroune.
1285. 30. Béatrix de Martinmont bâtit les lieux réguliers et les conduits des chambres basses.
1296. 31. Marguerite II de Caumenchon eut quelques querelles avec l'évêque de Soissons qui prétendait avoir le droit de faire admettre des religieuses dans le monastère sans le consentement de la communauté. Jean de Chimay permit à l'abbesse de faire trois chemins sous terre pour sortir du monastère au-dessous des rues de la ville (1). Cette abbesse fit bâtir

(1) On a fait courir bien des bruits ridicules sur la destination de ces conduits souterrains. C'étaient d'abord des cachots où Ebroin renfermait ses victimes ; et les crampons de fer qui étaient placés



quelques maisons derrière l'église avec le promenoir ou ébattement *Spatiamentum* pour mettre ses sœurs plus au large. Elle éleva aussi les chaussées de Nanteuil-la-Fosse et rétablit la maison seigneuriale de Chaudun, que quelques gentilshommes avaient détruite.

1509. 52. Emeline de Coudy. C'est elle qui, *embrassant toutes les occasions de travailler à la gloire de Dieu*, fit construire les orgues, disposa le lieu du trésor des saintes reliques, fonda la grosse cloche appelée *Marie*, couvrit les tours de l'église, bâtit le logement de l'abbesse et acheva les conduits du monastère jusqu'à la rivière d'Aisne. Elle fit rebâtir en outre le grand moulin, la porte, les granges de Nanteuil et de Lafaux, le logis seigneurial de Chacrise incendié depuis longtemps et sept pressoirs banaux en cet endroit.

1527. 53. Elisabeth de Châtillon obtint, en 1541, la permission d'enfermer une tour de la ville dans l'enclos de l'abbaye, et d'en élever les murs si haut qu'elle voudrait. On fortifia alors le monastère de grands murs avec des tours qui subsistaient encore en

de distance en distance étaient les instruments dont il se servait pour les faire mourir; la terre voisine en était rouge, teinte qu'elle était du sang de ces misérables. Plus tard, on crut que ces conduits n'avaient pas été faits seulement pour sortir du monastère sans paraître dans les rues ni pour enfermer les immondices qu'ils charriaient à la rivière, mais pour communiquer sous la rivière avec Saint-Médard. Que de fables on a répandues dans le peuple et qu'il s'obstine à conserver! Le merveilleux, même invraisemblable, a de l'attrait pour tous, mais surtout pour le peuple, d'une nature facilement impressionnable et amie de l'extraordinaire.

1695. En 1345, Elisabeth fonda, dans l'église, du côté de l'épître, en l'honneur de saint Georges qu'elle honorait d'une dévotion particulière, une chapelle latérale. Elle acquit aussi du comte de Braine la terre de Billy, avec tous ses fiefs et dépendances. Elle avait donné à son église une belle crosse de vermeil doré garnie de pierres précieuses et une image d'argent.
- 1363 34. Marguerite IV de Coucy fit don à l'église d'une aiguière magnifique et d'un riche navire d'argent qu'elle avait reçu de la princesse, sa mère.
1592. 35. Elisabeth II de Châtillon, enterrée près de sa tante dans la chapelle Saint-Georges.
1429. 36. Elisabeth III d'Escronnes, étue à l'âge de trente-six ans, confirmée par Martin V.
1467. 37. Marguerite IV de Cambernon.
1473. 38. Marguerite V de Luxembourg, fille de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, fut envoyée en exil à Charly après la mort tragique de son père, décapité en place de Grève. Remplacée par Gilles, *Egidia*, de Mailly, qui fut forcée de lui restituer sa place usurpée sept ans après.
1494. 39. Denyse Simon, bénie par Guillaume, évêque de Noyon, par ordre du souverain pontife, après le refus de l'évêque de Soissons.
1510. 40. Catherine I du Hem. C'est sous cette abbesse que fut entreprise la réforme du monastère par le cardinal de Bourbon, qui y envoya dix religieuses de Fontevraud. On éloigna, par surprise, l'abbesse d'abord au prieuré du Charme, et ensuite dans l'abbaye d'Ère, où elle mourut.

1522. 41. Françoise Lejeune de Manteaux. Religieuse du Charme, élue sur la demande du roi et du consentement de l'abbesse de Fontevraud et du légat apostolique. Les anciennes religieuses de Fontevraud qui avaient été appelées pour la réforme ayant refusé de la reconnaître en qualité d'abbesse, furent obligées de sortir de l'abbaye (1536). C'est à sa sollicitation que la dédicace de l'église Notre-Dame, fixée d'abord au 4 juin, fut transférée à cause de son occurrence avec les fêtes de la Pentecôte, de la Trinité et du Saint-Sacrement, au troisième dimanche après Pâques. On devait à cette abbesse de nombreuses réparations dans le couvent et la distribution des eaux dans tous les bâtiments. Elle s'était démise de sa charge en 1559; mais elle continua d'administrer jusqu'en 1555. Elle mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans, en 1560.
1559. 42. Catherine de Bourbon, fille de Charles, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, embrassa la vie religieuse en 1550 dans le couvent du Calvaire, près La Fère. Devenue abbesse de Notre-Dame en 1559, elle sauva en 1567 de la fureur des hérétiques les saintes reliques, les vases sacrés, les chartres et même la religion dans le Soissonnais. Elle employa tous ses soins à l'ornement de l'église et du monastère. Durant les troubles qui désolèrent ensuite le royaume, elle fut obligée de quitter son abbaye et de se réfugier à Paris, où elle mourut dans l'hôtel de Guise, après sept années d'exil, à l'âge de soixante-neuf ans. Son corps, déposé

d'abord dans la basilique de Saint-Denis, fut transporté deux ans après à Notre Dame de Soissons, et inhumé sous un magnifique monument de marbre qu'elle avait fait construire pour elle et sa sœur, Marie de Bourbon.

1594. 43. Louise de Lorraine, fille de Claude de Lorraine d'Aumale, et de Louise de Brezé, confiée dès l'âge de deux ans à Catherine de Bourbon, avait fait profession à seize ans. Au jour de sa profession, sa famille avait fait don d'une tenture de tapisserie de haute-lice qui faisait tout l'ornement du chœur. Elle-même signala sa piété en faisant élever un riche autel à la sainte Vierge, en donnant de magnifiques ornements, des reliquaires d'argent et de vermeil, une lampe d'argent de grand prix, et la sonnerie qui passait pour une des plus belles du pays. Cette illustre abbesse mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église.

1645. 44. Henriette de Lorraine, fille de Charles, duc d'Elbœuf, et de Marguerite Chabot, consacrée à Dieu à l'âge de quatre ans, prit l'habit de religieuse à dix ans, fit profession à seize, et fut nommée coadjutrice à dix-huit ans. Elle en remplissait encore les fonctions lorsque, par ses soins, la communauté reprit l'habit noir des Bénédictines qu'elle avait quitté à la fin du 15<sup>e</sup> siècle pour prendre celui des Augustines. Elle arrêta que, selon la règle de saint Benoit, tout serait en commun. Elle obtint du roi Louis XIII la concession d'une rue pour donner un jardin

à l'abbaye. (1). Cette abesse reçut des mains du roi deux cornettes et deux drapeaux pris sur les Espagnols par son frère, le comte d'Harcourt. En envoyant ces trophées militaires sur l'un desquels était peinte l'image de la sainte Vierge, le roi ajoutait : *Qu'il était juste que la Madona d'Espagne rendit hommage à Notre-Dame de Soissons.* Henriette d'Elbœuf fit agrandir les fenêtres de l'église et décora les archivoltes d'angelots en cartouche, ainsi que des armes des abesses, ses prédécesseurs. Elle dédia un autel collatéral à saint Benoît, fit construire la grande grille du chœur ainsi que la stalle abbatiale, ouvrage d'une grande magnificence.

1669. 45. Armande - Henriette de Lorraine, fille du comte d'Harcourt, et de Marie-Philippine de Cambout de Coislin, nièce de Richelieu. Nommée d'abord coadjutrice de sa tante, elle fut appelée plus tard à lui succéder. C'est d'après ses ordres que fut entreprise l'histoire du monastère, dont la rédaction fut confiée au célèbre bénédictin dom Germain, en 1675. Elle mourut à Paris en 1684, à l'âge de quarante-quatre ans.

(1) Cette rue, qui portait le nom de *rue d'Ebrouin*, était contiguë aux murs de l'abbaye. En achetant les maisons et les places qui étaient au-delà de la rue, on rendait l'abbaye plus commode et plus spacieuse. Cette rue était sans doute une continuation de la rue Saint-Antoine. En agréant cette demande qui était, du reste, appuyée par Richelieu, le roi ajoutait : *Qu'il était juste d'étendre les bornes de la prison de la sœur, tandis que le frère étendait les limites du royaume, et portait si loin la gloire de l'Etat.* Richelieu lui-même avait voulu en porter la nouvelle à la communauté et donner l'alignement qui forma un enclos de deux hectares environ.

1684. 46. Gabrielle-Marie de Larochefoucauld, fille de François, duc de Larochefoucauld, et de Gabrielle Duplessis - Liancourt. Gabrielle avait été abbesse du Paraclet avant de devenir abbesse de Notre-Dame. Elle orna l'église d'un autel privilégié, d'un chœur très-élégant, de plusieurs chapelles et de magnifiques bâtiments.
1693. 47. Catherine-Marguerite de Fiesque, fille de Charles, duc de Fiesque, et de Gillone d'Harcourt Beuvron, fut tirée du monastère de Jouarre. Elle reçut Louis XV dans son abbaye lorsqu'il allait se faire sacrer à Reims en 1722. Elle mourut âgée de quatre-vingt-dix ans.
1735. 48. Françoise - Marguerite de Larochefoucauld, fille du comte François de Roucy, et de Marie-Catherine-Françoise d'Arpagon.
1767. 49. N. Roucy de Larochefoucauld.
- 17 . 50. N. de Larochefoucauld Momont, emprisonnée pendant la Terreur, puis réduite à l'indigence, soutint l'épreuve et le poids de ses malheurs avec résignation et dignité. Elle mourut à Soissons dans un état voisin de la misère, en 1806. *Vanité des vanités, put-elle dire en voyant s'écrouler l'œuvre de douze siècles, tout n'est que vanité, excepté d'aimer Dieu et de le servir.*

Ainsi se termine cette longue chaîne d'abbeses, toutes remarquables par une naissance illustre selon le monde ; mais bien plus remarquables encore par la grandeur de leurs vertus et par leur rare piété. Des femmes de cette trempe peuvent mériter cet éloge de la sainte Ecriture : *Mulier timens Deum ipsa laudabitur. Date ei de fructu manuum suarum, et laudent eam in portis opera ejus.*

§ 5. LISTE DES SAINTES RELIQUES.

Une grande portion de la vraie Croix, dans un tableau d'argent doré en forme de double croix de Lorraine avec des figures à la *grecque*, enrichie de plusieurs pierres précieuses (1). Du sang sorti miraculeusement d'un Crucifix profané et percé avec des canifs. Une sainte Epine de la Couronne de N.-S. (2). De l'Eponge qui lui a été présentée en la Croix avec le fiel et le vinaigre, avec deux morceaux de la colonne où il a été flagellé ; le tout dans un reliquaire d'argent doré. Du Suaire de N.-S. Des cheveux de la sainte Vierge et de ses vêtements, aussi dans un reliquaire d'argent doré. Des petits drapaux et langes dans lesquels l'Enfant-Jésus a été enveloppé dans la Crèche, dans un reliquaire d'argent doré. De l'or que les Rois ont présenté à N.-S. en la Crèche, dans un autre reliquaire d'argent. Une figure d'argent doré de la sainte Vierge qui tient une petite fiole pleine de son précieux lait. Un soulier de la sainte Vierge en forme d'une petite bottine, par lequel N.-S. a opéré beaucoup de miracles, enchâssé dans un reliquaire d'argent

(1) L'abbé Lebœuf pense que saint Mercure, évêque de Soissons, avait pu rapporter cette relique à son retour du concile de Sardique, ou qu'un autre évêque de Soissons, en donnant des reliques de saint Crépin, selon qu'on le lit dans la vie de saint Euverte, évêque d'Orléans, aurait obtenu en échange quelques morceaux du bois de la vraie croix. Tout nous porte à croire que cette relique vient de Nivelon, l'évêque croisé, comme nous l'avons dit page 18.

(2) Il y a aussi, dans l'église de Chalondry, canton de Crécy-sur-Serre, une épine de la sainte Couronne provenant de l'abbaye du Val-Saint-Pierre, apportée par un religieux de cette maison, nommé dom Pol. Cette relique précieuse est enchâssée dans une croix argentée qui a remplacé la simple et primitive croix d'ébène que nous avons vue pendant trente ans.

doré (1). Une ceinture (2) de la sainte Vierge, dans un vase d'argent doré en forme de Ciboire. Une partie de la même ceinture, dans une autre vase qui est d'or orné de pierreries. Un lacet de la sainte Vierge, dans un reliquaire d'argent doré en forme de soleil. L'image de la sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus, conservée miraculeusement plusieurs fois du feu où elle a été jetée, enchâssée dans un tableau d'argent doré enrichi de plusieurs pierres précieuses. Une autre image d'argent de deux pieds de haut, de la sainte Vierge tenant du bras gauche l'Enfant-Jésus, et de la main droite un cœur dans lequel il y a du voile de la sainte Vierge. Un morceau de la verge de Moïse par laquelle il fit tant de miracles, sur un piédestal d'argent. Les corps de saint Crépin et de saint Crépinien frères, Apôtres de Soissons, et ceux de saints Carise, Claudian, Rogat, Papire et Mereux, leurs compagnons au martyre, dans une châsse d'argent de quatre pieds de longueur, et haute et large à proportion, enrichie de la figure de la sainte Vierge en un bout, et à l'autre de celles de saint Crépin et de saint Crépinien, et aux deux côtés, des figures des douze Apôtres et du martyre de ces bienheureux Saints en demi-bosse au-dessus de la couverture, avec plusieurs ornements fort beaux de vermeil

(1) Cette relique était un véritable soulier fort modeste. Il paraît que, vers le talon, le cuir formait une petite bande pour arrêter la chaussure et la lier autour de la jambe. On ignore encore aujourd'hui l'origine et la provenance de ce trésor. La tradition locale voulait que la possession en fût aussi ancienne que le monastère; d'autres écrivains la regardaient comme un présent de Charlemagne à sa sœur, Giselle, qu'ils supposaient avoir été abbesse de ce monastère. On se servait du saint soulier pour toucher les malades qui le baisaient avec respect. Nous avons lu quelque part que M. de Fitzjames, prélat, accusé de jansénisme, avait défendu d'exposer cette relique à la vénération des fidèles. Au 18<sup>e</sup> siècle, tout avait changé, et 92 devait la faire disparaître avec tout le riche mobilier de l'abbaye.

(2) La charte de Nivelon porte *Coronam*.



doré (1). Le corps de saint Drausin, Evêque de Soissons, dans une châsse d'argent, ornée de plusieurs figures de même matière. Le corps de saint Léger, évêque, et de saint Guérin, son frère, tous deux martyrs, dans une même châsse de bois doré. Le corps de saint Osuald, roi d'Angleterre, martyr. Le corps de saint Leudard, confesseur, boulanger de cette maison ; son chef dans un vaisseau d'argent. Le corps de saint Voué, confesseur, dans une châsse de bois doré ; le chef du même saint dans un coffre d'argent, et son bâton appelé ordinairement le crossillon de saint Voué, lequel préserve du feu (2) ; il est enchâssé dans de l'or. Le corps de sainte Sigrade, mère de saint Léger, et le corps de sainte Eleutère, nourrice du même Saint, dans une même châsse. Le corps de sainte Pinose, l'une des onze mille vierges et son chef. Le chef de saint Jude, Apôtre, dans une grande figure d'argent, à demi-corps, soutenu d'un piédestal de même matière autour duquel sont diverses reliques de plusieurs saints. Un ossement de saint Barthélemy, Apôtre, dans un beau reliquaire d'argent,

(1) Cette belle et magnifique châsse, le palladium soissonnais invoqué dans toutes les appréhensions de la cité, a été longtemps revendiquée sans succès par les religieux de saint Crépin à qui elle appartenait, et qui l'avaient confiée à l'abbaye de Notre-Dame lors des troubles religieux de 1567.

(2) Les religieuses de Notre-Dame assuraient avoir été souvent préservées de l'incendie par la protection du bâton de saint Voué. Tous les ans, au jour de sa fête, la grand'messe achevée, le sacristain prenait avec respect ce crossillon ; précédé des religieuses dont l'une portait une lanterne allumée, et les autres récitaient des psaumes et des oraisons, il parcourait le monastère en faisant le signe de la croix avec cette relique à chaque cheminée et dans tous les autres bâtiments de l'abbaye. Cette sainte pratique, ajoute dom Germain, n'est pas sans bénédiction, car on ne trouve pas que le feu du ciel ou quelque autre incendie ait jamais endommagé la maison qui possède un si puissant préservatif.

soutenu par deux anges aussi d'argent et entouré de plusieurs reliquaires remplis de saintes reliques , et entre autres du sang de l'apôtre saint Paul. Des ossements, des cheveux et des habits de sainte Anne, mère de la B. Vierge Marie, dans une figure d'argent. Une partie du chef et une dent de saint Denis, Apôtre de la France, dans un chef d'argent, à demi-corps. Le chef de sainte Jeanne, une des onze mille vierges. Partie du chef de saint Vit et de celui de saint Modeste. Le chef de sainte Litérate et d'un des petits Innocents, dans un coffre d'or en forme de châsse. Des reliques de saint Pierre et de saint Paul et de saint André, Apôtre, dans un reliquaire d'argent doré. De la chair et du sang de plusieurs saints Apôtres pétris ensemble. Une côte de sainte Elisabeth, mère de saint Jean-Baptiste. Un ossement de saint Servais. Une dent de saint Nicaise, Archevêque de Reims. Un ossement de saint Exupère, Evêque de Toulouse, et un autre inconnu ; le tout enchâssé dans un très-ancien reliquaire d'argent doré en forme de cabinet. Un ossement de saint Benoît, dans une grande figure d'argent. Le bras de saint Drausin, revêtu d'argent. Ceux de saint Eustache, de saint Hippolyte, de saint Sébastien, martyrs, et de sainte Ostrude, vierge. Un ossement de saint Siméon le Juste, dans un reliquaire d'argent doré. Une jointure du doigt de saint Jean-Baptiste, dans une figure d'argent, vermeil doré. Un ossement de saint Laurent, dans une figure d'argent. Une partie du chef de sainte Sigrade et de celui de sainte Clotilde, reine de France, dans un reliquaire d'argent. Un ossement de saint Quentin et un autre de saint Victrice, Archevêque de Rouen, dans un coffre d'or enrichi de pierres précieuses. Un ossement de saint Louis, roi de France, dans une figure d'argent doré. Un ossement de saint Georges, martyr, et un de sainte Elisabeth, sœur de saint Louis, roi de France, et des habits du prophète Elie, dans un reliquaire d'argent en

forme de soleil. Des ossements de saint Nicolas, Evêque, de sainte Marthe et de sainte Cécile, dans un reliquaire d'argent. Un ossement de saint Josse, abbé, et des ossements de saint Victor, de saint Christophe, de saint Poncien, de saint Maximin, de saint Andiol et du B. Pierre de Luxembourg, dans un reliquaire d'argent doré. Un ossement de sainte Victoire, vierge et martyre. Des ossements de saint Paul, abbé, de saint Germain, de saint Tiburce, de saint Sébastien, de saint Fidèle, de saint Maurice, de saint Eustache, de saint Arthémie, de saint Boniface, de saint Fabien, de saint Maur, de saint Martin, de saint Prix, de sainte Barbe, de sainte Marguerite et des habits de saint Bernard; le tout dans une petite châsse d'argent. Un ossement et des cheveux de sainte Marie Madeleine, dans une figure d'argent doré. Du chef de sainte Euphrosine, vierge, dans une figure d'argent doré. Une relique de sainte Luce. Des ossements de sainte Aldegonde, de sainte Geneviève et de sainte Agathe et de leurs voiles, dans un reliquaire d'argent. Une jointure du doigt de sainte Scholastique, vierge, dans une figure d'argent. Un ossement de sainte Salaberge, mère de sainte Austrude, dans un soleil d'argent. Un ossement de sainte Fare, vierge, dans une figure d'argent. Du suaire de saint Eleuthère, évêque. Des ossements du B. Jean de Montmirail, dans un reliquaire d'argent. Les corps de sainte Barbe et de sainte Pélerine, vierges et martyres. Un reliquaire où sont plusieurs reliques dont les noms sont perdus. Les Heures et une partie du chapelet du B. Pierre de Luxembourg. Une grande croix d'or enrichie de pierreries, faite par saint Eloi. Le Texte sacré, dont le couvert est d'or, qu'on dit aussi avoir été travaillé par le même saint Eloi. Un des vases que l'on tient avoir servi aux noces de Cana, en Galilée. Un grand reliquaire d'argent dans lequel il y a encore du bois de la vraie croix. Un ossement de

saint Pierre, Apôtre. Un ossement de saint Barthélemy, Apôtre. Un ossement de saint Sébastien, martyr. Un ossement de saint Médard, Evêque de Noyon. Des ossements de saint Laurent, saint Maurice, saint Vincent, saint Cyriace, saint Blaise, saint Porcien, saint Modeste, saint Lucien, et le cœur de saint Morgan, martyrs. On voit aussi, dans cette abbaye, une grande croix de bois fort ancienne qui est attachée au mur, à côté du chœur, qu'on dit avoir été autrefois sur le pont de la ville, mais qui fut jetée dans la rivière par un infidèle lorsque les Normands mirent le siège devant Soissons. Cette croix, au lieu d'enfoncer, flotta sur l'eau, et montant contre le cours de la rivière, vint aborder en un lieu où le prince Henri, général de l'armée chrétienne, la tira de l'eau et en fit présent à l'abbesse et aux religieuses qui la reçurent avec une joie extraordinaire. Ce fut peut-être en reconnaissance de cette merveille que ce prince ayant été malheureusement tué la même année par les Normands au siège de Paris, l'on rapporta son corps à Soissons qui fut enterré dans l'église [de Saint-Médard, comme nous l'apprennent les Annales de Metz. Pour conserver la mémoire de ce miracle, l'on a gardé cette croix miraculeuse jusqu'à notre temps, et des abbesses ont ordonné que deux lampes brûleraient jour et nuit devant ce signe de notre rédemption, et encore aujourd'hui, on lui rend un honneur tout particulier. » (1)

---

(1) Indépendamment de ce catalogue, il existait autrefois dans le trésor de l'abbaye un inventaire des *reliques, sanctuaires, joyaux et dignitez* dressé en 1480 par Marguerite de Lantré, prieure, et Antoinette de Savoyvres, chantre de l'abbaye; nous ignorons ce qu'il est devenu. On nous ferait un immense plaisir en nous le communiquant, et nous ajouterions une page importante à la

Histoire de D. Germain, page 400. *Extrait d'un petit livre imprimé en 1671.*

On peut deviner, d'après cette simple esquisse, l'immense intérêt que présenterait l'histoire de nos monastères, alors que les faits les plus insignifiants dans leur individualité constitueraient, en s'unissant à d'autres, un ensemble magnifique et une autorité imposante. Que serait-ce si, à tout ce panorama historique qui soulève le voile du passé, en éclaircissant les ténèbres et explique le côté mystérieux des événements, on y joignait l'étude

---

publication que nous préparons sur le trésor de nos églises soissonnaises.

Il existe aussi aux archives de la préfecture de l'Aisne des documents historiques qui ne sont pas sans importance pour l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.

Le premier de ces documents et le plus considérable, c'est le cartulaire de l'abbaye, énorme in-folio de 469 fol. de texte et de 404 de tables. Cette compilation, à en juger par la nature et la variété des caractères qui offrent une écriture lisible, mais peu soignée, a été transcrite à diverses époques. Commencée dans le XVI<sup>e</sup> siècle, continuée dans le XVII<sup>e</sup>, elle semble n'avoir été terminée qu'au commencement du XVIII<sup>e</sup>, comme l'insinue la date de 1739, imprimée au dos du volume et sur le premier feuillet du manuscrit. Ce cartulaire, sur simple papier et relié en veau, renferme les privilèges, donations et usages de ladite abbaye.

Les matières s'y trouvent dans l'ordre suivant :

1<sup>o</sup> Règlements, privilèges, mode d'élection, association de prières, dénombrements généraux, amortissement, de 656 à 1516. Le diplôme de S. Drausin, fondateur de ce monastère, en est la pièce capitale.

2<sup>o</sup> Relations avec les abbayes, les chapitres ; régime

des monuments anciens et des souvenirs artistiques ? Ce ne serait plus seulement une sèche nomenclature, un froid nécrologe d'édifices, de personnes et de choses plus ou moins curieuses ; mais un vaste tableau synoptique et animé où tous les rôles seraient conservés, où chaque objet agencé avec grâce et avec harmonie nous montrerait ce que nous appelons si volontiers avec un sourire narquois *le vieux monde* comme un immense et inépuisable trésor, un musée où nous pouvons aller chercher nos plus beaux modèles et les inspirations les plus heureuses pour l'avenir.

---

intérieur de l'abbaye, droit de procuration, synode, translation de la fête de la dédicace (21 avril 1531), de 1125 à 1536.

3<sup>e</sup> Titres concernant l'hôtellerie qui était autrefois hôpital, de 1231 à 1610.

4<sup>e</sup> Mairie du quartier Notre-Dame, droit de bourgeoisie et justice.

5<sup>e</sup> Nominations et présentations aux cures, chapelles, canonicats du chapitre de St-Pierre-au-Parvis, offrandes de 1138 à 1512.

6<sup>e</sup> Bulles et privilèges des papes, 1147 à 1655.

7<sup>e</sup> Acquisitions et confirmations de propriétés (dîmes et noyales de 1024 à 1518).

8<sup>e</sup> Justice, ressort, de 1284 à 1614.

On voit qu'une certaine intelligence, un ordre de matières et non de dates avait présidé à la rédaction de ce cartulaire.

Le second document comprend les titres de propriétés dans plus de quarante communes, savoir :

Aizy, 1259. — Chavigny-le-Sot, 1307. — Chavigny, St-Léger de Soissons, 1161. — Urcel, 1258. — Viel-Arcy, 1350. — Dîmes de fruits : Ciry, Chouy, Acy et Mercin, 1204. — Montecouvé, 1190. — Mency, 1225. — Charen-

Arrière donc les préjugés aveugles, les condamnations injustes et hypocrites! Etudions ce moyen-âge si calomnié et qui a rendu pourtant la France si grande, si riche et si célèbre dans tout l'univers. Voyons de près ce qu'ont fait aux diverses époques de l'histoire non-seulement ses guerriers illustres, ses ministres habiles, mais ses architectes, ses artistes; mais ses moines, ses prêtres, et jusqu'à ses religieuses les plus ignorées d'un monde qui prétend tout juger sans vouloir rien connaître. Agissons avec plus de maturité et de sagesse. Allons avec courage demander aux simples et vieilles chroniques de

---

tigny, 1247. — Ham, 1296. — Otezy, 1226. — Nogentel, 1371. — Ourscamp, 1376. — Autrèche, 1516. — Launoy-lès-Droizy, 1556. — Laffaux et Vauxaillon, 1517. — Pierrefonds (dîmes, cens), 1143-1545. — Billy, 1250-1524. — Chacrise et Ambrief, 1485-1597. — Corcy et Fleury, 1226-1507. — Courmelle, 1210-1536. — Ville-neuve-près-Soissons, 1221-1280. — Molinchart, 1612-1614. — Coloizy, 1247-1250. — Pierrefonds, 1148-1441. — Luiry, près Montdidier (dîmes), 1266-1306. — Jaulzy (dîmes, cens), 1437. — Bassevelle-en-Brie, 1228-1614. — Charly (dîmes, cens, justice), 1090-1615. — Coupru, 1187-1292. — Jalines, 1214-1280. — Chaudun, 1084-1578. — Bois des églises ou bois du Sec-Aunoy, acquis en 1270, 1270-1558. — Pargny, 1133-1619. — Fief de Potes, avril 1265-1360. — Fief de Goussancourt, 1221-1479. — Morchain, 1226-1268. — Trosly, près Compiègne, 1223-1541. — Mercin-et-Vaux, 1215-1527. — Saconin, 1240-1526. — Ressons-le-Long, 1183-1551.

Le troisième document se compose des titres originaux d'acquisitions, des arpentages, des obligations à surcens et des baux remontant seulement à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

1<sup>o</sup> *Acquisitions*. — Cense de Beaugard. — Ferme des

nos monastères les touchants récits des veilles, des austérités, des vicissitudes de leurs nombreux habitants; et nous trouverons, sans aucun doute, plus d'enseignements sérieux et utiles dans quelques pages de leurs archives journalières que dans les plus volumineuses collections de certains savants. Croyez-nous, le passé doit être l'avant-garde, la boussole de l'avenir; et toutes les fois que l'humanité a dédaigné ses leçons, c'est qu'elle n'a pas compris sa mission ni eu l'intelligence de ses besoins. Ce jour-là, elle ne s'est pas seulement arrêtée dans sa marche, elle a rétrogradé. *Præteritos dies meditare et*

---

Aulnois. — Seigneurie de Charly (1787), 1768-1787. — Mercin (pour l'ouverture de deux chemins), 1784-1788.

2° *Arpentage*. — Ferme de la Malmaison, 1651-1690. — Laffaux, 1782-1783. — Epargnemaille, 1724-1741. — Saconin, 1657-1667.

3° *Plans*. — Ferme de Bousseuse, 1765. — Coupru, XVIII<sup>e</sup> siècle (délimitation du territoire).

4° *Baux*. — Ancy, 1606-1783. — Aizy-Jouy, 1520-1783. — Beaurepaire, 1677-1786. — Bilty, 1612-1789. — Bazancy, 1653-1761. — Chacrise et Villeblain, 1509-1788. — Chavignon, 1617-1778. — Chavigny, 1753. — Chevreuse, 1705-1758. — Chouy, 1609-1780. — Courmelles, 1562-1787. — Corcy, 1631-1785. — Crony, 1646-1787. — Guny, 1714-1719. — Laffaux, 1587-1775. — Louâtre, 1718. — Mercin, 1606-1783. — Molinchart, 1786-1789. — Nadon (Louâtre), 1701-1758. — Nanteuil-la-Fosse, 1634-1788. — Pernant, 1757. — Ressons-le-Long, 1626-1787. — Saconin, 1599-1788. — Sancy, 1722-1758. — Septmonts, 1680-1757. — Soissons, 1331-1788. — Urcel, 1666-1789. — Vauxaillon, 1674-1749. — Vignolles, 1718-1778. — Villeneuve, 1630-1790. — Vregny, 1656-1768.

5° *Obligations à surcens*. — Ancy, 1665-1785. — Aizy-Jouy, 1714-1789. — Ambleny, 1769. — Bassevelle, 1781.



*particula boni diei non te prætereat.* Cette parole sera toujours vraie dans la vie spirituelle comme dans la vie matérielle des peuples et des individus, dans l'histoire, dans les arts, dans les entreprises de tout genre, comme dans la conduite et le fort de la conscience!

SAVOIR, C'EST PRÉVOIR.

## NOTICE

### Sur une Maison de bois du XV<sup>e</sup> siècle,

*Située rue St-Christophe, à Soissons.*

Les habitations particulières ont affecté diverses formes, suivant les exigences des climats, le génie des peuples et les différentes phases de leur civilisation.

---

— Billy, 1663-1782. — Chacrise, 1688-1755. — Chavignon, 1719-1782. — Corcy, 1741-1785. — Courmelles, 1631-1783. — Cuffies, 1740-1780. — Epargnemaie, 1751-1755. — Mercin, 1655-1752. — Puisieux, 1742. — Rezzons-le-Long, 1705-1746. — Saconin, 1655-1770. — Soissons, 1562-1772. — Vaudesson, 1720-1772. — Vignolles, 1599-1778. — Vregny, 1743-1789 (1).

Ces titres, répartis entre plus de cinquante localités différentes, s'élèvent à plus de mille pièces originales, dont la plupart nous paraissent aujourd'hui sans intérêt; mais qui, à un moment donné, peuvent devenir d'une certaine importance, soit en nous révélant des faits nouveaux pour le pays, soit en nous facilitant la solution de ces problèmes que l'histoire locale, en l'absence de preuves positives, cherche vainement à résoudre.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Matton, archiviste, ces utiles renseignements. Nous sommes heureux de pouvoir lui témoigner ici notre profonde gratitude.

Dans les Gaules, c'était l'usage avant les Romains, de construire les demeures particulières en bois, et de les couvrir en chaume. César, dans ses Commentaires, parle des cabanes de ses soldats, qui étaient, dit-il, suivant l'usage gaulois, *more gallico*, bâties en bois et couvertes de chaume.

Ce système de couverture de chaume semble appartenir en propre à la France. Il est encore en usage dans quelques-unes de nos provinces, et quand l'administration publique qui combat ce mode de construction parviendrait à le faire disparaître, le mot *chaumière* resterait toujours dans la langue française pour signifier la maison du pauvre habitant des campagnes. Au contraire, on en chercherait vainement des exemples en Angleterre, en Italie, non plus que chez la plupart des autres peuples.

Sous la domination romaine, les habitations gauloises durent s'améliorer sensiblement; mais rien ne nous a permis de constater en quoi consistaient les modifications qu'elles purent subir. Quant à celles qui furent construites par les vainqueurs dans l'étendue de la Gaule, elles devaient nécessairement avoir une grande analogie avec celles qu'on retrouve encore dans les villes antiques de l'Italie, sauf les différences que le climat dut y motiver. Quelques découvertes de décorations intérieures et de pavements en mosaïques, faites sur différents points de la France, ne laissent aucun doute à cet égard.

Nous ne possédons non plus aucun vestige des habitations particulières des premiers temps de la chrétienté; mais on peut supposer que pendant longtemps encore elles durent conserver les dispositions léguées par les Romains.

Ce n'est qu'au XI<sup>e</sup> siècle que l'on peut commencer à suivre la série chronologique des maisons particulières.

Ainsi, dans quelques villes du Midi, il existe encore des maisons romanes de cette époque, qui ne sont pas

sans intérêt; leurs distributions sont simples; les façades percées de fenêtres en plein cintre, sont peu élevées et d'un style sévère. On voit à Lyon, près de la cathédrale, et à Beauvais, près de l'évêché, des restes d'arcades romanes qu'on suppose avoir appartenu à des habitations importantes du XII<sup>e</sup> siècle.

Quelques maisons de pierre du XIII<sup>e</sup> siècle existent à Metz et à Perpignan; celles de Metz sont surmontées de créneaux qui leur donnent un aspect féodal tout particulier.

Reims nous en présente une fort remarquable; elle est située rue du Tambour, et connue sous le nom d'*Hôtel des comtes de Champagne*, ou de *Maison des Musiciens*. Sur la façade qui est en pierre, on remarque en effet cinq statues de musiciens de grandeur naturelle; les personnages sont assis, et le violoniste est couronné de roses. La façade de ce monument est du XIII<sup>e</sup> siècle; l'intérieur a été remanié au XVI<sup>e</sup>. L'une des chambres est pavée de briques émaillées en rouge et en jaune, disposées de manière à former des dessins agréables.

En arrivant au XIV<sup>e</sup> siècle, les maisons de bois se rencontrent fréquemment dans nos provinces septentrionales. Elles se terminent par un pignon de forme aiguë dont la saillie supportée par deux pièces de bois formant ogive, abrite les étages inférieurs de la maison, dont cette charpente extérieure compose souvent toute la décoration.

Ce pignon sur la rue était alors tellement comme obligé par l'usage, qu'on le retrouve partout, jusque dans les maisons les plus petites et les moins soignées, et que quand une maison était située à l'angle de deux rues, le toit était disposé d'une manière toute singulière pour pouvoir présenter un *pignon sur chacune* (1).

(1) On en voit un exemple assez curieux près de la cathédrale, à Troyes.

C'est évidemment de ce mode constant de construction qu'est venue l'expression : *avoir pignon sur rue*.

Nous trouvons à Soissons ce même style littéralement observé dans un reste de maison de bois situé au coin des rues Saint-Martin et de l'Hôpital. Son pignon aigu présente les fragments d'une ornementation où figure une ogive supportée par des consoles gothiques : cette même décoration se rencontre ailleurs intégralement conservée, et notamment à Rouen et à Beauvais, avec une identité de dessin qui pourrait paraître surprenante dans l'état où étaient alors les communications.

Dans les arts, les règles du goût ne sont par arbitraires. Pour chaque genre, elles ont des bases certaines; mais la préférence donnée à un style ne dépend le plus souvent que de l'usage et de la mode; de sorte que comme tout ce qui est de mode, le genre adopté règne souverainement sur son époque et en fixe la date.

On voit avec quelque variété un autre exemple de construction de cette époque dans deux maisons de bois situées sur la place du Marché, à Reims, dont l'une est couverte de riches broderies et de sculptures jusqu'au sommet de son pignon aigu.

Cette maison, bien conservée et même aujourd'hui soigneusement restaurée, est encore signalée parmi les monuments notables de cette importante cité.

Au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, la forme et la construction des maisons de bois sont à peu près les mêmes qu'au siècle précédent. Seulement, à cette époque, les étages supérieurs sont établis en encorbellement, les uns sur les autres, de telle sorte que sur la rue, les pièces du premier étage sont plus grandes que celles du rez-de-chaussée, celles du second étage plus grandes que celles du premier, et ainsi de suite. Par cette disposition singulière, les rues étroites ressemblaient assez à une avenue presque voûtée : on y circulait sans craindre la

pluie, ou les rayons brûlants du soleil; mais aussi sans jouir complètement de la lumière du jour.

Dans la plupart des façades, la brique vient se mêler aux bois apparents, dont elle forme les remplissages, et complète ainsi un ensemble de décoration simple et harmonieux.

Dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, ces maisons offrent souvent un luxe d'ornementation jusque-là inusité. Tantôt la décoration s'applique au squelette de la construction, c'est-à-dire aux pièces de bois; et alors c'est la sculpture qui en fait tous les frais. Tantôt, l'artiste, se bornant à sculpter le bois en quelques parties, reporte l'ornementation dans les remplissages. Alors, une coloration vive et délicate remplace avantageusement la blancheur monotone du plâtre. C'est la brique dépouillant sa teinte primitive pour revêtir des émaux de toute couleur; ou bien ce sont des carreaux de faïence colorée de formes et de dessins agréablement variés; comme on en voit un exemple dans une maison de Beauvais.

La maison de bois de Soissons, que nous retraçons aujourd'hui, comme un des derniers restes des monuments notables de ce genre, nous paraît au moins aussi riche d'ornementation que la maison de bois de Reims dont il vient d'être fait mention. Elle était sise rue Saint-Christophe, près du carrefour de la Grosse-Tête, dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la maison n<sup>o</sup> 5. Elle appartient évidemment à la fin du 15<sup>e</sup> siècle ou au commencement du 16<sup>e</sup>. On y trouve tous les caractères des constructions de cette époque: étages s'avancant en saillie l'un sur l'autre, fenêtres rectangulaires, riches moulures, broderies et figures de saints sculptées en relief, et décorant toutes les pièces de bois apparentes de la façade. La brique, mêlée au bois, forme le remplissage en offrant des compartiments très-variés. Le toit

était très-élevé, mais il ne formait plus, comme ceux dont nous venons de parler, pignon à ogive sur la rue. La maison avait deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, et 28 pieds (plus de 9 mètres) de hauteur du sol jusqu'au-dessous du toit ; mais elle n'occupait que 14 pieds (4 mètres 1/2) de largeur sur la rue, et n'avait pas une grande profondeur.

On peut s'étonner qu'un édifice d'aussi petite étendue ait été revêtu d'un pareil luxe de décoration, tandis que l'intérieur était complètement négligé ; mais c'était l'usage du temps. Des maisons étroites, mal éclairées, suffirent pendant des siècles aux besoins et aux goûts simples de nos bons aïeux, beaucoup moins occupés du confortable intérieur, que de la décoration des façades de leurs demeures.

Cette maison fut saisie sur le chapitre de la cathédrale et vendue nationalement en 1791. La confiscation ayant fait disparaître les anciens titres de propriété, nous n'avons pu reconnaître ni l'année précise, ni l'auteur de sa fondation. La tradition indiquerait qu'élevée soit par le chapitre, soit par quelque personne charitable, elle aurait dû sa création à une pensée religieuse, et qu'elle aurait eu originairement une destination pieuse, comme celle de maison de refuge ou hospice pour certains malades. Cette tradition serait d'ailleurs corroborée par le genre d'ornements qui la décorent, tels que images de la sainte Vierge, de sainte Catherine, sainte Barbe, sainte Marguerite, des quatre évangélistes, de saint Jean-Baptiste, tenant entre ses bras l'agneau symbolique.

C'est ainsi qu'à Chauny, une maison de bois, contemporaine de la nôtre (1), originairement destinée à l'apothicairerie, et actuellement encore occupée par un phar-

(1) L'année de sa fondation y est inscrite (1520 ou 1530).

nacien, présente, dans son ornementation, tous les attributs de cette profession. C'est l'apothicaire pilant dans un mortier, faisant chauffer un alambic, tournant une mixtion. Ce sont des fourneaux, des cornues, des balances, etc. Nous n'attacherons toutefois pas plus d'importance qu'il n'en faut à cette considération. Dans ces temps où l'esprit de foi dominait tout, une pensée religieuse s'alliait presque toujours à l'idée d'une construction nouvelle, et l'on ornait les maisons de l'image des saints sous le patronage desquels on plaçait les foyers et les familles. Plus tard, on y vit apparaître des dessins profanes qui finirent par devenir burlesques et quelquefois même licencieux. Le blason du fondateur avait aussi pris sa place à côté des emblèmes religieux, puis le monogramme du riche commerçant, par imitation de l'écu féodal. Or, au-dessus de la porte de la maison de la rue Saint-Christophe était sculpté un écusson où figuraient entrelacées au milieu de quelques ornements gracieux, les lettres M. L. C. Ainsi, d'une part le luxe et le genre des sculptures fortifieraient la tradition et porteraient à juger que cette maison était plutôt une fondation qu'une habitation domestique; de l'autre, la modestie de cet écusson semblerait indiquer qu'elle avait été construite par un simple bourgeois, et non par une corporation ou un fondateur portant armoiries.

Quoi qu'il en soit donc de la première destination de la maison qui nous occupe, des actes positifs constatent qu'elle fut, en 1763, louée pour le commerce, sous le nom de maison des *Attaches*, nom qui lui est conservé dans l'acte d'adjudication nationale; et depuis lors elle a constamment été occupée, ainsi que la maison de récente construction qui la remplace, par des marchands tenant boutique sur la rue.

Quant à ce nom des *Attaches*, nous ne pouvons en

rendre raison, et nous n'osons hasarder aucune conjecture (1).

Elle fut détruite en 1842, parce que n'étant pas sur l'alignement de la rue Saint-Christophe presque entièrement rebâtie, elle aurait fait une disparate choquante dans un quartier qui, d'étroit et tortueux, était tout-à-coup devenu large et d'un bel aspect (2). Elle avait cependant fixé l'attention des connaisseurs, et sa conservation avait paru tellement digne d'intérêt, que M. le comte de Montalembert, pour prévenir sa destruction, réclama l'intervention du comité des arts et monuments établi à Paris près du ministère de l'instruction publique.

Dans la séance du 19 janvier 1842, ayant annoncé qu'une *ancienne maison de Soissons, en briques relevées de broderies et corniches en bois sculpté, curieux échantillon (3) des habitations domestiques du 15<sup>e</sup> ou 16<sup>e</sup> siècle, allait tomber frappée par l'alignement de la ville*, le comité pria M. le ministre de vouloir bien écrire à son collègue de l'intérieur, pour lui recommander la conservation de cette maison. Puis, dans une séance suivante (le 30 mars 1842), le comité se félicita *d'apprendre que le ministre de l'instruction publique venait d'être informé par le ministre de l'intérieur que les mesures nécessaires étaient prises pour obtenir la rectification de l'ordonnance qui*

(1) En terme de vitrerie, on nomme *Attaches* les lames de plomb qui fixent les panneaux des vitres. Les charpentiers aussi appellent *Attaches* certaines pièces de bois; mais comme beaucoup d'autres maisons devaient offrir les mêmes conditions de construction, ces conditions n'auraient pu motiver plus spécialement pour celle-ci le nom de maison des *Attaches*.

(2) Elle portait en biais sur l'alignement, et dans sa partie la plus avancée dépassait de soixante centimètres.

(3) Dans une lettre écrite depuis à l'auteur de cette notice, M. le comte de Montalembert s'exprime ainsi : *Je déplore la ruine de ce précieux monument; c'est une perte irréparable pour les arts.*



*fi appaît la maison de Soissons d'une seule étude d'alignement.*

Mais tandis que cela se passait à Paris, la destruction se consommait à Soissons, et la recommandation arrivait trop tard.

Aussi, le sous-préfet de Soissons, en faisant connaître au conseil municipal l'intérêt attaché par l'administration supérieure à la conservation de ce monument, se restreignait-il à demander que l'on s'assurât si les matériaux les plus curieux, provenant de sa démolition, existaient encore, et s'il n'y avait pas lieu d'en faire l'acquisition.

Mais le conseil municipal, par sa délibération du 27 avril 1842, considérant que les bois de la maison en question n'avaient de mérite qu'autant qu'ils étaient en place, qu'une fois démolis, ils n'avaient plus aucune valeur ;

*Que d'ailleurs les bois sont la plupart mutilés ;*

*Que la ville ne possède dans tous les cas aucun emplacement ni local pour placer ces bois et les conserver ;*

*Que l'acquisition de ces bois ne ferait qu'occasionner une dépense en pure perte pour la ville ;*

*Arrête qu'il n'y a pas lieu d'en faire l'acquisition.*

Ils disparurent donc, et après avoir été offerts pour le prix ordinaire des bois de construction, ils finirent par être brûlés comme le bois le plus vulgaire.

Si la Société archéologique, qui n'existait pas alors, n'a pu s'occuper de prévenir cette perte, au moins est-elle arrivée encore assez à temps pour recueillir ces souvenirs et reproduire la fidèle image du monument regretté.

Il y a cinquante ans, on voyait encore à Soissons quelques maisons de bois assez curieuses. Il en reste encore une à l'un des angles du carrefour de la Grosse-Tête, sur la rue qui conduit à la place d'Armes. Elle est loin, pour la richesse des sculptures, de pouvoir être comparée à la maison des *Attaches* ; mais elle est beaucoup plus étendue, et a bien le même caractère de construction.

La disposition des briques y est surtout remarquable : sur plus de quarante compartiments remplis en briques, tous les genres de combinaisons y semblent épuisés, et à peine y trouverait-on deux dessins uniformes. Elle a deux étages comme la première, et au moins trois fois plus de largeur de façade sur la rue (plus de 12 mètres).

Cette dernière maison, ainsi que le pignon de la rue Saint-Martin, n'offrent pas d'intérêt réel de conservation. Ils seront donc sans doute l'un et l'autre bientôt remplacés à leur tour.

La Société archéologique a fait figurer dans l'encadrement de son diplôme une maison de bois que l'on voit encore sur la place de Braine, attenante aux bâtiments de l'ancien prieuré de Bénédictines formant aujourd'hui l'établissement d'un haras.

Elle n'offre rien de remarquable, mais c'est encore un témoin des anciens usages. Le mode de construction, la brique, le bois, les sculptures lui assignent la même époque que celles de Soissons.

La pointe de tourelle qui se fait jour hors du toit est l'extrémité d'un escalier en hélice, comme il en existe dans presque toutes les maisons anciennes de Braine.

Au reste, il y a peut-être peu de provinces où ne se rencontrent pas encore quelques-unes de ces antiques constructions; dans plusieurs villes comme à Beauvais, à Bourges, à Troyes, et notamment en Bretagne et en Normandie, des rues entières sont encore composées de maisons de bois qui peuvent avoir plus ou moins d'ancienneté et de caractère. Mais notre objet n'est pas de présenter un tableau complet et de fixer l'état des choses à cet égard, ayant à parler de la *maison des Attaches* de Soissons, et à fixer ce que nous avons pu recueillir de son histoire, nous avons, pour la faire mieux apprécier, jeté un coup-d'œil sur la marche de l'archi-

tecture, jusqu'à l'époque qui l'avait produite. A partir de cette époque, on vit le luxe des décorations extérieures décroître successivement. C'est à peine si, dans le 17<sup>e</sup> siècle, on s'occupait encore de revêtir les façades des maisons de quelques grossières moulures. Le mode de construction demeurait le même ; les bois restaient apparents, les pignons conservaient leurs saillies, les étages leur système d'encorbellement ; mais les maisons devenaient moins élevées, elles étaient souvent réduites à un seul étage et presque toujours construites sans recherche et sans dignité ; jusqu'à ce qu'enfin l'usage des constructions en bois devint tout-à fait abandonné.

Aujourd'hui, partout comme à Sois-ons ce qui est resté de ces vieilles demeures, riches ou négligées, tend à disparaître. Leur vétusté seule forcerait souvent à les renouveler quand les besoins nouveaux ne leur imposeraient pas la loi de faire place à des constructions modernes.

La séance est terminée à cinq heures,

*Le Président,*

DE LAPRAIRIE.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé POULT.

---

# LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES  
ET CORRESPONDANTS  
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE SOISSONS.

---

1854.

## Bureau.

- MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE ✻, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président*.  
WILLIOT, ancien principal du collège de Soissons, *Vice-Président*.  
POQUET, l'abbé, ancien directeur de l'institut des sourds-muets de St-Médard, membre des comités historiques, *Secrétaire*.  
DECAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste*.  
SUIN, notaire, *Trésorier*.

## Membres Titulaires.

- MM. AUGER, avoué à Soissons.  
BALDY, principal du collège de Soissons.  
BAZIN, professeur d'histoire au collège de Soissons.  
BETBEDER, peintre à Soissons.  
BILALDEAU, docteur en médecine à Soissons.  
BRANCHE DE FIAVIGNA, propriétaire à Soissons.  
CADET, professeur de logique au collège de Soissons.  
DE COURVAI (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, à Pimou.

- MM. DARAS, l'abbé, chapelain-économé de Saint-Médard.  
DESTREZ ✻, docteur en médecine à Vailly.  
DILLY, professeur de physique au collège.  
DUPONT, architecte de l'arrondissement de Soissons.  
FOSSÉ-DARCOÛSE ✻, imprimeur à Soissons.  
GUYOT, curé de Crouy.  
USSON, curé-archiprêtre de Château-Thierry.  
LAURENDEAU, professeur de dessin à Soissons.  
LEBEAU, receveur des contributions indirectes à Soissons.  
LECLERC, chef d'institution à Soissons.  
LECOMTE, curé de Cuffies.  
LEFÈVRE, l'abbé, directeur de la maîtrise de Soissons.  
LEGRIS, avocat à Soissons.  
LEMAIRE, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.  
MARTIN, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.  
MORÉAU, propriétaire à Fère-en-Tardenois.  
PARIZOT, curé de Saint-Waast.  
PÉCHEUR, curé de Fontenoy.  
PÉRIN, Charles, juge-suppléant à Soissons.  
RIGAU, notaire à Soissons.  
DE VILLERMONT, propriétaire au château de Nesle.  
WATELET, directeur de l'école supérieure de Soissons.  
DE VILLEFRÉY ✻, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, à Soissons.

### **Membres Honoraires.**

- MM. BOITTELE ✻, préfet du département.  
DIDRON ✻, directeur des annales archéologiques.  
LILIBETIE, ancien représentant du peuple.  
QUINETIE ✻, ancien ambassadeur en Belgique.

### **Membres Correspondants.**

- MM. ADAM, médecin à Montcornet.  
BALPHASAR, curé de Maisoncelle-Tuileries (Oise).  
BARBEY, notaire et maire de Braine.  
DE BIRTHAND, à Dunkerque.  
BRVOIS, principal clerc de notaire à Paris.  
BOUVENNE, peintre, rue de la Victoire, n° 82, à Paris.

- MM. CHÉRAIRE, Emile, à Paris.  
CLOUET, propriétaire à Vie-sur-Aisne.  
COUTANT, Lucien, président de la société de sphragistique,  
aux Riceys (Aube).  
DELAIRÈGUE, instituteur à Nouvion-le-Vineux.  
DELBARRE, artiste peintre à Paris.  
DELSART, l'abbé, curé de Chery-lès-Pouilly.  
DUCHESNE, propriétaire à Vervins.  
DUCHÈNE, membre de l'académie de Reims.  
DUQUESNELLE, pharmacien, membre de l'académie de Reims.  
FABRE, percepteur à Vermand.  
FLEURY ✕, Edouard, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.  
FOURNAISE, instituteur à Roucy.  
GAILLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.  
GOWART, Charles, à Saint-Quentin.  
LAMBERT, vicaire à Chauny.  
LEROUX, docteur en médecine à Chauny.  
LORIN, Théodore, membre de la société philotechnique et de  
celle des antiquaires de France, à Vauxbuin.  
LUCAS, notaire, membre de l'académie de Reims.  
MANABLE, curé d'Arcy-Sainte-Restitue.  
MATTON, archiviste à Laon.  
NOURRIT, artiste peintre à Paris.  
PEIGNÉ-DELACOURT, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue  
d'Arcy, n° 43.  
PETIT, Victor, correspondant du comité des arts et monuments,  
à Paris.  
DE PISTOVE ✕, chef de bureau au ministère des travaux publics,  
à Paris.  
SOULIAC, correspondant du comité historique des arts et mo-  
numents, à Château-Thierry.  
TAUXIER, graveur à Paris.  
TÉTART, notaire à Genlis.  
THÉNOT, artiste peintre, à Paris.  
DE TUGNY, propriétaire à Beauieux.
-



# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE HUITIÈME VOLUME  
DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

---

1854.

PREMIÈRE SÉANCE.	<i>Pages.</i>
Compte rendu par le président des travaux de l'année 1853.	6
Description d'un coffret en ivoire, par M. l'abbé Poquet . . .	11
DEUXIÈME SÉANCE.	
Notice nécrologique sur M. de Bussières , par M. Williot . . .	16
Note sur un jeton d'une abbesse de Notre-Dame de Soissons, par M. Périn. . . . .	49
TROISIÈME SÉANCE.	
Notice nécrologique sur M de Saint-Vincent, par M. Decamp.	23
Notice sur le palais d'Albâtre , habitation des gouverneurs romains à Soissons, par M. de Laprairie. . . . .	28
QUATRIÈME SÉANCE.	
Observations sur le 2 <sup>e</sup> vol. de la Société académique de Laon, par M. de Laprairie. . . . .	74
Monuments historiques du culte, par M. l'abbé Darras, 1 <sup>er</sup> art.	76
Frais de service funèbre et de justice en 1652, envoi de M. de Villermont. . . . .	80



CINQUIÈME SÉANCE.

Note sur des sépultures, par M. de Vuillefroy . . . . .	88
---	----

SIXIÈME SÉANCE.

Discussion sur la loterie d'Essômes . . . . .	95
Rapport sur l'excursion de la Société au château d'Armentières, à Oulchy et à Vierzy, par M. l'abbé Poquet . . . .	96
Nouvelle discussion sur la loterie d'Essômes. . . . .	102

SEPTIÈME SÉANCE.

Description de pavés émaillés, don de M. Ed. Fleury, par M. l'abbé Lecomte. . . . .	106
Rapport sur un atlas de MM. Bazin et Cadet, membres de la Société, par M. Suin. . . . .	109
Histoire de l'école centrale établie à Soissons en 1796, par M. Laurendeau. . . . .	112
Note sur des fouilles opérées aux anciens Feuillants, par M. Laurendeau. . . . .	122
Liste des dessins et cartes concernant le département de l'Aisne, existant dans les bibliothèques de Paris, par M. l'abbé Poquet . . . . .	127

HUITIÈME SÉANCE.

Les léproseries au moyen-âge, par Billaudeau . . . . .	141
--	-----

NEUVIÈME SÉANCE.

Les archives de l'église de Morsain, par M. Decamp . . . . .	171
--	-----

DIXIÈME SÉANCE.

Lettre de Louis XIII aux magistrats de Soissons, envoi de M. Matton, archiviste . . . . .	180
Note de M. Suin sur les archives de Biérancourt. . . . .	181

ONZIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE.

Notice historique sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Soissons, par M. l'abbé Poquet. . . . .	191
Notice sur une maison de bois du xv <sup>e</sup> siècle, qui existait rue Saint-Christophe à Soissons, par M. de Vuillefroy . . . . .	278

---

**DESSINS ET PLANS.**

Plan rectifié de Soissons . . . . .	28
Groupe du fils de Niobée et de son pédagogue. . . . .	60
Mosaïque romaine. . . . .	61
Autre mosaïque. . . . .	62
Plat d'argent . . . . .	63
Pierre gravée, antique . . . . .	64
Deux fenêtres de l'ancienne abbaye Notre-Dame, dessinées et lithographiées par M. Bethéder. . . . .	221
Collégiale de Saint-Pierre . . . . .	251
Maison de bois du xv <sup>e</sup> siècle dessinée et lithographié par M. Bethéder. . . . .	278





# TABLE ALPHABÉTIQUE

DU HUITIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ  
ARGHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE SOISSONS.

---

## A

- Abbaye Notre-Dame de Soissons (Notice sur), 191 ; son église, 220 ;  
ses monuments, 238, ses abbesses, 253.  
Abonnement au Bulletin des Sociétés savantes, 15.  
Actes anciens des notaires (Intérêt des), 170.  
Albâtre (Notice sur le château d'), 28, découvertes, 45, sa des-  
tination, 32, événements remarquables qui s'y sont passés, 54.  
Armentières (Description du château d'), 96.  
Archives des communes en général, 171, de Blérancourt, 181.  
Atlas de MM. Cadet et Bazin (Rapport sur l'), 109.  
Autel de bois du xv<sup>e</sup> siècle, 175.

## B

- Bague antique, 64.  
Bussières (de), notice nécrologique sur M., 16.

## C

- Calice de l'ancienne abbaye Notre-Dame de Soissons (Description  
d'un), 225, note.  
Carreaux émaillés (Don à la Société de), 92, 106.  
Cartulaires de Saint-Michel, 11, en général, 21.  
Château de Crise (Note sur le), 68.  
Cimetière gallo-romain de Soissons, 69.  
Colfret en ivoire (Description d'un), 11, en peau de serpent, 21.

Compte rendu du président sur les travaux de l'année 1853, 6,  
sur les travaux de la Société académique de Laon, 74.

Couteau de Longpont, 187.

Crépin et Crépinien (Sts), leur martyr, 53, 56 et 57, légende  
de, 55.

## D

Dessin (Ecole de) à Soissons, fondée en l'an 13, liste de dessins  
concernant le département, 127.

## E

Echange de publication, 189.

Ecole centrale de Soissons (Histoire de l'), 112

Enfants de cœur élisant un évêque pris parmi eux, 21.

Enterrement au xvii<sup>e</sup> siècle, 173.

Essômes (Loterie d'), 95, 102, 179.

## F

Fabriques d'armes à Soissons sous les Romains, 51, 54.

Frais funèbres en 1652, 80.

Frais de justice au ix<sup>e</sup> siècle, 85.

## G

Gautier de Coigny (Poésies de), 212.

Groupe de Niobée, 47, 48, 60.

## I

Inscriptions de Notre-Dame de Soissons, 248.

Ived (St) de Braine, tombes à, 130.

## J

Jean (St) des Vignes, réparations à, 169

Jeton de Louise de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons, 19.

## L

Lazarets (But des), 135.

Lazarre (St), frères de, 159, léproserie de, 163.

- Légion (23<sup>e</sup>) romaine, 35, 33, 37.  
Léproseries (Histoire des), au moyen âge, 141, celles de Soissons 161.  
Lettre de Louis XIII aux magistrats de Soissons, 180.  
Lettres-patentes de 1730, sur la juridiction du chapitre, 24.

## M

- Maison de bois à Soissons (Notice sur une), 278.  
Marbres trouvés à Soissons (Noms des), 63.  
Marques de potiers romains, 66.  
Médailles romaines et françaises, 89, 139.  
Monuments historiques du culte (Travail sur), 76.  
Morsain (Archives de), 171, autel de, 173.  
Moricval (Réparation à l'église de), 190.  
Mosaïques trouvées à Soissons, 46, 50, 61, 62.  
Musée (Commission du), 92.

## N

- Niobée (Statue de), 47, 48, description de la, 60.  
Nomination du bureau, 6, de membres, 23, 91, 139, 189.

## O

- Ossements trouvés à Soissons, 122, discussion sur l'âge de ces ossements 140, 187, 190.  
Oulchy-le-Château (Note sur l'église de), 100.  
Ouvrages offerts à la Société, 5, 13, 25, 73, 87, 91, 105, 139, 189.

## P

- Patrons du diocèse, 77, leurs fêtes, 78.  
Pèlerinage du diocèse, 80.  
Pierre (St) au Parvis, description de l'église, 226.  
Pierre de *Camiorice* (Note sur la), 70.  
Pierres gravées antiques trouvées à Soissons, 50, 65.  
Pierre d'Isis, Description de la), 69.  
Plans concernant le département, 127.  
Plat d'argent trouvé à Soissons (Description d'un), 65.

**R**

Rapport sur l'excursion à Armentières, Oulchy et Vierzy, 176, sur un atlas de MM. Bazin et Cadet, 109.

Remy (St), première église détruite, 35.

**S**

Saint-Just (Note sur), 184.

Sainte-Marthe (le père), inhumé à Saint-Paul-au-Bois.

Saint-Vincent (Notice nécrologique sur M. de), 25.

Séances de la Société, 5, 15, 25, 75, 87, 102, 105, 159, 169, 179, 189

Statues de Notre-Dame de Soissons, 248.

**T**

Tableau à Fauoucourt, 16.

Tombes à Laffaux, 88.

Tombeaux de saint Drausin et de saint Voué, 259.

Tournelles (Léproseries du fief des), 102.

Tuile romaine avec inscription, 64.

**U**

*Ustrinum* trouvé à Soissons (Description d'un), 59.

**V**

Voies romaines arrivant à Soissons ou près de Soissons, 40.